TENTANDA VIA

THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY

3 9007 0350 5194 5

DATE DUE

12
6/01095

L'AMBASSADE DU DUC DECAZES

EN ANGLETERRE

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Une Vie d'ambassadrice au siècle dernier. La Princesse de Lieven. 4e édition. Un volume in-8°..... 7 fr. 50

Mémoires du temps de Louis XIV, par Du Cause de Nazelle. Avec une introduction et des notes par Ernest Daudet. Un volume in-18..... 3 fr. 50

Louis XVIII et le duc Decazes. Un volume in-8°. 7 fr. 50

La Conjuration de Pichegru et les Complots royalistes du midi et de l'est (1795-1797), d'après des documents inédits. Un volume in-8°..... 7 fr. 50

La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire (1800-1815). Un volume in-18..... 3 fr. 50
(*Couronné par l'Académie française, second prix Gobert.*)

Poussière du passé. (Notes et tableaux d'histoire.) Un volume in-18..... 3 fr. 50

Le Duc d'Aumale. Un volume in-8° avec deux portraits. 7 fr. 50

Joseph de Maistre et Blacas. *Leur correspondance inédite et l'histoire de leur amitié* (1804-1820). Introduction, notes et commentaires par Ernest Daudet. Un volume in-8°..... 7 fr. 50

Mémoires du comte Valentin Esterhazy. Avec une introduction et des notes par Ernest Daudet. Un volume in-8°. 7 fr. 50

Lettres du comte Valentin Esterhazy à sa femme. Avec une introduction et des notes par Ernest Daudet. Un volume in-8°..... 7 fr. 50

Nouvelles lettres du comte Valentin Esterhazy à sa femme. Notes par Ernest Daudet. Un volume in-8°.... 7 fr. 50

CHEZ DIVERS ÉDITEURS

Les Conspirations royalistes du Midi sous la Révolution. Un volume in-16..... 3 fr. 50

Le Roman d'un Conventionnel. Un volume in-16. 3 fr. 50

La Terreur blanche. Un volume in-16..... 3 fr. 50

La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X. Un volume in-16..... 3 fr. 50

Histoire de la Restauration. Un volume in-16. *(Épuisé.)*

Histoire de l'Émigration pendant la Révolution française. Trois volumes in-8°. (Grand prix Gobert.) ..... 7 fr. 50

Récits des temps révolutionnaires. Un volume in-16. Prix..... 3 fr. 50

Conspirateurs et comédiennes. Un volume in-16. 3 fr. 50

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 14346.

ERNEST DAUDET

L'AMBASSADE
DU
DUC DECAZES
EN ANGLETERRE
(1820-1821)

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e
1910
Tous droits réservés

DC
257
D3

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Copyright 1910 by Plon-Nourrit et Cie.

AVERTISSEMENT

Je me plais à penser que les personnes qui me font l'honneur de suivre mes travaux et qui, attirées par le titre de ce volume, en entreprendront la lecture, auront lu celui dans lequel j'ai raconté, il y a quelques années, l'existence ministérielle du premier duc Decazes sous la Restauration, de 1816 à 1820, et l'attachante histoire de ses rapports avec Louis XVIII pendant la durée de son pouvoir (1). Elles se souviendront sans doute que ce volume se termine au lendemain de l'assassinat du duc de Berry, 13 février 1820, alors que le roi, malgré son tendre et paternel attachement pour son ministre, est contraint de le sacrifier à la haine de

(1) *Louis XVIII et le duc Decazes*, un vol. in-8°. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1899.

la faction du comte d'Artois, autrement dire de ces ultra-royalistes qui ne pardonnaient pas à Decazes d'avoir, quatre ans avant, prononcé la dissolution de la Chambre introuvable et qui, dans l'ardeur furieuse de leur rancune, l'accusaient maintenant d'avoir, par sa politique libérale, provoqué le forfait qui venait de s'accomplir.

Elles se rappelleront aussi que grâce aux documents que je tenais de la confiance du fils et du petit-fils du ministre préféré de Louis XVIII, j'ai pu décrire en détail les scènes pathétiques qui précédèrent sa démission, suivie, on le sait, de la constitution d'un nouveau ministère dont le duc de Richelieu, rappelé aux affaires malgré soi, s'était résigné à exercer la présidence. Il s'y était résigné, mais à la condition que Decazes quitterait Paris et sur l'engagement formel pris par le comte d'Artois, qui, bientôt après, allait l'oublier, de soutenir le nouveau Cabinet envers et contre tous.

— Votre politique sera la mienne, avait déclaré le prince à Richelieu. Je serai votre premier soldat.

C'est alors que reconnaissant la nécessité de laisser Decazes s'éloigner de lui, le roi tenant,

cependant, à ce que son éloignement ne fût pas interprété comme une disgrâce et voulant, d'autre part, récompenser ses services, le créait duc et le nommait ambassadeur en Angleterre. Tels sont les incidents sur lesquels s'étaient arrêtés mes précédents récits. Mais, j'avais promis de leur donner une suite et c'est de cette promesse que je m'acquitte aujourd'hui.

Afin de compléter le sensationnel épisode des relations de Decazes avec le roi, qui se déroule en marge de la grande histoire et dont ils sont les principaux personnages, il convenait de rappeler ce qu'il advint de leurs rapports, la séparation une fois consommée. Il convenait de le rappeler, non seulement pour faire connaître à travers quelles circonstances l'extraordinaire faveur dont Decazes avait joui pendant cinq ans se refroidit et se transforma jusqu'à n'être plus pour lui qu'une entrave mise à ses plus légitimes ambitions, mais aussi pour montrer comment, dans les dernières années du règne de Louis XVIII, la politique libérale qu'il s'était fait gloire de pratiquer sous l'inspiration de son jeune et habile conseiller, fut définitivement vaincue par l'ultra-royalisme. Decazes disparu, c'est l'extrême droite qui s'emparera du

pouvoir, après avoir renversé le second ministère Richelieu et qui conduira la monarchie à l'abîme.

Pour reconstituer cette période de l'histoire de la Restauration, je n'ai eu qu'à continuer a puiser dans les archives de la Grave, si libéralement ouvertes à mes recherches, où j'avais déjà trouvé les éléments de la première partie de mes récits. Il y avait là des documents d'une importance capitale, en ce qui concerne les faits que j'ai racontés, ainsi que pourront s'en rendre compte mes lecteurs en parcourant les pages qui suivent, y compris l'Appendice où j'ai reproduit un grand nombre de ces pièces et qui, grâce à elles, ne présente pas un moindre intérêt que ma propre narration.

E. D.

L'AMBASSADE DU DUC DECAZES

EN ANGLETERRE

1820-1821

CHAPITRE PREMIER

L'opinion publique après la mort du duc de Berry. — Haines qui menacent Decazes. — Son départ pour la Grave. — Les premières lettres de Louis XVIII. — Les débats sur les accusations de Clausel de Coussergues. — Decazes consolé par le roi.

Il n'est pas de spectacle plus douloureux ni plus émouvant que celui du trouble et du désarroi des âmes françaises au lendemain du crime de Louvel, à l'heure où Decazes, dépossédé du pouvoir et nommé ambassadeur à Londres, venait de partir pour la Gironde, première étape de cet exil à peine déguisé, auquel n'avait pu le soustraire la tendre sollicitude de Louis XVIII. De toutes parts, parmi les ultra-royalistes, avaient éclaté, avec plus de violence que par le passé, les vieux ressentiments qu'ils nourrissaient contre lui, contre sa politique, contre les hommes qui s'en étaient fait les défenseurs et contre le roi lui-même. C'est Decazes qu'ils accusaient de tous les

malheurs de la France. L'ardeur fratricide des partis engendrait des alarmes non moins vives que leur fureur. De dramatiques incidents parlementaires avaient, au dehors, de sinistres échos et créaient d'autres périls : l'agitation de la rue, l'exaspération des gens de cour, l'attitude menaçante des gardes du corps qui méconnaissaient la volonté du roi, bien qu'ils prétendissent défendre sa cause. « Tout est en convulsion », écrivait un témoin.

Plein de rage, l'ultra-royalisme exigeait à haute voix d'implacables vengeances contre les promoteurs du système politique suivi depuis cinq ans, auquel était due la dissolution de la Chambre introuvable et qu'il rendait responsable de l'assassinat du duc de Berry. Les pêcheurs en eau trouble, qui siégeaient parmi les libéraux, s'apprêtaient au combat. Ils cherchaient à tirer parti de la confusion générale pour le triomphe de leurs idées et favorisaient les complots qui allaient bientôt éclater. La loi électorale encore en projet, léguée par Decazes à ses successeurs et dans laquelle ils se préparaient à introduire le vote à deux degrés, coup redoutable porté par l'aristocratie à la classe moyenne, cette loi était le terrain où devaient se compter les factions aux prises (1).

(1) Ce projet modifiait la Charte en y introduisant le renouvellement intégral au lieu et place du renouvellement partiel. Sur ce point qui allait soulever tant de tempêtes, les ministres

Les nouveaux ministres étaient bafoués, encore qu'ils fussent au moment de faire voter les lois d'exception, proposées par le gouvernement aussitôt après le crime de Louvel. A l'instigation de Chateaubriand et de Molé, s'organisait une opposition formidable qui ne tendait à rien moins qu'à faire de Richelieu et de ses collègues les dociles instruments de l'ultra-royalisme, ou qu'à les renverser pour livrer le pouvoir aux hommes de ce parti, qui réclamaient avec arrogance les portefeuilles et les places.

Dans les lettres arrivées de province et ouvertes au Cabinet noir (1), on trouve la preuve des haines aussi injustes qu'implacables dont Decazes était poursuivi, lorsque, le 26 février, il quittait Paris pour se rendre dans la Gironde où il comptait passer quelques semaines avant de gagner son poste en Angleterre. Ces haines ardentes, prêtes à tous les excès, il en avait recueilli déjà le témoignage dans l'attitude de la minorité ultra-royaliste de la Chambre. Après avoir repoussé comme l'extravagance d'un fou

étaient d'accord. Mais, de Serre avait imaginé, quant à l'organisation des collèges électoraux, un système impliquant, au profit d'une catégorie privilégiée d'électeurs, le droit de voter deux fois, que Decazes trouvait trop peu démocratique. De là, des dissentiments dans le Cabinet qui avaient retardé le dépôt du projet et qui duraient encore, quand le duc de Berry fut assassiné et Decazes obligé de se retirer.

(1) J'en publie un certain nombre en appendice à la fin de ce volume avec des rapports de police et des papiers diplomatiques relatifs à l'événement.

la proposition Clausel de Coussergues (1), cette minorité semblait maintenant disposée à l'utiliser pour consommer la perte de Decazes, en le mettant en accusation et en obligeant le roi à lui retirer l'ambassade de Londres avant même qu'il eût pu s'y rendre.

D'autres preuves du courroux d'une partie de l'opinion publique qu'on avait, par des procédés odieux, excitée contre lui, se produisirent encore sur sa route. La duchesse raconte, dans ses notes, que les voyageurs ne durent d'échapper, en traversant Versailles, à un véritable guet-apens dont quelques gardes du corps étaient les auteurs, qu'au soin qu'avait eu Decazes de devancer l'heure primitivement fixée pour son départ. Cette circonstance, l'obscurité de la nuit déjouèrent les plans criminels des conjurés. Les deux chaises de poste qui emportaient l'ancien ministre et sa famille, auxquels s'étaient joints, pour les accompagner jusqu'à Chartres, le comte de Sainte-Aulaire et l'illustre médecin Dubois leur ami, étaient déjà hors la ville quand les gardes arrivèrent à leur rendez-vous. Furieux de s'y trouver trop tard, ils se mirent à la poursuite des équipages. Mais, les chevaux allant plus vite qu'eux, ils furent réduits à lancer des pierres

(1) On sait que Clausel de Coussergues, l'un des champions de l'ultra-royalisme, demanda la mise en accusation de Decazes comme complice de Louvel. (Voir mon livre *Louis XVIII et le duc Decazes*, p. 410.

qui, fort heureusement, n'atteignirent personne.

Ce premier péril écarté, il fallut se garder contre d'autres. Presque au même moment, le général Donnadieu se mettait en route pour Tours où Decazes devait nécessairement passer pour se rendre dans la Gironde. Donnadieu était un de ses plus farouches ennemis, celui qui avait proféré contre lui les propos les plus menaçants. La police fut convaincue que son voyage en Touraine était motivé par l'exécution de desseins violents. Le préfet de Tours reçut l'ordre de prendre d'urgence des mesures pour les conjurer le cas échéant.

Quelles qu'eussent été les émotions de son départ, Decazes n'avait rien perdu de son sang-froid ni de son habituel courage. Mais, il demeurait profondément irrité par les circonstances qui avaient précédé et suivi sa chute. Le silence gardé par ses collègues lorsque, à la Chambre, Clausel de Coussergues avait proposé sa mise en accusation, ce silence que Pasquier expliquait en disant que la Chambre, par son attitude, avait fait justice de cette proposition inconsidérée, n'en remplissait pas moins d'indignation l'âme de l'ancien ministre.

Pourquoi faisait-on peser sur lui seul la responsabilité de la politique suivie depuis cinq ans? Cette politique, d'autres que lui ne s'y étaient-ils pas associés? Richelieu, Lainé, Pasquier, Gouvion-Saint-Cyr, Dessoles, de Serre n'avaient-ils pas

pris une part à tout ce qui s'était dit et fait? Le roi ne l'avait-il pas approuvé et toujours voulu avec la même énergie que ses ministres? Decazes ne pouvait se résigner à être transformé en bouc émissaire et chargé de tous les péchés d'Israël. Les exigences de Richelieu déclarant au roi qu'il ne consentirait à revenir aux affaires que si son favori quittait Paris sur-le-champ, avaient mis le comble à la fureur de celui-ci. Il ne comprenait pas que ce qui lui arrivait était la conséquence logique de l'influence toute-puissante qu'il avait exercée, de ses efforts pour former autour du trône, à l'effet de contrecarrer les plans monstrueux de l'ultra-royalisme, un parti de royalistes libéraux, et qu'il expiait, en un mot, sa longue faveur.

Peut-être aussi s'en voulait-il à lui-même de s'être montré si docile aux exigences de Richelieu et aux supplications du roi, d'avoir consenti à partir au lieu de rester sur son siège à la Chambre des pairs, d'où nulle force au monde n'aurait pu l'éloigner et où il lui eût été si aisé de devenir le chef et le pivot d'une opposition libérale, derrière laquelle se serait rangée la majorité des Français. Par ce moyen, il serait redevenu le maître et eût écrasé de nouveau les factions de la droite. C'était l'avis d'un grand nombre de ses amis, de sa jeune femme et du père de celle-ci, M. de Sainte-Aulaire. Mais lié par les bienfaits du roi, redoutant de ne pouvoir plus

contenir cette opposition quand il l'aurait déchaînée ni défendre le trône contre elle, il s'était décidé à obéir, à fuir Paris, sans que la satisfaction de s'immoler au prince à qui, non moins qu'à ses talents, il devait son invraisemblable fortune, pût le consoler d'avoir abdiqué volontairement le grand rôle qui s'offrait encore à ses ambitions.

Si sa résignation lui inspirait des regrets, il les étouffa promptement sous l'influence des témoignages de sollicitude qui lui arrivèrent bientôt de la part du roi. Et puis, il savait qu'il laissait derrière soi de fidèles amitiés que son malheur ne refroidirait pas. Au moment où commençait sa disgrâce, il les avait senties se serrer autour de lui. Même de loin, elles devaient le soutenir dans ses épreuves et lui apporter le réconfort de conseils utiles et précieux. Il s'y rattachait à cette heure où son étoile s'assombrissait et où tant d'hommes qu'il avait obligés et secourus, l'abandonnaient, oublieux de ses bienfaits.

Tous, au reste, parmi ces clients, ne témoignaient pas d'une égale ingratitude. Il s'attendrissait en trouvant au milieu des innombrables lettres d'adieu qu'il avait reçues avant de partir ce court billet de la duchesse de Duras : « Malgré nos vieilles querelles, j'espère que vous croyez qu'il y a, hors de la politique, des sentiments que rien n'efface. J'ai besoin de vous le rappeler aujourd'hui et de vous parler de ma reconnais-

sance pour tout ce que vous m'avez montré de grâce, de bonté, d'obligeance, dans l'occasion la plus importante de ma vie. » D'autres adieux pareils venaient le trouver au seuil de sa retraite. Il recevait ainsi ceux de l'abbé de Montesquiou, de Royer-Collard, de Guizot, de Lally-Tollendal, de Camille Jordan, de d'Argout et de beaucoup d'autres, amis ou adversaires, qui gardaient un souvenir reconnaissant de son inépuisable serviabilité.

Quant au roi, tandis que celui qu'il appelait « son fils et son ami » s'acheminait à petites journées vers la Gironde où il devait se reposer durant quelques semaines avant de se rendre à Londres, il était douloureusement hanté par son souvenir. Decazes avait quitté Paris dans la soirée du 26 février. Le lendemain, dès le matin, le roi prenait la plume et commençait pour lui une sorte de lettre-journal qu'il devait continuer jusqu'au jour où, le sachant arrivé au terme de son voyage, il pourrait la lui expédier.

La correspondance nouvelle de Louis XVIII avec son favori, qui s'ouvre à cette date, diffère, au moins dans la forme, de celle d'autrefois. Le tutoiement est supprimé, les lettres sont signées, soigneusement datées, adressées à « mon cousin le duc Decazes » : « Mon cher duc », remplace « Mon cher fils ». La cause de ce changement, c'est que le roi ne peut plus, comme naguère, les faire porter et remettre aux mains

de son ami éloigné de lui. Pour les lui faire parvenir, il est obligé de recourir à la poste. Mais, se présente une occasion, et vienne un porteur sûr, et on verra renaître les anciennes formules si paternelles et si tendres. Ces modifications, au surplus, ne sont que dans les apparences ; la réalité reste la même. Qu'on en juge.

« *A Paris, ce dimanche, vingt-sept février.* — Vous m'avez prié, mon cher duc, de ne vous écrire qu'après avoir reçu de vos nouvelles. Je me conformerai à vos désirs en ne faisant partir cette lettre qu'en réponse à cette première que j'attends avec tant d'impatience, et qui malheureusement se fera attendre quelque temps. Mais ici, dans ce cabinet, je suis seul maître de mes actions ; il faut que je me soulage.

« Ma santé est bonne ; mon doigt est à peu près guéri ; mon sommeil est toujours imperturbable. Avec cela, bien des gens me trouvent changé, et comment ne pas l'être quand le moral est si cruellement tourmenté ! Ovide a eu raison de dire :

« *Donec eris felix, multos numerabis amicos ;*
« *Tempora si fuerint nubila, solus eris.*

« Cela est vrai des rois tout autant que des autres hommes. J'ai vu bien des visages depuis hier ; deux seuls ont été le miroir d'âmes qui correspondent à la mienne, ceux du duc de Gramont

et du comte Charles (1). Le premier avait été purgé avant-hier et hier; on voulait le purger encore ce matin. Il n'a pas voulu et, j'en suis sûr, c'était pour m'apporter à déjeuner des regards consolateurs. L'autre est venu hier à l'ordre et aujourd'hui déjeuner. Je lui ai, comme c'est ma coutume, demandé du tabac, et en le prenant, je lui ai dit en anglais, pour ne pas être entendu des indifférents :

« — Vous êtes, vous serez toujours mon bon Charles.

« Ses petits yeux m'ont seuls répondu; mais, qu'il y avait d'expression dans leurs regards! A ce même ordre, je me suis accordé la triste consolation de donner pour mots : Saint-Élie et Chartres.

« Aujourd'hui, personne de la famille n'est venu à ma messe. Il n'y avait ni serments à recevoir ni contrats à signer. J'en ai profité pour rentrer tout droit chez moi, sans m'arrêter dans le cabinet du Conseil. Je voulais bien qu'en passant on vît la tristesse empreinte sur mon visage, mais non pas qu'en place, chacun vînt épier et scruter mes regards. Ils se portent souvent sur l'image chérie qui orne mon cabinet. Par un effet d'optique assez singulier, le jour, en frappant les dorures du lustre, reflète sur l'estampe et forme comme une auréole au-dessus de la tête. Qui la

(1) Le comte Charles de Damas.

mérite mieux que l'ami que j'aime? — Louis. »

Cette lettre achevée, le roi la laisse sur son bureau, sans la clore, se réservant de la continuer en une occasion plus propice. Il y revient le lendemain, ou, pour mieux dire, il écrit à la suite de la précédente :

« Je n'ai pas encore de vos nouvelles; ma raison le trouve très simple. Mais, dans un ami tout n'est pas raison. Ma pensée vous suit, je cherche à chaque moment à deviner où vous pouvez être. Si vous avez pu, hier, aller coucher à C***, vous devez, à huit heures qu'il est, avoir passé la Loire. Eh bien, c'est une peine pour moi. Chaque rivière me paraît un obstacle de plus entre nous. Déjà, peut-être, le Cher est franchi; il est si près de Tours. Restent la Creuse, la Vienne et la Charente. Bientôt même, il n'y aura plus que celle-là, car si vous allez jusqu'à Châtellerault, les deux premières sont en deçà.

« Je viens de m'interroger; tout cet étalage d'érudition géographique n'est que pour m'étourdir sur ma véritable pensée, et la voici. Comment supportez-vous le voyage? Comment votre pauvre petite femme le soutient-elle? Je ne parle pas du reste de la famille. La voiture est bonne pour les enfants, et votre sœur, qui est actuellement la mieux portante de tous, est accoutumée aux courses. J'ai été horriblement tourmenté hier; je craignais qu'étant parti si tard, vous n'eussiez

pas pu gagner Chartres ou que vous y fussiez hors d'état de continuer votre route. Mais, la poste arrive tous les jours de là; je n'ai entendu parler de rien, et en pareil cas, pas de nouvelles, bonnes nouvelles. Point de nouvelles! Et de qui? Oh! mon Dieu, que la résignation est une vertu difficile!

« Mon physique est bien; c'est à peine s'il reste de l'enflure à mon doigt. Pour le moral, jugez-en par le vôtre. La nature m'a cependant accordé avec abondance le soulagement des malheureux et j'en ai éprouvé quelque bien. Mais ce remède n'est qu'un palliatif. A peine a-t-il produit son effet que le besoin s'en fait de nouveau sentir, et l'on ne peut pas toujours le satisfaire. Adieu pour aujourd'hui. — *Ce lundi 28 février.* — LOUIS. »

Encore vingt-quatre heures d'interruption dans cette correspondance quotidienne, et le roi la continue sous la date du 29 février :

« Je n'ai pas encore eu de nouvelles aujourd'hui, cela n'a rien d'étonnant. Mais, on dit que votre beau-père a dû vous accompagner jusqu'à Chartres. Si cela est, je suis surpris qu'à son retour, il ne m'ait rien fait dire. L'amitié inquiète se contente de si peu! Félicitez-moi; j'ai senti aujourd'hui un mouvement de joie... ; il y a plus de quinze jours qu'elle n'avait approché de mon cœur. J'ai reçu du roi d'Angleterre une lettre par-

faite en tout point. En voici la dernière phrase (versionnée) :

« Je regarde la nomination que Votre Majesté « a faite du duc Decazes comme votre ambassa- « deur auprès de moi comme un nouveau gage « de l'amitié de Votre Majesté, sachant à quel « degré il possède son opinion favorable. Je « recevrai le duc Decazes avec la cordialité qui « est due au représentant d'un souverain qui « commande toujours mon intérêt le plus chaud « et mon attachement le plus dévoué. »

« *Flebunt germanicum etiam ignoti.*

« Vous saurez sans doute, avant de recevoir ceci, que la loi a passé hier à la Chambre des pairs avec une majorité de 62 voix, et que Pasquier a parlé à merveille (1). Il n'y était pas. Adieu, cher duc. — *Ce mardi, 20 février.* — LOUIS. »

Le lendemain, le royal signataire de ces lettres si affectueuses et si confiantes, eut « un des plus fameux désappointements qu'il soit possible d'avoir ». Le directeur général des postes lui en fit porter une, en le prévenant qu'elle était de Decazes. Le roi ne reconnut pas l'écriture de son favori; mais, il brisa le cachet, ouvrit, et s'aperçut alors seulement qu'il y avait eu erreur.

(1) C'est de la loi qui rétablissait la censure qu'il est ici question. Elle avait été présentée par Decazes après l'assassinat du duc de Berry. *Il* dont parle le roi n'était autre que Chateaubriand qui, en effet, n'assista pas à cette discussion.

« C'était de Mme Chanson. » Il racontait sa déconvenue à son ami, sans lui avouer cependant que, dans cette lettre d'une inconnue où il était question de lui-même, il avait lu cette phrase : « Le roi n'aime que des yeux et non du cœur. » Il ajoutait ensuite : « J'ai envoyé ce matin chercher votre beau-père. On m'avait dit, et avec quelque raison, qu'il avait le projet de réengager l'affaire Clausel de Coussergues. Mais, je l'en ai dissuadé. Quand j'ai lu la manière dont ce Clausel a retiré son odieuse proposition, j'ai d'abord refusé d'en croire mes yeux. J'aurais dicté sa lettre au président qu'elle ne serait pas autre. Si le retrait eût été pur et simple, il eût pu être fâcheux ; mais, tel qu'il est, il traîne le Clausel dans la boue. C'est un brigand qui, satisfait de la bourse d'un voyageur, n'attaque pas sa vie. »

Le jour même où le roi traçait ces lignes, l'incident qu'il avait voulu prévenir se produisait sans la participation du comte de Sainte-Aulaire. Dès le 25 février, Clausel de Coussergues, cédant aux instances de Villèle, s'était décidé à retirer son accusation contre Decazes, et c'est à la lettre qu'il avait écrite au président de la Chambre, à cet effet, que le roi faisait allusion dans celle qu'on vient de lire. Comme conséquence de l'abandon d'une motion aussi blessante qu'insensée et dans une pensée d'apaisement, l'épithète de « calomniateur », dont s'était servi le comte de Sainte-Aulaire, en répondant à Clausel de Cous-

sergues, n'avait pas été mentionnée dans le procès-verbal de la séance. Mais, cette suppression d'un mot de justice et de colère fut relevée le 1er mars, au nom de la gauche, par Benjamin Constant. Un débat tumultueux s'ensuivit, et un vote ordonna que le mot supprimé dans le procès-verbal y serait rétabli.

A cette décision, prise surtout contre lui, Clauzel de Coussergues répondit en déclarant qu'il maintenait sa proposition et qu'il saurait bien la qualifier. C'était un homme violent et exalté. Dans son discours, il qualifia Decazes de chef des révolutionnaires de France. Rappelé à l'ordre pour ce nouvel outrage, il eut cependant la satisfaction de constater qu'aucun des ministres présents, dont plusieurs avaient été les collègues de Decazes, ne prenait sa défense, et que le comte de Sainte-Aulaire, engagé par la promesse qu'il avait faite au roi, restait à son banc. Déjà blessé de n'avoir pas été défendu lorsque la proposition avait été déposée, Decazes devait l'être plus encore cette fois et on verra bientôt en quels termes amers, et malheureusement trop justifiés, il exprimait son légitime ressentiment.

Le 1er mars, le roi, au moment où il écrivait, ne savait rien de cet incident. Il n'en est pas question dans sa lettre, non moins effusionnée que les précédentes. En revanche, il se plaisait à confier à Decazes qu'il avait été enchanté de son beau-père. Pour récompenser ce dernier, il

lui avait lu en anglais la belle missive du roi d'Angleterre. Il l'avait lue aussi au marquis de La Tour-Maubourg « que la phrase de la fin a bien attendri. C'est, ma foi, un excellent homme. Le beau-père m'a raconté ce qu'a fait Dubois. Les larmes m'en sont venues aux yeux. Que pourrais-je faire pour reconnaître un pareil dévouement » ?

Cependant, il attendait avec impatience une « lettre de son fils ». Il l'espérait pour le lendemain ou il ne répondait pas de son obéissance, c'est-à-dire que s'il restait sans nouvelles, il expédierait ce qu'il avait écrit depuis quatre jours : « Tout ce fatras commence à me peser. » Mais, le 2 mars, ce fut une autre antienne; un véritable chant d'allégresse.

« Je l'ai revue enfin, cette écriture chérie. Mais, la lettre n'est parvenue à son adresse qu'hier entre trois et quatre heures, tandis que le duc de Richelieu avait reçu la sienne dès avant-hier au soir. Ce que vous me dites de votre santé rabat de la joie que le beau-père m'avait donnée. Cependant, je vois du mieux, et c'est quelque chose. Je ne vous dis rien de la séance d'hier. Elle m'a fait de la peine; elle vous en fera. Que les regrets de la petite sont aimables! Je me mourais d'envie de provoquer une visite d'adieu. Je ne l'ai pas osé, dans la crainte de lui faire du mal. L'heure me presse, il faut finir. Adieu, vous savez si je vous aime, vous et les *nôtres*. — LOUIS. »

Il est certes impossible de prodiguer à un

absent qu'on aime de plus vif témoignages de tendresse. Le malheur est qu'ils ne parvenaient au destinataire que plusieurs jours après son arrivée dans la Gironde. Il avait d'abord formé le dessein de s'installer à la Grave et d'attendre là le moment où on lui permettrait d'aller à Paris préparer son départ pour Londres. Mais, à la Grave, rien n'était prêt pour le recevoir. L'installation y était par trop primitive. Il fallait au moins huit jours pour qu'on la rendît un peu plus confortable. Il était donc parti pour une terre voisine, le Gibaud, afin d'y passer cette semaine d'attente. Or, à la date du 5 mars, ni au Gibaud, ni à la Grave, il n'avait encore reçu de nouvelles. Il se décidait alors à écrire au roi dont le silence l'étonnait et l'attristait; il se croyait oublié, il se plaignait. Sa lettre à peine partie, il recevait, avec ce journal que Louis XVIII avait tenu pour lui, des lignes consolantes et rassurantes. Puis, il lui arriva une réponse à sa plainte. Elle était bien faite pour ramener dans son âme le calme et la sérénité.

« L'Écriture sainte a bien raison, mon cher duc, de dire que l'esprit vivifie et que la lettre tue. J'ai suivi celle-ci dans l'accomplissement de vos désirs; il en est résulté que vous n'avez rien trouvé en arrivant, que vous avez été même plusieurs jours sans rien recevoir, au lieu que si j'avais suivi mon mouvement, je n'éprouverais pas le regret qui me tourmente. A ce regret se

joint une inquiétude offensante pour vous et que je ne puis expier qu'en vous en faisant l'aveu sincère. Cette lettre de Mme Chanson me revient sans cesse à l'esprit. Cette âme sèche a dit : Il n'aime que des yeux, non du cœur. Elle a bien raison de dire que j'aime des yeux, mes mouchoirs ont pu l'attester. Mais, pour le cœur !... » Et il protestait avec véhémence contre cette réputation de sécheresse qu'on voulait lui faire et à laquelle, assurément, son fils ne croyait pas. « Ah ! rassurez-moi sur ce point, j'en ai besoin. »

La lettre est longue, et trop d'autres devront être citées pour qu'on puisse donner à celle-ci une place plus étendue. Les dernières lignes en résument exactement l'esprit : « A propos de commission, je suppose que vous voyez quelquefois mon Élie. Dites-lui, je vous prie, que son père l'aime de tout son cœur et ne sera heureux que le jour où il pourra le serrer dans ses bras paternels. » Ainsi, l'éloignement ne refroidissait pas le cœur du roi. Quoique à distance, Decazes le retrouvait tout entier avec sa sollicitude et sa chaleur accoutumées.

CHAPITRE II

Decazes se plaint de ses successeurs. — Il les accuse de ne pas le défendre. — Pasquier se justifie. — Decazes prévient le roi que leur correspondance est lue au Cabinet noir. — Il donne des avis sur la politique ministérielle. — Le roi refuse de les discuter. — Il tempère les effets de ce refus par un redoublement de sollicitude pour Decazes.

Rassuré de ce côté, le ministre tombé ne trouvait pas dans l'attitude de ses successeurs les mêmes raisons de se réjouir et de se déclarer satisfait. A la tribune de la Chambre des députés, à celle de la Chambre des pairs, dans la plupart des journaux, même dans ceux qu'on disait enrôlés sous la bannière ministérielle, il était attaqué tous les jours avec une rare violence, injurié, outragé même, et, nulle part, il n'était défendu.

Libre de ses mouvements et resté à Paris, il n'aurait eu besoin de personne pour se défendre. Mais, en faisant appel à son dévouement à la monarchie, en obtenant de lui qu'il s'exilerait, on lui avait lié les mains ; on l'avait, comme il disait, paralysé. Il en concluait que ce qu'il ne pouvait faire lui-même pour son honneur et sa sûreté, ceux à qui il s'était généreusement sacrifié devaient le faire. C'était là pour eux un impé-

rieux devoir; mais, ils ne semblaient pas le comprendre. Ils abandonnaient Decazes aux outrages du député Clauzel de Coussergues, aux attaques du pair de France, duc de Fitz-James, aux insultes du journaliste Martinville, à toutes les odieuses inventions de l'esprit de parti dont sa chute n'avait épuisé ni les haines ni les vengeances. A la douleur d'être tombé du pouvoir s'ajoutait pour lui celle de voir à tout instant l'implacable mauvaise foi de ses adversaires travestir ses actes et calomnier ses intentions. Ce qu'il éprouvait, il le confiait, le 10 mars, à Pasquier, avec une retenue et une modération qui rendaient mal son ressentiment et qui étaient encore de sa part un sacrifice à la cause du roi.

« Je ne crois pas que la complaisance envers ces Messieurs doive aller jusqu'à laisser sans réponse des calomnies quand elles citent des faits et des autorités. Je ne le crois pas parce que je pense qu'une fois à ce point, il faudra leur faire de bien autres sacrifices que la politique permettra encore moins que ceux-là. Je comprends moins encore que les attaques de cette nature viennent d'un aide de camp de Monsieur et après ce qui s'est passé. Mais, si ma raison est étonnée, mon cœur, soyez-en bien sûr, n'est pas ébranlé, et de tous les sacrifices qu'il me paraît que j'aurai encore à faire, il n'y en aura de pénibles pour moi que ceux qui me paraîtront funestes à la chose publique et à la cause royale. Celui de repartir tout de suite d'ici

pour aller à Londres, me coûterait fort peu, car ma santé seule en souffrirait. Mais, si ma présence à Paris, il y a quinze jours, effrayait tant ces Messieurs que j'ai dû partir précipitamment, quel effet ne ferait pas mon retour et quel rôle jouerais-je en passant à Paris au milieu de ces attaques et de ces outrages que je puis mépriser de loin, mais qu'il me serait impossible de ne pas repousser si j'étais sur les lieux? »

Ces dernières lignes répondaient à une offre amicale de Pasquier, devenu, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, le chef hiérarchique de Decazes. Il croyait que pour imposer silence aux fanatiques qui, tous les jours, malmenaient son ancien collègue par la parole ou par la plume, il fallait que celui-ci allât prendre possession de son ambassade. Il serait alors démontré que ces violentes attaques n'avaient pu lui faire perdre la confiance du roi ni entraîner sa révocation. Elles cesseraient en raison même de leur impuissance. Mais, pour aller de la Gironde à Londres, Decazes devait nécessairement passer par Paris; il était même tenu d'y demeurer quelques jours afin de recevoir ses instructions et de procéder à des préparatifs nécessaires, et c'est ce séjour dans la capitale qui, pour les causes qu'il indiquait lui-même, lui semblait dangereux.

Tel était aussi l'avis du roi.

« Cornes m'ont poussé à la tête, — un veuf peut s'exprimer ainsi, — en lisant la douce proposi-

tion de Pasquier... Si vous vous portiez tout à fait bien et que Libourne fût à Abbeville ou Londres à Burgos, on pourrait peut-être voir. Mais, avec la nécessité de passer à Paris, et l'éviter serait bien pire, ce sont les Petites-Maisons ouvertes. »

C'est à la date du 14 mars que le roi exprime à son favori cette opinion qui témoigne de ses craintes et de sa prudence. Dans la même lettre, il l'entretient familièrement de l'emploi de sa journée. Le matin il est allé à l'enterrement du duc de Berry, « sans avoir éprouvé la moindre fatigue, grâce aux bons arrangements qui avaient été pris ». Il n'a pas été content de l'oraison funèbre. Tandis qu'il s'attendait à pleurer, et il en avait besoin, ses yeux se sont séchés, l'orateur ayant dit qu'il voulait instruire et non attendrir.

« Mais, quand j'ai vu passer cette pauvre bière sous mes yeux, je me suis dédommagé et cela m'a fait du bien... Depuis vendredi, j'ai repris mes promenades. J'ai voulu me forcer, et, tout exprès, j'ai débuté par celle de Choisy. En passant sous *des fenêtres*, j'ai senti mon cœur se serrer. Le duc de la Châtre, dont la place en voiture est vis-à-vis de moi, s'en est aperçu et a jeté un regard sur ces pauvres fenêtres. Alors, je lui ai dit : *Et flavimus diem recorderemus tui Sion*. Le lendemain, j'ai fait la promenade de Saint-Cloud, Suresnes, etc., etc., où, en cette saison-ci, on voit Madrid en plein. Cela m'a fait mal aussi,

mais moins que la veille. Madrid ne m'offre pas les mêmes souvenirs que Choisy. »

Toutes ces émotions qui trahissent le vide qu'a creusé dans le cœur de Louis XVIII l'éloignement de « son fils, » n'enlèvent rien aux ressources habituelles de son esprit et ne l'empêchent pas de trouver, au courant de la plume, le mot pour rire.

« Je m'acquitterai de votre commission pour le duc de Gramont et le comte Charles. Le premier la mérite sans aucun doute ; pour le second, il y a des gens qui prétendent lui avoir entendu tenir un langage tout différent. Je doute ; mais, s'il fallait les en croire, je songerais à la famille dont il est entouré et pour excuser un peu sa faiblesse, je le comparerais à Gil Blas qui, enrôlé, malgré lui, parmi les brigands, fait feu comme eux, en détournant la tête et qui dit naïvement : « J'espère que mon coup ne porta pas. »

Enfin, comme on a rapporté à Decazes que le duc d'Angoulême, auquel il s'est de tout temps passionnément dévoué, s'est exprimé sur lui, depuis la mort du duc de Berry, en termes amers, le roi s'efforce de le rassurer, en lui rappelant que, par des propos postérieurs, le prince a réparé l'effet des premiers et en plaidant au total les circonstances atténuantes.

« Je comprends très bien que la plaie qu'il vous a faite, ne soit pas encore guérie. Mais vous connaissez sa véracité. Ce qu'il a dit au duc

de M***, ce qu'il vous a fait dire par Pasquier, c'est son cœur qui l'a dicté. Tout le reste a une interprétation, que l'horrible événement rend peut-être excusable, de ce que lui a souvent répété celui qui depuis quarante ans était *animæ dimidium suæ*. Hélas! la comparaison de Gil Blas lui est encore plus applicable qu'à Charles. Mais, si vous le voyiez comme moi, presque tous les jours, être pour sa nièce le père le plus tendre, si surtout il vous avait offert hier comme à moi le spectacle le plus touchant que je connaisse, celui d'une immense douleur supportée avec un immense courage, ah! vous excuseriez un peu de faiblesse réparée d'ailleurs autant que cela était possible. »

En de telles preuves de la sollicitude de son roi, Decazes pouvait trouver plus d'un motif de consolation, et l'effet en était bienfaisant pour lui, si bienfaisant que le compte rendu de la séance du 1er mars, où il avait été de nouveau attaqué par Clausel de Coussergues avec autant d'injustice que de violence, ne semble pas l'avoir d'abord ému plus que de raison. Mais, bientôt, des lettres d'amis venaient ajouter à ce compte rendu des commentaires irritants, faire croire à Decazes qu'il était trahi par ceux dont il était naguère le fidèle compagnon. Alors il fut impuissant à contenir sa colère. On la voit se répandre dans sa correspondance avec le roi.

« Que Pasquier, qui n'a pas eu le courage de

dire un mot aux deux séances où son collègue et son président a été outragé d'une manière si lâche, qui ne l'avait pas eu non plus un mois avant, lorsque M. de la Bourdonnaye me représentait comme isolé dans la nation et dans la Chambre... que Pasquier, dis-je, me traite, absent, comme il me traitait présent, et ne défende pas plus son ami qu'il ne défendait son collègue, je peux le comprendre, quoiqu'à grand'peine assurément. Mais, que le duc de Richelieu partage cette conduite, voilà ce qui me confond. Tout à l'heure, on me demandera sans doute de faire amende honorable et de demander grâce à M. Clausel et à M. de Martainville. Donner ainsi ses amis et ses collègues en holocauste à un parti, ce n'est pas de la politique, c'est de la folie, je ne dirai pas que c'est de la lâcheté. Est-ce ainsi que je me suis conduit envers M. le duc de Richelieu? L'ai-je abandonné à la partie de la Chambre qui se réjouissait de sa chute? J'ai demandé pour lui une récompense nationale, et j'en ai fait la condition de mon entrée au ministère. N'ai-je pas relevé le gant pour Corvetto? Je ne cite pas ces faits, assurément, pour m'en faire honneur, mais pour ajouter que les partis, loin de m'en vouloir, ne m'en ont que plus honoré. »

Dans les souvenirs que rappelait Decazes, il n'était rien qui ne fût vrai. Mais, il y avait quelque exagération dans les reproches qu'il adressait à Pasquier et à Richelieu, quelque injustice

dans l'attitude boudeuse qu'il gardait à leur égard, en dépit des lettres cordiales qu'il recevait du premier, attitude dont il ne se départit que lorsqu'il eut acquis la conviction que ses anciens collègues, encore qu'ils n'eussent pas jugé opportun de le défendre à la tribune, présentaient sa défense dans leurs entretiens, à toute heure et à tout propos.

Cette conviction lui fut donnée de divers côtés à la fois : « Il n'est pas difficile de voir que le ministère vous redoute beaucoup, lui mandait-on, et qu'on cherchera à vous fermer le chemin de Paris le plus longtemps possible. M. Pasquier vous trahit-il? C'est là une question que je me pose tous les jours et que je me force d'éclairer par tous les moyens en mon pouvoir. Hier matin, je l'ai trouvé dans son lit, retenu par un gros rhume. Il m'a dit que vous lui aviez écrit une lettre qui l'affectait vivement. Il paraissait sincère dans ses regrets. »

Un peu plus tard, nouvelle missive du même correspondant et sur le même objet : « M. Pasquier m'a de nouveau exprimé combien vous auriez tort si vous vous défiiez de lui. Il compte bien que, pour ce qui le concerne, vous sauriez faire la part des circonstances. Il m'a dit que M. de Richelieu, à qui vous veniez d'écrire aussi, était toujours très bien pour vous. »

D'autre part, le roi s'efforçait de rendre confiance à Decazes et de le remonter : « Je ne sais

si Clausel de Coussergues reproduira son infamie. Benjamin Constant l'y a provoqué ces jours-ci. Si cela est, je travaillerai à ce que le duc de Richelieu fasse ce que l'honneur et la probité exigent de lui. »

Enfin, c'était Pasquier lui-même qui, prévenu des griefs de l'ambassadeur, entreprenait de les dissiper en se justifiant : « J'ai reçu de vous une lettre hier, cher ami. Je vous dirai avec franchise que j'en avais besoin et que votre silence me faisait mal. J'accorde qu'il y ait des positions où on ait le droit d'être injuste : mais cependant, entre vous et moi, nous nous connaissons trop bien pour que vous ne deviez pas être sûr que ce qui ressemble à un abandon réel de ma part, est impossible. Il y a des choses qui ne s'expliquent pas de loin et par écrit ; il y a des positions qui ne se comprennent pas, si on n'est pas placé dans leur intérieur même ; il est des résultats qu'on ne peut pas calculer quand on n'est pas sur le lieu même de l'action. Le temps et un peu de conversation quand nous pourrons en avoir, vous auront bientôt démontré combien j'ai raison. Je vous dis en toute assurance qu'il était impossible d'avoir une autre conduite que celle que nous avons tenue, et moi en particulier (1). »

(1) Voici ce que dit dans ses Mémoires le chancelier Pasquier des incidents dont s'était offensé Decazes : « On pouvait nous accuser de faiblesse et nous semblions abandonner un homme

Indépendamment de cette lettre suivie bientôt de beaucoup d'autres, Pasquier, dès ce moment, prodiguait à Decazes des témoignages d'attachement, bien propres à ranimer la confiance de celui-ci en cette amitié fondée sur de vieux souvenirs comme sur la réciprocité des services, et dont il avait un moment paru douter (1). C'est ainsi qu'il fut averti par son ancien collègue que les lettres qu'il écrivait au roi et celles qu'il en recevait, lorsqu'elles passaient par la poste, y étaient ouvertes.

« Des avis que je crois sûrs, mandait-il à son royal correspondant, me disent que nos lettres sont lues. J'ai peine à ajouter foi à un tel manquement de la part de Mézy (directeur général des postes). Cependant, Foudras (inspecteur général de la police) m'a fait assurer que la chose était ainsi. Il l'induit, à ce qu'il paraît, de ce que lui a dit à cet égard Pasquier, et il croit que c'est, de la part de celui-ci, un avertissement indi-

malheureux avec lequel nous avions tous eu des liaisons plus ou moins intimes. Cette réserve avait pu être commandée par des circonstances impérieuses alors; la patience toutefois devait avoir un terme. Je déclarai à M. de Richelieu, à tous mes collègues, à MM. de Villèle et de Corbière que cette situation ne me convenait pas, que si jamais l'accusation devait être discutée, rien ne saurait m'empêcher d'entrer dans les débats avec toute l'énergie dont j'étais capable. »

(1) Les lettres de Pasquier à Decazes, conservées dans les Archives de la Grave, forment de volumineux dossiers et révèlent, en même temps que l'affectueuse intimité qui régnait entre ces deux personnages, le prix que chacun d'eux y attachait, en dépit des brèves querelles qui troublèrent leurs relations.

rect pour moi. J'en profiterai, bien que notre correspondance ne puisse avoir rien de fâcheux pour le duc de Richelieu. Mais, comme je sais que du duc de Richelieu le portefeuille va à Monsieur, puis sans doute à Siméon (ministre de l'intérieur), il est inutile que nous passions sous tous ces feux croisés. Je m'arrange en conséquence pour que les lettres m'arrivent par des voies sûres. Je crois qu'il sera bien que la voie de Mézy ne soit pas entièrement abandonnée, et je crois qu'il serait bon que mon père (le roi) en fît autant. »

Après avoir lu ces détails, on pensera avec raison que la lettre suivante de Louis XVIII à son favori, dont nous ne donnerons qu'un extrait, ne fut pas expédiée par la poste :

« Enfin donc, mon cher, mon bien-aimé fils, je puis te donner ce doux nom. Je puis te dire que je t'aime de tout mon cœur. Les occasions en sont si rares, les circonlocutions qu'il faut prendre habituellement sont si fatigantes!... Je me porte bien. L'horrible douleur de notre séparation s'est un peu amortie. Je m'y attendais et toi aussi, et le sentiment qui nous attache l'un à l'autre est trop vrai, pour que je fasse à tes yeux le héros d'amitié. Mais, pour être amortie, c'est-à-dire pour ne plus éprouver une souffrance physique, pour ne plus faire à chaque instant couler mes pleurs, elle n'est ni moins vraie ni moins sentie. Tout m'y ramène; tout te peint à mes

yeux; ils se portent à chaque moment sur ton image (1). »

Trop longue pour être citée tout entière, cette lettre est triste comme une élégie. En termes de désolation, le roi y déplore l'absence de son fils, et après lui avoir parlé en accents non moins chaleureux de la jeune duchesse, il s'écrie dans un accès d'ardente sentimentalité : « Adieu encore une fois, mon Élie, mon bon fils. Je vous prends tous deux dans mes bras; je vous presse contre mon cœur, et je vous embrasse de toute la tendresse de votre Louis. »

De telles lettres apaisaient le ressentiment de

(1) « ... Ce souverain se plait à faire remarquer sa prédilection pour le duc Decazes, et pour s'en faire une idée parfaite, il suffit de savoir que n'ayant dans son cabinet d'autre place pour suspendre le portrait de son favori que celle où était le tableau de François Ier, il a fait enlever ce dernier et remplacer par celui qu'il tenait à avoir constamment sous les yeux. Le roi, non content de ces marques particulières d'une faveur inaltérable pour l'ex-président du Conseil, aime à la montrer publiquement encore, en demandant à l'occasion des grandes cours des dimanches, des nouvelles de sa santé à son beau-père; il doit même lui avoir dit dimanche dernier : « J'espère que Mme la duchesse Decazes se porte bien; si vous écrivez au duc votre gendre, dites-lui qu'il avait l'air de m'oublier, puisque je n'avais pas eu de ses nouvelles directes depuis quelque temps. » C'était le lendemain de la séance du 6, que ces paroles, à ce qu'on m'a assuré de bonne part, ont été adressées au comte de Sainte-Aulaire, et ce député est du nombre de ceux qui se sont fait inscrire, dans cette séance, pour parler contre le projet de loi du gouvernement. Il dit au surplus, à qui veut l'entendre, qu'il n'aurait point pris ce parti, s'il l'avait jugé contraire à l'intérêt de son gendre de conserver la bienveillance de Sa Majesté Très Chrétienne. » (Le comte de Goltz au roi de Prusse, 13 mai 1820.)

Decazes, lui rendaient son sang-froid et lui faisaient considérer dans un esprit de résignation relative et de dédain les procédés abominables dont il se savait l'objet. Tantôt c'était Anglès, le préfet de police qui, pour s'assurer la faveur des ultras, allait, en prévision de leur triomphe, clabauder auprès d'eux contre son ancien ministre; tantôt, on cherchait à « débaucher » les agents que ce dernier avait employés lors de sa présence aux affaires, et on tentait de leur arracher les secrets rétrospectifs de sa police; tantôt, enfin, on suspectait ses relations avec divers personnages connus pour être des partisans de Bonaparte ou de la république, des généraux notamment.

On répandait le bruit qu'à son passage au ministère de la police, « il s'était diverti à faire surveiller Monsieur, ainsi que les princes et princesses de la famille royale ». A la faveur de ces accusations, des hommes sans mandat ouvraient contre lui, dans un rigoureux mystère, des enquêtes variées sur divers épisodes de sa vie ministérielle, avec l'espoir de le prendre en faute et de le déshonorer aux yeux du roi, au moyen de quelque procès retentissant et scandaleux, basé sur ces dires et dont il eût été le héros et le condamné. C'est la fraction des ultras qui rêvait ces vengeances et mettait en circulation ces calomnies, dans un excès de haine contre l'homme d'État qu'elle accusait d'avoir retardé de plusieurs années son avènement au pouvoir. Il y avait là un

fonds inépuisable dont s'alimentait souvent la correspondance du roi avec Decazes.

Parfois aussi, mais plus rarement, c'est la politique extérieure qui en faisait les frais. Comme tous les hommes qui ont passé de longues années aux affaires et qui, les ayant quittées, se croient encore autorisés à donner des conseils à leur successeur, Decazes ne pouvait se déshabituer d'en faire entendre, aussi bien sur les incidents du dehors que sur ceux du dedans. En cette année 1820 et peu de temps avant la chute de Decazes, avait éclaté en Espagne une insurrection contre le triste Ferdinand VII, ayant pour but non de le précipiter de son trône, mais d'amoindrir sa puissance dont, depuis son avènement, il avait odieusement abusé. Les insurgés victorieux venaient de lui imposer une constitution, — celle dite de 1812, votée par les Cortès de Cadix, — qui le dépouillait des principaux attributs du pouvoir royal et laissait sans garanties son autorité. A peine averti de ces incidents dont, dans les environs de Bordeaux, il avait reçu plus vite la nouvelle que s'il se fût trouvé à Paris, Decazes adressait au roi tout un programme de conduite à tenir et de résolutions à prendre, tel qu'il eût eu le devoir et le droit de le formuler s'il avait été encore président du Conseil.

« Je crois bon, utile, indispensable que le roi saisisse cette occasion pour faire voir à l'Europe que la France peut encore quelque chose et que

la maison de Bourbon ne se laisse pas sans secours. Je voudrais que le roi manifestât sa volonté et qu'il fût connu que ce qui se fera en est le résultat. J'avais proposé au roi pendant mon ministère, et je l'ai fait en détail au duc de Richelieu, d'offrir au roi d'Espagne le régiment suisse qui est à Toulon, le régiment étranger qui est en Corse, d'envoyer une station devant Cadix ou Malaga ou tout autre point, de lui proposer d'occuper Pampelume et les autres places de la frontière, pour lesquelles il peut avoir des inquiétudes. »

Ces conseils ne pouvaient déplaire à Louis XVIII. Quoique entre la cour d'Espagne et celle de la France, le pacte de famille eût cessé d'exister, il n'oubliait pas qu'il était Bourbon et que le monarque espagnol l'était comme lui. En conséquence, il se croyait tenu de lui porter secours contre des insurgés victorieux. Par contre, observateur scrupuleux des règles du régime parlementaire, il ne croyait pas qu'ayant lui-même des ministres responsables, il fût libre de suivre des conseils qui ne venaient pas d'eux, ces conseils eussent-ils le mérite de lui être envoyés par son conseiller d'hier, toujours si cher à son cœur, si prudent, si sage, et de qui, deux mois avant, il les eût reçus avec enthousiasme.

Telle était sa loyauté gouvernementale qu'à les écouter et à les suivre, il se fût bientôt considéré comme trahissant son ministère. Il ne voulait

donc pas discuter les avis de Decazes et pas davantage feindre de ne les avoir pas entendus, car il lui en eût trop coûté d'affliger « son fils ». C'est à cette occasion que, pour la première fois dans sa correspondance, on le voit ruser avec lui, se donner l'air de lui répondre, mais en réalité se dérober par une phraséologie qui semble dire beaucoup et ne dit rien. Du reste, le même trait se renouvellera souvent par la suite, en toutes les circonstances où Decazes, se souvenant qu'il a été ministre, parlera comme quand il l'était. Le roi, quelles que soient son affection et sa confiance, esquivera l'obligation de s'expliquer en termes nets et précis, témoignant d'une conviction bien assise ou même de la volonté de la faire partager. A l'exposé qui vient de lui être tracé de ce qu'il devrait faire en Espagne, il réplique :

« Je vous l'ai dit, mon cher duc, à cent cinquante lieues, on ne peut pas politiquer. Je ne raisonnerai donc pas avec vous sur l'Espagne. Mais, je me permettrai de gémir sur ce qui s'y passe et de vous dire que je suis fort inquiet des suites. Mon inquiétude a quelque chose de vexant que vous comprendrez tout de suite. Hier, est arrivé un courrier du 14; c'est la plus grande diligence possible. La poste de demain n'apportera même pas tant, et ce sera beaucoup si celle de dimanche apporte quelque chose de plus. Nous voilà donc pour plus de huit jours au même point, à moins

d'un nouveau courrier. Mais, dans l'état où sont les choses, je ne puis raisonnablement espérer qu'il apporte rien de bon. Ainsi, je me trouve dans le tourment d'ignorer, qui mérite bien d'être compté pour quelque chose, surmonté de la crainte d'apprendre. »

Ceci dit, d'ailleurs, il revient aux réflexions que lui suggèrent certains faits intéressant Decazes, réflexions qui souvent, à vrai dire, sont, sous des façons affectueuses, des critiques et des avertissements. C'est ainsi qu'il faut interpréter celles qu'il lui présente à la suite d'un voyage que le comte de Sainte-Aulaire et le comte d'Argoult ont fait à la Grave :

« Je conçois très bien le motif pécuniaire qui les a portés à voyager ensemble ; mais, je me permets de ne pas le trouver suffisant. Je ne parle pas des bêtises que cette réunion a fait dire, du nom de mission dont on l'a revêtue. De notre vivant, nous nous moquions des caquets. *Quanto magis post necem !* Mais leur position à tous deux est différente (1). Le sort de la loi sur les journaux n'est pas douteux ; il n'importe guère que la majorité soit de dix-neuf ou de dix-huit ; la bataille sur les élections ne commencera pas d'ici trois semaines. Ainsi, M. de Sainte-Aulaire avait par devant lui tout le temps nécessaire. Il n'en est pas de même pour M. d'Argoult ; non que j'aie

(1) Sainte-Aulaire était député et d'Argoult pair de France.

la moindre inquiétude sur la loi de la liberté individuelle, mais celle des journaux a passé à une si belle majorité qu'il serait fâcheux que l'autre n'en eût pas au moins une pareille. Je suis chiche de voix. De plus, après ce qui s'est passé entre Fitz-James et d'Argoult (1), je suis fâché que celui-ci ait, comme on dit, l'air de fouiner. Enfin, dans votre intérêt qui est pour moi la première des considérations, j'ai quelque regret qu'ils soient venus et s'en retournent ensemble. »

Tout ce verbiage ne saurait être considéré que comme une mauvaise chicane, si l'on ne se rappelait de quels soupçons Decazes était l'objet de la part de l'ultra-royalisme et quelle terreur ils inspiraient à Richelieu, qui semble les avoir partagés dans une certaine mesure. Il croyait, bien à tort d'ailleurs, son ancien collègue dévoré du désir de reprendre le pouvoir et la réalisation de ce désir, souhaitée par le roi. Il s'effrayait de tout ce qui semblait donner raison à ses craintes. Il s'en effrayait d'autant plus que chacun de ces incidents avait pour effet d'exciter la fureur des ultras et lui valait à lui-même leurs récriminations et leurs reproches. Il en entretenait alors Louis XVIII, s'efforçant d'obtenir de lui qu'il ne tolérât pas que son favori eût l'air de se prêter aux manifestations de ses amis, dont sa disgrâce

(1) Le duc de Fitz-James ayant violemment attaqué Decazes à la Chambre des pairs, d'Argoult s'était mis en avant pour répondre.

était le prétexte et son retour aux affaires le but. La visite que le comte de Sainte-Aulaire venait de faire à son gendre, s'il la lui eût faite seul, eût passé sans doute inaperçue. Mais, en s'adjoignant, dans la personne du comte d'Argoult, un compagnon de voyage, il en avait changé le caractère. Ce n'était plus une visite de famille et d'amitié, mais une démarche politique dont Richelieu avait signalé au roi les inconvénients, et le roi à son tour, bien à contre-cœur, les signalait à Decazes. Il convenait d'insister sur ce trait pour faire comprendre en quelle situation délicate et difficile se trouvait Decazes après sa chute. Il est d'ailleurs remarquable qu'après avoir donné libre cours à ces remontrances, le roi s'efforçait d'en réparer l'effet.

Dans la même lettre, on lit :

« J'ai recommencé avant-hier mes lundis. Il y a eu, le soir, soixante et quinze dames dans la salle du trône, ce qui n'a pas laissé que de me fatiguer un peu. Mais, au bout d'un quart d'heure que j'ai été assis, il n'y a plus paru. Cent quatre-vingt-treize dans l'autre salle ; total : deux cent soixante-huit. Le compte est beau. Mais, cher duc, vous m'en croirez quand je vous dirai qu'il ne m'a pas satisfait. J'ai soupiré tout bas, mais du fond du cœur, de n'en pas compter soixante et seize d'abord et cent quatre-vingt-quatorze ensuite. La bonne Mme du Roure est venue. Je lui ai parlé de la petite, de mon fils, du bon ange,

de mon petit Louis. Cela m'a fait du bien. Mais qu'il y a loin de cette illusion à la réalité! »

Ainsi la tendresse du roi ne se refroidit pas. Mais, si loin qu'elle l'entraine, elle ne l'empêche pas de faire un départ rigoureux entre ce qu'elle lui commande et ce que lui commandent aussi ses devoirs de souverain. Sincère avec ses ministres comme avec son ami, il ne veut rien faire au profit de celui-ci qui puisse leur porter ombrage, et s'il continue à prodiguer à l'un son affection, il a grand soin de ne s'entretenir qu'avec les autres de ce qui a trait à la marche des affaires de l'État. Seuls, ils sont ses conseillers ; seuls, ils sont en possession de sa confiance. Il ne veut pas qu'on puisse l'accuser de chercher en dehors d'eux ses inspirations et ses raisons d'agir ni d'opposer à la légitime influence qu'ils doivent naturellement exercer, celle d'un favori. Cette préoccupation apparaît dans la plupart de ses lettres. Ce qu'il veut avant tout éviter, c'est que le ministre d'hier crée des difficultés à ceux d'aujourd'hui.

Decazes eût donc été tenu complètement en dehors des affaires si, d'une part, les amis qu'il avait laissés à Paris ne lui en eussent parlé tous les jours et si, d'autre part, l'amitié de Pasquier ne s'était appliquée à l'entretenir de ce qui se faisait et se disait. De Pasquier, il apprit au commencement d'avril que ce n'était plus par les ultra-royalistes, à qui on avait fait concessions

sur concessions, que le Cabinet était menacé, mais par les doctrinaires et les ultra-libéraux qu'avait mis en défiance son orientation plus marquée vers la droite.

« Vous me négligez bien, mon cher ami, et j'ai peur que les douceurs de la vie de campagne ne vous fassent un peu trop oublier vos amis, qui ne sont pas comme vous étendus sur des lits de verdure et de fleurs. Nous voilà cependant hors de la loi de la presse et ce n'est pas un médiocre avantage après la fureur des attaques que d'en être sorti avec une honnête majorité. Le côté gauche ne s'était pas encore montré avec cette violence; elle lui a même fait quelquefois négliger la perfidie, et il n'a, dans son emportement, rien su cacher. Une telle franchise devrait bien servir d'avertissement à tous les hommes qui ne veulent pas servir d'instrument à un parti qui ne le cède en odieux à presque rien de ce que nous avons vu de plus repoussant depuis trente années. La discussion qui va s'ouvrir sur les comptes donnera, il faut l'espèrer du moins, aux esprits le temps de se rasseoir. Mais, il faudra bien arriver enfin à cette loi d'élection, et c'est là que se livrera le plus grand combat. De Serre, dont j'ai reçu une lettre, il y a deux jours, paraît toujours décidé à arriver pour ce combat. Mais, il y a une phrase qui termine sa lettre et qui me fait peine : *Il faudra voir*, dit-il, *si ma position pourra supporter la tribune*. Ceci prouve qu'il n'a pas une

confiance entière. Nous avons cependant dans cette affaire le plus grand besoin de son appui, car les esprits sur ce point sont plus divisés que jamais, et nous avons beau dire que nous tenons à notre projet, le croyant bon et ne comptant point le changer, nous ne persuadons presque personne.

« Les journaux, à présent, disent tout sur l'Espagne. Ainsi, je n'ai rien à vous apprendre à ce sujet. Je suis fort inquiet du Portugal, qui m'a assez l'air d'être tenté de suivre le même exemple. Des avis très confidentiels, et que je crois sûrs, sont parvenus à cet égard. »

Huit jours plus tard, Pasquier ajoutait : « Vous nous négligez terriblement et vous me devez plus d'une réponse. J'ai vu la dernière lettre que d'Argoult a apportée au duc de Richelieu, et j'en aurais long à vous dire sur cette lettre. Il y a des circonstances où il faut savoir supporter les injustices de ses amis. Le temps en fait toujours raison et finit toujours par montrer où sont *les fidèles*. Je ne crains pas cette épreuve... Je vous écris brièvement parce que je suis obligé d'aller à la Chambre; et puis, je ne sais pas écrire longuement à qui me répond si peu. »

CHAPITRE III

L'inutilité de la démission de Decazes démontrée. — Embarras du ministère. — Grave indisposition du roi. — Il se défend d'oublier Decazes. — Nouvelle campagne de Clausel de Coussergues. — Decazes se décide à prendre possession de son ambassade. — Son arrivée à Paris. — Tendre accueil du roi. — Decazes refuse de se mettre à la tête d'une opposition libérale. — Son départ pour l'Angleterre.

Écrites dans le courant d'avril, les lettres de Pasquier, qui viennent d'être citées, démontrent avec évidence que la démission de Decazes, vieille déjà de six semaines, n'avait pas porté les fruits qu'en attendaient ceux qui la lui avaient arrachée ou conseillée, et que lui-même s'était trompé en la donnant avant d'avoir été mis en minorité. Lorsqu'on faisait appel à son patriotisme pour obtenir cette démission, on lui avait représenté qu'elle déterminerait un apaisement général, consoliderait le ministère et assurerait le vote des diverses lois soumises à l'agrément des chambres. Combien peu les faits qui s'étaient produits depuis répondaient à ces prévisions!

A la vérité, deux de ces lois, — celles dites de sûreté, — étaient votées, mais après des débats où le parti des ultra-libéraux, contenu cinq années

durant par l'habileté de Decazes, venait de révéler son déchaînement et sa puissance. Le péril de droite s'était momentanément amoindri; mais celui de gauche était devenu plus redoutable, et comme d'autre part, les concessions faites peu à peu à l'ultra-royalisme ne parvenaient jamais à épuiser ses exigences, on pouvait craindre la dislocation de la majorité et prévoir le moment où ce parti insatiable, irrité de nouveau lorsqu'il aurait constaté qu'on ne voulait pas lui tout accorder, se coaliserait avec l'opposition libérale pour empêcher le vote de la loi des élections. On ne s'était tiré d'un danger que pour tomber dans un autre. C'est là ce que constatait Pasquier et ce qu'il avouait implicitement à Decazes, en lui faisant part des embarras du ministère.

Par surcroît de malheur, l'état de santé du roi subitement s'aggrava. Au commencement d'avril, une attaque de goutte avait fait craindre pour ses jours. On parvint à enrayer le mal. Mais, ce mieux ne se maintint pas. Le jour même où Pasquier mandait à Decazes que « le roi se rétablissait et que cette crise lui aurait été salutaire », la « coquine », — c'est ainsi que Louis XVIII appelait la goutte, — reparut non moins alarmante que la première fois (1).

« Que feriez-vous si le roi mourait? écrivait-on à Decazes. Hélas! que ferions-nous, nous-mêmes?

(1) C'est à cette occasion qu'un ultra-royaliste connu disait chez le duc d'Aumont : « Nous espérons la gangrène. »

Vous ignorez le véritable état de sa santé. Tout le monde se croit instruit et l'inquiétude est générale. On assiège son médecin Alibert. De ce terrible secret dépendent tant d'événements ! Mais, certes, les plus tendus, les plus empressés sont les joueurs de la Bourse. La rente est suspendue aux nouvelles qu'on arrache sur l'état du roi. Les lavements de moutarde occupent tout Paris, et si le roi veut s'assurer de la confiance qu'il inspire, qu'un de ces matins, par un brillant soleil, il dirige sa promenade sur un point qui traverse la rue Notre-Dame-des-Victoires ; à chaque tour de roue de sa calèche, il verra les fonds monter (1). »

En dépit des rumeurs pessimistes, l'état du roi s'était rapidement amélioré. Mais, la goutte lui ôtait encore l'usage de ses mains, et sa correspondance avec Decazes se trouva interrompue. Il chargea Pasquier d'en avertir « son fils, à qui il n'aurait pu écrire que deux lignes de la main gauche et que ce n'était pas la peine ».

Cete phrase blessa Decazes. Il s'en plaignit :

« Je suis sans nouvelles et sans consolations. Pasquier m'a bien dit une cause ; mais, elle m'a fait encore plus de mal que l'effet. Je ne puis croire que mon père ait prononcé ces cruelles paroles. Tous les Pasquier du monde me le répéteraient que je ne le croirais pas. Mon père ne pouvait-il me dire : *Je vais bien* ou *je vais mieux?* »

(1) Mme Hamelin. Decazes l'avait employée quand il était ministre et elle continuait à lui écrire.

Ceci dit, il protestait de nouveau contre des attaques qui se renouvelaient sans que personne du gouvernement ni de l'entourage du roi prît sa défense. Il s'étonnait qu'on laissât exclusivement à des membres de l'opposition le soin de plaider en son nom : « Si le ministère ne veut pas m'avouer, je n'irai pas en Angleterre. Je resterai en France et à Paris pour me faire voir en face à mes ennemis et savoir enfin ce que je dois attendre de leur perfidie et des protestations que j'avais reçues de la bouche de mon père. »

Il y avait beaucoup d'aigreur dans ces propos. Il est vrai que Decazes était alors très excité. Il venait d'apprendre que la loi des élections, présentée aux Chambres et qui était son œuvre, avait été modifiée dans ses parties essentielles, à la demande de la droite, de telle façon qu'il ne restait rien de son caractère libéral. On y avait notamment introduit le principe du vote à deux degrés, tout au profit de la noblesse. Avec une véhémence qu'explique sa conviction, Decazes, mieux inspiré cette fois que lorsqu'il s'attardait à des plaintes et à des reproches, s'écriait : « La nouvelle loi est une grande faute. Je ne voudrais pas pour tout mon sang l'avoir faite. La responsabilité m'en paraît effroyable comme le danger de dépouiller entièrement la propriété moyenne, car c'est la dépouiller que de ne lui laisser qu'une représentation tout à fait illusoire ; c'est blesser au cœur la grande masse de la nation,

c'est enfin établir une véritable aristocratie sans aucune part au peuple : c'est perdre tout le fruit des concessions faites jusqu'ici ; c'est avouer qu'on n'a plus confiance en la nation. »

Au recu de cettre lettre, le roi y répondit. De sa main gauche, toute tremblante, il traça quelques lignes qu'on peut à peine déchiffrer dans l'original que j'ai sous les yeux. On remarquera qu'il n'y faisait que la part du cœur. Fidèle à son système de correction parlementaire, il se taisait sur tout ce qui avait trait à la politique.

« Il manquait à mes peines, mon cher fils, d'être soupçonné de t'oublier. Je me croyais sûr que tu te disais : Mon père pense à moi tous les jours, à tous les instants. Si je ne t'ai point écrit depuis le 6 avril, c'est que je ne puis écrire de ma main gauche que peu, très lentement et avec beaucoup de fatigue, et que cela devient un supplice de Tantale. Le fond de ma santé est parfaitement rétabli. Mes genoux vont beaucoup mieux. Mais, le poignet droit est encore si faible qu'après avoir tracé : je t'aime, il lui faut du repos. J'embrasse tout le monde. »

Ce billet affectueux eut pour effet de dissiper les défiances et les craintes de Decazes. Il en remercia le roi avec effusion. Mais, son ressentiment contre les ministres durait toujours. Déjà douloureusement surpris qu'ils ne l'eussent pas défendu quand il était attaqué, les modifications introduites par eux dans la loi électorale l'exaspé-

raient à ce point qu'au risque de se répéter, il le confessait une fois encore à Louis XVIII.

« Ils savent que les deux degrés m'ont toujours paru la faute la plus grave et la plus funeste et que c'est ce qui m'a fait me séparer en décembre 1818 du duc de Richelieu, et que dans les modifications à faire à la loi des élections, je n'ai jamais voulu en entendre parler. Nous adoptons ensemble une nouvelle loi que le côté droit agrée : je la leur lègue en partant, et non seulement, ils me promettent, mais ils me prient de la défendre par mon influence auprès de mes amis ; ils s'alarment de la supposition que j'ai pu faire des concessions à l'un ou à l'autre... et tout à coup, sans avoir daigné m'en dire un mot, sans donner d'autres raisons que la longueur des quarante et un articles et la difficulté de faire passer le renouvellement intégral, ils produisent un nouveau système entièrement opposé au premier ! »

Après cette sortie et comme s'il craignait que le roi y vît un commencement de rébellion, il continuait en lui racontant que Guizot et ses amis le pressaient de rentrer à Paris pour travailler à la formation d'un nouveau ministère, « ce à quoi j'ai répondu en restant à la Grave. J'appartiens au roi, mais, ce ne sera qu'avec désespoir que je rentrerai aux affaires. Je crois fermement que ce serait faute et malheur pour moi d'y rentrer actuellement. Les libéraux du reste ne me font pas l'injure de m'y souhaiter : ils rêvent

un ministère Daru, Royer et Cie, Foy, etc. J'écris à ceux qui m'en parlent que je crois et que j'espère que le roi préférerait un ministère ultra. Je ne peux rentrer que lorsque le duc de Richelieu m'en priera, comme je l'ai prié, et que les sages de la droite le désireront. Or assurément rien n'est sûr pour tout cela; si je n'y prends garde rien ne le sera jamais et je serai démoli dans la nation et au dehors par la calomnie de mes ennemis et par la lâcheté et la trahison de mes amis; celle de Ternaux me révolte. »

En déclarant qu'il ne voulait pas revenir aux affaires sans y être appelé, Decazes répondait aux intentions formelles du roi qui lui écrivait : « Je vous aime trop pour vous replacer au ministère dans les circonstances actuelles; je me reproche assez l'impatience de mon amitié à la fin de décembre 1818. »

Il était tout aussi décidé à ne pas se mettre à la tête d'un parti d'opposition : « Cela ne pourrait être qu'autant que le roi aurait un ministère qui lui aurait été imposé et qu'il approuvât *in petto* ma conduite et encore que j'aie au moins la chance de le sauver. » Il ne voulait et ne demandait qu'une chose avant de partir pour Londres, c'est que lorsque Clausel de Coussergues développerait sa proposition, le duc de Richelieu lui répondît. « Il serait beau et noble à lui de dire que la responsabilité de ce qui a été fait dans notre administration a été commune; que rien dans la

mienne n'a été qu'honnête; que dans les affaires de Grenoble et de Lyon rien n'a été fait que d'accord; que j'ai déployé activité et zèle; qu'il faut reconnaître que jamais police n'a été moins inquisitoriale que la mienne, qui cependant n'a pas manqué de prévoyance. » Et il concluait en déclarant que tant qu'il n'aurait pas été vengé, par le Cabinet, des attaques de Clausel de Coussergues, il lui serait bien difficile, sinon impossible, d'aller prendre possession de son ambassade.

Il ajoutait dans la même lettre :

« J'avoue que je ne comprends pas que le duc de Richelieu, qui sait que Pozzo me dessert et me nuit à la cour de l'empereur, ne le lui dise pas sévèrement et n'éclaire pas l'empereur et ses deux ministres. Comment la vérité lui coûte-t-elle tant à dire? Comment un mot du roi ne lui ouvre-t-il pas les yeux sur cet oubli ou cette négligence? car je ne doute pas que ce ne soit que cela.

En même temps qu'il s'exprimait avec cette franchise et cette vivacité dans ses lettres au roi et aux ministres, il s'appliquait à ne rien laisser transpirer au dehors de son mécontentement et de sa colère. Il voulait bien s'en ouvrir à eux, mais non à des étrangers. Villemain, dont il avait encouragé les débuts dans la vie publique en le nommant au Conseil d'État, et qui lui en gardait la plus vive reconnaissance, ayant blâmé sévèrement, dans une de ses lettres, l'inexplicable silence des ministres en ce qui concernait

leur collègue d'hier indignement calomnié, il lui répondait :

« Je suis trop loin du théâtre des affaires pour pouvoir les bien apprécier et je ne saurais assez bien juger la position du ministère pour condamner son silence sur ce qui me touche et l'apparence d'abandon qu'il s'est donné en ne défendant ni mon administration ni mon caractère. Je connais assez mes anciens collègues pour être assuré qu'ils ont fait ce qu'ils ont cru indispensable pour la chose publique et que ce sacrifice leur aura été plus pénible qu'à moi. J'ignore ce qu'à leur place, j'aurais fait. J'aurais été bien malheureux si la politique n'eût pu s'accorder avec l'amitié. L'an dernier, j'aurais cru faire une faute et manquer à un devoir en n'avouant pas M. Corvetto et toutes ses opérations d'emprunt, quoique j'eusse quelquefois différé d'avis avec lui sur les détails. Mais, la position n'est pas la même et je peux m'affliger mais non me plaindre et encore moins condamner. »

Ce n'était là qu'un généreux mensonge, un beau triomphe sur soi-même, et Decazes s'exprimait tout autrement quand il écrivait au roi, à Pasquier ou à Richelieu, à qui le même jour il adressait une longue lettre au sujet de la loi électorale. Mais, ce qu'il leur disait à eux, il se fût reproché de le dire à des tiers. Dans la correspondance qu'il entretenait avec tant de gens, il jouait la comédie. On n'y voit guère trace des

sentiments qui, en réalité, emplissaient son cœur d'amertume. Pour qu'éclatât sa colère, il fallait qu'il eût surpris quelqu'un de ses adversaires en flagrant délit de perfidie, de mauvaise foi, de malveillance plus ou moins dissimulée.

C'est ainsi qu'à propos de Villemain, il se découvrit un ennemi très actif dans un homme assez obscur qu'il avait maintes fois obligé, dont il attendait sinon de la gratitude, du moins de l'indifférence, François Roger, l'auteur dramatique, membre de l'Académie française, qu'il avait fait nommer, en 1817, secrétaire général des postes. Naguère, en apprenant que sa correspondance avec le roi passait par le Cabinet noir, il s'était refusé à soupçonner de ces indiscrétions le directeur général, M. de Mézy, dont il avait éprouvé l'amitié. Il sut tout à coup non seulement que Roger se vantait partout d'être l'organisateur de cette surveillance, mais encore, que Villemain ayant posé sa candidature à l'Académie française, le même Roger la combattait par tous les moyens, « l'Académie n'étant pas faite pour les amis de M. Decazes ». C'est une des rares circonstances où, dans les lettres de celui-ci à ses amis, on voit son irritation se trahir. Et encore ici est-elle dissimulée sous la raillerie :

« Si ce n'était qu'une méchanceté et une ingratitude de la part de ce pauvre académicien, écrivait-il à de Mézy, je ne vous en dirais rien. Mais c'est une trop lourde bêtise pour que, charitable-

ment, je ne vous prie d'en avertir ce cher homme. Un nouvel élu est obligé à plus d'esprit, plus de tact et encore plus de mémoire. Lorsqu'il l'a été, il ne trouvait pas que l'obstacle qu'il a la sottise d'opposer aujourd'hui à Villemain fût dirimant. Dites-lui de ne pas changer si vite d'avis. Dites-lui aussi qu'il ne soit pas aussi étourdi secrétaire général des postes qu'il est léger académicien, et qu'il ne se vante pas de faire *si bien qu'aucune de mes lettres, quelque voie que je prenne, ne puisse arriver sans examen préalable*. C'est encore une grosse sottise et c'est toujours ce qu'il y a de pis pour un secrétaire général comme pour un académicien. Plaisanterie à part, j'ai été indigné de la conduite de ce petit imbécile envers Villemain, dont il n'est pas digne de délier les souliers académiques et à qui il doit sa réception, que j'ai, du reste, aussi un peu sur la conscience. Je serais bien fâché que l'attachement que je porte à un homme de lettres aussi distingué reculât le moment de son entrée à l'Académie où il occupera sa place un peu mieux que ce pauvre Roger, à qui je vous prie de dire son fait, ne fût-ce que par charité pour lui-même. »

Cependant, dans la retraite où les instances des ministres du roi le retenaient malgré lui, Decazes s'impatientait et rongeait son frein. Il regrettait de n'être point parti pour Londres quelques semaines plus tôt et de s'être engagé à attendre pour partir que la loi électorale fût votée. De

quelque apparence de résignation qu'il cherchât à parer son attente et sa servitude volontaire, il appelait nerveusement la fin de son exil, toujours préoccupé toutefois de ne rien dire ni de ne rien faire qui pût alarmer les ministres et altérer la confiance du roi dans sa docilité. Ce qui se passe en lui, alors qu'il attendait depuis trois mois qu'on lui rendit la liberté se devine dans une lettre qu'il écrivait à de Serre le 23 mai.

Resté ministre dans le second Cabinet Richelieu, de Serre, que le triste état de sa santé avait contraint de partir pour Nice plusieurs semaines avant l'assassinat du duc de Berry, venait de rentrer à Paris pour y défendre, devant les Chambres, la loi électorale.

« J'ai appris avec bonheur, mon cher ami, votre heureuse arrivée, lui dit Decazes. Un moment, j'ai craint, en vous voyant courir le monde méridional, que je serais privé de vous voir avant mon départ pour Londres, et cela eût été en effet si nos collègues n'avaient pas pensé qu'il était utile que je différasse encore mon départ et que j'attendisse la fin de la discussion et le vote de la loi nouvelle, ce qui me mènera, je suppose, vers le 5 ou le 10 du mois prochain, époque pour laquelle je prépare mes paquets. J'attendrai toutefois pour me mettre en route d'avoir appris l'adoption de la loi, car si elle était rejetée, je me garderais bien de quitter ma retraite et j'attendrais que vous vous fussiez déterminé à en

présenter une autre, pour traverser Paris et me rendre à Londres. Je regrette de ne l'avoir pas fait il y a trois semaines. Je serais sorti de cette ridicule position qui fait que je n'ose pas traverser Paris dans la crainte d'être un embarras, alors que je devrais et que je voudrais n'être qu'un secours. »

Et comme il savait qu'au même moment, Clausel de Coussergues faisait campagne contre lui, annonçait la publication d'un libelle où tous ses griefs seraient énumérés et justifiés et se vantait de l'obliger à l'appeler devant les tribunaux, il ajoutait :

« On m'annonce l'affaire Clausel pour le mois prochain. Je mets beaucoup de prix à ce qu'elle soit vidée avant que j'arrive à Londres, et je ne doute pas que nos collègues ne partagent cette opinion et n'aident à ce que cela soit ainsi. Ma position serait extrêmement fausse à Londres, soit que j'y arrive où que j'y reste sous cette impudente attaque, soit qu'elle ne s'y discute que lorsque j'y serai en regard du public anglais qui en suivrait comme moi les développements, lesquels pourraient par impossible être tels qu'ils nécessitassent ma présence. J'ai fait et je ne me lasserai pas de faire jusqu'au bout la plus complète abnégation de moi-même tant que cela sera utile le moins du monde au gouvernement, à mes anciens collègues surtout. Mais, s'il arrivait qu'on poussât le crime jusqu'à alléguer des faits ou des actes

faux, comme il paraît qu'on a voulu le faire dans l'affaire Louvel, et que je pusse seul prouver le mensonge et la calomnie, il faudrait bien que je coupasse court à ces trames d'iniquité. »

Sur ces entrefaites, la loi des élections était discutée et votée dans les deux Chambres, au milieu d'une agitation générale, aggravée par des émeutes et de retentissants procès de presse. L'attitude qu'observa dans cette discussion le beau-père de Decazes, le comte de Sainte-Aulaire, déplut au roi, qui ne le trouvant pas assez ministériel, lui en garda rancune et le manifestait en ces termes : « Il se peut que le duc de Richelieu ait été peu adroit, imprudent si vous le voulez, vis-à-vis du beau-père; mais, la conduite de celui-ci m'indignerait si elle m'affligeait moins. Je ne sais si M. Clausel de Coussergues produira son infamie; Benjamin Constant l'y a provoqué ces jours-ci. Si cela est, je travaillerai à ce que le duc de Richelieu fasse ce que l'honneur et la probité exigent de lui. »

Tandis que Decazes s'apprêtait à quitter la Grave, lui arrivèrent, dans une lettre, des preuves du mécontentement de Louis XVIII, qui blâmait du même coup qu'il eût écrit au duc de Richelieu pour se plaindre des changements apportés dans la loi électorale.

« Votre lettre, mon cher duc, m'apprend que vous avez écrit au duc de Richelieu. Je ne doute pas que vous ne l'ayez fait avec tous les ménage-

ments possibles. Mais, quelque forme qu'on emploie, il est rare qu'un homme ne se sente pas un peu blessé quand on combat son opinion. C'est sans doute la cause du silence que le duc de Richelieu a gardé vis-à-vis de moi, que je trouve fort simple, et de celui qu'il observe à votre égard, qui m'afflige beaucoup. Je n'ai aucune connaissance de la lettre aigre de Pasquier à M. de Sainte-Aulaire. Celui qui l'a écrite ne m'en a point parlé ; celui qui l'a reçue n'a eu garde de venir me la montrer. Je l'ai vu une fois à son retour. Depuis ce temps-là, il a trop d'esprit pour ne pas juger en son for intérieur de la peine profonde que sa conduite me cause. »

A la veille de son retour à Paris, Decazes, en raison de ces incidents, aurait pu craindre de trouver le roi refroidi à son égard s'il n'eût été déjà rassuré par cette réponse à ses précédents reproches : « Non, vous ne vous êtes pas cru oublié ; non, je ne m'en suis pas cru soupçonné. Mais, l'un et l'autre sentant trop vivement notre mal, nous avons geint un peu trop fort. Pardonnons-nous. Pour moi, j'accorde le pardon de tout mon cœur et j'espère obtenir le mien. » C'est ensuite une approbation des projets de voyage de Decazes, dont celui-ci lui a fait part, et de la durée de son prochain séjour à Paris : « Votre projet me paraît fort raisonnable. Je suis persuadé que le 11, vous saurez le sort de la loi. Mais si cela n'était pas, je crois que vous feriez bien,

ainsi que Mézy m'a dit que vous le lui avez mandé, d'en attendre la nouvelle avant de vous mettre en route. Quant à votre séjour, si quelqu'un me parlait de deux ou trois jours, je lui rappellerais qu'un homme, arrivé ici comme une bombe, le 23 avril 1817, n'en est reparti que dans la nuit du 3 au 4 mai suivant (1). »

Ils en étaient donc maintenant tous deux entièrement à la joie de se revoir à bref délai. La loi électorale fut votée le 12 juin. Le 16, Decazes annonçait au roi son arrivée à Paris pour le jeudi suivant 22. « Quand verrai-je mon père? Comment le verrai-je? Ne trouverai-je pas un mot qui me le dira? » Il était d'ailleurs rassuré quant à l'accueil qui lui serait fait par ses anciens collègues. Il avait reçu de Richelieu une réponse « assez bonne ». Si, durant son séjour à Paris, il se trouvait des gens « pour lui mettre l'épée dans les reins », il leur citerait le précédent Blacas, que le roi lui avait rappelé.

Louis XVIII, de son côté, se préoccupait de lui tracer sa ligne de conduite.

« J'ai reçu lundi, mon cher fils, ta lettre de vendredi. Tu m'y mandes que tu y arriveras jeudi. Je comptais donc t'écrire tout à mon aise demain. Mais, voilà que tout le monde, le duc de Richelieu lui-même, qui croyait hier la même

(1) C'est du duc de Blacas que le roi veut parler. Ambassadeur à Rome, Blacas quitta son poste sans autorisation et vint à Paris. Les ministres exigèrent son départ.

chose que moi, est persuadé que tu arriveras ce soir. Cela m'oblige, quoique l'heure du dîner soit proche, à prendre ma plume et à étrangler ma lettre. Je suis convaincu qu'elle attendra vingt-quatre heures au moins. Mais, je ne veux rien avoir à me reprocher.

« Il m'aurait été assez difficile de te donner des directions relativement à ton oncle (Monsieur). Il est des plaies que je ne puis sonder en personne. Le duc de Richelieu s'en est chargé de lui-même. Le résultat, je le dis avec douleur, n'a pas été bon. Ne demande point d'audience particulière, même à Sp (le duc d'Angoulême) et vas-y dimanche à l'audience publique. Tu seras reçu ce qu'on appelle poliment, mieux de Sp. Mais, je ne me flatte pas encore que ce soit comme nous le désirerions. Hélas ! Jonathas était obligé de se cacher de Saül pour aimer David. Pour moi, tu sais bien que mon cœur et mes bras te seront toujours ouverts. Écris-moi à ton arrivée. Adresse ta lettre à Péronnet qui est de service. Je t'indiquerai le moment où quatre mois de peine finiront... pour recommencer bientôt. Je te conseille d'écrire aussi au duc de Richelieu et à Pasquier pour leur demander un rendez-vous. J'ai signé ce matin tes lettres de créance. Je ne peux douter d'après quelques mots, par-ci, par-là, qu'on n'ait grande envie que tu partes. N'y oppose point de difficultés ; ne parais point désirer de prolonger ton séjour ; nous verrons ce que nous pourrons faire.

« Quant à la duchesse de Berry, il n'est que trop vrai que dans les premiers moments, elle avait conçu l'affreuse idée qu'on lui prête (1). Tu n'ignores pas qu'ensuite, j'ai été longtemps sans la voir; je ne pouvais descendre l'escalier; elle ne pouvait pas le monter. Au bout de ce temps, elle a pu venir, non pas dans mon cabinet, elle craignait ce qui pouvait lui rappeler trop vivement la dernière fois qu'elle en était sortie, mais, dans ma chambre à coucher où je me faisais rouler pour la recevoir. Les premières fois qu'elle est venue, nous n'avons pas été seuls; enfin, nous l'avons été à sa dernière visite et j'en ai profité pour la soumettre à une épreuve à laquelle j'ai la plus grande confiance. J'ai, sans aucune préparation, nommé *un nom* qui n'était pas, en sa présence, sorti de ma bouche depuis plus de sept mois. Son visage, que j'observais avec soin, n'a pas éprouvé la moindre altération, d'où je conclus avec presque certitude, que si l'affreuse idée n'est pas effacée, elle est au moins fort atténuée.

(1) On s'était efforcé de la convaincre de la complicité de Decazes dans l'attentat de Louvel. C'était le moment où l'un des amis de l'ancien ministre lui écrivait : « Si les ultras triomphent, vous serez pendu. » En répétant au roi ces propos que d'ailleurs, il raillait, Decazes, informé d'autre part, ajoutait : « En général ce que me mandent mes amis, c'est que les ultras n'espèrent pas grand'chose de leurs attaques et n'espèrent rien de la Chambre actuelle, mais qu'ils se promettent meilleur et plein succès avec celle que leur amènera la nouvelle loi, et qu'en conséquence, ils ajourneront volontiers l'attaque Clausel. Cela serait fort fâcheux dans tous les rapports, d'autant que je sais tous les prétendus griefs et qu'ils seront pulvérisés. »

« L'affaire Clausel dort. Nul doute qu'à ton arrivée, MM. les doctrinaires et les ultra-libéraux ne semblent le réveiller. Je ne suis pas en peine du dénouement. Mais, cela mettrait le feu à la maison : *Incidimus per igne supposita cineri doloso.* On te saisira au saut de ta voiture pour t'en parler. Aie, je t'en conjure, comme ami, comme père, le courage de déclarer hautement que tu *ne veux pas* que ton affaire particulière interrompe le cours des affaires publiques... Tu me trouveras très bien portant, quoique dans mon fauteuil... »

Assuré par ces recommandations du bon accueil qui l'attendait aux Tuileries, Decazes arrivait à Paris dans la journée du 22 juin. Il fut reçu par le roi dans la soirée du même jour et le retrouva tel qu'il l'avait laissé quatre mois avant, tel qu'il devait être pendant la durée de ce séjour où, presque tous les soirs, le favori eut une longue audience qui ne différait en rien de celles d'autrefois. Il n'existe pas dans la correspondance royale de longues lettres datant de cette époque. Le roi voit Decazes autant qu'il veut le voir et n'a pas besoin de lui écrire. Tout se borne à quelques billets brefs et concis par lequel il le mande : « Bonjour, mon cher fils; si tu es libre, je t'attends à neuf heures et demie. » « A ce soir, cher fils bien-aimé; ne perdons rien du peu de temps qui nous reste. » Rien n'est donc changé dans le cœur du roi. Il est tout entier à son ami.

A l'issue d'une de ces audiences, il lui écrit encore au sujet de la duchesse de Berry :

« Je suis un sot de ne pas vous avoir parlé portrait; c'est qu'il n'y a rien eu d'extraordinaire; on est entré par la porte qui est en face du portrait; on l'a sûrement vu et on n'a rien témoigné du tout; on y est revenu bien des fois depuis, jamais la moindre observation. Cette épreuve est à mon sens moins forte que celle du nom, parce que l'on ne pouvait ignorer que le portrait était chez moi, au lieu qu'on ne pouvait pas se douter de ce que j'allais dire; je trouve cependant que l'une confirme l'autre. »

Ainsi, il est bientôt démontré que Decazes n'a rien perdu de la faveur du roi. Il n'en faut pas davantage pour déchaîner toutes sortes de rumeurs. Le bruit se répand qu'il va revenir aux affaires et que le roi s'est décidé à lui confier de nouveau le pouvoir. Ses amis exultent; ses ennemis sont terrifiés. Ils en reviennent à le redouter et se taisent. Clausel de Coussergues « n'ose reproduire son infamie ». Monsieur, qui reçoit Decazes à peine poliment, est inquiet et s'efforce d'exciter les susceptibilités des ministres; ceux-ci, bien qu'ils sachent qu'ils n'ont rien à craindre de leur ancien collègue, sont pressés de le voir partir. Richelieu et Pasquier, avec qui il confère tous les jours et de qui il reçoit ses instructions en vue de son ambassade, sont avertis qu'il partira pour Londres le 10 juillet et respectent la

volonté de Louis XVIII qui, d'accord avec lui, a fixé cette date.

Pendant ce temps, Decazes est l'objet de sollicitations pressantes. On le supplie de se mettre à la tête de l'opposition libérale. En renonçant à quitter Paris, en y restant et en exerçant sa fonction de pair de France, il peut redevenir tout-puissant. L'occasion est unique pour lui. S'il la laisse échapper, elle ne se représentera pas. Déserter en un tel moment, c'est se condamner à ne revenir jamais aux affaires, car la santé du roi ne permet pas d'espérer qu'il vivra longtemps encore, et, après lui, il n'y aura plus de chances pour une politique modérée si, dès ce moment, Decazes ne lève résolument son drapeau. Il est convaincu de la vérité de ces avertissements. Mais les bienfaits du prince ont enchainé son ambition. Il ne songe qu'à obéir. Il ferme les oreilles aux conseils pressants qui l'assaillent, et les yeux aux perspectives qui s'offrent à lui.

Bientôt, ses desseins sont connus. Les manifestations les plus flatteuses redoublent autour de sa personne. Royer-Collard, entre autres, lui écrit : « Pendant que je garde la chambre, mon cher duc, je commence à craindre que vous ne m'échappiez. Il ne sera pas dit et il ne serait pas cru que j'ai pu vous embrasser et que j'y ai manqué, quoique empaqueté par la moitié du visage. Soyez donc assez bon pour me dire si je puis vous voir un de ces jours de midi à six heures, car ce

sont là, pour moi, les limites de la journée. Toujours bonne et vieille et tendre amitié. »

Quelles offres, quelles invitations ne cachent pas de tels témoignages d'attachement? Mais Decazes ne veut rien comprendre ni rien entendre, et le 11 juillet il se met en route après avoir pris congé du roi. On lit dans les cahiers de la duchesse : « Nous ne passâmes que quelques jours à Paris avant de partir pour Londres. C'était en plein été. Je vis peu de monde, je ne fus pas à la cour, mais une fois, le matin, chez le roi. Cette visite ne me fit pas grande impression, car il en est à peine fait mention dans mes notes d'alors. En quittant Paris, nous nous arrêtâmes à Beauvais, chez le préfet M. de Germiny, pair de France depuis 1819, habitué de notre maison comme homme politique et comme ami. Nous fûmes coucher à Calais où nous nous embarquâmes pour Douvres. Pendant la traversée, je fus très souffrante, sans cependant avoir le mal de mer. J'étais descendue dans une cabine. Lorsque nous fûmes en vue de Douvres, on vint me dire qu'il fallait m'habiller parce que l'ambassadeur allait être reçu avec l'étiquette ordinaire. Notre bateau étant entré dans le port, le comte de Caraman et Élisée Decazes, premier et deuxième secrétaires de l'ambassade, montèrent à bord. En débarquant, nous trouvâmes, nous attendant, le commandant et les officiers de la ville. Ils nous accompagnèrent jusqu'à l'hôtel, où M. Decazes

les engagea à dîner. Quel singulier dîner! Une grande table très peu garnie, des plats recouverts de cloches, le tout en plaqué. Quand on levait la cloche, on trouvait quelques pommes de terre bouillies. Il y avait à chaque bout de table deux autres plats, un de poisson, un de bœuf rôti. Le dîner fut long; on fit passer beaucoup de vins. Tout était bien mauvais. Cependant, le dîner et la nuit coûtèrent douze cents francs!... »

Le 13 juillet, le nouvel ambassadeur de France arrivait à Londres.

CHAPITRE IV (1)

Decazes à Londres. — Le roi George IV. — La reine Caroline. — Causes du mépris des Anglais pour leur souverain. — Lettre de Louis XVIII au roi d'Angleterre. — Decazes à la cour britannique. — Suite de la correspondance de Louis XVIII avec lui. — La société anglaise. — Présentations et fêtes.

Au moment où Decazes débarquait en Angleterre, les tories détenaient le gouvernement. Lord Liverpool était premier ministre. Lord Castlereagh dirigeait le Foreign-Office. Le roi George III, après être resté fou pendant dix ans, venait de mourir au mois de janvier. Son fils le prince de Galles, régent du royaume depuis 1811, lui avait succédé sous le nom de George IV.

Il ne se peut imaginer de figure moins sympathique que celle de ce prince. En 1794, par un mariage dit secret avec mistress Fitz-Herbert, lequel était à proprement parler une mésalliance, il avait encouru la disgrâce de son père. L'année suivante, en vue d'obtenir le payement de ses dettes, il avait fait rompre cette union et consenti

(1) C'est à dessein que, dans les pages qui suivent, je passe rapidement sur les questions diplomatiques qu'eut à traiter Decazes pendant la durée de son ambassade et n'en dis que ce qui est nécessaire à l'intelligence de mon récit, renvoyant aux

à épouser la princesse Caroline, fille du fameux duc de Brunswick. Ce nouveau mariage n'ayant pas mieux tourné que le précédent, les époux, au bout d'une année, se séparaient avec éclat, sans que, cette fois, le mariage pût être rompu, alors surtout que George III avait pris parti pour sa belle-fille contre son fils.

Celle-ci resta donc à la cour, en sa qualité de princesse de Galles, ne faisant que de rares voyages sur le continent. A partir de 1814 seulement, elle quitte l'Angleterre et fixe sa résidence en Italie, allant et venant d'un bout à l'autre de la péninsule qu'elle remplit du bruit de ses extravagances. A Naples où elle est reçue par Murat avec les honneurs royaux, elle le couronne de lauriers dans une fête publique ; à Rome, sans souci de ce que lui commande sa dignité de future souveraine d'Angleterre, elle ne fraye qu'avec les membres de la famille Bonaparte ; elle passe en Suisse pour aller embrasser la reine Hortense, et entreprend alors de visiter les capitales et les cours de l'Europe (1).

Toujours suivie d'un sieur Bergami, naguère encore valet du général Pino, qu'elle a créé baron, nommé chambellan et fait décorer de plusieurs ordres, elle mène grand train, contracte

historiens de la Restauration ceux de mes lecteurs qui voudraient en savoir plus long.

(1) Ces détails et les suivants me sont fournis par des rapports diplomatiques, des lettres privées et des notes de police.

des dettes partout où elle réside. Elle s'était imposée à la cour de Turin; ce précédent lui ouvre celle de Munich. En mars 1817, on apprend en France qu'elle va venir à Paris dans le dessein de se présenter aux Tuileries. Pour qu'elle renonce à ce projet, il faut que Louis XVIII, averti par les Anglais, lui fasse dire qu'elle ne sera pas reçue. Une communication analogue lui est adressée par la cour de Vienne. Elle revient alors s'installer à Pesaro, près de Turin, où elle se dédommage des dédains des grandes cours en recevant plusieurs petits princes allemands et italiens.

Elle y est encore en 1819. Une Anglaise, lady Douglas, qui va la voir, donne sur ses mœurs les détails les plus scandaleux. Elle avait, en arrivant, adopté un jeune paysan « fort joli garçon ». Elle en a depuis adopté un second, « dont on la dit très éprise », quoique Bergami soit toujours là. « Son principal amusement est l'opéra de Turin, qu'elle soutient presque à elle seule », ce qui ne l'empêche pas « de faire beaucoup de bien aux habitants de Pesaro ».

Au mois d'octobre, elle demande et obtient un passeport pour la France, sous le nom d'une soi-disant comtesse Oldi, sœur de Bergami. C'est le comte Strasoldo, gouverneur autrichien en Lombardie, qui le lui délivre. Metternich averti désavoue son représentant.

« Cette condescendance est d'autant plus inexplicable que le comte Strasoldo est parfaitement

au fait de la situation et des rapports dans lesquels se trouvent Madame la princesse de Galles et que, pour lui refuser les passeports qu'elle sollicitait, les prétextes ne manquaient pas, puisqu'elle se trouvait établie alors sous une domination étrangère; puisque, si même elle eût été en Autriche, il n'aurait jamais dû prendre sur lui de lui expédier un passeport sous un nom supposé; puisque enfin, pour en accorder un à Madame la princesse de Galles, il aurait dû se réserver de prendre, avant tout, les ordres de la cour (1). »

Finalement, ordre est donné au gouverneur de Milan de reprendre le passeport, si la princesse n'est pas partie. En même temps, comme on peut craindre qu'il ne soit trop tard « pour réparer les effets de cette imprudence », le baron de Vincent est invité à prévenir confidentiellement de ce qui s'est passé le gouvernement français et l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris, afin qu'ils puissent adopter des mesures à l'effet d'empêcher le voyage de la princesse, qui n'a pu songer à venir en France que dans l'intention de passer à Londres. Pour déjouer ses desseins, il suffira que le passeport de la soi-disant comtesse Oldi ne soit pas visé à la frontière française. Il y a lieu de croire que c'est en raison de ces ordres qu'on ne vit la princesse à Paris, ni à Londres, en 1819.

(1) Le prince de Metternich au baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche à Paris, le 13 octobre 1819. (Documents inédits.)

Son inconduite avérée que révéla, avec toutes ses ignominies, le procès de 1820, permet d'autant moins de prendre sa défense qu'elle ne semble pas avoir été meilleure mère qu'elle n'avait été bonne épouse (1). Si toutefois elle pouvait être excusée, c'est dans les procédés de son mari, dans ses vices, dans les instincts abjects qu'il ma-

(1) De ce triste mariage était née une fille, la princesse Charlotte, morte prématurément en 1817, après avoir épousé le prince Léopold de Cobourg, qui fut plus tard roi des Belges. Elle vécut peu de temps avec lui. A propos de cette princesse, je trouve dans une lettre de Decazes à Louis XVIII l'histoire que voici, et qu'il tenait d'un ministre anglais. La princesse de Galles, étant encore à la Cour, tolérait qu'un jeune officier élevé avec sa fille, quoique celle-ci ne fût plus une enfant, continuât à vivre dans son intimité. Un jour que les jeunes gens étaient avec elle dans sa chambre, elle les y laissa seuls et les y enferma, après leur avoir dit : — Amusez-vous bien, mes enfants. La princesse Charlotte « trouva d'abord la plaisanterie douce ». Mais, après réflexion, elle se plaignit à sa tante, la princesse Amélie, qui en fit part au roi. La séparation de la mère et de la fille fut la « conséquence de cette infamie », consignée dans une déclaration écrite de la jeune princesse. Plus tard, quand elle dut épouser le prince Léopold, le roi exigea que celui-ci prît connaissance de cette déclaration. Léopold protesta, cria à la calomnie et épousa quand même la princesse, à laquelle il avoua ensuite quelle singulière communication lui avait été faite. La jeune femme, qui déjà n'aimait pas son père, ne l'en aima pas davantage.

On lit, d'autre part, dans une lettre particulière en date du 26 juin 1820 : « L'ordre, rendu dans le temps par le roi, d'après l'avis du Conseil, pour empêcher que la reine ne vît sa fille, a été fondé sur des faits voisins de la prostitution et certifié ensuite par une déclaration de la jeune princesse, faite sous serment devant ses proches parents. C'est à cette époque qu'elle fut envoyée en pénitence à Weymouth, où aucun d'eux n'est allé la voir et d'où elle n'a eu la permission de revenir qu'après plusieurs conférences avec l'évêque de Salisbury. »

nifesta dès sa nuit de noces (1) qu'on y trouverait des excuses. On n'avait plus guère entendu parler de la princesse de Galles jusqu'en 1820, si ce n'est par ses mœurs dissolues et ses désordres, qui faisaient scandale dans toutes les cours, lorsque, à l'avènement du prince, répondant à des propositions qu'il lui avait envoyées, en montant sur le trône, à l'effet d'obtenir qu'elle renonçât à son titre et à ses privilèges de reine, elle se rappela au souvenir des Anglais par une lettre à la Chambre des Communes annonçant son retour. Elle y déclarait qu'elle venait revendiquer ses droits et se laver des calomnies dont elle était l'objet.

Le roi George IV, pendant sa longue régence, n'avait su conquérir l'amour ni l'estime de ses futurs sujets. Ils le méprisaient roi comme ils l'avaient méprisé régent. Un de leurs principaux griefs remontait au décès de sa fille, la princesse Charlotte, morte en couches en 1817. Ils lui reprochaient de n'avoir pas été présent à ce douloureux événement et d'avoir poussé l'insensibilité jusqu'à rester dans le comté de Suffolk, chez sa maîtresse, la marquise de Hertford, tandis que sa fille agonisait (2). L'hostilité était devenue si vive contre lui que ses sujets, lorsqu'à

(1) Voir les *Mémoires de Charles F. Greville*, traduction Marie-Anne de Bovet.

(2) Survenue au mois de novembre 1817, la mort de la princesse Charlotte, héritière de la couronne d'Angleterre, causa par toute l'Europe la plus vive émotion. En Angleterre, ce fut un deuil national.

son avènement, sa femme annonça son retour en Angleterre, prirent parti pour elle. Leurs sentiments se dévoilent dans l'accueil encourageant que firent les Communes à la lettre de la reine. Cet accueil pouvait-il ne pas être favorable, alors que les débordements de George IV n'étaient pas moindres que ceux qu'il reprochait à sa femme et qu'en attendant d'avoir brisé les chaînes qui l'attachaient à celle-ci pour contracter une nouvelle union avec miss Seymour, il vivait publiquement avec une des plus grandes dames de la cour, la marquise de Conningham, sans préjudice d'autres aventures galantes dont on se racontait les détails? Il fut donc impuissant à empêcher le retour de la reine.

Il voulut du moins en tirer parti. Sur ses instances, le ministère consentit à présenter à la Chambre des lords un bill prononçant le divorce des époux pour cause d'adultère de la femme. Elle y répondit en constituant des avocats et en affirmant sa volonté de se présenter en personne devant ses juges. Elle arriva peu après, en effet, sous la protection de Mathieu Wood, l'ancien lord-maire, député de la Cité à la Chambre des Communes et qui s'était fait son champion. Son entrée dans Londres, le 7 juin, eut un caractère triomphal. La foule s'était portée à sa rencontre jusqu'à Greenwich. La reine se rendit chez Wood, où elle avait pris domicile, par les quartiers les plus populeux, accompagnée d'un grand

nombre de voitures, escortée de piétons et de cavaliers et au milieu d'acclamations.

Quand Decazes entra en possession de son ambassade, le mémorable procès sur lequel nous aurons à revenir, commençait. La ville était frémissante. Depuis trois ans, et à l'occasion des élections, l'Angleterre avait été fréquemment le théâtre d'émeutes sanglantes. Par surcroît, au mois de février, on avait découvert un complot ourdi contre le gouvernement. Les conjurés projetaient d'assassiner les ministres, d'ouvrir les prisons, de piller la Banque et d'incendier les plus riches habitations de la capitale (1). Ces sinistres

(1) « ... C'est au moment même où je venais d'expédier mon dernier et très humble rapport, que l'on reçut à Paris l'étonnante nouvelle de la conspiration qui avait été formée à Londres pour assassiner les ministres de S. M. britannique. Elle fit ici une très grande sensation, mais comme la découverte de cet horrible projet était annoncée en même temps, les révolutionnaires français, loin de pouvoir en tirer aucun parti avantageux pour eux, ont paru effrayés de l'idée qu'elle pourrait offrir aux gouvernements, par l'indignation et l'effroi qu'en a montré le public en Angleterre, des moyens coercitifs pour mettre enfin partout eux et leurs semblables dans l'impossibilité de troubler encore le repos et le bonheur des nations. L'Angleterre est trop fortement constituée, pour que son gouvernement et sa Constitution puissent être renversés par une poignée d'assassins; mais en France, où l'inertie du peuple, son éducation faite au milieu des orages d'une révolution destructive de tous les principes de morale, de religion et enfin la dissolution de ses intérêts généraux en intérêts individuels, laissent un champ bien plus vaste aux manœuvres des factieux, c'est le défaut presque certain de la coopération de ce peuple par la prépondérance croissante de l'élément démocratique dans les Chambres délibérantes, qu'un bouleversement total de tout ce qui existe pourrait être effectué. (Le comte de Goltz au roi de Prusse. Paris, 4 mars 1820.)

desseins avaient été déjoués Mais, ils laissaient un terrain tout préparé pour de nouvelles émeutes et déjà le procès de la reine, quoiqu'il ne fit que commencer, en engendrait de quasi quotidiennes. Autour de la maison qu'habitait cette princesse, se formaient, du matin jusqu'au soir, des attroupements. Ils obligeaient les passants à saluer la résidence royale et les lapidaient s'ils n'obéissaient pas. Il y en avait d'autres aux abords du Parlement. Des gens du peuple huaient et invectivaient les membres de la Chambre haute, brisaient les vitres de leurs voitures ou même celles de leurs demeures. Des personnages ordinairement respectés, tels que le duc de Wellington ou lord Hertfort, n'étaient pas plus épargnés que les diplomates étrangers et notamment les ambassadeurs de Russie et d'Autriche, le comte de Liéven et le prince Paul Esterhazy. Sur le passage du roi, dans les lieux publics, dans les salles de théâtre, la foule lui criait :

— George, qu'as-tu fait de ta femme?

C'est dans les lettres de Decazes à son souverain que nous relevons la plupart de ces détails, comme d'autres qu'on lira plus loin. Elles décrivent l'état d'agitation et de trouble où l'ambassadeur de France trouva la capitale. Elles racontent les multiples incidents de cette crise, une des plus graves qu'eût traversées l'Angleterre, si grave en effet qu'elle semblait préparer la chute du Cabinet tory. On lui reprochait de s'être fait

l'instrument des rancunes du roi contre la reine Caroline, tandis qu'au contraire les wighs semblaient vouloir embrasser la cause de cette princesse et s'obstinaient à la défendre. Ni ces pénibles événements, ni les craintes qu'ils engendraient n'avaient d'ailleurs rien changé aux usages diplomatiques et aux habitudes de la cour. Decazes y fut reçu avec les plus grands honneurs. C'est à Carlton House, une des résidences du roi, que la réception eut lieu le 20 juillet.

Annoncé déjà au souverain britannique par une lettre de Louis XVIII, en date du 21 février, Decazes était chargé de lui en remettre encore deux, l'une officielle, l'autre particulière. La lettre officielle, conçue en termes extrêmement flatteurs pour le représentant du roi de France, n'aurait pu cependant être comparée à la lettre particulière qui constituait une recommandation de beaucoup plus chaleureuse que ne le sont à l'ordinaire ces sortes de documents. Datée du 5 juillet, et écrite de la main de son auteur, elle était destinée à assurer à l'envoyé francais l'intérêt et l'amitié du roi d'Angleterre (1).

« Monsieur mon frère, le duc Decazes remettra ses lettres de créance à Votre Majesté. Moi, j'ose croire, espérer même, qu'Elle serait étonnée si je ne le chargeais pas d'une lettre particulière.

(1) Comme la plupart des documents insérés dans cette étude, cette lettre est inédite, sauf le dernier alinéa.

J'y vais ouvrir mon cœur tout entier à mon auguste ami.

« Dans ma lettre du 21 février, je vous disais qu'en sortant du ministère, le duc Decazes n'avait rien perdu de mon estime ni de ma confiance. Je disais bien vrai et je puis ajouter que si les choses étaient en France comme avant la Révolution, il serait resté mon ministre jusqu'à ma mort. Mais, la Constitution qu'à mon retour dans ma patrie, j'ai dû donner à mon peuple, offre trop d'analogie avec celle de la Grande-Bretagne pour que Votre Majesté ne comprenne pas qu'il est des cas où je dois immoler l'homme au roi; c'est ce qui est arrivé.

« Une suite de machinations ourdies par la haine, secondées par la faiblesse et la trahison, a fait perdre au duc Decazes la majorité dans les deux Chambres (1), pour des lois qui étaient son ouvrage, que je l'avais chargé de proposer et auxquelles Votre Majesté aura sans doute remarqué qu'on a fini par revenir. Cette majorité une fois perdue, ma conduite était tracée par celle que votre auguste père tint à l'égard de lord Bute (2).

(1) Le roi outrepassait ici la vérité. Il n'était pas très exact de dire que Decazes avait perdu la majorité, alors qu'aucun vote n'en avait fait la preuve.

(2) Favori de George III et longtemps son ministre, lord Bute succomba sous son impopularité. Les nouveaux ministres exigèrent que le roi l'éloignât sans lui accorder aucune fonction nouvelle. C'est à propos de lord Bute, au temps de sa faveur, que lord Chatham s'écriait : « Je vois derrière le trône quelque chose de plus grand que le trône ! »

Mais, plus heureux que ce vénérable monarque, j'ai pu adoucir ma peine, en confiant au duc Decazes la mission la plus importante en politique et la plus touchante pour mon cœur et pour le sien.

« Maintenant, ô mon cher George (passez-moi l'expression), trouvez bon que je sollicite non pour mon ambassadeur, mais pour mon ami, les bontés dont votre lettre du 25 février me donne la douce assurance. Mon ambition va plus loin. Ce n'est pas seulement votre amitié que je vous demande pour lui; c'est encore votre estime et votre estime raisonnée. Daignez l'admettre à converser librement avec vous, vous permettre de vous faire lire au fond de son âme et je suis sûr que vous direz : mon ami Louis n'avait pas mal placé sa confiance et son amitié. »

Recommandé en de tels termes, Decazes ne pouvait attendre qu'un accueil exceptionnel. Son espoir ne fut pas trompé. Il raconte à Louis XVIII que George IV a prolongé très gracieusement cette première audience, couvrant d'éloges le roi de France et son ambassadeur.

« — Votre roi, a-t-il dit, est le plus aimable et le plus éclairé de l'Europe. Ne fût-il d'ailleurs que simple particulier, son amabilité et ses lumières n'en seraient pas moins remarquables. »

Avant et après l'audience, toute la cour, les ministres, le corps diplomatique se font présenter à l'envoyé de France. Lui-même est admis à

offrir des hommages aux membres de la famille royale : le duc d'York, le duc de Clarence, le duc de Cambridge. Puis, lorsque, à l'issue de cette brillante réception, il rentre à l'ambassade, c'est une autre joie qui l'attend. Il trouve une lettre de Louis XVIII que le courrier des Affaires étrangères vient d'apporter, écrite quatre jours avant, bien faite pour lui prouver que son prince ne l'abandonne pas et pour le venger de ses ennemis, en un moment où certains journaux de Londres, soudoyés par les ultras, ont salué son arrivée en reproduisant les attaques dont il est l'objet à Paris.

« Voici, mon cher duc, la première lettre que je vous adresse en Angleterre, lui mande le roi. Tant que vous avez été en France, mon écriture et mon cachet m'étaient garants que vous seriez seul à me lire (1). Mais,

« Un roi pour ses sujets est un dieu qu'on vénère :
« *Pour un commis anglais,* c'est un homme ordinaire.

(1) On a vu que Louis XVIII se faisait illusion lorsqu'il croyait que sa correspondance avec Decazes n'était pas ouverte. Une fois en Angleterre, Decazes, qui lui avait écrit un jour pour le prévenir que leurs lettres étaient lues, prit les plus minutieuses précautions à l'effet de les dérober aux investigations du Cabinet noir. En octobre 1820, il écrivait à un ami : « Vous recevrez désormais par le portefeuille des Affaires étrangères, que j'envoie les mardis et vendredis, une petite cassette à clé avec mes lettres. Vous me la renverrez de même les lundis et jeudis en envoyant aux Affaires étrangères avant deux heures. J'en ai fait faire trois qui feront la navette. Vous recevrez la clé dans une lettre. Avant de me renvoyer la première, vous ferez bien de vous assurer chez plusieurs serruriers qu'on ne peut

« C'est donc à vos prédécesseurs en lecture que j'adresse la profession de foi qui va suivre :

« Tout le monde, mon cher duc, connaît mon amitié pour vous. Mais, beaucoup de gens croient que c'est à cette amitié que vous devez ma confiance. Ils mentent ou se trompent. Vous la devez à ma connaissance approfondie de la droiture de votre cœur, de votre profond attachement à la monarchie légitime, de vos lumières, de votre capacité et certes, si les choses étaient ce qu'elles furent jadis, toutes les intrigues du monde seraient venues se briser aux pieds de mon estime pour vous et ma mort ou la vôtre eût été le seul terme de votre ministère. Mais, il faut partir du point où nous sommes. Au moment où vous alliez mettre le comble à vos services, je puis dire à votre gloire, la plus insigne perfidie vous a ravi cette majorité si indispensable dans la constitution qui nous régit. Je suis persuadé que le mal n'eût été que passager. Il y a longtemps que j'ai comparé la vérité à l'huile qui finit toujours par surnager. Mais, il fallait assurer le salut de l'État en faisant passer les lois que vous aviez proposées ; vous avez vous-même senti qu'il fallait sacrifier l'auteur à l'ouvrage et j'ai cédé à vos raisons. La preuve que ce n'était qu'à votre per-

pas, comme je le crois, l'ouvrir avec de fausses clés. Vous la mettrez sous enveloppe avec trois cachets comme vos lettres ordinaires, en ayant soin seulement de mettre dans un des cachets, celui du milieu, une soie. C'est le moyen qu'on ne puisse décacheter sans qu'on s'en aperçoive. »

sonne qu'on en voulait, c'est que de vos lois, deux ont passé sans difficultés et pour la troisième, après bien des aberrations, on en est revenu aux bases de la vôtre. Votre retour, après quatre mois d'absence, a excité des craintes, des espérances extravagantes. Je me suis mis au-dessus des unes et des autres et je crois avoir prouvé par ma conduite en février et en juin que je suis *roi par devoir et homme par le cœur* L'amitié m'a dédommagé pendant dix-huit jours des longues souffrances qu'elle m'avait causées. Ensuite, vous êtes allé remplir l'honorable et importante mission qu'il est si consolant pour moi de vous avoir confiée. Ces craintes et ces espérances n'auraient pas existé si l'on avait connu ma profession de foi à laquelle j'arrive enfin. Je vous aime tendrement, je vous estime profondément. Mais, c'est précisément pour cela que si j'avais le malheur de perdre un ministère digne de ma confiance et qui la justifie par la façon dont il me sert, je ne vous appellerais point pour le remplacer; ce serait vous perdre. Le futur est dans les décrets de la Providence. Actuellement, messieurs les Anglais, vous connaissez mon ambassadeur et mes sentiments pour lui. Adieu, mon cher duc, mille choses aux vôtres; comptez sur mon inaltérable amitié. »

Réconforté par ces protestations de son roi, Decazes va dîner le même jour chez le comte de Lieven, depuis huit ans ambassadeur de Russie

en Angleterre, mari de cette attachante comtesse, puis princesse de Lieven qui est, à vrai dire, le véritable ambassadeur, car c'est elle qui conseille son mari, « le plus nul des hommes », le guide à travers les difficultés qu'il est tenu de résoudre et rédige ses rapports. Agée alors de trente-six ans, séduisante par les qualités de l'esprit non moins que par sa grâce naturelle, cette femme si rare règne souverainement sur le corps diplomatique et sur la société anglaise (1). Elle partage cette royauté avec l'ambassadrice d'Autriche, la princesse Thérèse-Paul Esterhazy, son amie, plus jeune qu'elle de quelques années et comme elle l'objet des adorations de la cour.

Le bruit circule que la princesse Thérèse, négligée par son mari, a conçu le goût le plus vif pour Francis de Conningham, fils de la favorite de George IV. Peut-être, n'est-ce là qu'une calomnie. Mais, c'est ainsi qu'on explique les assiduités de l'ambassadrice d'Autriche à Windsor où elle est invitée à tout instant et où elle fait de longs séjours, témoin du singulier spectacle qu'y donne la famille de Conningham, réunie autour du roi, installée là comme chez elle, femme, enfants, mari, ce dernier faisant les honneurs du château, du roi lui-même « avec une facilité charmante », tandis que sa femme travaille « nuit et jour » à renverser le ministère. La

(1) Voir mon livre : *Une vie d'ambassadrice au siècle dernier.*

comtesse de Lieven, « jalouse jusqu'à la fureur » de l'accueil que reçoit à Windsor la princesse Esterhazy, « est trop comique à entendre quand elle raconte tout cela ».

Elle-même n'échappe pas aux propos malveillants. On raconte qu'elle a été honorée des faveurs du roi. Mais, ici, le mensonge est évident et démontré car, depuis le Congrès de Vienne, la comtesse de Lieven est tout entière à l'attachement passionné que lui a inspiré le prince de Metternich, attachement ardent et partagé, touchant même dans sa sincérité et que n'ont pu détruire encore ni les années, ni les obstacles, ni les distances.

Elle fait à Decazes et à sa jeune femme l'accueil le plus flatteur. A ce diner donné pour lui et auquel assiste le duc d'York, elle est conduite à table par le prince; mais elle place l'ambassadeur à sa droite, quoiqu'il y ait là Wellington, Castlereagh et tous les membres du corps diplomatique.

« Ils m'ont provoqué à boire avec eux, ce que j'ai fait en trichant, si bien que je n'ai pas bu en cinq ou six fois la valeur d'un verre. J'avais pour voisine de table la marquise de Stafford qui était ambassadrice chez nous au moment de la Révolution et qui, je crois, a été très bien pour Monsieur, comte de Provence. Elle m'a raconté qu'elle avait passé la soirée au Luxembourg, la veille du jour où il s'échappa si habilement et que le len-

demain, elle avait recueilli chez elle le fils de Mme de Balbi qui avait été comme abandonné par sa mère, avec laquelle elle était, paraît-il, fort liée. Elle m'a demandé ce qu'était devenu l'enfant depuis; je n'ai pu le lui dire. Il me semble qu'il n'existe pas de fils de Mme de Balbi (1). »

Après le dîner, la comtesse de Lieven conduit ses convives chez le duc de Devonshire, qui donne une grande fête. La duchesse Decazes signale dans ses notes la splendeur de la réception, l'habit magnifique du maître de la maison, le luxe des salons. Dans cette habitation somptueuse, « il y a une cour, ce qui est rare à Londres ». Mais, il paraît que l'architecte avait oublié l'escalier. On l'a fait après coup, extérieurement et en fer à cheval. « Le duc de Devonshire disait qu'il aimait beaucoup la musique. La musique était donc très bonne. Mais, je ne m'en suis pas aperçue. J'étais trop embarrassée de ma personne et trop occupée à regarder. Je crois voir encore deux femmes que, chez nous, on appellerait de vieilles femmes, magnifiquement habillées, les épaules très découvertes, beaucoup de diamants. L'une était Mme Fitz-Herbert qui avait été la femme morganatique du prince de Galles. Elle avait sur la tête un bonnet ou turban

(1) Decazes se trompait. Mme de Balbi avait un fils. Il était sous-officier de hussards et avait été compromis comme royaliste sous le Consulat.

attaché par une ganse d'or très mince qui passait sous le menton. L'autre, un peu moins vieille mais loin d'être jeune, était lady Hertfort, jadis maîtresse de ce prince. »

De son côté, à propos de cette fête du duc de Devonshire, Decazes écrit au roi : « Nous y avons trouvé toute la cour. Le duc de Wellington et lord Castlereagh se sont mis chacun à un des côtés de ma femme et ne l'ont plus quittée. Ils lui ont présenté la marquise d'Hertfort, la duchesse de Wellington, la duchesse de Bedfort, la duchesse d'Argyle, lady Harawky et combien d'autres. » Le lendemain, nouveau dîner chez lord Castlereagh. Sauf lord Liverpool qui s'est fait excuser, tous les ministres sont présents et prodiguent des *skake hand* à l'ambassadeur français, « Canning se distinguant entre tous en levant les bras de toute sa hauteur avant d'arriver à moi. Lord Castlereagh m'a demandé un jour pour dîner avec ma femme à la campagne où est milady. Il m'a beaucoup engagé à prendre une campagne près de chez lui, insistant sur le prix qu'il mettrait à ce voisinage. Je dîne lundi chez Canning, mardi chez lord Baturst, samedi chez le prince Esterhazy qui est parfait. En sortant de chez lord Castlereagh, je suis allé avec Egédie chez la duchesse d'Argyle où les choses se sont passées comme chez le duc de Devonshire. »

La semaine suivante, l'ambassadeur et l'ambassadrice se rendent à l'invitation que leur a

faite lord Castlereagh pour un « dîner dansant » à la campagne. Le soir, la duchesse en rentrant écrit ses impressions : « On nous dit que ce sont là les honneurs de l'ambassade et qu'il faudra en avaler autant chez tous les ministres. Si c'est toujours aussi amusant que cette fois, cela promet! Nous sommes arrivés à Oregs à une heure. On nous a fait promener dans les jardins et tout ce qui s'ensuit jusqu'à trois heures. Lady Castlereagh nous a menés voir ses chiens. Son mari était avec nous. Il n'a pu encore se persuader que je n'étais pas à la cour de Louis XVI. Il n'a cessé de me parler du temps où je portais de la poudre et des talons. Quand nous sommes revenus près du cottage, — car, ce n'est pas un château — nous avons trouvé des tables en plein air et sous des tentes, et comme de raison, — à tout seigneur, tout honneur, — j'ai dîné avec les ambassadeurs et les ministres! Si encore j'avais eu le prince Esterhazy à mon côté! Mais, comme le dit le duc de Frias, au Congrès, en marquant les rangs, ils n'ont fait que des bêtises. C'est le vieux Fagel, ministre des Pays-Bas, que j'avais à mon côté. Il passe le premier parce qu'il est le plus ancien ambassadeur en Angleterre. Après dîner, on a dansé. J'ai dansé. Mais, un jeune Anglais est parfois plus ennuyeux qu'un vieux. J'ai renouvelé connaissance avec lady Worcester que j'avais vue à Paris. C'est une gentille petite femme. Elle n'a pas l'air heureux. Mon mari qui s'amusait

beaucoup a bien voulu s'en aller à une heure du matin. Oregs est à deux heures de Londres ; mais, comme tout le monde partait à peu près à la même heure, la route ressemblait à Longchamps. »

Ainsi, les fêtes succèdent aux fêtes, les présentations aux présentations. Dès ce moment, l'ambassadeur de France et sa femme sont adoptés par la haute société de Londres. La comtesse de Lieven et la princesse Esterhazy prennent sous leur patronage la jeune duchesse que son âge d'ailleurs rapproche beaucoup plus de l'ambassadrice d'Autriche que de celle de Russie, et qui devient en peu de jours l'amie intime de la première.

CHAPITRE V

Souvenirs d'Hartwell. — Anecdote sur la comtesse de Balbi. — Révolution d'Espagne et révolution de Naples. — Opinion des cours sur ces événements. — Une lettre de Mme Hamelin. — Conférences de Decazes avec les ministres anglais.

A noter au milieu de ces manifestations de sympathie quelques notes discordantes. L'accueil fait à Decazes excite l'envie et la malveillance du duc de Frias, l'ambassadeur d'Espagne, fraichement débarqué à Londres, et qui s'étonne de n'y avoir pas été reçu avec la même faveur que son collègue de France, ne comprenant pas qu'on lui en veut de représenter un gouvernement révolutionnaire. « On ne conçoit rien de si ridicule ni de si jacobin que ce petit nain de duc de Frias. Il fait l'occupation de tous les hommes des dîners où il se trouve, beaucoup plus préoccupé de ses oreilles que de ce qu'il mange, les deux coudes sur la table, quand il n'a pas un bras étendu sur le dossier du siège de sa voisine, laquelle lui donne, de temps en temps, des petits coups sur l'épaule pour attirer son attention. »

Un autre mécontent, sans qu'on sache au juste pourquoi, c'est le comte de Munster, un jeune

lord, membre du Conseil privé, qu'on dit fils du duc de Clarence et d'une actrice, et tout-puissant sur l'esprit du roi. Il est très prévenant pour Decazes ; mais, il n'en est que plus dangereux. Ses prévenances indignent Louis XVIII parce qu'il a surpris, dans les dossiers de police qu'on lui communique, des lettres de ce personnage qui démentent la bonne grâce qu'il témoigne à Decazes et le dévouement dont il fait parade. En réalité, il ne cesse de le dénigrer et de le desservir.

Il y a un troisième malveillant : c'est M. Neumann de l'ambassade d'Autriche, l'homme de confiance du prince de Metternich, placé là pour surveiller toutes choses sans en avoir l'air, et jusqu'aux faits et gestes de son ambassadeur : « Serait-il jaloux pour le compte de son prince du bon accueil que m'a fait la comtesse de Lieven? demande plaisamment Decazes. Je ne vois pas d'autres motifs à sa façon d'être. »

Lorsque Decazes a quitté Paris, le roi lui a formellement recommandé d'être prodigue de détails sur les hommes et les choses de la cour d'Angleterre. Aussi, se fait-il un devoir de ne passer sous silence aucun de ceux qu'il croit susceptibles d'intéresser son prince. Ils remplissent ses lettres. Louis XVIII en est enchanté. Il jouit « délicieusement des succès de son fils ».

« Il n'y a dans tout cela qu'une chose qui me tracasse un peu, ce sont les dîners et la nécessité de boire avec quiconque en fait la politesse.

Je vous recommande d'user de la liberté qu'on a de ne boire que de petits coups. Les autres détails m'ont enchanté. J'aime surtout le *shake hand* descendu du ciel de M. Canning. L'invitation de lord Essex me fait d'autant plus de plaisir que Cashilbury n'est qu'à vingt-huit milles de Hartwell, trois petites heures pour y aller, autant pour revenir; deux, c'est plus qu'il n'en faut pour tout bien voir. La promenade n'est pas forte ni l'absence bien longue. Que si vous n'osiez la faire, vous pourriez, si vous en aviez le temps, partir de Cashilbury, voir Hartwell et aller coucher à Oxford qui n'en est qu'à vingt milles. Je vous recommande alors de loger à l'Étoile. C'est sans contredit la meilleure auberge de la ville. C'est là que m'est arrivée cette aventure digne du pinceau de Sterne que je vous ai sûrement racontée au moins vingt fois (1)?

« Vous savez que, depuis vingt-cinq ans passés, il n'y a plus d'amitié entre Mme de Balbi et moi. Je ne m'en crois que plus obligé de lui rendre justice sur un fait qu'un défaut de mémoire, très excusable au bout de vingt-neuf ans, de la part de lady Stafford, vous a mal représenté. Quand j'ai quitté Paris, au mois de juin 1791, lord Stafford était absent par congé. Sa femme était aussi en Angleterre, et Mme de Balbi était à Bruxelles avec son fils. Mais, quatre mois auparavant, j'avais

(1) Je n'ai pu découvrir à quelle aventure le roi fait allusion.

reçu la visite, dont je ne tirai de Dieu grâce, de vingt ou trente mille amis qui venaient me *supplier* de ne pas partir, comme on en avait fait courir le bruit. Ce jour-là, lady Stafford avait dîné chez Mme de Balbi, et la voyant fort inquiète pour son fils qui avait alors douze ans, elle lui proposa de le prendre dans sa voiture en sortant du Luxembourg et de le mettre en sûreté chez elle. L'offre fut acceptée comme vous pouvez bien le croire, et exécutée avec autant d'intelligence qu'on en avait mis à la faire. Vous voyez par ce récit que lady Stafford fut excellente amie et que Mme de Balbi ne fut pas mauvaise mère. C'est assez bavarder. »

Tout n'est pas rose dans le métier d'ambassadeur. A côté des plaisirs, il y a les affaires. Celles de l'Europe, en cette année 1820, se présentaient terriblement compliquées. Révolution en Espagne, révolution à Naples, troubles en Portugal, c'était plus qu'il n'en fallait pour ébranler la quiétude des gouvernements signataires de la quintuple alliance formée à Aix-la-Chapelle et qui se croyaient toujours à la veille de voir renaître, partout où les souverains ne pouvaient plus maîtriser leurs sujets, des événements analogues à ceux qu'on avait vus se dérouler en France depuis 1789.

La révolution d'Espagne, connue à Paris au moment où Decazes allait en partir, avait eu pour effet de rendre Ferdinand VII prisonnier des Cor-

tès et de ses ministres. Il n'était plus qu'un roi sans pouvoir, condamné à se déclarer satisfait des mesures qui rendaient plus éclatante son impuissance et la consacraient. Il faisait cependant contre mauvaise fortune bon cœur, en attendant le jour où il pourrait se venger de ceux qui avaient fomenté la révolte. Mais, les Cabinets européens ne se résignaient pas aussi aisément que lui à voir s'embraser ce foyer de désordre, à proximité de la France qu'ils soupçonnaient encore d'être prête à prendre feu et où le mouvement espagnol avait trouvé, parmi les ultra-libéraux et les bonapartistes, des encouragements. C'est un véritable effroi qu'à l'exception de l'Angleterre, ils éprouvaient tous, même ceux en qui n'avait pu naître la pensée d'intervenir pour éteindre l'incendie

« Quel événement immense que ce qui vient de se passer en Espagne ! écrivait Ancilion, ministre des Affaires étrangères en Prusse, à son représentant à Paris. Les causes n'en sont malheureusement que trop claires ; les suites en sont incalculables. Un roi forcé d'accepter une constitution que ses sujets lui imposent à main armée est dans le fait un roi détrôné, cette constitution fût-elle bonne. La magie du pouvoir et le respect involontaire qu'il doit inspirer s'évanouissent ; l'autorité et l'obéissance sont détruites dans leurs principes. Mieux vaut périr les armes à la main sur les degrés du trône ou abdiquer véritablement que signer, du haut du trône, sa honte et son im-

puissance et jurer qu'on se voue à l'une et à l'autre.

« ... Les fautes multipliées du gouvernement d'Espagne, qui a joint l'ambition à la faiblesse, l'imprévoyance à l'orgueil, et qui a marché dans un sens contraire aux besoins de l'État, à ses vrais intérêts et aux principes; qui a provoqué tant de méfiances et de haines sans rien faire pour les contenir, expliquent du reste les malheurs de la monarchie. Mais, ce qu'il y a d'épouvantable, c'est qu'ici comme ailleurs, ce sont des crimes qui ont puni des fautes, et c'est la trahison qui a révélé l'aveuglement de la confiance... La révolution d'Espagne présente, dans ses moyens, la révolte de l'armée; dans ses principes, la souveraineté du peuple; dans ses effets, la proclamation d'une constitution qui ne donne ni de pouvoir au roi, ni de garantie à la nation, ni de sûreté aux puissances étrangères (1). »

Le langage du ministre prussien exprimait fidèlement l'opinion et les inquiétudes des autres cours, celles de la France surtout, qui pour elle tiraient leur raison d'être du voisinage de l'Espagne et de ce fait que la couronne y était portée par un prince de la maison de Bourbon. Louis XVIII, aux premières nouvelles arrivées de Madrid, mesurant, en toute leur étendue, les fautes de Ferdinand VII, causes véritables de la

(1) Documents inédits.

crise, avait eu la pensée de lui envoyer par un personnage jouissant de sa confiance ses vœux et ses conseils, Ferdinand paraissant encore maître d'imprimer une impulsion salutaire aux événenements.

Mais ils marchaient si vite que la prudence et le souci de la sûreté du roi d'Espagne avaient fait ajourner l'exécution de ce dessein. L'agent français désigné pour cette mission, La Tour du Pin, n'avait pu se mettre en route et, maintenant, il convenait d'autant plus d'ajourner son départ que les Anglais tentaient d'exploiter, contre la France à Madrid, les intentions bienveillantes de Louis XVIII.

C'est qu'ils avaient intérêt à ce que la révolution en Espagne se prolongeât et s'aggravât, ce qui mettrait le nouveau gouvernement dans l'impossibilité de faire partir le corps expéditionnaire qu'allait envoyer l'ancien, au moment de sa chute, dans les colonies de l'Amérique du Sud pour combattre l'insurrection de ces pays. La révolte des colonies espagnoles, que la Grande-Bretagne se croyait sûre de diriger au gré de ses intérêts, ne pouvait que servir son commerce et fortifier sa puissance maritime en changeant le système colonial des Européens. Pour ces causes, les Anglais ne voulaient pas que les grands États signataires de la quintuple alliance intervinssent en Espagne, comme l'avait proposé par deux fois l'empereur de Russie. Ils eussent été plutôt dis-

posés à favoriser la révolution naissante qu'à la combattre, et sous prétexte qu'il fallait respecter l'indépendance du peuple, ils s'opposaient à toute intervention.

Le roi de France ne pouvait approuver cette marche. Il en entrevoyait trop clairement les périls. Sans être d'avis, comme le tsar, qu'il fallait faire entendre sur l'heure aux Espagnols de sévères avertissements, il avait enjoint à son ambassadeur à Londres de s'appliquer à étouffer les germes de mésintelligence, créés entre la France et l'Angleterre par la révolution de Madrid, à les empêcher surtout de se développer.

La mission était délicate et c'est à la faire réussir que Decazes devait mettre tous ses soins. On lui recommandait de partir de ce principe : d'une part, que l'état révolutionnaire de l'Espagne était un péril pour ses voisins, et, d'autre part, qu'il y avait lieu de s'opposer à tout ce qui pourrait contribuer à accroître, au détriment de la France, la puissance maritime de l'Angleterre et notamment à la reconnaissance du droit de visite qu'elle poursuivait sous le prétexte d'arriver plus promptement à une répression efficace de la traite des nègres.

Porteur de ces instructions, Decazes venait d'arriver à Londres, lorsqu'il y fut salué par la nouvelle de la révolution de Naples. A Naples comme à Madrid, le mouvement fomenté par une coalition des sociétés secrètes et de l'ar-

mée venait de transformer en moins de huit jours la monarchie absolue en une monarchie « quasi républicaine ». Mais, tandis qu'à Madrid Ferdinand VII avait provoqué la révolte de ses sujets par d'intolérables procédés de gouvernement, à Naples, Ferdinand Ier ne s'était montré ni violent ni persécuteur et on comprenait moins la rébellion qui venait de triompher et de le vaincre.

« Il est revenu comme il était parti, bon homme, aimant la pêche, la chasse et la duchesse Partona dont il a fait sa femme. Il aimait encore un certain Médicis (1), homme fort capable, assez aimé et libéral qui fut sacrifié au parti ultra-napolitain. Le parti libéral voyant son intermédiaire auprès du trône, éloigné, ne songea plus qu'à se soutenir et à imiter les braves Espagnols avec lesquels il a tant de rapports. On se concerta. Beaucoup d'hommes de mérite étaient parmi les mécontents. Le prince héréditaire même partageait leurs principes et la femme du roi ne les contrecarra pas. Tout étant combiné, il fut convenu que le général Peppe marcherait sur le château (2). Le roi entra dans des colères épouvantables et fit marcher sa garde et les troupes de ligne au nombre de trois à quatre mille hommes. Le gé-

(1) Don Louis de Médicis, de la branche cadette de cette illustre maison. Conseiller de Ferdinand Ier, son ministre de la police et son favori. Il revint aux affaires en 1822 et y resta jusqu'à sa mort survenue en 1830.

(2) C'était le 2 juillet. La révolution fut terminée le 7.

néral Peppe avait deux bataillons, le général Carrasco commandait pour le roi. Les troupes se joignirent, les généraux entrèrent en conférence et la fusion s'opéra comme par miracle. Ils entrèrent au cri de : *Vive le roi! Vive la Constitution!* Et cette constitution était faite par les conjurés en quarante-deux articles. Tout était calme au bout de quelques jours (1). »

Le roi ne s'en trouvait pas moins dépossédé de sa puissance effective et réduit à ne pouvoir plus l'exercer que sous la forme d'un *veto* suspensif, en des conditions même qui rendaient illusoire pour lui, ce dernier attribut de la royauté. La constitution qu'on lui avait imposée n'était ni celle de la France de 1814, ni celle de l'Angleterre, mais celle qu'avait dû subir Louis XVI en 1791 et dont s'étaient également inspirés les révoltés espagnols. Peut-être, Ferdinand Ier se fût-il résigné au piètre rôle qu'elle lui laissait Mais, il y avait une puissance intéressée à ce qu'il ne s'y résignât pas. C'était l'Autriche. Maîtresse alors d'une partie de l'Italie, elle ne pouvait laisser, si proche des provinces qu'elle occupait, triompher l'esprit révolutionnaire. Elle incitait donc aussitôt les puissances alliées à s'unir à elle pour rétablir dans les États napolitains l'autorité

(1) Ce récit est extrait des lettres de Mme Hamelin. Sous sa forme légère et concise, il résume admirablement cette révolution de Naples, révolution un peu à l'eau de rose, « préparée et exécutée par des princes, ducs et marquis ».

du roi. Au refus de l'Angleterre qui, quoique pour d'autres causes, ne voulait pas plus intervenir à Naples qu'à Madrid, et au refus de la France qui craignait de se donner l'air de travailler au relèvement d'un pouvoir absolu, l'Autriche, à l'improviste, se rapprochait de la Russie. Quoique en ces derniers temps leurs relations se fussent refroidies, elle ouvrait avec elle les négociations qui préparèrent le congrès de Laybach et aboutirent au rétablissement de Ferdinand Ier dans la plénitude de son pouvoir.

A ce moment, la différence de vues qui existait sur ces questions entre l'Angleterre et la France d'un côté, et l'Autriche de l'autre, ouvrait matière à de longues et délicates conférences entre l'ambassadeur français à Londres et les ministres anglais, conférences qui s'alimentaient de divers autres objets tels que les troubles du Portugal où se devinait la main des révolutionnaires espagnols, qui rêvaient, disait-on, d'annexer ce pays à l'Espagne, ou encore la suspension des pourparlers engagés entre l'Espagne et les États-Unis en vue de la cession des Florides par la première de ces puissances à la seconde, — suspension à laquelle avait applaudi l'Angleterre et qui faisait craindre qu'elle ne voulût mettre la main sur ces territoires avant que les Américains ne les eussent achetés.

CHAPITRE VI

Un souvenir du congrès d'Aix-la-Chapelle. — Les gouvernements européens préoccupés de l'éventualité de la mort de Louis XVIII. — Lui-même les provoque à s'entendre sur la conduite à tenir au moment où il mourrait. — Ouvertures de son ambassadeur comte de Caraman au prince de Metternich. — La réponse de celui-ci, critiquée par le roi. — Suite et fin de la négociation.

Une autre affaire dont Decazes eut à s'occuper remontait au congrès d'Aix-la-Chapelle. Elle en avait été la suite et intéressait particulièrement la France et son roi. Ce congrès, on le sait, avait eu cette double conséquence de mettre un terme à l'occupation du territoire et de faire entrer le gouvernement de Louis XVIII dans l'alliance des quatre grandes cours européennes. Mais, le second de ces résultats n'avait été obtenu, malgré l'opposition plus ou moins dissimulée de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse, que grâce à la ténacité et au savoir-faire du duc de Richelieu, grâce surtout au tsar Alexandre qu'il sut intéresser, par l'intermédiaire de Louis XVIII, à la cause qu'il défendait. Convaincu que la parole de ce prince, resté l'arbitre respecté des puissances, serait écoutée, il prépara une entrevue de ces deux souverains. Le tsar se rendit à Paris ; il vit

Louis XVIII, s'entretint avec lui, pendant deux heures, de l'état de l'Europe en général et de la France en particulier. Lorsqu'il retourna à Aix-la-Chapelle, la conclusion d'un traité entre les cinq cours était résolue. Peu de jours après, un protocole mit fin à la quadruple alliance, en donnant à la France, parmi les grandes puissances, la place à laquelle elle avait droit.

Ce dénouement, entre autres avantages qu'il assurait aux Bourbons, faisait de l'Europe la garantie de leur pouvoir, et les consolidait, en les autorisant à invoquer son intervention, dans le cas où il serait menacé. Le traité d'Aix-la-Chapelle n'avait pas visé textuellement cette hypothèse. Mais, les termes dans lesquels il était conçu prouvaient clairement qu'elle avait été moralement prévue. Cela est si vrai, qu'après avoir apposé sa signature sur la convention à laquelle il avait longtemps résisté, en ce qui touchait l'admission de la France dans le concert des grandes puissances, le prince de Metternich, aussi ardent à défendre cette partie de l'œuvre du congrès qu'il avait d'abord mis d'énergie à la combattre, revint à plusieurs reprises sur la nécessité de prendre en considération l'hypothèse de la mort du roi. Ce qu'il voulait, ce qu'à plusieurs reprises il demanda au congrès, c'était une instruction commune à tous les ministres étrangers résidant à Paris, afin qu'au cas où Louis XVIII viendrait à mourir, ils fussent mis en état de suivre la

même marche et d'agir d'une manière uniforme.

Les documents que nous avons sous les yeux ne contiennent rien qui permette d'affirmer que cette proposition, soumise à l'examen du congrès, fut discutée par ses membres. Ce qu'ils constatent, au contraire, c'est qu'elle demeura sans résultat jusqu'au mois d'octobre 1819, époque à laquelle, reprise incidemment par la France, elle donna lieu, entre elle et l'Autriche, à un curieux échange de vues.

A cette date d'octobre 1819, la situation politique en France s'était transformée et aggravée. La chute du ministère Richelieu, remplacé par le cabinet Dessolles-Decazes, l'hostilité de la droite à cette nouvelle administration, les espérances de la gauche, le scrutin de septembre pour le renouvellement du cinquième de la Chambre des députés, caractérisé par l'élection de l'abbé Grégoire, les tiraillements ministériels, le refroidissement visible des sympathies de l'Europe, alarmée par l'excès des audaces révolutionnaires dont la Confédération germanique était le théâtre plus encore que la France, mais qu'on accusait la France de fomenter, tels sont les traits principaux d'une situation qui réjouissait les ultra-royalistes et qu'ils accueillaient comme une revanche de la disgrâce à laquelle ils étaient condamnés depuis la dissolution de la Chambre introuvable.

Le roi était bien loin de vouloir renoncer à la

politique inspiratrice de cette mesure mémorable. Decazes jouissait toujours de sa faveur. Mais, il ne pouvait faire que le bruyant éclat des manifestations de l'ultra-royalisme, n'eût eu pour conséquence d'exciter outre mesure les ardeurs libérales. Il est difficile de se faire aujourd'hui une juste idée de l'intensité des passions déchaînées alors, et de se rendre compte du trouble que causaient dans le pays certains événements, tels que l'élection de l'abbé Grégoire. Ce qu'on en peut dire, c'est que Louis XVIII eut quelque mérite à ne vouloir s'engager ni à droite ni à gauche, et à ne pas déposséder de sa confiance ceux de ses ministres qui persistaient, malgré tout, à rester les instruments d'une politique modérée.

Il n'en est pas moins vrai, cependant, qu'entre les partis extrêmes, le trône courait le risque d'être ébranlé, et que le roi eut le sentiment de ce péril. Ce n'est pas pour lui vivant qu'il le redoutait, mais pour son héritier, au moment qui suivrait sa mort. Justement, à cette époque, sa santé fut accidentellement atteinte. Il n'est pas douteux que cette circonstance, jointe à celles qui viennent d'être retracées, fit naître dans sa pensée le dessein de rappeler et de remettre sur le tapis la proposition faite l'année précédente par le prince de Metternich au congrès d'Aix-la-Chapelle.

En dépit des appréciations que les événements de la politique quotidienne pouvaient inspirer

aux grandes cours, et bien qu'elles inclinassent maintenant à blâmer la marche trop rapide des opinions libérales en France, après les avoir encouragées, les relations entre elles et le gouvernement du roi restaient étroites et cordiales. Le traité d'Aix-la-Chapelle conservait toute son autorité. Il était donc naturel que Louis XVIII se préoccupât de l'opinion de ses alliés sur un sujet qui lui tenait à cœur. Mais, comment s'y prendre pour faire revivre une question à peine effleurée jadis, abandonnée ensuite, mais non résolue? Il répugnait au roi d'en avoir l'initiative. Le général marquis Dessolles, alors ministre des Affaires étrangères et président du Conseil, fut chargé d'étudier le meilleur moyen d'ouvrir les pourparlers sur l'objet qui préoccupait le souverain, sans se donner l'air de vouloir provoquer des confidences et des résolutions.

Il était naturel, quelle que dût être la forme de la démarche à faire, que cette démarche fût faite auprès du prince de Metternich, puisque c'est à ce diplomate qu'était due la première tentative. Le lieutenant général marquis de Caraman représentait la France à Vienne. Le ministre des Affaires étrangères lui écrivit, en prenant pour prétexte de sa communication un bruit imaginaire ou fondé, plus vraisemblablement imaginaire, d'après lequel le Cabinet de Vienne avait fait remettre aux grandes cours un mémoire ayant pour objet d'examiner quelle serait la

situation de la France et la conduite à tenir à son égard dans l'hypothèse de la mort. « Je désire, monsieur le marquis, disait le ministre à l'ambassadeur, à la date du 30 octobre, que vous fassiez en sorte de savoir exactement ce qu'il peut en être. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez prendre les plus grandes précautions en faisant vos recherches, et éviter surtout qu'on ait l'idée que nous avons conçu des soupçons (1). »

Caraman, au reçu de cette lettre, se mit en campagne. Il ne savait rien du bruit sur lequel son gouvernement lui donnait l'ordre de s'informer. Les premières démarches auxquelles il se livra, ne lui ayant apporté aucun éclaircissement, il se décida à provoquer les explications de Metternich. C'est là justement ce que souhaitait le Cabinet des Tuileries. Un jour que l'ambassadeur de France se trouvait chez le premier ministre de l'empire d'Autriche, il mit la conversation sur la santé du roi. Ce sujet était de ceux qui revenaient souvent dans les entrevues entre diplomates. Les récentes alarmes qu'avait fait naître dans les cours de l'Europe l'altération de l'état de Louis XVIII, lui donnaient à cette heure une actualité particulière. Le prince de Metternich n'hésita point à avouer à son interlocuteur qu'il ne pouvait se défendre des plus vives inquiétudes, toutes les fois que la moindre indisposition venait

(1) Documents inédits.

compromettre des jours aussi précieux pour l'Europe que pour la France.

Engagés dans cet entretien, les deux diplomates se mirent à déplorer tout ce qu'on pouvait redouter d'un événement qui priverait la France d'un appui nécessaire et enlèverait à l'Europe la plus forte garantie de son repos. « Dans une circonstance aussi déplorable, ajouta Caraman, ce qui me semblerait de la plus haute importance, c'est l'attitude que prendrait le corps diplomatique (1). » Et sans s'ouvrir au prince de Metternich quant aux communications de son gouvernement, il lui demanda « s'il avait quelque idée sur la marche que l'on aurait à prescrire dans ce cas aux ministres étrangers résidant à Paris ».

— Rien n'est encore arrêté, répondit sans hésiter le prince de Metternich; c'est un point, cependant, que je considère comme étant de la plus haute importance. Il m'occupe depuis longtemps.

Il continua, en rappelant qu'à Aix-la-Chapelle, il était revenu plusieurs fois sur la nécessité de le résoudre. Il n'avait pas été donné suite à ses observations, bien que l'importance n'en eût échappé à personne; mais, il était maintenant déterminé à saisir la première occasion favorable pour reprendre cette question et concerter avec les autres puissances l'attitude qu'il serait conve-

(1) Documents inédits.

nable de prescrire à leurs représentants, afin de ne pas avoir à redouter les inconvénients et même les dangers qui pourraient résulter de démarches isolées que les intrigants seraient tentés de faire pour appuyer leurs espérances ou leurs prétentions.

— Je ne serai tranquille, poursuivit le prince de Metternich, que lorsqu'on aura pris une résolution commune en prévision du malheur dont nous nous entretenons. Je voudrais que dans le cas où ce malheur viendrait à se réaliser, les ministres des grandes cours eussent d'avance des instructions très simples et très positives pour agir dans le même sens et de la même manière, en éloignant toute idée ou toute prétention de vouloir intervenir, d'une manière quelconque, dans les discussions qui pourraient s'élever en France.

Metternich appuya particulièrement sur ce dernier point. Il n'envisageait d'ailleurs que deux éventualités : ou bien l'autorité royale passerait sans contestation entre les mains du souverain légitime, et alors il n'y aurait pour le corps diplomatique qu'une ligne à suivre, c'est-à-dire un nouvel hommage à rendre ; ou bien il se trouverait un parti assez fort pour entraver la transmission du pouvoir et, dans ce cas, l'éminent diplomate était d'avis que les ministres étrangers résidant à Paris eussent l'ordre de se tenir à l'écart et de déclarer qu'ils cessaient leurs fonc-

tions jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des ordres de leur cour. En suivant les conséquences de cette supposition, il ne se bornait pas à la nécessité de prescrire cette attitude passive; il laissait en outre entrevoir que la première mesure à prendre au moment où les ambassadeurs seraient réduits à cesser les relations diplomatiques, consisterait à réunir immédiatement les souverains signataires du traité de Chaumont ou leurs ministres, pour aviser sans délai au parti que la gravité des circonstances pourrait les forcer à prendre.

Il ne semble pas que Caraman, en écoutant ce langage, ait été frappé par ce qu'offrait d'incomplet, d'incorrect et de défectueux le système du prince de Metternich, que peu après le Cabinet anglais déclarait inacceptable. Il recueillit sans y rien objecter les explications qu'on vient de lire et les transmit à son gouvernement, dépourvues de tout commentaire.

Quand sa lettre arriva à Paris, une importante modification ministérielle venait de s'y produire. Le marquis Dessolle avait quitté le pouvoir. Il était remplacé par Decazes comme président du Conseil et par Pasquier comme ministre des Affaires étrangères. C'est donc ce dernier qui reçut la réponse de l'ambassadeur de France à Vienne, et qui eut le devoir d'en conférer avec le roi après lui en avoir donné lecture.

— Voilà de très bons sentiments, s'écria le roi ; mais, la conclusion du prince de Metternich n'est

pas du tout ce qu'elle devrait être. Je conçois fort bien, reprit-il ensuite, qu'à leur entrée en France, en 1814, les souverains aient hésité à proclamer mes droits. A ma mort, le cas serait différent. En France, comme dans les autres États héréditaires, le mort saisit le vif, maxime précieuse à conserver. Sans elle, la mort d'un roi serait nécessairement une époque de troubles, peut-être même de guerres civiles. Je veux bien croire que des ambitieux ont spéculé sur ce qui suivrait ma mort ; j'admets même qu'ils ont réussi à se faire des partisans ; la politique de tous les souverains doit être de déjouer leurs complots. Une triste expérience a démontré combien le repos de la France importe à l'Europe. Si ces complots existent, c'est dans l'ombre, et il est probable qu'ils y seront encore quand je cesserai de vivre, car étant fortement constitué, tenant un régime sain, je dois plutôt être emporté par une apoplexie, ou par une goutte remontée que par une maladie lente. Ainsi, la partie n'étant pas encore liée, mon successeur doit naturellement être à l'instant reconnu aux Tuileries, dans Paris et dans toute la France. Que doivent faire alors les ministres étrangers? Se souvenir que ce n'est pas auprès de Louis XVIII, mais, auprès du roi de France, qu'ils sont accrédités ; se présenter chez le nouveau roi, le complimenter sur son avènement et l'assurer du désir qu'ont leurs souverains respectifs de vivre en bonne intelligence avec lui, et j'ajoute que dans

le cas même où, à l'instant de ma mort, une révolte contre l'autorité légitime viendrait à éclater, ils devraient encore dans l'intérêt de leur pays agir de même. Par cette conduite, suite naturelle de celle qu'ils ont tenue en 1815, en me suivant à Gand, ils en imposeraient aux factieux en leur montrant l'Europe entière prête à fondre encore une fois sur la France. Toute autre marche les enhardirait et, par conséquent, serait fort dangereuse. Je pourrais m'étendre davantage sur ce sujet; mais, je crois en avoir dit assez pour démontrer que les grandes puissances, dont les petites suivraient certainement l'exemple, doivent, sans perdre de temps, donner à leurs ministres des instructions éventuelles dans le sens que j'indique (1).

Le système développé par Louis XVIII précisait le rôle des puissances, considérait comme suffisante une démarche du corps diplomatique accrédité à Paris, et écartait par cela même l'idée d'une intervention armée de l'Europe. Pasquier n'hésita pas à le faire connaître à Caraman, et le reproduisit textuellement dans la dépêche confidentielle que, le 18 décembre, il adressait à ce diplomate. Il l'engageait à reprendre l'entretien avec Metternich et à en profiter pour faire ressortir l'erreur qu'avait commise celui-ci en répondant à une première communication sur ce sujet

(1) Documents inédits.

délicat. « Tout ce que je vais vous dire à cet égard, écrivait-il, doit avoir d'autant plus de poids dans votre esprit que c'est le résultat le plus exact d'une conversation que j'ai été dans le cas d'avoir sur cette matière avec le roi lui-même (1). »

Après avoir répété le langage de Louis XVIII, il ajoutait : « La transmission que je vous en fais est tout à fait confidentielle. Il sera simple que vous renouiez une conversation sur cette matière avec le prince de Metternich, et que vous y ayez été conduit par la seule marche de vos réflexions. Il est évident que le prince a été fort loin de trancher aussi net qu'il l'aurait dû avec vous la question de la conduite à tenir par les ambassadeurs étrangers dans le cas où le successeur légitime rencontrerait quelque obstacle à la reconnaissance absolue de ses droits dans l'intérieur du royaume. Cette circonstance, du moment où on la prévoit, ne doit pas laisser l'ombre d'hésitation dans l'esprit des souverains et de leurs ministres; ils doivent être parfaitement déterminés à reconnaître à l'instant et à soutenir des droits qui reposent sur des bases communes à tous les trônes, et qu'on ne peut ébranler pour l'un sans que tous les autres soient incessamment menacés (2). »

Le marquis de Caraman ne se conforma pas

(1) Documents inédits.
(2) *Ibid.*

absolument aux instructions qu'il avait reçues. Non seulement, il communiqua au prince de Metternich le passage de la dépêche où étaient rapportées les paroles du roi, mais, encore, il lui présenta ces paroles comme une inspiration spontanée de ce prince et non comme une réponse au premier entretien qu'il avait eu lui-même avec le ministre autrichien. Celui-ci trouva dans cette manière de procéder une occasion de décliner la responsabilité d'une négociation difficile.

— Puisque la force d'âme du roi, dit-il à Caraman, lui a permis d'envisager avec ce noble courage un moment aussi redouté pour l'Europe que désastreux pour la France, il faut en tirer parti pour assurer le succès de nos démarches. Il faut que l'initiative vienne du roi lui-même : il faut qu'il en fasse l'ouverture aux grandes cours ses alliées ; il faut que, dans sa constante occupation de ce qui peut assurer le bonheur de la France, il leur adresse à chacune en particulier la demande de donner aux ministres qu'elles ont accrédités près de sa personne, une instruction uniforme qui leur prescrira, le cas échéant, d'agir sans hésiter et de porter immédiatement au successeur légitime appelé par l'ordre de succession, le même hommage qu'ils avaient rendu au prédécesseur (1). »

(1) Documents inédits.

Après avoir formulé en ces termes la marche à suivre, Metternich se réserva de ne donner à son avis une forme officielle et définitive qu'après en avoir entretenu l'empereur son maître. Il demanda même à Caraman une copie des paroles du roi et celui-ci la lui donna.

Instruit de ces circonstances, le baron Pasquier s'empressa de faire savoir à Caraman que Louis XVIII n'avait pu approuver sa conduite, dont le principal inconvénient était de le présenter comme doutant, en quelque sorte, des droits de l'héritier de la couronne, tandis que c'est parce qu'il ne devait pas même supposer que ce doute pût exister à Vienne ou dans d'autres cours, qu'il avait répondu avec tant de force à ce que Metternich avait dit une première fois sur ce sujet. Celui-ci ne pouvait s'imaginer que son opinion n'eût pas été portée par l'ambassadeur à la connaissance de la cour de France. Il était donc naturel de lui présenter celle du roi comme une objection à la sienne.

Le roi, en effet, informé des instructions éventuelles qu'on voulait donner, pouvait, sans manquer à sa dignité, à ce qu'il devait à son peuple et à sa famille, en faire sentir l'inconvenance et le danger. Mais, il lui était interdit de paraître avoir présupposé de pareilles instructions. Pouvait-il penser que, si la France venait à le perdre, les ambassadeurs présents à Paris dussent se conduire autrement que ne venaient de le faire

les ambassadeurs accrédités en Angleterre, à la mort de George III? C'était seulement parce que le prince de Metternich avait marqué à Caraman quelque incertitude sur une chose où l'on ne pouvait en admettre aucune, que ce dernier avait été chargé de le ramener aux vrais principes.

Le ministre autrichien y était-il revenu? « Il n'y est revenu qu'en apparence, écrivait le baron Pasquier, le 24 mars 1820, et lorsqu'il dit que l'empereur et lui pensent comme nous, la proposition même qu'il nous fait prouve évidemment le contraire. Le roi, en s'adressant aux cours étrangères pour leur demander que leurs ministres reconnaissent son successeur légitime, semblerait faire dépendre de leur assentiment un droit incontestable inhérent à sa couronne. Il se placerait vis-à-vis de l'Europe entière dans la position fausse où il craint de se trouver vis-à-vis de l'Autriche, et si la moindre indiscrétion venait à faire connaître en France une pareille démarche, à quel point ne paraîtrait-elle pas injurieuse pour la nation (1)! »

Ces considérations, dictées par la logique et la prudence, mettent en lumière la sagacité avec laquelle le baron Pasquier discernait le péril de négociations plus longues sur un objet d'une nature si délicate, alors que le gouvernement des

(1) Documents inédits.

Bourbons en était encore à se débattre contre l'accusation de n'avoir été restauré que par les baïonnettes étrangères. A ce point de vue, ces pourparlers étaient imprudents. Pasquier pouvait du moins se défendre d'en avoir pris l'initiative. Il les avait trouvés entamés en entrant au ministère; il n'avait fait que les continuer et la bévue de Caraman venait de lui faire comprendre la nécessité d'y couper court.

C'est dans ce sens qu'il envoya de nouveaux ordres à Vienne. Le parti le plus sage était de laisser les choses dans l'état où elles se trouvaient. Il n'y avait plus à en parler à Metternich, et, si lui-même cherchait à y revenir, Caraman était averti de n'avoir à le suivre sur ce terrain que pour lui recommander le secret et essayer de deviner s'il avait fait usage auprès des autres cours des paroles du roi. Le gouvernement français considérait, dans ce cas, comme très utile d'en être informé.

Au moment où Pasquier adressait ces recommandations à son représentant en Autriche, il apprenait que la copie des paroles du roi, qu'il lui avait envoyée à titre confidentiel, était dans les mains de Metternich et que celui-ci l'avait communiquée au Cabinet britannique. C'est Decazes qui lui mandait cette nouvelle après un entretien avec lord Castlereagh de qui il la tenait. Decazes savait déjà par ce ministre que l'Angleterre repoussait la proposition de Metternich

aussi bien que celle de la Russie qui conseillait, le cas échéant, une déclaration comminatoire des quatre cours contre toute tentative d'usurpation, cette déclaration dût-elle amener la guerre. Il en avait averti Pasquier en lui répétant les paroles de lord Castlereagh; et, de même, il lui faisait part des craintes qu'inspirait à l'homme d'État anglais la perspective d'une indiscrétion qui livrerait à la publicité la réponse verbale faite par Louis XVIII à Pasquier et communiquée par celui-ci à Caraman, sous le sceau du secret. « Cette lettre, écrivait Decazes, lui a paru tellement imprudente, m'a-t-il dit; il lui a paru qu'il serait si dangereux pour le roi qu'elle fût connue, qu'il l'a mise à part, sous cachet, ainsi que la réponse qu'il avait faite au prince de Metternich pour lui représenter combien il était épouvanté des résultats que pourrait avoir la moindre indiscrétion sur de telles démarches. »

L'avis donné par Decazes à Pasquier, la lettre que celui-ci avait écrite à Caraman et enfin les lignes du roi qu'on vient de lire constituent l'épilogue de la négociation qui vient d'être résumée, négociation dont les événements devaient, à la mort de Louis XVIII, démontrer l'inutilité. La transmission de la couronne, on le sait, s'opéra sans difficultés et l'entente des cours, pour assurer le maintien des Bourbons, à supposer qu'elle se fût faite comme le voulait Metternich, n'aurait pu empêcher en 1830 la chute du trône de Charles X.

Decazes ayant fait au roi la même communication, celui-ci répondait : « Les réflexions de lord Castlereagh sur les instructions à donner sur de certains cas, sont pleines de justesse et de raison. Je crois que vous n'y étiez plus, lorsque la cour de Vienne a levé ce lièvre pour le cas (que votre amitié me pardonne de lui offrir cette image) de ma mort. Je fis alors une note dans le sens du langage de lord Castlereagh ; cette note reçut beaucoup d'éloges ; mais, je vois qu'elle a produit peu d'effet. Il ne me reste qu'un parti à prendre, c'est de vivre longtemps. Je parie que vous répondez : *Amen.* »

CHAPITRE VII

Une crise en Angleterre. — Procès en divorce intenté par le roi George IV à sa femme. — Les rapports de Decazes sur ce sujet. — Les troubles de Londres au cours du procès. — Incidents racontés dans les cahiers de la duchesse Decazes. — Un mot cruel du duc de Wellington sur le roi d'Angleterre. — Le ministre anglais retire le bill d'accusation contre la reine. — Fin du procès.

Dans cette suite d'affaires grossies à tout instant d'incidents inattendus, comme, par exemple, les tentatives des bonapartistes pour délivrer le captif de Sainte-Hélène, il y avait de quoi remplir l'existence de l'ambassadeur de France et défrayer les rapports que, toutes les semaines, il adressait à sa cour. Mais, elles marchaient avec lenteur, ces affaires. Si graves qu'elles fussent, les négociations auxquelles elles donnaient lieu, tant d'entretiens démesurément longs durant lesquels, le plus souvent, on parlait beaucoup de part et d'autre pour ne rien dire et sans rien décider, étaient fréquemment interrompues par les difficultés que rencontraient chaque jour sur leur chemin les ministres anglais, en raison de la situation intérieure du royaume.

L'Angleterre, on l'a vu, traversait une crise

aiguë. Le procès de la reine occupait tous les esprits et envenimait l'antagonisme des partis. Il mettait, à tout instant, les citoyens aux prises. La majorite de la Chambre des Communes s'était prononcée contre le roi et donnait à entendre qu'elle repousserait le bill de divorce s'il était voté par la Chambre des lords. Celle-ci était elle-même très divisée, quant à la question de savoir s'il y avait lieu de prononcer une condamnation, la reine fût-elle reconnue coupable d'adultère. Les révélations scandaleuses apportées au procès, auxquelles les uns ajoutaient foi et que les autres repoussaient comme mensongères, mettaient le feu aux quatre coins de Londres. La presse anglaise, par ses violences, activait cette agitation, qui avait des échos à Paris et dans toutes les capitales. Le venin distillé en belles phrases, n'épargnait ni le peuple, ni l'armée dont le gouvernement déclarait n'être plus sûr. Il fallait faire partir en toute hâte, pour les dérober au mauvais esprit qui régnait à Londres, la plupart des troupes casernées dans cette ville ou aux environs. Le cabinet britannique se sentait menacé. Il se demandait chaque jour si sa chute ne viendrait pas compliquer le dénouement du procès et si les sujets du roi d'Angleterre n'allaient pas se conformer aux funestes exemples qui leur avaient été donnés par les Espagnols et les Napolitains.

« Les ministres ici ne parlent pas d'autre

chose (1), mandait Decazes à Pasquier; ils ne cachent pas l'effroi qu'ils en ont. Je ne doute pas qu'ils ne craignent le mauvais effet des exemples d'Espagne et de Naples sur leurs propres troupes, qui les occupent maintenant plus que la populace, dont l'attitude du reste n'a rien de menaçant. Ce qui l'est peu ici et le serait beaucoup chez nous, c'est le ridicule, pour ne rien dire de plus, jeté sur le procès de la reine et sur la couronne elle-même par toutes ces caricatures infâmes qui couvrent les boutiques et dont je vous envoie une petite collection pour faire rire le roi. »

C'est le 25 juillet que Decazes écrit cette lettre. A dater de ce jour, conformément à l'invitation formelle de Louis XVIII et du duc de Richelieu, il suit attentivement et, en quelque sorte, jour par jour, les péripéties du procès de la reine. On les voit revivre dans ses lettres particulières au roi et au ministre des Affaires étrangères.

« *8 août.* — Les ministres sont toujours fort inquiets du sort de la proposition de bill, faite à la Chambre des pairs contre la reine; l'opposition paraît croire que leur chute sera la suite inévitable de cette lutte. M. Tiernay (2) me le

(1) Autre lettre en date du 26 juin. « Comme vous le voyez, les affaires de la reine occupent tellement le Cabinet qu'aucun ministre n'a le temps de songer à celles de la France. Hier, lord Liverpool a dit cela franchement à une personne qui lui demandait un mot de réponse sur une affaire urgente. »

(2) Un des chefs de l'opposition libérale dans la Chambre des

disait hier comme une chose sur laquelle il n'avait aucun doute. Je ne partage pas cette opinion. Mais, la position est des plus critiques assurément. Du reste, lui et les siens blâment la reine presque autant que les ministériels. Ils disent que c'est une folle, une tête perdue qu'on a servie, au lieu de lui nuire, et à laquelle on a fait s'intéresser toute la nation qui ne veut pas savoir si elle est coupable ou non et qui ne voit que les mauvais procédés qu'on a eus envers elle, dès le commencement de son mariage, et l'exemple que lui a donné le roi en ayant publiquement des maîtresses. Au surplus, M. Tiernay, comme toute l'opposition dont il est le chef à la Chambre basse, pense à merveille sur les affaires de France et est tout à fait centre. Assurément, les ultras ne seraient pas contents de lui s'ils l'entendaient. Mais, je vous assure que la gauche ne le serait pas davantage. Il croit que le gouvernement anglais pourrait bien finir par proroger le Parlement et laisser tomber ainsi l'affaire de la reine qu'il pense qu'on n'oserait pas reproduire à une prochaine session. »

« *Même jour.* — J'ai pu surtout avoir de longues et fort curieuses conversations avec M. Tiernay que j'ai trouvé et laissé là et qui a été fort soi-

Communes et l'un des adversaires de Pitt dans les luttes oratoires qui eurent lieu à la tribune anglaise pendant la Révolution française.

gneux pour moi. Ce chef d'opposition anglaise libérale serait au besoin chef d'opposition ultra en France et si nos libéraux l'entendaient, ils le croiraient au moins vendu au ministère, du moins à celui fin de 1819 et premier mois de 1820. Les ultra-libéraux sont des méchants à ses yeux et les doctrinaires des fous. Il ne comprend pas ce que sont les doctrines en gouvernement et trouve que tous nos grands publicistes sont des enfants.

« Il n'est pas moins curieux à entendre sur le gouvernement anglais. Les ministres, dit-il, haïssent le roi qui les abhorre. Ils se conduisent indignement envers lui en le laissant traiter comme on l'a traité dans la Chambre même, sans qu'aucun d'eux ait jamais dit un mot pour lui. S'ils échouent dans l'attaque contre la reine, ils tomberont; s'ils réussissent, le roi, n'ayant plus besoin d'eux, s'en débarrassera pour satisfaire l'opinion publique. S'ils tombent, ils ne rallieront pas comme opposition cinquante membres à la Chambre des Communes et l'opposition aura le lendemain du jour où elle arrivera aux affaires quatre cents membres avec elle.

« Le roi est toujours bien de cœur avec l'opposition, du moins depuis quelque temps : il sera charmé de se rapprocher de ses anciens amis. Il déteste particulièrement le duc de Wellington à qui il ne pardonne pas ses succès, lui roi, se croyant le premier homme de guerre. Du reste, l'affaire de la reine n'arrivera pas jusqu'à la

Chambre des Communes; elle sera abandonnée auparavant et le moyen de l'abandonner serait de proroger le Parlement. Le bill proposé tomberait de lui-même et certes personne ne serait assez insensé pour la reproposer à une autre session.

« Jamais l'Angleterre n'a eu une pareille crise. Il y a beaucoup à craindre du peuple et les émeutes seront terribles. Il s'en faut que l'on puisse compter sur les troupes; si elles font leur devoir, seront-elles suffisantes pour contenir tout le royaume?

« L'état du ministère est si précaire qu'il est impossible que l'Autriche et aucune autre cour puissent rien négocier avec lui, sûr que l'on doit être que sa chute est imminente. Tout le peuple, et non seulement la bourgeoisie en entier sont pour la reine dont ils oublient la conduite pour ne voir que celle du roi, les maîtresses, les mauvais procédés envers elle, la lettre par laquelle il lui avait écrit qu'il la laissait maîtresse de ses actions et ne lui en demanderait jamais compte.

« Il paraît qu'on a la preuve que Bergami couchait dans la chambre de la reine; mais, celle-ci prouvera qu'elle n'y était jamais seule et qu'elle y avait toujours une dame avec elle. Puis le roi aura-t-il des témoins anglais? S'il n'en a que d'Italiens, c'est comme s'il n'avait rien parce qu'on les croira vendus. On dit cependant qu'il y a des dépositions de capitaines de bâtiments

sur lesquels la reine a fait quelques traversées.

« Le peuple est du reste plus malheureux qu'il ne l'a jamais été, la misère est à son comble, le commerce est anéanti; un tel état de choses ne peut pas durer. Les radicaux sont des misérables qui veulent tout incendier, l'opposition leur est aussi odieuse que le ministère; leurs journaux pervertissent le peuple et le poussent à la révolte. La reine n'est qu'un prétexte malheureusement où la cour a donné trop beau, etc.

« Tout cela est l'extrait de mes conversations aussi fidèlement rendues que possible et de celles que j'ai eues avec les autres membres de l'opposition que j'ai pu voir. »

« *18 août.* — La journée d'hier a été d'autant moins orageuse qu'on s'attendait qu'elle le serait beaucoup. La reine est arrivée à dix heures à la Chambre des lords, suivie ou précédée d'un millier de gens pour la plupart de mauvaise mine, ayant quatre hommes à cheval de la garde royale pour escorte. Elle s'est placée dans un fauteuil à droite du trône. Toute la Chambre s'est levée quand elle est entrée. Elle est vieille, courte, grosse et laide. Elle était étendue sur son fauteuil comme sur un canapé, le visage couvert d'un voile blanc. M. Tiernay, que j'avais rencontré en arrivant, m'avait dit :

« — Vous allez voir la reine; vous ne verrez pas grand'chose.

« Après les débats sur les deux propositions de l'opposition, celle d'ajourner jusqu'à la prochaine session et celle de convertir le bill en une accusation de haute trahison, les avocats de la reine ont été introduits (1) et Sa Majesté est allée se mettre en dedans de la barre, devant eux, dans un fauteuil préparé d'avance à cet effet. Sur la proposition de lord Grey, le chancelier a pris l'avis des juges qui sont allés délibérer et sont rentrés au bout d'une demi-heure ; ils étaient six.

« Il y avait en tout, autour de la chambre, deux mille personnes environ. J'ai pu arriver jusqu'à la porte, à pied, sans difficulté et revenir de même. La populace s'amusait à exciter les soldats qui restaient impassibles comme des automates. Il y avait un grand nombre de gens de police à cheval et de constables à pied, mais point de constables extraordinaires et non salariés. On portait en avant de la reine plusieurs sacs verts (2). Le duc de Wellington a été sifflé et le duc d'York très applaudi. On criait sur son passage : « Vive la reine douairière ! Vive le duc d'York ! » Son Altesse Royale était à cheval. Le sens de ces vivats était trop clair pour qu'elle ait

(1) Le principal d'entre eux était Brougham, l'illustre homme d'État anglais, avocat et journaliste, entré au Parlement en 1810 et dont le procès de 1820, commença la grande réputation. Au moment même de ce procès, il fut accusé d'avoir voulu, tout en défendant la reine, servir les intérêts du roi. Sa conduite dément cette calomnie.

(2) Contenant les pièces du procès.

pu paraître en être flattée. Aussi n'a-t-elle pas salué le peuple... La proposition de lord Grey, faite avec beaucoup de modération, a été repoussée de même par lord Liverpool et le chancelier (1). Tout le monde paraissait d'accord sur le fond et l'on ne discutait que sur la forme. Cela m'a paru du plus mauvais augure pour le Cabinet. J'ai vu là, la politique de l'opposition qui ne veut pas déplaire au roi et qui ne le ménagerait pas autant si elle était sans espérance. Les succès de lady Conningham font préjuger à ses amis qu'ils en obtiendront d'une autre espèce auprès de son amant qui est subjugué comme il ne l'a jamais été. Elle n'a pas dissimulé, dès le commencement de sa faveur, l'espoir et le désir qu'elle avait de renverser le ministère. »

« *22 août.* — La séance d'hier a perdu la reine, Elle avait annoncé vouloir confondre les témoins par les regards. A cet effet, elle avait fait déclouer son fauteuil qui avait été assujetti à la place où elle s'était mise jusque-là et qu'elle voulait tourner en face des témoins pendant leur déposition pour les intimider. Quand on a annoncé le premier témoin, ce qui a été fait sans le nommer, la reine a fait sa manœuvre, tourné son fauteuil, relevé son voile et s'est levée. Mais, à la vue du témoin, elle a poussé un cri perçant et s'est sau-

(1) Lord Grey était l'organe de ceux qui auraient voulu que l'affaire fût remise à la session suivante.

vée. Ce témoin était un camarade de Bergami, introduit par lui dans la maison de la reine et devenu son valet de pied. Le roi verra sa déposition dans le *Times* et dans le *Courrier*. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la reine savait qu'il était parmi les témoins. »

La déposition dont parle Decazes avait éclairé d'un jour singulier les relations de la reine avec Bergami, sur lesquelles quelques jours après, un autre témoin à charge, le lieutenant Hownam, donna des détails circonstanciés, qui furent considérés comme une preuve de l'adultère. Mais, plus, à la lumière de ces témoignages, cette preuve devenait éclatante et plus la Chambre des lords hésitait à voter le bill de divorce, soit qu'elle fût influencée par ce qui lui revenait des dispositions de la Chambre des Communes et redoutât un conflit, soit qu'en dépit du désir du roi, elle répugnât à proclamer l'infamie d'une femme qui avait porté la couronne d'Angleterre. Elle cherchait un biais qui la dispenserait de prononcer une condamnation et songeait à y substituer un arrêt d'interdiction pour cause de démence.

Le 8 septembre, Decazes écrivait à Pasquier :

« Je vous ai dit par le télégraphe la tournure que prenait le procès de la reine. Les journaux vous donnent les détails de la séance d'hier. Il y avait eu l'avant-veille un conseil à Windsor où l'on représenta au roi la nécessité d'abandonner la

question du divorce : 1° pour éviter un échec que faisait craindre la déclaration des évêques qu'ils ne pourraient voter cette disposition ; 2° pour empêcher les récriminations auxquelles les avocats ne manqueraient pas de se livrer. De là, la déclaration faite hier par lord Liverpool sur l'interpellation convenue de lord Lonsdale, père de lord Lowthers et ami du ministère. Mais, d'une part, l'opposition qui ne veut pas laisser le ministère se tirer d'embarras, et qui croit faire sa cour au roi en insistant pour le divorce, repousse cet expédient et demande, comme l'a fait hier lord Grey, s'il est possible de dégrader la reine et de la laisser au roi pour femme après l'avoir flétrie. D'autre part, on n'échappera pas de cette manière aux récriminations. Déjà, M Brougham a fait voir à l'avant-dernière séance une liasse de lettres du roi qu'il se propose de produire et, parmi les témoins de la reine, appelle la marquise de Conningham, sous le prétexte qu'elle l'a vue en Italie et qu'elle peut déposer de la bonne conduite de Sa Majesté qui sans doute ne rendra pas aussi bon témoignage de la sienne. Lady Conningham, comme vous le savez, était et est encore de l'opposition et n'était pas dans les bonnes grâces du roi quand elle alla en Italie, de sorte qu'elle a dû faire sa cour à la reine assez souvent.

« Hier, au moment où le procureur général résumait les charges contre la reine, elle passait

en bateau devant la Chambre des pairs et était saluée par le canon des batteries. Ces hommages qui retentissaient dans la salle contrastaient singulièrement avec les ordures que les mêmes oreilles entendaient.

« Vous avez vu que le procureur général a renoncé au délai qu'il demandait pour que les deux témoins qui ont rebroussé chemin à Beauvais pussent arriver. Il paraît que Brougham, de son côté, renonce à celui qu'il devait réclamer pour faire venir les témoins à décharge et qu'il prendra seulement huit jours pour préparer sa défense.

« La reine cessant de venir au Parlement depuis quelques jours, il n'y a plus d'affluence autour de la Chambre. On annonce qu'elle paraîtra, la semaine prochaine, à Covent Garden où l'on donnera une pièce de circonstance. Toutes les allusions qui se présentent aux divers théâtres sont saisies avec avidité. Mais, il est évident maintenant que le danger n'est plus dans le peuple, mais dans les Chambres mêmes et surtout dans celle des Communes où tout paraît faire craindre que le bill ne soit rejeté s'il arrive jusque-là. »

Ainsi, le procès s'aggravait sans qu'il fût possible d'en prévoir les conséquences. La cause de la reine qui avait jusque-là recruté ses défenseurs dans le peuple en trouvait de nouveaux dans les classes supérieures. « Leur nombre augmente tous les jours. » Les meetings tenus en faveur de

la reine se succédaient, toujours plus nombreux. A la suite de l'un deux, une adresse lui fut présentée « par plusieurs centaines de dames qui se rendirent à Wood-House, en voiture à quatre chevaux. Decazes raconte encore que s'étant trouvé de nouveau à la Chambre des lords, à côté de Tiernay, ce dernier lui répéta que la reine était folle. Il ajouta :

— On arrivera nécessairement à parler de la vie privée du roi, et nous en entendrons de belles. Vous voyez bien tous ces seigneurs, fit-il en montrant les pairs et les ministres, il n'y en a pas un qui sache ou puisse prévoir comment tout cela va finir.

— Mais, ils affirment que le bill sera voté, objecta Decazes.

— Dans cette Chambre peut-être, mais non dans la nôtre, affirma Tiernay. Je la connais aussi bien qu'eux. Elle ne votera jamais l'article du divorce.

Les incidents se déroulaient donc en s'aggravant. Les avocats de la reine voulaient assigner la marquise de Conningham. « La reine se fera fête de se trouver là et de la regarder en face et le peuple ne manquera pas de bien accueillir cette pauvre marquise dont le mari fera à la Chambre une singulière figure. » Le roi était terrifié par cette menace d'assignation. « Il a maigri de moitié en quinze jours. » Lorsqu'il venait de Windsor à Londres, lorsqu'il y retournait, il en-

tendait les murmures et les huées de la foule. De ses croisées de Carlton-House, il pouvait voir le long défilé des voitures qui conduisaient les porteurs d'adresses à la résidence de la reine : « plus de cent voitures attelées à quatre chevaux. »

En même temps, l'audition des témoins venus pour déposer dans le sens de l'accusation, mettait en lumière des contradictions inattendues. A la séance du 10 septembre, il y eut deux de ces témoins dont on attendait des dépositions accablantes, qui furent favorables à l'accusée. Ils devaient être entendus de nouveau le lendemain. Mais, le procureur général les fit partir le même soir, ce dont la défense ne manqua pas de tirer parti. Pour un troisième, ce fut autre chose : « Le lieutenant Flynne s'est coupé et sa déposition a tourné contre lui. Mais, on a découvert qu'il n'avait pas la tête saine, de telle sorte qu'on ne pourra tirer parti de ce qu'il a dit, ni pour ni contre. »

Enfin, les divisions que le procès avait déchaînées dans le pays se reproduisaient dans la famille royale. Tandis qu'un des frères du roi, le duc de Clarence, prenait violemment parti contre la reine, les autres, le duc d'York et le duc de Cambridge, tout en condamnant leur belle-sœur, blâmaient ce procès néfaste. Leur neveu, le prince de Cobourg, veuf de la princesse Charlotte, fille de George IV, allant encore plus loin, soutenait ouvertement la reine, multipliait ses

visites chez elle et lui offrait de la recevoir à Claremont, « démarche très inconsidérée » qui exaspérait le roi et donnait lieu à de pénibles scènes dans l'intérieur royal, où Léopold était accusé de n'agir ainsi qu'il le faisait, que pour sauver sa dotation de cinquante mille livres, si les radicaux arrivaient au pouvoir.

Ainsi, apparaissait en pleine lumière l'inexcusable faute commise par les ministres lorsque, pour plaire à leur souverain, et sourds à tous les conseils (1), ils avaient subi son caprice et appelé la reine devant les pairs. Le clergé lui-même protestait en rappelant qu'aux termes des lois ecclésiastiques, le divorce ne pouvait être accordé qu'au mari sans tache. Ce fut un des principaux arguments des deux avocats Brougham et Denman qui présentaient la défense et achevèrent d'ébranler la conviction des juges, sinon quant à la culpabilité, du moins quant à l'opportunité d'un arrêt de divorce.

On lira avec intérêt les commentaires que ce procès maladroit et scandaleux inspirait à Louis XVIII : « Vous n'aviez pas tout à fait neuf

(1) « Le prince Esterhazy me disait bien qu'il avait été chargé par l'empereur de tout faire auprès du roi pour le détourner de son fatal projet et de lui dire que l'exécuter serait le plus grand des malheurs. Mais, c'était son idée fixe dont rien n'a pu le détourner. Il ne doute pas qu'il n'en soit aujourd'hui bien aux regrets. Les récriminations et surtout les comparutions de lady Conningham vont le désespérer. » (Decazes à Louis XVIII.)

ans au commencement de la Révolution, mandait-il à Decazes, vous ne pouvez guère vous en souvenir; mais, moi qui en avais alors près de trente-quatre, tout m'est présent et je ne puis vous dire, combien douloureusement et pour le passé et pour le présent, le départ des vingt-neuf mille hommes qui étaient stationnés aux environs de Londres me rappelle le renvoi des troupes au mois de juillet 1789. Vous voyez que je ne parle pas ici du procès de la reine, de son abandon, de l'accommodement nécessairement mauvais qui va avoir lieu, s'il ne l'a déjà eu; ce n'est pas que j'en ressente beaucoup de peine, j'y reviendrai tout à l'heure; mais, la reine elle-même, M. Tiernay vous l'a dit avec toute espèce de raison, n'est qu'un instrument entre les mains des radicaux. Ce n'est pas elle, ce sont eux qui triomphent et c'est un grand sujet de s'affliger et surtout de s'inquiéter.

« Le roi peut ne pas penser tout à fait ainsi. Quelle que soit sa sollicitude pour le bien de l'État, ce procès le touche de plus près et vous et moi nous connaissons quelqu'un qui est invulnérable de partout, excepté du cœur. Depuis le commencement de la Révolution, le prince de Galles n'a cessé de manifester l'intérêt le plus touchant et le plus noble à ma cause; c'est là le fondement de l'amitié qui nous unit. La connaissance personnelle n'a pu que la consolider et l'accroître. Depuis trois semaines seulement, sa conduite envers

un ami bien plus cher blesse mon cœur dans la partie la plus sensible (1); mais, il est trompé; mais, il ouvrira les yeux; mais, en attendant, il souffre, sa position est cruelle de quelque côté qu'on l'envisage; je ne puis y être indifférent. Je n'ose me flatter que vous puissiez le lui dire : les perfides qui lui ont donné un tort envers moi l'obsèdent de trop près pour cela; mais, si vous pouvez lui faire savoir que mon cœur tout entier prend part aux peines du sien; si, surtout, l'intermédiaire peut lui dire que ce n'est pas mon ambassadeur, mais mon ami que je charge de lui porter les consolations de l'amitié, cela me fera du bien. »

Par suite des événements qui viennent d'être résumés, la ville de Londres, tant que dura le procès, offrit une physionomie révolutionnaire dont l'esprit de la duchesse Decazes, vif, impressionnable, et si vite ouvert à toutes les sources d'intérêt et d'émotion, ne pouvait n'être pas frappé. C'est encore à ces notes dont quelques-unes furent écrites à l'heure même où se déroulaient les incidents qui s'y trouvent relatés, qu'il faut en revenir pour compléter le tableau que dans ses lettres au roi, son mari ne faisait qu'ébaucher.

« La princesse Thérèse (Esterhazy) et moi,

(1) Allusion à la conduite de George IV envers Decazes. Après l'avoir chaleureusement accueilli à son arrivée à Londres, il affectait à son égard, à l'instigation du comte de Munster, une froideur dont Louis XVIII s'attristait.

écrit-elle, nous sommes imaginé l'autre jour qu'il fallait aller voir passer la reine se rendant au Parlement. Nous voici, moi avec lord Carrington auquel j'avais demandé une fenêtre chez son père, et elle avec lord Francis. Il faut concevoir que celui-là était bien choisi : le fils de la maîtresse du roi! Nous montons dans ma voiture et nous voilà partis, emmenant chacune un secrétaire d'ambassade. Arrivés assez loin encore de Westminster, la voiture ne put aller plus loin et nous voilà à la porte de lady Carrington, sans avoir été insultés. J'avais bien peur. Nous trouvâmes un déjeuner excellent et tout plein de petits soins.

« Après avoir attendu deux heures, on nous dit que le cortège commençait à passer. Thérèse et moi nous nous mîmes à une fenêtre. Mais, à peine y étions-nous que la foule commence à proférer des injures. Chacune de nous se jetait la balle et disait que c'était pour l'autre. Je me retirai la première. Les cris continuèrent. On lança à Thérèse des écailles d'huître. Elle se cacha. Quand la reine parut, les *long life to the queen* furent si multipliés qu'on ne fit plus attention à personne. Thérèse avait dit à ses gens de venir la chercher. Mais, sa voiture avait été tellement huée qu'elle fut obligée de s'en retourner. La mienne avait été mieux traitée; je ne sais si c'est parce qu'on ne la connaissait pas ou qu'on croit que les Français sont mieux pour la reine.

Le soir, nous dînions chez Thérèse. Le prince Paul voulut se fâcher contre nous parce que sa femme ne lui avait pas dit que nous irions chez lady Carrington. Moi, j'avais prévenu mon mari et obtenu la permission. Je dis au prince :

« — Si vous continuez à faire le grognon, je raconterai partout que vous avez eu votre redingote crottée et déchirée et que vous avez été obligé de vous cacher.

« Effectivement, il avait voulu aller à pied et on l'avait insulté en lui jetant de la boue. Je ne sais pourquoi les gens d'ici en veulent tant aux Autrichiens. Nous sommes restés jusqu'à deux heures chez Thérèse à jouer des charades. Son cousin, le prince de Lichtenstein, a un vrai talent de comédien. Il y a eu toute la nuit grand tapage dans les rues de Londres, des rassemblements de milliers de personnes qui cassaient des vitres dans la cité. En France, cela ferait beaucoup d'effet. Le lendemain, on a l'air de n'y plus penser et chacun retourne à sa besogne comme si de rien n'était. »

Écrites par une jeune femme de dix-huit ans, ces notes ont, dans leur décousu, le mérite de nous donner une juste idée de l'agitation de la capitale anglaise durant le procès de la reine. Ce que la duchesse décrit pour l'avoir vu de près une fois, se revenouvela presque tous les jours et presque toutes les nuits. Du reste, le procès avait beau avancer et, par les révélations qui s'y pro-

duisaient, démontrer clairement la culpabilité de l'accusée, il ne mettait fin ni à l'indécision des juges ni aux dispositions du public. Après les plaidoiries, on entendit les résumés et réquisitoires. Mais, ils n'accrurent pas le nombre des accusateurs de la reine et n'empêchèrent pas le nombre de ses défenseurs de continuer à augmenter. Plus les témoins révélaient de faits propres à convaincre les auditeurs et plus ceux-ci tendaient à excuser la princesse en rappelant l'inconduite de son mari. Le vote dans la Chambre des pairs devenait de plus en plus douteux. Cette incertitude quant au résultat final réjouissait ici, irritait là et c'est sur la personne du roi que rejaillissait plus encore que sur la reine le scandale de ce déplorable procès :

— Le roi est si bas, déclarait le duc Wellington, que rien ne saurait l'abaisser davantage.

D'autres assuraient que si le bill était voté ce serait le signal d'attaques violentes contre George IV. Au cours du procès devant la Chambre haute, certains témoins n'avaient pas parlé par respect pour la couronne, sinon pour le monarque. Mais, devant la Chambre des Communes, rien ne serait caché, les langues se délieraient; on ne laisserait dans le mystère rien de ce qui concernait le roi : sa vie privée apparaîtrait au grand jour avec toutes ses turpitudes. La crainte et l'imminence de ce nouveau scandale dictèrent aux ministres des résolutions imprévues et, le

10 novembre, la proposition de mise en accusation de la reine fut retirée par ceux mêmes qui l'avaient présentée.

C'était, malgré tout, et contrairement à la vérité, avouer que la reine était innocente, qu'on s'était trompé en la poursuivant. Mais, un tel aveu, démenti par tant d'affirmations positives, valait mieux encore que la continuation de ces débats néfastes qui troublaient si profondément l'Angleterre. « Le drame de la reine est fini, écrivait Decazes. » Il était en effet fini, et les partisans de Caroline pouvaient dire que c'était à son honneur, rien n'ayant été prouvé contre elle. Elle avait maintenant le droit de réclamer un logement dans une résidence royale, une pension, les honneurs royaux. La Chambre des pairs l'ayant épargnée, elle rentrait dans ses droits de reine, tout en restant séparée de son mari.

CHAPITRE VIII

Impressions d'ambassadrice racontées par elle-même. — La justice en Angleterre. — Ce qu'est une grande dame. — Protestations de Decazes contre la persistance des attaques des ultra-royalistes. — Il veut aller se défendre à Paris. — Louis XVIII, sur les instances de ses ministres, le fait renoncer à ce projet. — Querelles avec Pasquier. — Decazes déclare au roi qu'il n'ambitionne pas le pouvoir.

L'hôtel de l'ambassade de France à Londres, situé dans Portland Street n'était ni beau, ni gai, ni commode à habiter. La duchesse Decazes, qui en avait conservé un assez triste souvenir, nous en donne une description peu séduisante. Elle s'y déplaisait. Le climat humide et brumeux de la capitale anglaise ne convenait pas à sa santé. Elle était souvent souffrante et on la verra bientôt dangereusement malade et à deux doigts de la mort. Peu de semaines après son arrivée, les médecins étaient unanimes à conseiller à son mari de s'installer à la campagne où elle trouverait un air plus pur et plus réconfortant. Ses amis le lui conseillaient aussi. « Le duc d'Hamilton en revenant d'Écosse a été frappé par mon changement. Il insiste pour que nous partions. »

Ce déplacement était en outre commandé par

la mode et les usages. La saison finissait. La haute société quittait la ville. La cour était à Windsor. Les membres de la Chambre des lords, obligés de siéger presque tous les jours, en raison du procès de la reine, ne venaient à Londres que pour assister aux séances et repartaient ensuite. En attendant que parmi les propriétés à louer qu'on lui signalait, l'ambassadeur en eût trouvé une à sa convenance, aux environs, sa jeune femme utilisait son séjour dans la capitale en étudiant « dans ce qui n'était pas encore parti » la société anglaise et en allant au théâtre presque tous les soirs.

« La duchesse de Bedford nous ayant envoyé sa loge, nous allons beaucoup au spectacle. J'ai déjà vu Kean dans plusieurs pièces de Shakspeare. Je n'aime pas cet acteur, ni ses mouvements, ni ses gestes. Quand il joue le désespoir par exemple, il prend sa perruque à deux mains et la secoue de toutes ses forces. Je crois que ce serait d'un bien mauvais effet si Talma faisait de même sur notre théâtre. » La spirituelle ambassadrice n'avait pas plus de goût pour « ces farces, ces mascarades qu'affectionnent les Anglais, où l'on voit des Polichinelles, des Gilles s'habiller, se déshabiller, perdre un bras, une jambe, les retrouver et mille autres bêtises. » Après les théâtres, elle visitait les prisons et y prenait des notes qu'elle se proposait d'envoyer à M. Pasquier afin qu'il en fît son profit. Elle signalait ce qu'elle

avait vu de véritablement monstrueux : les enfants des condamnés qu'on laissait à leurs parents jusqu'à l'âge de sept ans et qui ne pouvaient que se pervertir en un tel milieu. Pour remédier à cet inconvénient, une quakeresse philanthrope, Mme Fry, avait pris une chambre où on les gardait toute la journée, sous la surveillance des femmes les moins coupables. On ne les rendait à leurs parents qu'à l'heure du coucher.

« J'ai assisté à leur prière. Il y avait environ trente enfants et les prisonniers non enchaînés. Ils prient tous d'inspiration. Mme Fry a commencé. Elle a été interrompue par une autre qui continue à sa place et ainsi de suite pour toutes les inspirées. Il y en avait beaucoup ce jour-là. Quand il n'y en a pas, on reste à genoux et en silence, les yeux et les mains levés vers le ciel, pendant une demi-heure dans l'attente du Saint-Esprit. S'il ne vient pas, on se relève et tout est fini pour cette fois.

« Mme Fry, que j'ai depuis souvent revue en France, est une grande et belle femme, portant comme sa fille qui est très jolie et se conduit très bien, le costume de leur secte : un bonnet plat, une robe grise unie, un fichu de canon. Ce costume est le même pour tous les âges. Mlle Fry n'est d'aucune religion. Elle m'a dit que si elle en prenait une, elle se ferait catholique. Mais elle veut attendre, pour se décider, d'être plus

âgée. Elle vient chez moi le matin et je crois que je la déciderai à se convertir. »

C'est Mme Fry qui voulut conduire la petite duchesse à la prison de Newgate où on tenait enfermés toutes sortes de condamnés, hommes et femmes. « Il y en a qui sont toujours furieux. » On en comptait huit de ceux-là dans un seul cachot où entra Mme Fry en engageant la duchesse à y entrer avec elle. « J'ai obéi et tout aussitôt le tapage a cessé. On nous a montré un jeune homme qui devait être exécuté le lendemain. »

Un autre jour, c'est à la cour de justice que se rend la duchesse. « J'ai été voir juger. Mon mari m'a confié une grave besogne, c'est de lui faire un résumé du procès auquel j'assisterai. Comme les débats ont lieu en anglais et que je dois les résumer en français et de mémoire, ce sera difficile. M. Séguier, un des secrétaires de l'ambassade, dit que je n'ai pas mal commencé. Dans l'affaire que j'ai suivie, il n'y avait pas le plus petit mot pour rire, si ce n'est au cours de la déposition d'une malheureuse fille qui servait de témoin contre un homme à qui elle avait tenu rigueur. En réfutant son témoignage, celui-ci a mis en cause un autre individu, son rival. Et la fille de s'écrier :

« — Pauvre amour ! Il ne faut pas parler de ses étourderies.

« Comme le juge lui demandait ce qu'elle entendait par étourderies, elle a dû avouer que l'in-

dividu que l'accusé attaquait et qu'elle-même défendait avait été arrêté chez elle, dans son lit et pendu. Je me suis étonné que le juge n'eût pas arrêté cette conversation. On m'a dit que c'était à dessein parce que l'immoralité des accusateurs fait trouver les accusés moins coupables. »

En mettant en lumière la rare intelligence de la duchesse, les citations qui précèdent font mieux comprendre comment et pourquoi elle prit si vite dans la société de Londres la place qu'elle y occupait quelques mois après son arrivée. L'ambassade de France était devenue le rendez-vous de tout ce que comptaient d'élégant et de distingué la ville et la cour. La comtessse de Lieven et la princesse Esterhazy s'y présentaient à tout instant. Si l'ambassadrice était alitée, elles s'installaient près de son lit et lui tenaient compagnie. Si sa santé le permettait, elles l'emmenaient dans leurs promenades et leurs visites, l'aidaient à faire les honneurs de son salon, où se pressaient, « après avoir laissé leur importance à la porte », les hommes d'État les plus qualifiés. L'imposant lord Castlereagh y venait faire la roue. Le grave Wellington y était assidu, non pas seulement parce qu'il aimait à « politiquer » avec le mari, mais aussi parce que la conversation de la femme, son tour d'esprit, la vivacité de ses réparties lui plaisaient infiniment. Questions graves, questions futiles, il n'en était aucune qui la déconcertât et la trouvât en défaut. Ce qu'elle

n'osait dire et ne disait pas, elle le pensait et c'était presque toujours une réflexion à l'emporte-pièce. Dans le salon de l'ambassade, une visiteuse parlait un jour, en faisant l'éloge, d'une femme de la cour.

— Ce n'est pas une grande dame, objecta la duchesse.

— Comment est-ce donc fait, une grande dame? lui demanda l'autre sans malice.

Elle eut envie de répondre :

— Autrement que vous, Madame.

Naturellement, elle garda pour soi cette impertinence, mais se lança dans une dissertation sur « les vraies grandes dames » qu'elle avait connues : « la duchesse de Narbonne, quoique laide et bossue, mais, ayant si grand air, de si belles manières, ces mille nuances impossibles à décrire, qui distinguent les grandes dames des autres; la duchesse de Montmorency qui, elle, avait le physique de l'emploi, grande, bien faite, marchant remarquablement bien, entrant dans un salon avec tranquillité et dignité, faisant, comme pas une, la révérence, un si grand air enfin; la duchesse de Duras chez qui rien n'était étudié et tout avait l'air naturel. Être grande dame, c'est avoir grand air, de grandes manières. Tout autre chose s'apprend; pas cela. »

On ne la prenait jamais sans vert, car elle voyait tout, entendait tout, comprenait tout, se rendait compte de tout. En dépit de son extrême

jeunesse et de sa santé si frêle, elle était au plus haut degré la compagne qui convenait à Decazes dans la difficile carrière qu'il parcourait. Peut-être même avait-il le tort de ne pas la consulter plus souvent, par défiance de son inexpérience. Il ne s'est jamais mal trouvé d'avoir suivi ses conseils, lorsque sans y être autrement provoquée que par son instinct de femme, si pénétrant et si sûr, elle lui criait : Casse-cou.

Difficile carrière, ai-je dit, et l'expression n'est certes pas exagérée. Les difficultés pour l'ambassadeur du roi de France ne résultaient pas seulement de la situation si troublée de l'Europe, des multiples négociations qu'il était obligé de suivre avec les ministres anglais en proie eux-mêmes aux accablantes préoccupations que leur causaient le procès de la reine et le souci de leur existence ministérielle. La situation intérieure de son propre pays, en proie aux factions et aux conspirateurs, lui en apportait de non moins graves, en ouvrant à toute heure, sous ses pas, des embûches et des pièges. Ni sa chute, ni son exil n'avaient désarmé la haine des ultras. Elle le poursuivait, sous toutes les formes, avec l'espoir de l'entraîner, en l'exaspérant, à quelque faute qui le perdrait à jamais dans l'esprit du roi. Le déposséder de l'amitié et de la faveur si obstinément tenaces de Louis XVIII, qui relevaient son prestige à l'étranger et laissaient en France la

crainte ou l'espoir de son retour aux affaires, tel était le but de ses ennemis.

Ils exploitaient contre lui l'accueil désobligeant que lui avait fait Monsieur à son passage à Paris et le ressentiment que gardaient à son endroit la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry. Ils dénonçaient sa participation dans un complot militaire, découvert peu après son départ. Clausel de Coussergues persistait à l'accuser d'avoir préparé le crime de Louvel en déchainant par son obstination dans la politique libérale et par le retard qu'il avait mis à s'amender, les criminelles passions dont s'était inspiré l'assassin. Impuissant à faire devant la Chambre la preuve de cette complicité, le fougueux député en avait appelé à l'opinion, en dressant l'acte d'accusation dans un écrit incendiaire que Louis XVIII annonçait lui-même à Decazes : « Le roi d'Angleterre n'est pas le seul qui ait besoin de consolateur. Un autre souffre autant que lui. L'affreux libelle paraît. La certitude que les calomnies qu'il contient ne produiront aucun effet sur les gens sages, que la lâcheté de celui qui le publie excitera l'indignation générale, ne me suffit pas. O malheureux article 20, comment n'en ai-je pas senti le danger (1) ? »

Indigné de ces nouvelles accusations et du silence des ministres qui l'invitaient en même

(1) Allusion à l'article de la loi sur la presse qui exceptait de la censure les écrits ayant plus de cinq feuilles d'impression.

temps à ne répondre que par le mépris, tant ils redoutaient que le besoin de se défendre ne hâtât son retour, Decazes versait sa colère dans le cœur du roi :

« Que veut-on? Que prétend-on? Me faire rester ici en me traînant dans la boue sans que je m'essuie! On compte trop sur ma bonté. Si le ministère, attaqué comme moi et au nom duquel on m'attaque, ne me défend pas, puis-je rester ici? Puis-je ne pas prendre la parole à mon tour? » C'était là le cri d'un homme d'autant plus exaspéré que ces accusations avaient de virulents échos dans deux journaux de Londres à qui, une ou deux fois par semaine, arrivaient de France des articles exclusivement dirigés contre lui. Il semblait qu'à cette heure, nulle puissance au monde n'eût pu le retenir à Londres; il voulait partir et se montrer en face à ses accusateurs. Mais, Richelieu et Pasquier accouraient effarés aux Tuileries. Terrifiés par la perspective du retour de Decazes et de l'effet que produirait sa présence à Paris, ils donnaient au roi les raisons de leur silence et le suppliaient d'exercer sur son ambassadeur toute son influence afin de le détourner d'un dessein dont l'exécution, affirmaient-ils, ne présentait que des dangers. Leur opinion, sur ce point, ne différait pas de celle du roi et sans les mettre en cause, il n'hésitait pas à faire ce qu'ils souhaitaient, fidèle à la règle qu'il s'était inflexiblement tracée, de ne jamais laisser

dans l'embarras, tant qu'ils étaient à son service les hommes investis de sa confiance.

« Votre lettre, mon cher duc, mandait-il à Decazes, n'a que trop répondu à l'idée que je m'étais faite de l'effet que l'infâme libelle produirait sur vous. Vous voudriez que le ministère prît la parole pour y répondre. J'avoue que je ne puis pas être de votre avis. Ce serait faire trop d'honneur à un misérable pamphlet, car l'homme a beau être député, ce qu'il ne dit pas à la tribune ne mérite plus que ce nom. Je ne sais pas si vous serez content de l'article qui a paru hier dans le *Moniteur*. Je crains que non; votre sensibilité justement irritée aurait peut-être voulu davantage. Cependant, tous vos anciens collègues y assurent leur pavillon en se déclarant attaqués comme vous et l'homme y est froidement traîné dans la boue. Le gant qu'il a jeté a été relevé par M. d'Argoult. Je suppose, car je n'ai ni lu ni ne lirai le libelle, qu'il n'omet aucun des chefs d'accusation et en tâchant de faire taire mon cœur pour n'écouter que ma raison, j'en ai été content.

« J'ai voulu connaître l'effet que le libelle avait produit sur le public. Tous ceux à qui j'en ai parlé m'on dit qu'il était nul. Je ne m'en suis pas rapporté à ce témoignage auquel je m'attendais et j'ai chargé quelqu'un que je sais très véridique et qui voit beaucoup d'ultras, de me dire ce qu'il avait entendu.

« — Les uns, m'a-t-il dit, trouvent que ce n'est

qu'une compilation de journaux, d'autres qu'il n'y a pas de preuves morales, d'autres que l'ouvrage ferait sensation. Deux seuls m'ont dit qu'ils croyaient M. Decazes coupable et qu'il avait sacrifié le roi lui-même au désir de conserver sa place.

« Le rapport m'a satisfait. J'ai vu dans les trois premières classes des gens qui n'osaient pas obéir au cri de leur conscience et, dans les deux qu'on cite, les derniers des gens qu'une haine aveugle entraîne à dire une absurdité. Le rapport m'avait été fait quand j'ai lu M. d'Argoult et j'étais déjà de l'avis qu'il émet à la fin de son ouvrage. Quant à revenir vous-même, j'espère que cette idée n'a fait que vous passer un instant par la tête. Ce serait à mon sens une très grande faute. Puisse le rapport que je viens de vous transcrire et l'ouvrage de M. d'Argoult panser la plaie de votre cœur! Ils ont adouci la mienne. »

Il apparaîtra au lecteur que toute la lettre est écrite pour les phrases qui la terminent. En demandant à Decazes un sacrifice, le roi s'efforçait de le lui rendre léger. Sollicité en de tels termes, Decazes consentit à s'immoler une fois de plus à la volonté si clairement exprimée de son souverain. L'idée d'un voyage immédiat à Paris fut abandonnée. Du reste, sa présence à Londres n'avait jamais été plus nécessaire, non pas seulement à cause des pourparlers engagés sur les affaires d'Espagne et sur celles de Naples,

mais encore parce qu'on s'attendait à la chute du ministère anglais et à son remplacement par les libéraux, éventualité dont le gouvernement français était d'autant plus en droit de s'inquiéter que ce parti donnait à entendre qu'en arrivant au pouvoir, il mettrait fin à la captivité de Bonaparte. Tiernay ne le dissimulait pas à Decazes.

— Dans quelque temps, lui disait-il, la délivrance du captif s'imposera et il faudra bien finir par lui rendre sa liberté. Vous êtes assez forts en France maintenant pour que cette mesure ne présente aucun péril.

Decazes protestait, se refusait à adhérer à cette éventualité, et répondait que Bonaparte devenu libre ne tarderait pas à mettre l'Europe en feu. En réalité, il ne prenait pas au sérieux ces prédictions menaçantes : « Je suis bien assuré, mandait-il au roi, que le langage que m'a tenu M. Tiernay est celui d'un homme d'opposition et non de quelqu'un de persuadé de la vérité de ce qu'il dit. » Mais, trois jours plus tard, le duc de Wellington auquel il faisait part des propos de Tiernay, les prenait au pied de la lettre et s'écriait :

— Tenez pour certain que tant que nous serons ministres, nous ne lâcherons pas le prisonnier; mais, que le jour où nous n'y serons plus, il sera remis en liberté.

Ces paroles, malgré leur gravité, laissaient Decazes encore incrédule, ainsi que le prouve ce passage des lettres où ces incidents sont racon-

tés : « Je suis convaincu que le nouveau ministère y regarderait à deux fois avant de prendre sur lui une telle responsabilité et que le roi n'y accéderait pas. » Mais, ce commentaire rassurant ne suffisait pas à calmer les appréhensions de Louis XVIII, en ce qui touchait l'hypothèse d'un nouveau débarquement de Bonaparte sur les côtes de France : « Ce que le duc de Wellington vous a dit sur Bonaparte a un caractère bien autrement grave que les propos de M. Tiernay. Maudit soit le comte de Munster ! Il nous a ravi le meilleur de nos moyens de défense. »

Par cette dernière ligne de son post-scriptum, le roi accusait Munster d'avoir usé de son influence sur George IV pour desservir Decazes auprès de lui. Celui-ci remarquait non sans surprise que le « cher George » n'avait pas encore répondu à la lettre particulière de son frère et cousin, en date du 6 juillet, citée plus haut et recommandant l'ambassadeur à ses bontés. Affectueusement accueilli lors de sa réception à Carlton-house, Decazes n'y avait plus été appelé et, malgré ses demandes, sa femme n'était pas encore officiellement présentée. Il s'en inquiétait, quoi que pût lui dire la comtesse de Lieven, victime, elle aussi, à plusieurs reprises des caprices et de la mobilité du roi d'Angleterre, de son caractère fantasque. Et Louis XVIII d'imputer au comte de Munster la responsabilité des bouderies royales.

« Plus je le vois prévenant pour vous, plus je suis certain de sa fausseté et ce n'est pas sur des ouï-dire que je le juge; c'est sur une certaine lettre que j'ai lue dans la correspondance. Je n'avais jugé que lui d'après sa lettre; mais, la vôtre m'apprend qu'il en faut juger d'autres aussi et qu'un travail de taupe dont je ne puis soupçonner que lui, n'a que trop bien réussi. La lettre portait ces mots : *Le roi n'est pas à se repentir de la précipitation avec laquelle il a accepté M. Decazes comme ambassadeur.* Cela explique trop bien la conduite tenue depuis l'audience et il est aisé d'en juger l'auteur. Mais, ce qui ne peut s'expliquer que par l'habitude de parler ainsi, ce sont les éloges qu'on vous a faits de moi qu'on doit regarder au moins comme un sot, puisqu'on croit que j'ai mal placé ma confiance. Tout cela me met dans un triste dilemme : j'aime personnellement le roi; je voudrais donc qu'il fût bien pour mon ami. Mais, sa déconsidération personnelle, qui m'afflige, me fait presque craindre qu'il ne soit trop bien. Ce que lord Castlereagh vous a dit de l'état du pays et des suites possibles du procès, est bien effrayant. »

Quelques jours plus tard, le roi revient sur ce triste et pénible sujet : « Vous voyez que je ne parle pas ici du procès de la reine, de son abandon, de l'accommodement nécessairement mauvais, qui va avoir lieu s'il ne l'a déjà eu. Ce n'est pas que je n'en ressente beaucoup de peine; j'y

reviendrai tout à l'heure. Mais, la reine elle-même, M. Tiernay vous l'a dit avec toute espèce de raison, n'est qu'un instrument entre les mains des radicaux ; et ce n'est pas elle, ce sont eux qui triomphent et c'est un grand sujet de s'affliger et surtout de s'inquiéter. Le roi peut ne pas penser tout à fait ainsi. Quelle que soit sa sollicitude pour le bien de l'État, le procès le touche de plus près, et vous et moi nous connaissons quelqu'un qui est invulnérable de partout, excepté de cœur. Depuis le commencement de la Révolution, le prince de Galles n'a cessé de manifester l'intérêt le plus touchant et le plus noble à ma cause ; c'est là le fondement de l'amitié qui nous unit ; la connaissance personnelle n'a pu que la consolider et l'accroître. Depuis trois semaines seulement, sa conduite envers un ami bien plus cher blesse mon cœur dans la partie la plus sensible. Mais, il est trompé ; mais, il ouvrira les yeux ; mais, en attendant, il souffre ; sa position est cruelle, de quelque côté qu'on l'envisage ; je n'y puis être indifférent. Je n'ose me flatter que vous puissiez le lui dire. Les perfides qui lui ont donné tort contre moi l'obsèdent de trop près pour cela. Mais, si vous pouvez lui faire savoir que mon cœur tout entier prend part aux peines du sien ; si, surtout, l'intermédiaire peut lui dire que ce n'est pas mon ambassadeur, mais mon ami que je charge de lui porter les consolations de l'amitié, cela me fera du bien. »

On voit combien nombreuses et multipliées montaient autour de l'ambassadeur de France les causes de préoccupations, lesquelles se compliquaient d'incidents personnels : tel le débat qui s'éleva entre lui et Pasquier au sujet d'un secrétaire d'ambassade que celui-ci entendait lui imposer et dont lui-même ne voulait pas parce que, disait-il, ce jeune fonctionnaire n'était qu'un espion qu'on cherchait à établir auprès de sa personne. Sans exagérer la tendance de son esprit, en la présentant sous des couleurs trop accusées, on ne saurait nier qu'à cette heure, Decazes était prompt, trop prompt même, à prendre ombrage de quelques-unes des mesures que décrétaient à Paris ses successeurs. Mais, cette promptitude avait son excuse. Tout ce qu'il avait fait, lors de son séjour au pouvoir, les ministres le détruisaient ou le désavouaient. Ils révoquaient des fonctionnaires, voire de modestes employés dont le crime consistait uniquement à avoir été nommés par lui Les réclamations qu'il prodiguait en leur faveur n'étaient pas écoutées. Il ne pouvait rien obtenir, pas même qu'on n'envoyât pas dans son département des agents qui lui étaient notoirement hostiles. Dans le choix du personnel comme dans les lois soumises aux Chambres, l'ultra-royalisme triomphait, grâce à la faiblesse du ministère. Decazes, toujours attaqué, jamais défendu, voyait s'affaiblir de plus en plus son ancienne influence et se manifester de toutes parts l'inces-

sant effort de ses ennemis pour lui barrer à jamais la route du pouvoir. Il retrouvait leur main dans toutes les avanies dont il était l'objet et jusque dans les commentaires injurieux et irritants auxquels donnait lieu le complot militaire qui venait d'être découvert à Paris(1), témoignage inattendu de l'audace du parti révolutionnaire dont l'Extrême Droite persistait à accuser Decazes d'avoir préparé et favorisé les criminelles entreprises.

Tant de motifs d'amertume et de plaintes ne parvenaient pas, cependant, à le détourner de la ligne qu'il s'était tracée et qui consistait à reconnaître les bontés du roi en lui obéissant toujours, en secondant, autant qu'il le pouvait, les hommes investis du pouvoir et en fermant l'oreille aux adjurations que lui adressaient à toute heure ses amis de Paris, pour l'engager à revenir en France où l'opinion publique l'appelait.

« Si je venais demain proposer au roi de me mettre à la tête des affaires, écrivait-il à l'un d'eux, je serais un fou pour deux raisons : la

(1) Au mois d'août 1820. Cette conspiration fomentée par des officiers, avec la complicité plus ou moins dissimulée de plusieurs grands chefs militaires, hostiles aux Bourbons, avait pour objet l'enlèvement du roi et de sa famille. Les conspirateurs s'étaient assuré des appuis dans un grand nombre de régiments, à Paris et en Province. Le mouvement devait éclater partout à la fois. Ils furent trahis par un des leurs, ceux qu'on avait arrêtés, traduits devant la cour des Pairs. Mais, ils n'étaient pas les principaux coupables. L'instruction n'avait pas osé rechercher ceux-ci de peur de trouver parmi eux des maréchaux de France et d'illustres généraux. Le procès traîna longtemps et se dénoua par des condamnations contre des hommes sans notoriété.

première que le roi ne m'écouterait pas, la seconde que je ne réussirais pas à aplanir les difficultés et à sauver le pays et le trône. Je retrouverais tous les ennemis que j'avais, il y a six mois, et bien plus furieux encore et je ne retrouverais plus tous mes amis, vous ne le savez que trop. Ceux qui me resteraient ou me reviendraient ne m'accepteraient pour chef qu'à condition que je leur obéirais et qu'ils commanderaient. Général sans soldats, comment me trouverais-je une armée? Ministre sans parti, comment formerais-je une majorité?

« Au milieu de l'irritation des partis, pourrais-je faire entendre ma voix? Je serais bien téméraire de m'en flatter. Je ne l'aurais pu qu'autant que l'expérience et les dangers qu'on aurait courus m'eussent fait paraître nécessaire, m'eussent rendu toute la force d'une grande popularité, eussent rallié à moi la masse de la nation, éclairée sur ses périls, sur ma politique calomniée. Pour que cela eût été, il eût fallu que ceux qui m'invoquent aujourd'hui m'eussent avoué, m'eussent rendu justice à la tribune et m'eussent ainsi placé eux-mêmes comme ils voudraient que je le fusse aujourd'hui.

« ... Je crois que les temps actuels sont et peuvent devenir si critiques, que l'entraînement et la précipitation des événements peuvent avoir un cours si rapide qu'ils entraînent non seulement les semences, mais les racines même les

plus profondes et qu'elles ne laissent aucune prise aux calculs de la prévoyance. Dans une telle hypothèse, j'aurais été infailliblement entraîné en me chargeant témérairement de servir de digue au torrent, et je n'aurais fait qu'appeler sur moi et le désespoir de voir périr le gouvernement en nos mains, et, aux yeux du vulgaire, la responsabilité de sa chute. Heureusement ou malheureusement, je n'ai pas la responsabilité de mon impuissance. Elle ne provient pas de mes fautes. Elle ne provient que de celle de mes amis, car mes ennemis ont joué leur jeu. »

Peut-être objectera-t-on qu'il y avait beaucoup de pessimisme dans ces considérations. On ne saurait toutefois méconnaître qu'elles témoignaient de beaucoup de sagesse de la part de Decazes ou tout au moins d'une crainte qui en était le commencement, la crainte de n'être plus maître de son parti après l'avoir déchaîné, et d'être conduit là où il ne voulait pas aller.

CHAPITRE IX

Séjour à Harrow et visite à Hartwell. — Description déplaisante qu'en donne la duchesse. — Souvenirs de l'émigration rappelés par le roi. — Lettres affectueuses. — Decazes se plaint au roi des procédés de Pasquier à son égard. — Il menace de donner sa démission en alléguant que sa femme, grosse en ce moment, veut faire ses couches à Paris. — Blâme du roi. — Irritation de Decazes contre ceux qu'il accuse de lui avoir aliéné le cœur du roi. — Le roi s'attache à le calmer.

Inquiet de la santé de sa femme, qu'avait éprouvée le climat de Londres, Decazes, vers la fin de l'été, s'était installé à Harrow, à neuf milles de la capitale, dans un pays agreste et sain. Il avait loué là un luxueux cottage qu'entourait un parc très vaste et très boisé. Ce séjour parut d'abord devoir être salutaire à la duchesse. Elle recouvra ses forces, et, malgré son état de grossesse, put accompagner son mari dans des promenades qui avaient ordinairement pour but la visite de quelqu'une des propriétés seigneuriales situées dans le voisinage. C'est ainsi qu'ils visitèrent le château d'Hartwell où Louis XVIII, réfugié en Angleterre, avait vécu pendant les dernières années de son exil. Decazes ayant annoncé par avance cette excursion au roi,

celui-ci lui recommandait de bien préciser le jour où il accomplirait ce pèlerinage, parce qu'il voulait, ce jour-là, l'accompagner en pensée dans ces lieux si pleins pour lui de mélancoliques souvenirs. Puis, par le courrier suivant et sans attendre le compte rendu de la visite, il écrivait :

« Je suis bien empressé de savoir comment vous avez trouvé Hartwell. J'y étais lundi avant trois heures. Je vous ai presque vu sortir d'Aglisbury. Je me suis aperçu de la grimace que vous avez faite en voyant la maison du côté de l'arrivée; ensuite, je vous ai suivi de chambre en chambre. J'ai remarqué que vous vous étiez arrêté assez longtemps dans mon cabinet, après quoi je vous ai conduit au jardin. Je ne vous ai pas fait grâce d'une laitue, et il y en a encore. Mais, obligé de repartir, je n'ai pu assister à votre dîner. Était-il bon? Avez-vous bu du claret? C'est certainement le meilleur vin qu'on puisse boire en Angleterre, car dans le royaume des Anglais, les bons sont rares. »

Hartwell parut horriblement triste aux visiteurs.

« C'est un vieux château qui n'est pourtant pas gothique, dit la duchesse dans ses notes. Tout à l'intérieur y est sombre et humide. Le roi avait sa chambre et son cabinet au rez-de-chaussée : le cabinet très étroit, sans cheminée, avec la table en face de la fenêtre et sa bibliothèque derrière

lui. Le salon n'était pas grand, revêtu de bois brun imitant l'acajou très travaillé, la salle à manger de même et un autre petit salon pas plus joli. Madame logeait en haut et n'avait qu'une seule chambre comme M. le duc d'Angoulême. Deux autres étaient réservées à Monsieur et au duc de Berry quand ils venaient, tout cela très mal arrangé. Les personnes de la suite du roi et des princes étaient encore plus mal installées. L'escalier est assez singulier, en bois jaune, une galerie tout autour, et partout de petites statues également en bois jaune. A côté du château, le roi a fait construire une chapelle. »

L'impression de Decazes ne fut pas meilleure que celle de sa femme. Il le confessait au roi qui tout aussitôt prenait la défense de cet Hartwell où s'étaient écoulés les seuls jours paisibles et reposants qu'il eût connus au temps de son exil.

« Vous n'avez jamais vu Abdolonyme que sur le trône de Sidon. Mais, reportez-vous au temps où il cultivait son jardin et vous trouverez le tout bien suffisant pour lui. Vous êtes injuste pour le cabinet que vous appelez trou. Savez-vous bien qu'outre moi assis devant cette table sur laquelle je vous écris, il y a eu plus d'une fois huit personnes assises bien à l'aise... J'ai dit au bon duc de Gramont que vous aviez été voir sa chambre. Il y a été fort sensible... Quand j'ai loué Hartwell, le potager était une lande. A force de fumier, notre excellent Bastange l'avait rendu

fertile. Négligé depuis, comme je m'y attendais, il est retombé dans son état primitif, ce qui a fait que vous n'avez trouvé ni une pêche dans le potager, ni, je le parierais, une fleur dans le *flower-garden*. Je suis bien aise que vous vous soyez assis sur ce banc rond que je vois d'ici. Cela m'est arrivé plus d'une fois. Mais, je suis fâché de ne vous en avoir pas recommandé un autre qui est en face la maison, tout contre la route par laquelle on vient à pied de la porte extérieure. C'est moi qui l'y ai fait placer. Le parc vous a paru petit, cela ne m'étonne pas. Mais, vous ne me dites rien du véritable jardin, c'est-à-dire de la promenade bien plus jolie à mon gré que celle du parc, qui entoure le potager. »

Peut-être objectera-t-on que voilà des détails bien insignifiants. Mais, outre qu'ils confirment ce qu'on savait déjà, de la complaisance avec laquelle Louis XVIII saisissait toutes les occasions de revivre son passé, ils démontrent combien, quoique séparé de Decazes, il demeurait envers lui confiant, tendre et pour tout dire paternel. Les preuves de cette affection, on l'a vu, sont innombrables.

On ne saurait interpréter autrement les éloges qu'il lui envoyait, pour la manière dont il avait organisé les réceptions de l'ambassade. « Depuis feu la princesse palatine, on n'a jamais vu de maison réunir autant de gens de parti opposé

que la vôtre. Je ne dis pas cela en blâme, mais au rebours, car cela est parfaitement bien fait. » Puis, à côté de ces éloges, dans l'abandon d'un entretien familier, des souvenirs historiques, tels que celui-ci : « M. Fox était sans contredit un des plus grands orateurs que l'Angleterre ait vus naître; on dit qu'il était bon homme et la quantité d'amis qu'il avait et qui lui sont restés attachés semblerait le prouver. Mais, il nous haïssait, il aimait la Révolution; il en a soutenu les principes à Saint-Stephens Chapel et, pendant son ministère, il a fait imposer au gouvernement des entraves pécuniaires fort incommodes. J'ai trouvé une fois sa gravure dans le salon de milady Arundel, sœur du marquis de Buckingham et je n'ai pu m'empêcher de lui dire qu'il manquait Bonaparte pour pendant. »

Peut-être, ces témoignages d'intérêt et de confiance ne s'étaient-ils jamais autant multipliés que durant les premiers mois de l'ambassade de Decazes. Bientôt, on les verra s'espacer et l'intérêt qu'ils expriment se refroidira. C'est qu'une femme sera entrée dans la vie du vieux roi, aura fait le jeu des ennemis de Decazes et pris, dans le cœur que l'âge a rendu égoïste et faible, tout ce qui, jusqu'à ce moment, avait appartenu exclusivement au favori. A la fin de 1820, rien ne faisait prévoir encore ce changement. En toutes circonstances, le « fils » retrouvait « son père ». Quand le roi ne pouvait faire ce que Decazes eût

souhaité, le père s'en excusait, et, par le ton de ses consolations, réparait les effets de ses refus.

Comment Decazes pouvait-il croire que la faveur royale cesserait, lorsque, par exemple, le 6 août, le roi lui avait mandé à propos du duc d'Angoulême : « Il y a aujourd'hui quarante-cinq ans que la Providence a fait, à moi qui étais en état d'en sentir tout le prix, à vous qui étiez encore dans ses décrets et à toute la France le plus beau des présents en faisant naître mon neveu ou pour mieux dire mon fils. Je l'ai pressé ce matin dans mes bras et, quoique de loin, je vous y presse aussi. »

Trois jours plus tard, le 9, avant-veille du deuxième anniversaire du mariage de son ami, il lui disait :

« Je vous ai parlé dimanche d'un anniversaire. Après-demain, il y en aura un qui m'est autrement cher. Le 11 août 1818 a été le plus beau jour de ma vie. Pendant dix-huit mois, il a doublé mon bonheur. Depuis six, il est mon unique consolation. En faveur de l'occasion, j'embrasse mari, femme, fils, sœur aussi tendrement qu'ils sont aimés de Louis. »

Déjà, trois jours avant celui où le roi témoignait ainsi de la fidélité de sa mémoire et de celle de son cœur, la duchesse avait dit à son mari :

— Voyons s'il se rappellera cet anniversaire de tant de bonheur et de reconnaissance pour nous.

Decazes ayant reproduit le propos dans une de ses lettres, le roi piqué au vif répondait :

« Je ne suis pas en peine, mon cher duc, qu'au collège de Vendôme, on vous ait fait lire saint Paul et particulièrement l'épître aux Romains. Mais, j'aime à croire que le Pentateuque a été aussi une de vos lectures. Vous y aurez vu que les Israélites ayant manqué d'eau dans le désert, Dieu commanda à Moïse d'ordonner à un rocher d'en fournir, mais, qu'au lieu de cela, ce fut en frappant deux fois ce rocher avec sa baguette qu'il en fit jaillir une source, et qu'en punition du manque de foi qui avait été la cause de son inexacte obéissance, il fut privé de l'avantage d'introduire le peuple de Dieu dans la Terre promise. Vous voyez d'ici que ce fait historique est devenu une parabole. Se dire : *Voyons s'il se rappellera*, c'est douter qu'il se rappelle, c'est donc manquer de foi, et c'est la petite qui s'est rendue coupable de ce péché ! »

Entre temps, à la cour de France, on était dans l'attente d'un grand événement : l'accouchement de la duchesse de Berry. S'il était encore besoin de démontrer la fidélité de l'affection du roi pour son ancien ministre, on en trouverait la preuve dans des extraits des diverses lettres par lesquelles il l'associe d'abord à ses espérances et ensuite à sa joie, quand elles se sont réalisées. Il le tient au courant de tout, ne lui tait aucun détail, se plaît à lui communiquer les plus insi-

gnifiants. Et comme alors, il est heureux, sa correspondance revêt une forme railleuse et piquante grâce à laquelle Decazes peut se convaincre qu'il est toujours aimé du vieux roi qui se plaît tant à se dire son père. Ici, nous n'avons qu'à citer :

« *17 septembre 1820.* — Les dames de la halle de Bordeaux ont député trois d'entre elles pour apporter un berceau à leur duc, si nous sommes assez heureux pour en avoir un ; on les a avec raison adressées à M. de Sèze, qui est ici aujourd'hui l'homme le plus marquant du département. M. de Chateaubriand a voulu s'emparer de la mission ; il a même écrit au duc de La Châtre pour me prier de décider lequel des deux serait l'introducteur de ces femmes. J'ai fait répondre qu'ils n'avaient qu'à s'arranger entre eux. Le résultat a été tel que j'étais d'avance bien sûr qu'il serait et le noble vicomte a eu un pied de nez (1). »

« *29 septembre 1820.* — Nous avons un duc de Bordeaux, mon cher duc ; il est venu neuf heures

(1) Le noble vicomte ne digéra pas le pied de nez dont parle le roi. A son instigation, une des dames de la halle de Bordeaux, faisant partie de la députation envoyée à Paris, écrivit à son mari une lettre où apparaissait le regret que la députation n'eût pas été conduite chez le roi par Chateaubriand. Cette lettre, publiée par le *Journal des Débats*, donna lieu à une réplique de M. de Sèze à laquelle le vicomte répondit. La polémique dura quinze jours et tourna finalement contre lui.

et demie trop tard; pardonnons-lui cette irrégularité; je juge de votre joie par la mienne. Je vous conseille d'illuminer à Londres et à Harrow, de faire dans cet endroit une distribution de comestibles à John Bull, de donner un grand diner aux ministres et au corps diplomatique et d'annoncer une grande fête; vous la donnerez aussitôt que vous croirez pouvoir rassembler assez de monde pour qu'elle soit brillante. Bonjour, mon cher duc, j'embrasse vous et les vôtres de tout mon cœur. »

« *4 octobre 1820.* — Vous aurez reçu la grande nouvelle à Brightenstone (que pour abréger nous nommons seulement Brighton). Cela me contrarie parce que, de cette affaire-là, ce ne sera peut-être pas par vous qu'elle aura été répandue. Mais, quoique l'enfant soit venu bien à terme, qui pouvait s'attendre à tant de diligence? Je vous ai écrit quatre lignes en rentrant chez moi, à neuf heures et demie; le même jour, Pasquier m'a apporté les lettres de part à signer; je lui ai remis la mienne pour vous et, sur-le-champ, elle est partie par estafette; mais, rien n'a les jambes du télégraphe. Lundi, ou tout au plus tard hier matin, vous devez avoir reçu une autre nouvelle qui, je vous le dis bien bas, ne me fait pas moins de plaisir que l'autre (1). Demain, le *Moniteur* vous donnera

(1) Decazes avait été compris dans la promotion de Cordons bleus qui suivit la naissance du duc de Bordeaux.

les noms de vos confrères. Ici, la vérité m'oblige à vous dire une chose qui sûrement ne vous déplaira pas. Vous pensez bien que pour dresser la liste, je me suis fait aider par le duc de Richelieu : l'un disait un nom, l'autre un autre; le vôtre n'était encore que dans mon cœur qu'il était déjà sorti de la bouche du duc. Félicitations de l'univers, grande parade, harangue de tous les corps civils, défilade de militaires, deux cent vingt-huit dames lundi soir, tout en satisfaisant mon cœur, ont un peu fatigué ma carcasse : il n'y paraît plus du tout et, sans entrer dans le détail, je suis bien de partout. »

« *8 octobre 1820.* — Le duc de Bordeaux se porte à merveille : sa nourrice a été malade le quatrième jour de sa naissance ; on lui en a donné une autre ; il l'a bravement prise et n'en fait je crois que mieux ses fonctions. Il est joli comme un cœur ; des gens difficiles trouvent qu'il a le nez un peu gros, un peu épaté ; mais nous savons que cela ne messied pas. Ce que vous me dites de l'effet que la nouvelle a produit en Angleterre et surtout ce que vous a dit lord Castlereagh, me fait bien grand plaisir. Remerciez bien de ma part le duc de Wellington, les ministres et tous ceux qui vous ont donné pour moi des commissions spéciales. Vos lettres sont très bien, je les ai sur-le-champ envoyées à leur destination. Je viens, avant la messe, de voir le duc d'Angoulême ; il

m'a dit vous avoir répondu et m'a rappelé, ce que j'avais oublié, que Monsieur avait dit qu'il ne répondrait à aucun Français, ce que mon neveu regarde comme une manière d'excuse relativement à vous. De quoi se composent nos jouissances? Cela m'a ôté une montagne de dessus la poitrine. »

« *18 octobre 1820.* — Vous vous réjouissez avec raison de ce que le maréchal Suchet est arrivé avant le maréchal de Coigny. Je vous dirai d'abord qu'on aurait attendu le premier pour couper le cordon; ensuite, oyez un petit récit qui n'est pas un conte fait à plaisir. Pour avoir les témoins sous la main, je les avais logés au château, à savoir : Coigny chez le grand aumônier et Suchet chez le grand maître de la garde-robe, tout au haut du pavillon de Flore. Certes, celui qui logeait à la porte devait arriver avant l'autre; mais, coucher seul est bien triste chose et nous avions été occuper le lit conjugal. Avertis de très bonne heure, le premier, l'ingambe a justifié son nom par sa diligence; mais, la tortue avait déjà remporté le prix. »

On voit que pas plus dans la joie que dans l'épreuve, le roi n'oublie ses devoirs de « père » envers son ambassadeur. Du reste, il n'oubliait rien et se rappelait tout, ses devoirs de roi comme le reste, témoin ces quelques lignes en réponse à des plaintes qu'avaient arrachées à Decazes les

procédés de Pasquier envers lui. C'était au sujet de ce troisième secrétaire que le ministre des Affaires étrangères envoyait à Londres contre le gré de l'ambassadeur et qu'il lui imposait : « Pasquier ne m'a rien dit de ce secrétaire. Ce que vous m'en dites s'adresse à t. p. (ton père) qui n'y peut rien, le R. (le roi) ayant signé la nomination. »

A ce moment, entre le ministre et l'ambassadeur, tout semblait être devenu prétexte à des dissentiments et à des querelles. Si leur correspondance conservait encore un ton cordial et même affectueux, il s'y glissait souvent des phrases aigres sous lesquelles apparaissaient les griefs réciproques. Decazes, à qui Pasquier devait d'être entré au ministère en 1817, ne lui pardonnait pas de ne l'avoir jamais défendu contre les attaques des ultras. La nomination d'un secrétaire attaché à son ambassade, contrairement à sa volonté, avait aggravé ce qu'il considérait comme un premier tort. Puis, ce fut autre chose. Pasquier s'obstinait à croire que Decazes avait hâte de revenir aux affaires et qu'il n'agissait qu'en vue de son retour. Il blâmait en outre la prolixité des lettres que l'ambassadeur adressait au roi. Grâce aux détails qu'elles contenaient, le ministre trouvait toujours le prince aussi instruit que lui et n'avait jamais rien à lui apprendre. Il reprochait par-dessus tout à Decazes de ne pas suffisamment tenir compte de ses instructions,

d'avoir, dans ses relations avec le Cabinet britannique, trop d'initiative et de s'être trop étroitement lié avec lord Castlereagh. On peut juger de son irritation par le souvenir qu'il en gardait encore lorsque, quelques années plus tard, il écrivit ses mémoires où on aimerait à n'en pas retrouver la trace en termes aussi vifs.

Cependant la lecture des lettres de Decazes démontre avec évidence qu'il y avait beaucoup d'exagération dans le ressentiment dont celles de Pasquier lui apportaient la preuve et que le ministre, devenu plus susceptible et plus impatient au fur et à mesure que se multipliaient, par suite des révolutions d'Espagne et de Naples, les difficultés diplomatiques, eut du moins le tort de ne pas toujours se souvenir, en écrivant à l'ambassadeur, que celui-ci était son ami et lui avait donné, étant au pouvoir, les preuves d'un rare dévouement. Blessé par le ton des observations qu'il recevait et des reproches qu'elles dissimulaient mal, Decazes répliqua, rappelant son passé, demandant si on voulait le réduire à n'être qu'un subordonné sans initiative, sans idée personnelle, qui devait uniquement se borner à transmettre les paroles qu'il entendait et à communiquer des dépêches.

En même temps, il confiait au roi combien devenait intolérable la situation qui lui était faite.

« Pasquier m'écrit en chiffre que le prince

Esterhazy me trompe, que lord Castlereagh me trahit, que je dois cesser mes rapports de confiance avec eux. Il y a, dans tout cela, quelque chose qui me surprend fort et que je ne m'explique pas. Je mettrais bien du prix à savoir de quelle source viennent les avis. Pasquier a-t-il vu des lettres? N'est-ce pas Camaran qui mande ce que Metternich lui a dit ou bien n'est-ce pas Pozzo qui a fait des siennes? J'ai besoin de savoir la source pour juger l'avis. Ceci est, du reste, fort grave pour ma position et la change entièrement. Pasquier m'écrit sur tout cela avec son style raide ordinaire : *Ne faites pas ceci, faites cela; suivez mes instructions officielles.* Je n'ai jamais écrit ainsi à un sous-préfet dont je faisais quelque cas. Je n'en prendrai pas moins patience; mais, je crains que cela n'augmente et ne devienne intolérable. Alors, le motif des couches de ma femme pourrait bien devenir un prétexte utile pour tout le monde. C'est un grand pas de fait, de la part de Pasquier, que de me signifier que, loin d'être utile ici, je suis nuisible, et qu'il faut que je me taise et cesse les rapports qui m'ont mis à même, je le croyais, d'éclairer le gouvernement un peu plus qu'il ne l'avait été avant moi. »

Pour comprendre toute la portée de l'allusion que faisait Decazes à la grossesse de sa femme, il faut savoir que cette grossesse, il l'avait annoncée au roi dans une lettre antérieure, en ajoutant :

« Égédie veut à tout prix accoucher en France et être accouchée par Dubois. Je ne le souhaite pas moins qu'elle et je ne crois pas que mon père me blâme de le lui promettre. Déjà, on ne voudrait que trop faire de ma mission un exil. On met trop de prix à ce que je laisse établir que je ne peux rien espérer et que je dois tout craindre de l'état de chose actuel, pour que je ne me mette pas moi-même à déjouer ces intrigues et ces pronostics. »

Mais, contrairement à l'espoir de Decazes, le roi n'avait pu approuver ce projet de voyage à Paris.

« Le désir qu'elle éprouve d'être accouchée par Dubois est assez naturel d'après la satisfaction qu'elle a eue une fois de ses services. Cependant, il y a de bons accoucheurs à Londres. Le désir de venir accoucher à Paris est autre chose. Je vois que vous le favorisez, que vous désirez même revenir ici, indépendamment de ce motif. Vous êtes trop sûr de mon amitié, de ma tendresse paternelle pour que j'hésite à vous parler franchement.

« Si l'accusation de M. Clausel de Coussergues était de nouveau présentée et si la Chambre, au lieu de la repousser à l'instant même, la prenait en considération, la défense de soi-même est de droit naturel et, certes, vous ne trouveriez point d'obstacle à venir l'exercer. Mais, passé ce cas, quel serait votre rôle à Paris? Seriez-vous pour le

ministère? Seriez-vous de l'opposition ou essayeriez-vous de former un parti mitoyen, d'être le chef des indépendants? Aucun de ces partis ne vous convient. Ministériel, vous ne seriez qu'un soldat, et dussiez-vous rallier quelques voix, vous ne feriez que grossir une majorité qui, je crois en être sûr, existera sans cela. Oppositionniste! Ah! ne raisonnons pas sur une impossibilité aussi affligeante. Chef d'un tiers parti! C'est un rôle difficile, dangereux. Ce parti doit nécessairement gêner, s'il ne l'entraîne, la marche du gouvernement. Son chef ne peut guère échapper au reproche d'ambition et qu'il ne finisse pas par en être la dupe et rester... Vous connaissez le dicton.

« Vous parlez de ban, d'exil éternel, et il n'y a que cinq mois que vous êtes en Angleterre. Je suis fâché de vous voir de pareilles idées. Croyez-vous qu'il ne m'en coûte pas d'être éloigné de vous, de ne plus jouir de nos douces soirées? Mais, je sais plier sous la main de fer de la nécessité. Vous êtes ambassadeur, il faut l'être. Cela est plus important que de venir faire connaissance avec les nouveaux députés. Vos ennemis savent bien leur métier. Ils parlent constamment de votre retour, de votre entrée au ministère. Cela tient les esprits en agitation, cela empêche ce que mon cœur désire le plus au monde, qui est que la masse se refroidisse et réfléchisse. Je suis sûr que si cela arrivait, les trois quarts diraient : « Dans le fait, il n'est pas si méchant

que je le croyais. » Alors, tout serait sauvé. Mais la cicatrice ne se fermera pas tant qu'on frottera les lèvres de la plaie. Ne les frottez donc pas et empêchez des amis au moins imprudents de les frotter.

« Pour moi, je l'ai dit à toute la terre, je vous aime trop pour vous rappeler au ministère en ce moment. Je vous l'ai dit aussi, je vous le répète; mais, la vraie raison, je ne la dis qu'à vous : c'est que vous ne pourriez pas avoir la majorité dans la droite et que vous ne voudriez pas l'avoir dans la gauche. Ainsi, huit jours d'un triste ministère anéantiraient des espérances éloignées, il est vrai, mais que je conserverai toujours. »

Quelques jours plus tard, le roi ajoutait :

« Je vous ai déjà répondu sur le désir que témoigne la petite d'accoucher en France. Je vous dirai seulement que si, comme je le crois plus raisonnable, ce désir n'est pas satisfait, je ne vois pas en vérité quelle honte en pourrait rejaillir sur vous. Vous avez des ennemis, mon cher fils; je ne le sais que trop. Mais, vous avez pis que cela, vous avez des amis imprudents. J'ai vu l'autre jour le marquis d'Aragon dont, certes, vous ne soupçonnerez ni l'amitié, ni la bonne tête. Il craint plus pour vous les seconds que les premiers. »

Après avoir lu ces remontrances suggérées au roi par les influences nouvelles qu'il commençait à subir, celles de son frère surtout et, plus en-

core, par la crainte de voir ses ministres prendre ombrage du retour de Decazes et se retirer, on s'expliquera pourquoi, au reçu des plaintes proférées par son ambassadeur contre Pasquier, qui lui arrivèrent, le 30 décembre, il crut qu'il n'y avait en tout cela qu'un prétexte pour forcer sa volonté. Sans hésiter, peut-être aussi sans assez réfléchir ainsi qu'incite à le croire la facilité avec laquelle il céda, bientôt après, aux prières de « la petite », il répliqua sur un ton de gronderie, gonflant la voix beaucoup plus qu'il n'avait coutume de le faire quand il écrivait « à son fils » :

« J'ai reçu tout à l'heure, mon cher duc, votre lettre du 26 et j'y réponds dès aujourd'hui parce que la veille et le jour de l'an sont encore pires que ceux de Noël. Cette lettre m'a fait de la peine. Je ne connais pas le texte même de la dépêche chiffrée. Ainsi, je n'en puis ni défendre ni condamner la forme. Mais, pour le fond, s'il vous blesse, vous avez tort. Comment, on saura qu'une ouverture qui vous a été faite (1), que vous avez prise *ad referendum* et, comme de raison, transmise ici, aura été présentée ailleurs comme venant directement de nous; on saura qu'un homme qui vous a fait cent amitiés, écrit chez lui le diable de vous, que ses caresses ne sont que *fraudulenta oscula blandientes* et vous

(1) Il s'agissait des affaires de Naples et Decazes dut répondre au roi qu'aucune ouverture ne lui avait été faite ni aucun avis donné.

donner des avis si importants, ce serait vous blesser! Non, en vérité, vous ne pouvez pas le penser. Je pourrais m'étendre sur ce chapitre; mais, je crois en avoir dit assez. Vous souffriez quand vous avez reçu la dépêche chiffrée; vous souffriez quand vous m'avez écrit. C'est une triste explication de tout. J'aimerais cent fois mieux que vous eussiez reçu une offense réelle et que vous vous portassiez bien. »

Une telle lettre ne pouvait qu'irriter Decazes contre ceux qu'à tort ou à raison, il accusait de lui aliéner le cœur du roi et de lui fermer à lui-même la route de Paris. Il était convaincu que des complots s'ourdissaient contre lui, que Monsieur et les ultras avaient entrepris de le perdre en le calomniant et que le ministère se faisait le complice de ces intrigues. Néanmoins, il se fût résigné à ronger son frein dans la crainte d'offenser le roi par son insistance, s'il n'eût été tenu de lui faire remarquer que l'avis qu'on prétendait lui avoir envoyé et dont Louis XVIII lui reprochait de s'être offensé, ne lui était jamais parvenu.

« Mon cœur était malade sans doute, répondait-il, il l'est encore beaucoup, mais mon esprit ne l'était pas et ne le sera jamais assez, j'espère, pour être blessé d'un avertissement utile comme l'eût été celui que le roi suppose qui m'a été donné. C'est en lisant la lettre de mon père que j'ai entendu parler pour la première fois d'ouver-

tures faites à moi et transmises comme venant de moi et de lettres où l'on dit le diable de moi. On ne me parle pas ordinairement aussi clairement. On m'avertit seulement que je suis trompé et que je dois cesser de témoigner de la confiance, en m'ajoutant qu'on ne peut m'en dire davantage. C'est bien plus de la réticence que de l'avis que je me plains. Comment puis-je juger de ma position et me guider si l'on ne m'éclaire pas?

« Et d'ailleurs, en quoi ai-je été trompé? Pourquoi ai-je à changer de manière d'être? Pourquoi dois-je cesser de parler comme je l'ai fait? Est-ce que mes paroles ont compromis quelque chose? Quand et en quoi ai-je trop dit? On m'a attribué ce que l'on m'avait au contraire dit à moi-même. Mais, qui est-ce qui est trompé là dedans? Il me semble que ce n'est pas moi. Je l'ai déjà dit du reste; ce n'est pas le fond qui me blesse, mais la forme. Ma position devient chaque jour plus odieuse. Je joue le rôle le plus misérable qu'on puisse faire jouer à un ambassadeur, et il serait plus simple d'envoyer porter les dépêches qui attendent dans l'antichambre de lord Castlereagh ses réponses... Si l'on me veut humilier et déconsidérer, c'est trop de moitié, et je serai obligé, si les choses ne changent pas, de me jeter aux pieds du roi pour le prier de ne pas souffrir que l'homme qu'il a honoré de sa confiance soit ainsi traité. »

A la suite de ces explications, le roi qui,

d'abord avait donné tort à Decazes, parut disposé à donner tort à Pasquier. « Les deux dernières pages de votre lettre m'ont affligé et, en même temps, m'ont, comme on dit, fait pousser les cornes à la tête, un veuf peut se servir de cette expression. Qui diable eût pu croire qu'un mot que je vous disais pour vous mettre sur la voie de ma pensée, serait la première nouvelle que vous recevriez d'une chose importante? » Il comprenait mieux maintenant pourquoi Decazes s'était offensé des observations de Pasquier. « Je ne vois malheureusement pas que je puisse vous être utile. Mais, puisque vous avez conservé la formule : *mon cher ami*, qui parfois et peut-être dans la présente occasion ressemble au très humble et très obéissant serviteur de la fin d'une lettre, je crois que vous feriez bien, sans chaleur, sans passion, de peindre audit sieur ce qu'une pareille a de désagréable pour M. l'ambassadeur et de fâcheux même pour le fond des choses. Il faudra bien qu'il réponde, et alors comme alors. »

Decazes se préparait à suivre ce conseil quand il reçut de Pasquier la réponse à ses plaintes. Elle n'était pas tendre, cette réponse. Il put y relever des phrases telles que celles-ci. « Le ministère des Affaires étrangères de France ne peut être établi à Londres. » — « Véritablement, je ne comprendrais pas comment ce qui a pu s'accommoder avec les plus grandes existences de ce pays, ne pourrait être supporté par vous. » Don-

ner des leçons sous des formes si dures, c'était répandre de l'huile sur le feu. Néanmoins, Decazes ne se hâta pas de protester. « Mais si je diffère de répondre à Pasquier, disait-il au roi, il n'y perdra rien; la modération et le calme n'y perdront rien non plus, on peut en être assuré. » Il songeait à faire juge du dissentiment le duc de Richelieu, et, cette fois, le roi l'approuva.

« Je vous ai dit ce que je pensais que vous aviez à faire; je n'ai pas changé d'avis. Mais, en lisant votre lettre, ce que vous me dites, dès le commencement, du duc de Richelieu m'avait fait venir la pensée de m'en ouvrir à lui, non pas de roi à ministre, mais d'homme à homme, et il serait très possible, si le hasard l'eût amené chez moi avant la lecture de votre lettre achevée, que cette ouverture fût faite depuis vendredi. Mais, il est venu plus tard, j'ai achevé ma lecture et j'ai trouvé votre idée meilleure que la mienne. Je vous conseille donc de l'exécuter et je m'en rapporte parfaitement à vous pour la mesure qu'il est bien nécessaire de mettre dans votre lettre. »

Par le courrier suivant, il insistait :

« J'espère, quoique vous ne m'en disiez rien cette fois, que vous n'avez pas renoncé au projet d'écrire au duc de Richelieu. Il me semble que vous devriez lui parler avec une entière ouverture en lui peignant les inconvénients de la marche suivie à votre égard : 1° pour la chose en elle-même, 2° pour votre personne, le tout *forti-*

ter in re, suaviter in modo. Il est bien certain que tout cela me cause des peines dont la moindre n'est pas d'ouvrir avec une sorte d'inquiétude ces lettres que, naguère encore, j'ouvrais avec délices. Mais, vous me connaissez assez pour être assuré que je n'en laisse rien paraître. Il me faut des coups d'une autre espèce pour ne pouvoir en cacher l'effet. »

Enfin, une troisième lettre sur ce pénible sujet acheva de marquer le sentiment personnel du roi, quant aux procédés du ministre des Affaires étrangères envers l'ambassadeur. Le roi avait lu les lettres de Pasquier et les minutes de celles de Decazes, et c'est après cet examen qu'il prononçait : « En point de droit, on ne peut nier que le ministre des Affaires étrangères est le supérieur d'un ambassadeur. Aussi, j'espère que dans votre lettre au duc de Richelieu, vous n'arguerez pas contre ce principe. Mais, il n'en résulte pas que l'ambassadeur doive être tenu dans les limbes; il faut au contraire l'armer de toutes pièces. En général, il faut laisser à sa judiciaire le soin de juger ce qu'il doit taire, ce dont il peut parler, enfin ce qu'il peut communiquer *in extenso*. Il y a cependant des cas où il est bon de lui prescrire une de ces trois conduites. On ne fait rien de tout cela, vis-à-vis de vous, et l'on a tort. En outre, tout en disant : mon cher ami, ce qui rappelle un peu cet endroit du roman de Caroline de Lischfiefd, où les deux vieux personnages en ve-

naient aux grosses injures, sans cesser de s'appeler mon cher chambellan et ma chère baronne, on vous parle avec une morgue... dont je crains bien que vous soyez blessé. Mais, nous sommes ici à confesse et il faut tout dire, à charge comme à décharge. J'ai lu une lettre du prince Esterhazy dans laquelle il rapporte que vous vous êtes ouvert à lui sur le trop de réserve dont on use à votre égard. Cette confidence, à mon avis trop expansive, me fait de la peine parce que je crains qu'elle en gâte la cause. Toute cette affaire me chagrine comme roi et comme homme. Comme roi, vous sentez ma position et vous comprenez que je suis, par suite de tout ceci, dans des circonstances fort tristes et fort éprouvées; comme homme parce que lorsque votre cœur souffre pour un, le mien souffre pour dix. Espérons que votre démarche vis-à-vis du duc de Richelieu remettra tout d'aplomb. »

De ces lettres et d'autres qui suivirent la mercuriale du 30 décembre, il est aisé de conclure que Louis XVIII s'efforçait de tempérer sa sévérité d'un jour, d'en effacer les traces, en témoignant à son favori cette longue bienveillance qui, malgré tout, ne se lassait pas et à laquelle Decazes devait d'avoir été compris récemment, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, dans une promotion de Cordons bleus.

Au commencement de janvier 1821, l'ambassadeur étant allé visiter l'établissement thermal

de Bath, dans le comté de Somerset, le roi en profitait pour rappeler un souvenir de son exil.

« Si j'avais pu prévoir que vous iriez jusqu'à Bath, je vous aurais engagé à donner un coup de pied jusque dans Great Pulteney street, numéros, si je ne me trompe, 71 et 72. C'est là que j'ai habité pendant cinq semaines; c'est là que j'ai appris la bataille de Leipsik et la révolution de Hollande; c'est là que, même avant ces grandes nouvelles, j'ai été comblé des attentions de mon ami John Bull. Aussi, m'est-il resté de Bath un souvenir fort agréable. Comme je prenais des bains fort exactement, je n'ai fait aucune excursion. Il y en avait cependant deux qui en valaient la peine : Bristol que j'espère bien que vous aurez vu, et Langleat, très beau château fort appartenant au marquis de Bath. Mais, vous en parler actuellement, c'est moutarde après dîner. »

Un peu plus tard, à la suite d'un malveillant article de la *Gazette de France*, qu'on soupçonnait un ami du Cabinet d'avoir inspiré, le roi écrivait, prenant résolument parti pour Decazes :

« Souvent, je lis les papiers un peu précipitamment. L'article de la gazette dont vous me parlez m'a échappé. Mais, il n'en a pas été de même, il y a deux ou trois jours. J'en ai parlé à qui de droit dans le langage que dictaient mon cœur, ma raison, voire ma volonté. J'espère que pareil scandale n'aura plus lieu. Pour le Clausel,

s'il est question d'un libelle, je ne puis en répondre. Mais, s'il s'agit d'une dénonciation, je crois que vos correspondants sont dans l'erreur. J'en ai parlé à M. de Villèle et il m'a dit qu'il croyait celui-ci assez fou pour cela, mais, qu'en tous cas, si lui ou quelque écervelé de l'extrême droite ou quelque libéral levait un pareil lièvre, une immense majorité l'écraserait à l'instant. J'ai répondu que si je ne consultais que mon sentiment, j'aimerais mieux, ainsi que vous, que l'affaire fût liquidée, mais que nous sentions tous deux l'avantage d'éviter un grand scandale. De là, j'ai profité de l'occasion pour assurer mon pavillon en lui montrant l'estampe (1) ; je lui ai peint comme elles sont gravées dans mon âme, mon estime et mon amitié pour l'original, ce que, ai-je ajouté, je vous dis d'autant plus librement, que quoique n'ayant pas tiré sur la même corde, je suis certain que vous vous êtes toujours estimé tous les deux. Je ne me rappelle pas assez ces expressions pour les rapporter. Mais, j'ai été fort content des paroles et de l'air. Ai-je bien fait, mon maître? »

De telles lettres étaient bien faites pour rendre confiance à Decazes contre ses ennemis, et le faire douter de leur pouvoir sur l'esprit du roi. C'est à cette date, fin décembre, que dans une lettre au duc de Richelieu, il témoignait du plus

(1) Le portrait de Decazes qui était dans son cabinet.

noble désintéressement et de ses regrets de créer des embarras au ministère.

« Je vous prie de garder ceci pour vous seul absolument, lui mandait-il; c'est l'épanchement de la confiance la plus entière et de l'amitié la plus tendre. Je vous disais tout à l'heure que je craignais que vous n'eussiez des embarras à mon sujet. Je continuerai ce que j'ai commencé, soyez-en sûr, et ce ne sera que bien malgré moi que je vous serai un embarras. Mais, est-il dans la possibilité des choses humaines que quelques fous de droite ou de gauche n'attachent le grelot? Vous voyez ce que dit le *New Times;* il ne m'avait pas attaqué depuis trois mois une seule fois; il recommence avec la Chambre. Je sais que beaucoup, même des plus furieux de la droite, sont d'avis de ne rien faire; mais, ils ajoutent *pour cette session,* parce que je présume qu'ils ne se croient pas assez sûrs de la majorité. Je suis sûr de ce que je vous dis là et vous pouvez l'être autant que si vous l'aviez entendu vous-même de la bouche de Vitrolles. Ces messieurs veulent établir comme un *fait* que je suis incompatible avec la famille royale, ou du moins trois de ses membres, et cela non pas seulement comme ministre, mais même comme homme. »

Peu de jours après, il recevait la réponse du duc de Richelieu. Le président du Conseil s'y révèle tel que Decazes l'avait toujours connu, chaleureux et loyal, et, en même temps, il s'explique

sur les difficultés du moment. A ce titre, elle mérite d'être citée tout entière.

« J'aurais dû vous remercier plus tôt de l'aimable lettre que vous m'avez écrite le 25 décembre. J'ai été bien touché des sentiments d'amitié qne vous me témoignez, et que je mérite, je vous assure, par celle que je vous ai vouée depuis que nous nous connaissons, et qui est à l'épreuve de l'absence et de l'éloignement. J'accepte avec reconnaissance les vœux que vous faites pour mon bonheur, et je suis convaincu qu'ils sont sincères. Vous connaissez assez mon caractère pour savoir que je ne le trouverais ni dans les rêves de l'ambition, ni dans la jouissance du pouvoir. Poussé par une destinée bizarre et, vous le savez, bien malgré moi, au poste que j'occupe, je ne puis y attacher le moindre prix, que par l'espoir d'y opérer quelque bien, et, en vérité, il est difficile à faire au temps où nous vivons; nos pauvres têtes sont mises à une si rude épreuve, par des événements tellement supérieurs aux hommes qui devraient les diriger, que l'on est souvent bien porté à croire que tous les sacrifices que l'on fait sont en pure perte. Cependant, en considérant les pays qui environnent la France, et ramenant ses regards sur son intérieur, on est quelquefois tenté de penser que sa tranquillité est encore plus assurée que celle des autres États. Ce n'est pas qu'il n'y ait parmi nous bien des méchants et bien des fous, et même

quelques méchants fous, ainsi que vous l'aurez vu par la lecture de ce qui s'est passé à l'une des dernières séances. Mais, ces hommes font moins d'impression sur les masses, qu'ils ne le feraient ailleurs, et en se conduisant avec une extrême sagesse, on peut, peut-être, éviter les excès et diriger le navire au milieu de cette mer semée d'écueils. Je sais combien cette marche est délicate et difficile; aussi, quoi qu'il arrive, avons-nous quelque droit à l'indulgence.

« Nous avons à attendre incessamment des décisions importantes de Laybach (1). La scène a changé, sans que le dénouement ait été rendu plus facile, surtout d'après l'étrange conduite que le roi de Naples a tenue avant son départ et par laquelle il s'est lié les pieds et les mains. Il résulte de sa position un embarras plus grand qu'avant, et l'on ne comprend guère comment il en pourra sortir. La guerre seule n'est pas une so-

(1) A Laybach, en Autriche, les représentants des puissances alliées venaient de se réunir en Congrès pour donner suite aux conférences qui avaient eu lieu à Troppau durant l'automne de l'année précédente. Il s'agissait d'aviser aux moyens d'éteindre les foyers révolutionnaires qui s'allumaient de toutes parts, à Naples notamment. Avec le consentement de l'Angleterre et de la France, à peine dissimulé sous une résistance plus apparente que réelle, Metternich, d'accord avec la Russie et la Prusse, fit admettre le principe de l'intervention armée, là où la révolte des sujets contre leur souverain mettait en péril la sécurité de l'Europe. C'est en vertu de ce principe que quelques semaines plus tard, une armée autrichienne envahit les États de Naples et y rétablit le gouvernement absolu et que, peu après, le gouvernement français, s'autorisant en outre du pacte de famille, se porta en Espagne au secours de Ferdinand VII.

lution. Prenez bien garde à vos conversations avec Esterhazy, car toutes vos paroles sont redites là-bas avec augmentation et commentaires. Quoique l'Autriche et l'Angleterre aient l'air d'être à mille lieues de s'entendre sur toutes ces questions, il ne leur faudra pas beaucoup de temps pour renouer toute leur intelligence ; ce sont de vieux amis qui peuvent se quereller, mais qui ne se brouilleront jamais. Le ministère anglais ne me paraît pas beaucoup plus ferme sur ses pieds aujourd'hui qu'il y a deux mois, malgré que l'effervescence se soit évidemment beaucoup calmée dans ce pays ; s'il s'en tire, ce sera par l'impossibilité de trouver des successeurs, et cette impossibilité est encore un mauvais symptôme. Je fais des vœux pour qu'il n'y ait pas de changements. Dans l'état où est l'Europe, rien n'est indifférent, et un changement de direction de la politique britannique pourrait entraîner de graves inconvénients. Je suis impatient de voir M. Canning et de causer un peu avec lui sur tout cela.

« J'ai lieu de croire que vous êtes dans l'erreur, sur un plan formé ici pour reproduire la ridicule affaire qui vous concerne. Jusqu'à présent, il n'en est sûrement pas question. Il est certain au reste qu'on ne peut pas répondre des actions d'un fou. Si cela avait lieu, nous agirions comme nous le devons, et à vous et à nous-mêmes, mais je mentirais si je vous disais que je ne désire pas vivement qu'il n'en soit pas question. De telles

imputations ne peuvent pas vous atteindre et la discussion d'une pareille affaire ferait un mal inexprimable.

« Je vous prie de présenter mes hommages à vos dames et de ne jamais douter de mon inviolable amitié.

« RICHELIEU. »

Cette lettre acheva de calmer les colères de Decazes, tant elle était cordiale, affectueuse, digne en tout du loyal ministre qui l'avait signée. Peut-être alors Decazes se fût-il apaisé et rassuré si, par les avis qu'il recevait d'ailleurs, il n'eût constaté les rapides progrès de l'influence de la droite, due surtout à la condescendance des ministres pour les ultras à qui ils venaient de faire une place dans le Cabinet, en y appelant Villèle et Corbière, et en nommant Chateaubriand, pour désarmer son opposition, ministre de France à Berlin. Cette nomination, c'est le roi qui l'avait annoncée à Decazes :

« Je viens de voir mon nouveau ministre de France à Berlin. Il est entré d'un air fort embarrassé; il a commencé par me dire que si quelque chose m'avait déplu dans sa conduite... La langue me démangeait. Mais, j'ai craint de faire le deuxième tome du maréchal de Villeroi, et, prenant autant que je l'ai pu l'air digne et serein, je lui ai dit que nous commencions une nouvelle ère, que j'avais cru bien faire de lui confier une

mission dans laquelle j'avais été parfaitement bien servi par M. le marquis de Bonnay, et que j'étais persuadé qu'il m'y servirait de même. Nous avons ensuite échangé quelques mots insignifiants, et je lui ai fait ma révérence. »

Devant ces succès de la droite, soulignés par la joie bruyante de Monsieur et de ses familiers, et facilités par la faiblesse dont témoignait le roi depuis que Decazes n'était plus auprès de lui, les inquiétudes de celui-ci redoublaient. Il voyait à une échéance prochaine Richelieu renversé, car l'extrême droite victorieuse ne consentirait pas à le laisser à la tête du gouvernement. Il se voyait lui-même obligé de quitter son ambassade pour n'en être pas chassé. Dès lors, ne valait-il pas mieux rentrer à Paris et tâcher de retenir le roi qu'il sentait prêt à lui échapper, avant de le laisser devenir le prisonnier des ultras? Au cours de ces incidents, un ami qui avait vu Pasquier et causé avec lui, confiait à Decazes les particularités de cet entretien.

« Il m'a laissé entendre que ce n'était que prétexte de querelle que vous cherchez pour revenir à Paris, qu'il n'ignorait pas que des imprudents vous en donnaient le conseil, que cependant votre retour ne pouvait avoir lieu en ce moment; que le roi ne vous accorderait pas de congé; que Mme Decazes pourrait venir à Paris, mais sans vous; que Sa Majesté s'en était exprimée en ces termes; que, d'ailleurs, M. de Ri-

chelieu avait positivement déclaré que si vous reveniez habiter Paris, n'importe dans quelle situation, il quitterait aussitôt le ministère, ne voulant pas être ministre de nom et vous de fait; qu'en outre, si vous pensiez sérieusement à rentrer dans les affaires, on vous éclairait bien mal sur votre situation, surtout vis-à-vis de la cour et de la famille royale où vos ennemis étaient plus puissants et plus actifs que jamais. »

Decazes n'était que trop disposé à considérer de tels propos comme un défi. Loin de refroidir ses intentions, ils les surexcitaient d'autant plus que le même correspondant, dont il connaissait la sagesse et le sang-froid, tout en le suppliant de ne prendre un parti qu'après mûres réflexions, lui donnait l'assurance que les dires de Pasquier étaient fort exagérés et, en ce qui touchait les sentiments du roi, tout le contraire de la vérité.

D'autre part, on l'avisait que le centre gauche était disposé à le défendre. « Il y a là des hommes qui vous seront dévoués : Kératry que je mets en tête, Laisné de Ville-l'Évêque, Robert, le général Fabre, Villemain. Sebastiani est à surveiller. Foy et Caumartin seront bien. Je ne vous parle pas de Camille Jordan : la question est de savoir s'il pourra se traîner à la Chambre. Je n'ai pas encore vu Courvoisier. J'augure très favorablement de Casimir-Perier que je vois souvent chez Camille. On me dit que M. de Sainte-Aulaire va revenir. Ville-l'Évêque me disait hier devant Ger-

miny, que si le ministère entendait ses vrais intérêts, il vous appellerait pour rallier les centres. »

La situation n'était donc pas aussi mauvaise que Pasquier se plaisait à le dire, et la tentation d'aller en juger par lui-même à Paris devenait de plus en plus impérieuse dans l'esprit de Decazes.

CHAPITRE X

La duchesse Decazes ramenée en France par ordre des médecins. — Son mari l'accompagne en vertu d'un congé qui ne lui est accordé qu'à regret. — Émotion des ultras à cette nouvelle. — Le roi insiste auprès de Decazes pour qu'il ne prolonge pas son séjour à Paris. — Protestations de Decazes contre les haines dont il est l'objet. — Il est obligé de se résigner.

Aux raisons purement politiques qui suggéraient à Decazes le désir de quitter l'Angleterre s'en joignit bientôt une autre d'ordre privé, et tirée du mauvais état de la santé de sa femme. On a vu que, se croyant grosse, l'ambassadrice avait exprimé le désir de faire ses couches à Paris, et que ce désir transmis au roi par Decazes avait été désapprouvé, parce que le roi redoutait que le retour de son ancien ministre fût considéré comme un signe avant-coureur de sa prochaine rentrée aux affaires. Depuis ce jour, la duchesse dépérissait à vue d'œil. Vint un moment où il fallut qu'elle quittât en toute hâte la campagne. Elle y était trop loin des secours médicaux. Elle rentra à Londres. C'était vers la mi-janvier 1821. Son médecin ordinaire, Bertin, à qui, de Paris, Dubois l'avait recommandée,

appela successivement deux de ses confrères anglais, Baillée, l'accoucheur le plus expérimenté de Londres, et le docteur Holland qui occupait en Angleterre, dans le monde médical, une place égale à celle que Dubois, Dupuytren et Portal occupaient en France.

La consultation qui eut lieu entre les médecins anglais ne dissipa point leur incertitude, quant aux causes du mal dont un précoce épuisement, visible à l'altération rapide des traits et à l'amaigrissement non moins inquiétant du corps, attestait la gravité. Ils ne purent dire si, comme on l'avait cru jusque-là, les malaises dont la jeune femme se plaignait étaient dus à un commencement de grossesse. Ils prescrivirent des remèdes, sans en attendre de grands résultats. A leurs avis, il n'en était pas de plus efficace que l'air natal, et ils conseillaient un retour immédiat en France.

C'était aussi l'opinion de Dubois. En apprenant à Paris la maladie de la duchesse, il donna le même conseil, et sous la forme la plus pressante. Convaincu que Decazes n'hésiterait pas à le suivre, et se mettrait en route aussitôt après avoir lu sa lettre, il fit le voyage de Calais afin de recevoir la malade à la descente du bateau et de la ramener à Paris. M. et Mme de Sainte-Aulaire partirent avec lui. Mais, en arrivant à Calais, ils n'y trouvèrent que le docteur Bertin. Ils surent par lui que les médecins anglais, tout en étant

convaincus que la duchesse devait revenir à Paris sans tarder, ne voulaient pas la laisser se mettre en route par le froid rigoureux qui sévissait alors. Ils avaient exigé qu'elle attendît une température moins inclémente. Bertin s'était rendu à Calais pour soumettre à Dubois la consultation et conférer avec lui, s'il refusait de pousser jusqu'à Londres, ainsi que devait le faire craindre l'horreur insurmontable que lui causait la perspective d'une traversée.

Dubois approuva tout ce qu'avaient fait et décidé ses confrères. Il confirma leurs dires en ce qui touchait la nécessité d'un prompt retour en France. Il fallait profiter de la première accalmie du temps pour l'effectuer. Le salut était là et rien que là. Il le dit à Bertin, le répéta aux parents de la duchesse, sans leur dissimuler d'ailleurs qu'à s'en rapporter aux médecins anglais, il n'y avait pas grand espoir de la conserver. Il retourna ensuite à Paris, tandis que M. et Mme de Sainte-Aulaire, en proie à d'affreuses angoisses, s'embarquaient pour Londres avec Bertin, convaincus qu'ils en reviendraient bientôt en ramenant leur fille morte.

Ils trouvèrent celle-ci moins gravement atteinte qu'ils ne l'avaient craint, et Decazes cependant plongé dans la douleur. Souffrant lui-même et prompt à s'alarmer, il n'espérait déjà plus, quoique le docteur Holland s'efforçât de le rassurer en lui disant que la vie est tenace chez un

être de dix-huit ans, — c'était l'âge de l'ambassadrice — et que la jeunesse fait des miracles.

Dans les lettres écrites par Louis XVIII à son favori au début de cette crise qui mit, trois mois durant, la jeune femme entre la vie et la mort, on retrouve vivace et forte toute sa sollicitude pour « sa fille et son fils ». On y saisit sur le vif l'étendue de ses alarmes. On le voit se désespérer et se rassurer tour à tour, raisonner Decazes, le consoler, pleurer avec lui.

« Mon seul appui est mon ignorance, lui mande-t-il. Je me dis que ce que mes faibles yeux ne peuvent apercevoir, d'autres plus éclairés l'apercevront peut-être. Ils découvriront dans cet état même, qui me rend si malheureux, des ressources que j'ignore et leur art secondant la nature, ils nous rendront ce cher objet de notre tendresse et de nos craintes. » — « Je m'en vais vous étonner, reprend-il un autre jour. La lettre du docteur Bertin et le rapport qu'il a fait de l'avis du docteur Baillié sont, j'en conviens, fort tristes, et cependant, je trouve tout cela moins effrayant que je ne m'y attendais. Il y a, nous ne pouvons nous le dissimuler, un commencement de phtisie. Mais, cette redoutable maladie a trois degrés. Quand le premier est pris à temps et traité convenablement, il offre plus de chances rassurantes que d'autres. Or, il est démontré, du moins à mes faibles lumières, que notre chère petite n'est qu'à ce premier degré. Ainsi, sans

nous livrer à la sécurité, car le danger existe, gardons-nous de nous laisser abattre. »

Il n'y a pas à se le dissimuler, c'est bien la tendresse paternelle qui prodigue ces paroles réconfortantes; elle aussi qui, dans la lettre suivante, cherche à remonter Decazes lorsque dans l'excès de son désespoir et la mort assiégeant sa maison, il se reproche la faiblesse qui lui a fait quitter Paris pour venir en Angleterre, faiblesse qu'il va payer de la vie de sa femme.

« Les reproches que vous vous faites me touchent parce qu'ils prennent leur source dans la sensibilité de votre cœur. Mais, ils ne sont en vérité pas raisonnables. Pouviez-vous refuser l'ambassade? Non. L'ayant acceptée, pouviez-vous n'y pas aller? Non. Vous voilà donc absous sur ce point. D'ailleurs le mal ne vient pas des climats, mais de cette promenade où la petite a eu les pieds mouillés. Ce malheur dont les suites sont si affligeantes pouvait arriver à la Grave, tout comme à Harrow. N'aggravez donc pas vos peines trop bien fondées par des reproches que vous ne méritez pas. »

Une autre fois, après s'être efforcé de démontrer, par certains symptômes qu'il trouve rassurants, que le péril n'est pas aussi redoutable qu'on le croit, le roi ajoute : « Je serais au désespoir de vous donner de ces espérances trop fortes qui font en général plus de mal que de bien. Mais,

je vous dirai avec saint Augustin : *Ne præsumes, ne desperes.* »

Ce langage si affectueux faisait diversion à la douleur de Decazes. Une consolation plus inattendue lui arriva d'ailleurs. Pasquier, mis au courant des angoisses de son ami et de leurs causes si légitimes, se conduisit en homme de cœur. Il changea soudain de ton. Avec l'élan d'une âme compatissante et généreuse, il s'associa aux inquiétudes dont il avait reçu la confidence. Decazes en fut profondément touché. La lettre qu'il avait reçue, celle qu'il écrivit, coupèrent court aux dissentiments qui, depuis un mois, défrayaient sa correspondance avec Pasquier. « Dans la douleur et l'anxiété auxquelles je suis en proie, mon cher ami, lui mandait-il, j'ai été heureux de retrouver, dans votre lettre du 5, l'expression et le sentiment de cette ancienne amitié que je me plaignais de voir disparaître de nos rapports diplomatiques. » Dans la même lettre, Decazes, ayant exposé la nécessité en laquelle il se trouvait de ramener sa femme en France, priait Pasquier de demander au roi un congé : « Il m'est bien pénible de le solliciter. Je ne m'en servirai qu'éventuellement et le tiendrai secret si je suis assez heureux pour être dispensé d'en user. »

Les raisons propres à justifier cette demande étaient trop impérieuses pour qu'il pût venir à la pensée du roi et de ses ministres de n'y pas faire

droit. Ils n'en eurent pas un seul instant l'intention. Le congé fut accordé, mais à titre éventuel. Ils espéraient que Decazes n'aurait pas à s'en servir de sitôt, soit que la santé de sa femme s'améliorât, soit que la rigueur de l'hiver ne lui permît pas de se mettre en route. Le consentement royal à peine donné sous cette forme qui impliquait regrets et défiance, la nouvelle s'en répandit dans la société de Paris. Les ultras s'en émurent. Ils allèrent récriminer auprès de Richelieu, qui, pour les apaiser, dut leur promettre que Decazes, s'il revenait à Paris, n'y passerait qu'une semaine, le temps de se préparer pour conduire sa femme à Nice ou à Montpellier, et d'y faire avec elle un séjour prolongé.

Des lettres particulières annoncèrent à l'ambassadeur ce réveil des passions hostiles depuis si longtemps déchaînées contre lui et la démarche des ultras. L'eût-il ignorée qu'il en eût retrouvé la trace dans la volonté que, dès le 14 février, lui signifiait à l'improviste Louis XVIII, manifestement inspiré, en cette circonstance, par le duc de Richelieu.

« Je vois que vous serez ici dans un mois au plus tard. Mais, comptez-vous rester quelque temps avant de vous mettre en route pour Montpellier, pour Nice, en un mot pour les climats méridionaux? Si j'écoutais mon cœur, je répondrais : toujours, et je suis parfaitement sûr que votre conduite ne m'en ferait pas un instant

repentir. Mais, cela ne suffit pas. Vous avez des amis véritables qui vous défendent dans l'occasion et s'en tiennent là ; des amis imprudents, si ce n'est faux, qui parlent sans cesse de vous, avec les éloges que vous méritez, ce n'est pas l'embarras, mais hors de propos et qui en induisent ou laissent induire votre prochaine entrée dans les affaires; des ennemis enfin dont ces propos tiennent la haine éveillée et qui mettraient le feu à la maison plutôt que d'y voir entrer celui à qui ils ne pardonneront jamais le mal qu'ils lui ont fait. A ces trois classes, il faut ajouter celle des ultra-libéraux qui vous haïssent bien autant que d'autres ultras, mais qui font semblant d'être vos partisans, afin d'exciter par là l'agitation, si ce n'est du trouble. Dans cet état de choses, nul doute que votre arrivée ici causera de la commotion. Elle s'apaisera si l'on sait d'avance et, surtout, si l'on voit que vous n'êtes ici qu'en passant. Huit ou dix jours sont bien suffisants pour reposer une pauvre malade, grosse ou non, et la mettre en état de continuer sa route. Mais, si votre séjour se prolongeait davantage, s'il prenait le caractère d'indéfini, l'injustice est telle qu'il est impossible d'en calculer le fâcheux résultat. Moi-même, je vous le dis avec une profonde douleur, mais avec la certitude d'en être réduit là, le cas arrivant, il faudrait me condamner au plus cruel des supplices, à celui de Tantale. Je n'ajouterai rien. Il m'en coûte assez de vous parler ainsi. »

Jamais le roi, dans ses rapports avec Decazes, ne s'était exprimé avec cette fermeté et, jamais non plus, celui-ci n'avait, au même degré, discerné dans le langage de « son père » l'influence de ses ennemis. Quand il reçut cette lettre qui ne légitimait que trop ses appréhensions, il venait d'en écrire une dont un extrait expliquera l'impression douloureuse qu'exerça sur lui la défense de résider à Paris qui lui était implicitement faite. Il y annonçait au roi que l'état de la malade s'aggravait de jour en jour et que les médecins, bien que n'osant la laisser partir, insistaient pour qu'on se tint prêt à profiter des premières vingt-quatre heures de beau temps pour prendre la route de France. Dubois, de son côté, avait écrit que c'était folie de prolonger le séjour en Angleterre.

« Ma pauvre petite ne peut plus dîner à table. Nous avions quatre ou cinq personnes aujourd'hui, pour son père et sa mère. Elle a dû nous laisser dîner sans elle. Pleine de courage cependant, elle serait plutôt disposée à rester qu'à partir dans la crainte que mon arrivée à Paris ne soit un prétexte d'attaques contre moi. Je la rassure en lui disant que nous n'avons pas affaire à des tigres, je l'espère du moins, et que, dans tous les cas, mon père est là. »

Ce que disait Decazes, il le croyait. Mais, la lettre du 14 février et celles qui suivirent ne pouvaient qu'ébranler sa vieille confiance dans la

bonté du roi. En fait, sans lui interdire ouvertement d'accompagner sa femme à Paris, on lui déclarait que s'il y restait plus de huit ou dix jours, il ne serait plus reçu aux Tuileries. Ce qu'il ignorait alors et ce qu'il ne tarda pas à savoir par la déclaration directe que lui fit Richelieu, c'est que ce dernier était résolu à quitter le ministère si son ancien collègue passait outre à cette injonction si formelle. Il l'avait dit au roi dont on s'explique dès lors l'attitude de plus en plus accentuée.

Le 18 février, après avoir consacré tout un long début de lettre à gémir sur la mort du duc de Berry, dont on venait de célébrer le premier anniversaire, le roi confessait « qu'il ne manquait pas, hélas! d'autres causes de douleur ». Les nouvelles de la duchesse déchiraient son âme. « Je désire plus que je n'espère que Dubois ait passé la mer. S'il l'a passée, il verra par ses propres yeux. Mais, s'il est resté à Calais, quelques talents que je lui reconnaisse, quelque bien informé qu'il puisse être par ces rapports qu'il a reçus, j'aurai toujours plus de confiance en ceux qui jugent *de visu*. Mais, que dis-je là? Me reconnaissez-vous encore le droit d'avoir un avis? Mon cher duc, ma lettre a dû vous causer une peine profonde. La mienne n'est pas moindre. Mais, j'ai obéi à ma conscience et Celui qui voit tout sait si j'ai eu d'autre motif que l'impérieuse et trop bien reconnue nécessité. »

Puis, le 21, comme si ce n'était pas assez d'avoir si clairement affirmé sa volonté, il la manifestait de nouveau. « Peut-être, cette lettre ne vous trouvera-t-elle plus à Londres. Aussi, je ne la ferai pas bien longue. Vous devez en avoir reçu dimanche une du 14, qui vous aura fait voir que vous vous faites illusion en croyant n'avoir pas affaire à des tigres. Les lumières que j'en ai recueillies depuis m'en ont donné une plus triste certitude. Cette lettre m'a beaucoup coûté à écrire. La plaie saigne et saignera longtemps. Mais, j'ai cru, je continue à croire fermement que j'ai rempli mon devoir. Cette idée et celle que vous me plaindrez plus que vous-même, soutient mon courage. Il n'y a que la pensée du malheur qui vous menace contre laquelle je ne peux trouver de forces. »

Enfin, le 25, comme le roi n'avait pas encore reçu une réponse décisive à sa lettre du 14, ou tout au moins « à l'article le plus important et qui lui avait coûté le plus à écrire », il s'appliquait à justifier le duc de Richelieu que Decazes soupçonnait d'être opposé à sa demande de congé. « C'est à tort que vous en faites mon petit Truffard. Jamais il ne lui serait venu dans l'esprit de s'y opposer. Pour le surplus, je n'ai point agi par conseil, mais d'après une triste conviction acquise par beaucoup d'informations prises de divers côtés et qui n'ont pu me laisser aucun doute. Personne n'a vu ce que je vous ai écrit, ni ne pourra

le voir; je n'en ai point de copie. Ce serait peut-être abuser de l'autorité que d'exiger de vous de suivre mes conseils; mais, c'est user des droits de l'amitié de vous y exhorter fortement. Quant à moi, ce que j'ai annoncé, je le ferai. »

Ainsi, le doute n'était plus possible pour Decazes. Il pouvait venir à Paris si tel était son bon plaisir. Mais, à peine arrivé, il devrait en partir. S'il entendait y rester, le roi cesserait de le recevoir. Il fallait que la conviction du vieux monarque fût bien forte pour lui dicter des conseils qui étaient si près de ressembler à des ordres. Mais, cette conviction, Decazes ne la partageait pas. Il ne croyait pas que sa présence à Paris constituât pour la chose publique, pour la monarchie, pour lui-même ce péril dont on lui parlait sans cesse et au nom duquel on le tenait exilé. Il pensait au contraire qu'en se montrant aux Tuileries, dans les salons, à la tribune de la Chambre des pairs, il en imposerait à ses ennemis et délivrerait la couronne du joug des ultras, chaque jour plus despotique, que le roi subissait après s'y être durant si longtemps dérobé à force d'énergie. Il s'alarmait et s'indignait de l'audace d'un parti qui n'attaquait en lui que la bienveillance royale et qui préludait par cet outrage à la domination qu'il rêvait d'exercer sur le souverain en l'isolant de son peuple.

« Qu'ai-je fait pour justifier ces craintes et cette haine? s'écriait Decazes. J'ai fait les trois

quarts de la loi par qui ces hommes règnent ou se croient si près de régner; je me suis enveloppé dans mon manteau et me suis laissé frapper de toutes parts sans me plaindre. Leur ai-je disputé un moment le pouvoir? Je ne l'ai pas défendu un jour quand je l'avais; je l'ai donné tout entier sans restriction et sans réserve; j'ai été où l'on a voulu, quand on l'a voulu. J'ai vu frapper mes amis, j'ai vu conduire mon roi et mon pays jusque sur le bord du précipice qu'ouvrait sous leurs pas la loi des deux degrés et d'où tant d'autres fautes les ont tant approchés. J'ai vu se former presque impunément, j'ai vu presque réussir huit conspirations en huit mois: j'ai vu les Bertin de Vaux, les Donnadieu, les La Bourdonnaye, les Duhamel et tout ce qu'un parti furieux avait eu de plus insolents détracteurs de l'autorité et de la personne royale, portés et élus!... J'ai vu tout cela et je me suis tu. J'ai dévoré en silence mes douleurs, mes craintes pour tout ce qui m'est cher, mes remords de n'avoir pas assez prévu ce que devait produire ma faiblesse! »

Si ces faits étaient vrais, et ils ne l'étaient que trop, qu'avait-on à lui reprocher? Après avoir protesté contre les exagérés et les fous qui exigeaient du roi qu'on l'immolât à leur rage, il reprenait :

« Y a-t-il bien loin de telles exigences à celles auxquelles Ferdinand a cédé naguère à Madrid?

Et ceux qui ont osé demander au noble caractère du duc de Richelieu d'arracher ces résolutions au roi sont-ils les moins coupables? Le duc de Richelieu ne reconnaît-il pas là les gens qui lui demandaient, en décembre 1815, le renvoi de Barbé-Marbois et le mien, parce qu'une tête avait échappé à l'échafaud; qui demandaient un an plus tard celui de Lainé, de Molé, de Pasquier? Croit-il qu'il y ait loin de proscrire un ministre qui ne l'est plus, à chasser ceux qui le sont? Ne comprend-il pas tout ce qu'a de pesant un tel joug? Ne comprend-il pas qu'il ne saurait être supporté longtemps et qu'il faudra bien qu'il le secoue un jour qui ne saurait être éloigné. Déjà, ce qu'il me mande (la menace de sa démission) est connu à Paris d'où on m'écrit qu'il se retirera si j'y reste plus de huit jours. Maintenant, je pourrais lui demander : Quels lieux assignez-vous à mon exil? Quel temps prescrivez-vous? Le temps seul, me dit-il, peut changer cet état de choses et calmer les haines. Les haines de qui? C'est donc aux Bertin, aux Dudon, aux Donnadieu qu'il faut sacrifier la dignité et l'autorité royales, l'amitié, les droits les plus sacrés du roi, l'humanité, la pairie? Où sommes-nous donc? Ne sent-on pas que le pays ne peut pas ne pas rougir d'être gouverné par de tels hommes et ne pas croire que c'est eux qui gouvernent, puisque c'est à eux qu'on obéit. Pour moi, j'obéirai à la santé de ma femme. Dans le malheur dont je suis menacé,

c'est mon premier devoir. J'obéirai ensuite à mon père et à mon roi quand ils m'auront entendu. Si les médecins ordonnent le voyage du Midi, rien ne me retiendra à Paris. Rien ne m'en chassera s'ils prescrivent d'y rester. On pourra m'arracher du corps de ma femme; mais, il faudra m'en arracher et l'on apprendra à me connaître. »

Ces propos témoignent de beaucoup d'exaltation. Mais, celle de Decazes était au comble, alors qu'il sentait de toutes parts la main de ses ennemis et qu'il voyait le roi et les ministres subir leurs exigences au point d'oublier son dévouement et ses services. Sa patience était à bout. Il ne voulait plus se laisser sacrifier. En adressant au roi un suprême appel, il espérait ranimer la plus tendre bienveillance des anciens jours, qu'avaient refroidie les influences étrangères contre lesquelles son éloignement le laissait impuissant et désarmé. Mais, son espérance fut déçue.

Le 28 février, le roi lui écrit :

« Probablement, mon cher duc, ceci ne vous trouvera qu'en France. N'importe, je veux toujours répondre à la lettre du 23. L'état de la petite me fait saigner le cœur et son courage des larmes. Quant à moi, je souffre moralement et pour vous et pour moi. Mais, ce que je vous ai écrit, le 14, l'a été après mûre réflexion et en pleine connaissance de l'état des choses et des esprits.

Rien n'est changé à cet égard, et la triste résolution que je vous ai annoncée, je l'exécuterai si j'y suis contraint. »

Ce qu'il a dit le 28 février, il le répète avec plus de force le 14 mars, et de l'accent d'un souverain qui veut être obéi.

« Comment pouvez-vous imaginer que je dissimule ce que mon cœur souffre? Je ne le pourrais pas, et, quand je le pourrais, je ne le voudrais pas. Il faut, dans ma position, subir la dure loi de la nécessité et remplir avec fermeté les obligations qu'elle impose. Ce que je vous ai écrit est mon *ultimatum*. J'y tiens avec résolution, peut-être avec courage, mais j'en souffre. Vouloir le cacher serait une faiblesse, peut-être même une fausseté inutile, car, Dieu merci, personne ne me croirait. »

Et comme Decazes, comprenant le péril d'une plus longue résistance, s'est excusé d'avoir affligé son père et son roi, celui-ci le rassure tout en demeurant inébranlable dans ses résolutions.

« L'un et l'autre le sont. Mais, c'est à cause de vous et non par vous, ce qui est fort différent. La résolution que je vous ai annoncée, à laquelle je tiens et tiendrai avec d'autant plus de fermeté qu'elle me coûte davantage, ne m'a été conseillée par personne. Le duc de Richelieu n'a eu connaissance de ma lettre que par occasion, plus de huit jours après qu'elle a été écrite, comme je n'en ai point eu de la sienne. Ce qu'il m'a dit y a

sans doute contribué. Mais, je ne me suis décidé qu'avec la preuve recueillie de bien des côtés que son dire était fondé sur une connaissance exacte de l'immense majorité de la Chambre des députés. Je sais que je passe pour faible. Peut-être l'amitié seule empêche-t-elle de me regarder comme tel en cette occasion. Mais, je ne suis pas le seul de vos amis qui pense ainsi. Portal, Roy sont encore plus prononcés que moi.

« Henri IV, Louis XIV n'auraient pas agi comme moi. Mais, nous ne sommes plus à leur temps et c'est chez nos voisins qu'il faut chercher des exemples. George III a été obligé de consommer un sacrifice aussi douloureux peut-être et plus complet que le mien. Je ne doute pas qu'après quelques jours de repos, votre femme ne soit en état de continuer sa route vers Salies dont le séjour me paraît admirablement choisi. Je le souhaite ardemment et pour plus d'une raison. »

Sous peine d'encourir à jamais la disgrâce royale, il fallait courber la tête et se résigner. Decazes se résigna. C'était sa faiblesse, en ces circonstances, d'avoir, depuis cinq ans, reçu de Louis XVIII tant de bienfaits et d'avoir contracté une si lourde dette de reconnaissance, qu'il ne pouvait ne pas lui obéir sans s'exposer à passer pour le plus ingrat des hommes. Quelque humiliantes que fussent pour sa fierté et affligeantes pour son cœur les conditions qu'on lui imposait, comment aurait-il pu s'y soustraire?

Et tandis qu'il expiait ainsi ces bienfaits et la faveur dont ils étaient la preuve, il pouvait mesurer au langage nouveau du roi, si différent de celui qu'il avait longtemps entendu, le refroidissement d'une affection dont l'année précédente, à la même date et au moment de sa chute, il recueillait d'inoubliables et réconfortants témoignages. Combien les temps étaient changés! Le roi versait alors d'amères larmes, se lamentait, et maudissait les événements qui le séparaient de « son fils ». Maintenant, c'est lui qui, volontairement, froidement, le contraignait à demeurer éloigné, lui qui prolongeait un injuste exil, en invoquant la raison d'État et, comme il le disait, « la main de fer de la nécessité ».

CHAPITRE XI

Nouveaux emprunts aux cahiers de la duchesse Decazes. — Fatiguée de la vie. — Une aventure de la princesse Borghèse. — Départ pour la France. — Decazes revoit le roi. — Il est prévenu que s'il ne repart pas au bout de huit jours, le roi ne le recevra plus. — Déclamations sentimentales. — Decazes paralysé par les souvenirs de son ancienne faveur. — Retenu à Paris par la santé de sa femme, il n'est plus reçu. — La duchesse en danger de mort. — Les derniers billets du roi.

Tandis qu'entre Louis XVIII et Decazes s'échangeaient ces lettres, la jeune femme dont la maladie en était le prétexte, subissait, patiente et résignée, les appréhensions et les angoisses que déchaîne dans l'être humain l'imminence de la mort. Le dépérissement de son corps n'avait pas ralenti l'activité de son esprit. Son intelligence demeurait alerte et claire. A sa lumière, elle envisageait avec sérénité l'approche de sa fin, conservant assez d'énergie morale pour n'avoir pas cessé d'écrire, au jour le jour, ces notes intimes dont les trop rares fragments, retrouvés parmi ses papiers, constituent un document précieux et sûr que l'historien de la faveur de son mari n'a pas le droit de négliger et dont il importe de reproduire ici quelques extraits. Il serait dommage

en effet de laisser perdre ces impressions d'une âme charmante, en qui, malgré la souffrance physique, se maintenaient les illusions et la gaieté naturelles à la jeunesse. Elles sont à leur place dans un récit qui est tout à la fois un récit d'histoire politique et un tableau de mœurs.

« Mon père et ma mère sont ici. Il paraît qu'on les avait effrayés sur mon état. Ils ont amené Dubois jusqu'à Calais. Il n'a pas voulu traverser, parce qu'il craint beaucoup la mer, ensuite parce qu'il ne veut pas se trouver trop en contact avec les médecins anglais. Papa a demandé une nouvelle consultation qui a été encore moins rassurante que les autres. Baillié et Holland ont déclaré que j'étais poitrinaire, mais qu'à mon âge et avec de grands ménagements, cela pourrait être long, c'est-à-dire durer jusqu'à mes couches. Je n'aurai pas encore dix-neuf ans.

« On dit que nous naissons avec la crainte de la mort ou avec l'amour de la vie. Pour moi, je n'ai ni l'un ni l'autre. J'aime mon mari à la passion, j'aime mon fils, je suis riche. Avec cela, j'entends compter les mois que j'ai encore à vivre et je n'ai pas la moindre peur. Il est vrai que j'ai déjà bien souffert. La prospérité m'a paru difficile à supporter; la disgrâce me laisse pour moi et pour les miens la perspective d'un triste avenir; enfin, la vie me fatigue. »

Ces aveux témoignant d'un dégoût prématuré de la joie de vivre, conçu au contact des dures

épreuves qu'a déjà traversées cette jeune femme, ne sont-ils pas singulièrement émouvants, alors surtout qu'elle n'a pas vu fleurir encore son vingtième printemps? Du reste, le péril qu'elle court ne ferme pas son âme à la faculté de s'égayer un peu, qui est le privilège de son âge. Elle n'est pas moins sincère dans la page qui suit que dans celle qui précède.

« Papa et maman font beaucoup de courses. Leur séjour ici me laisse encore plus seule. M. de Lima seul vient me tenir fidèle compagnie. Il m'aime à la passion, dit-il. Cela ne le mènera pas bien loin et ne lui procure pas de plaisirs bien vifs : passer ses journées au pied du lit d'une personne qui ne peut pas parler!... Je lui fais faire de la tapisserie et il me raconte ses succès passés.

« La princesse Pauline Borghèse joue un grand rôle dans ses souvenirs. Il parait qu'un jour, surpris par l'empereur qui était aussi bien que lui avec sa sœur, il fut obligé de sauter par-dessus le mur. J'espère pour lui qu'il ne pesait pas deux cents comme aujourd'hui. Il était dans une position très pénible. Le mur était très bas du côté de chez la princesse, mais, très haut de l'autre, de telle sorte que mon pauvre comte resta assez longtemps à cheval sans pouvoir se décider à faire le saut périlleux. J'en ai ri comme une folle. »

Tout, hélas ! n'est pas cause de rires dans la vie de la pauvre petite malade. Son état ne la dis-

pense pas toujours de ses obligations d'ambassadrice.

« Il y a quelques jours, nous avons eu un raout, et, comme les princes devaient y venir, on m'a fait lever. On m'a campé une redingote en dentelles, et me voilà faisant les honneurs du salon. Je n'ai pu y rester longtemps. J'étais fatiguée à force de dire aux personnes qui me demandaient de mes nouvelles, comment et de quoi je souffrais. Une lady William Bentink, amie de Holland, m'a conseillé de prendre des bains de vinaigre. Pauvre femme!... Je suis rentrée chez moi... Le lendemain, Bertin est venu. J'étais couchée et dans un tel état de faiblesse que je sentais que je perdais connaissance. Il tire sa montre et je l'entends qui dit à mon mari :

« — Mais, elle va beaucoup mieux ; elle n'a que quarante pulsations.

« Et il l'a répété jusqu'au moment où il n'en a plus trouvé du tout. Avant-hier, il m'apporte une potion qu'il dit n'être pas mauvaise. Je le prie bien de ne pas me tromper parce que j'en ai déjà pris de détestables dans la journée. Il m'assure qu'il ne me trompe pas. Je bois : c'était détestable. Je me suis retournée et lui ai tout jeté au nez. Il était furieux. Pourquoi me trompe-t-il? J'ai été bien grondée. Papa prétend que je suis trop grande pour faire des choses semblables. Il a raison. Mais, je suis aussi trop jeune pour souffrir tout ce que je souffre. »

On voit que Madame l'ambassadrice est encore enfant par plus d'un côté, enfant et espiègle, s'amusant de peu. « Je me suis abonnée chez un marchand de gravures. Il m'envoie tous les deux jours un volume de caricatures anciennes ou nouvelles. Il y en a une où l'on voit le roi Georges et la reine se jetant dans la boue, qui est charmante... Les enfants de Thérèse (Esterhazy) sont malades et elle aussi. On vient de faire une opération à Mme de Lieven. Le corps diplomatique est donc à l'hôpital. »

Puis, c'est le récit d'une algarade des plus vives, causée par un fou qui, le 13 février, jour anniversaire de la mort du duc de Berry, se présente chez l'ambassadeur de France pour l'assassiner comme complice de Louvel. Heureusement, l'ambassadeur est absent et on peut emmener cet aliéné, non sans qu'un jeune attaché, M. de Billing, qui se trouvait là, revêtu de son uniforme, ait été obligé de tirer l'épée pour défendre les gens de l'ambassade : « Le matin même, j'avais remis à M. de Billing cette épée que le général Rapp m'avait envoyée pour lui. En la lui remettant, je lui avais dit qu'elle lui porterait bonheur. Il est venu tout triomphant me raconter que c'était pour moi qu'il en avait fait usage la première fois. Je lui ai dit que je lui souhaitais que ce fût toujours pour une aussi juste cause. »

Quelques jours plus tard, elle écrit :

« Mon père et ma mère sont partis. Il paraît

que la souffrance rend indifférent, car je n'ai pas été très affligée en leur disant adieu. Bertin était allé trouver Dubois à Calais. Ils ont décidé qu'épuisée en ce moment par cinq saignées et des remèdes violents, je ne pouvais me mettre en route. J'ai écrit au roi pour lui rappeler ses anciennes bontés et je lui demande de me permettre d'aller mourir en France (1). S'il savait ce que je souffre, il ne me refuserait pas. Mon père lui portera lui-même ma lettre. Mon mari ne sait pas cette démarche. Ma lettre est un peu sèche. Elle ne pouvait être autre. Il y a un an, je lui demandais le rappel d'un exilé et je l'obtenais. Aujourd'hui, je lui demande d'aller mourir au milieu des miens et il me le refuserait! Papa dit que ma lettre est bien. Nous verrons si le roi me répondra. »

Au milieu de ses souffrances, la petite duchesse n'oublie pas ceux qui lui donnent des soins. « Holland me soigne avec une bonté parfaite. Il passe des heures à me consoler quand je souffre trop et que je me mets à pleurer. Bertin vient aussi tous les jours pour me panser et me témoigner un égal dévouement. Si je vis, je n'oublierai pas les soins qu'ils m'ont donnés. En général, on a été très bien pour moi dans ce pays. »

(1) On sait qu'à cette date, Decazes avait obtenu déjà son congé, mais en des circonstances et dans des conditions telles qu'il s'était dispensé d'en parler à sa femme pour n'avoir pas à lui montrer les lettres du roi, qu'on a lues plus haut.

Le roi ne répondit pas de sa main à la lettre de la duchesse Decazes, mais il lui en fit écrire une « très sèche », par laquelle il la prévenait qu'un congé avait été accordé à son mari, et qu'en conséquence, elle pourrait partir dès que les médecins le lui permettraient. En même temps qu'arrivait cette réponse indirecte, la température s'adoucissait sensiblement et l'autorisation de se mettre en route fut donnée.

« Dieu soit béni ! s'écrie la duchesse. Bertin m'accompagnera dans ma voiture et jusqu'à Calais où Dubois viendra me chercher. J'ai dit adieu au docteur Holland. J'ai reçu de nombreuses lettres de regrets. Ce qui me paraît singulier, c'est l'espèce de phrase qu'on me fait toujours sur ma santé. On ferait bien de ne m'en pas parler. Élisabeth (?) est venue m'embrasser. Elle a beaucoup pleuré et moi aussi. Je ne sais pourquoi je lui inspire de la pitié, car je n'ai pas peur de la mort. J'ai peur seulement de ce que je vais souffrir pendant la route. J'ai deux vésicatoires, un sur la poitrine, un dans le dos, et les jambes ouvertes, de telle sorte que je ne puis me tenir debout sans qu'elles saignent horriblement. Je ne verrai pas Thérèse. Ses enfants ont la fièvre scarlatine. Mon vieux Comte est venu prendre congé de moi. Il m'a apporté un camée de lui qui est son portrait. Mon Dieu ! qu'il est laid ! C'est égal, il me rappellera ses bons soins. »

Jamais plus épouvantable voyage que celui

dont nous devons à la duchesse une brève relation écrite beaucoup plus tard, d'après des notes formant la suite de celles qu'on vient de lire et qu'elle n'a pas cru devoir conserver.

« Arrivée à Douvres, on crut que je ne pourrais pas aller plus loin. Mais, la volonté m'en donna la force. La traversée fut affreuse. On avait mis ma voiture sur le pont; mais, on l'avait mal attachée, ce qui donnait un double mouvement et augmentait mes souffrances. Je n'avais pas le mal de mer, mais des convulsions. Le docteur Bertin, qui était près de moi, fut obligé de me laisser. Le capitaine, un vieux commodore de corsaire, vint le remplacer, mais ne put rester non plus. Enfin, je fus livrée à un simple marin qui devait seulement me relever si je tombais et m'empêcher de me tuer. Débarquée à Calais, je fus plus malade encore. La volonté, qui m'avait donné la force de supporter le voyage, semblait m'avoir abandonnée, une fois le but atteint. Ayant touché la terre de France, nous fûmes obligés de nous arrêter plusieurs jours et de ne revenir à Paris qu'à petites journées. »

Cette traversée laborieuse eut lieu le 3 mars. Le 7 seulement, l'état de la malade permit à Decazes de reprendre la route de Paris. Quelques instants avant de monter en voiture, il écrivit au roi pour lui annoncer son retour.

« Ne trouverai-je pas à mon arrivée, comme l'an dernier, demandait-il, un mot de bonté et

les ordres d'un père? » Il faisait ensuite allusion à la lettre du 14 février et aux trois qui l'avaient suivie et si durement confirmée : « Le 14 est venu quatre fois briser mon cœur. Si mon père avait consulté le sien, il se serait convaincu qu'une fois aurait suffi pour que je le comprisse et pour que je fusse aussi malheureux que je pouvais l'être, non pas seulement en raison de ses suites ou de ses conséquences, mais en raison de ses causes. »

Quelles émotions et quels souvenirs ranimèrent, dans l'âme du vieux roi, des reproches dont la forme respectueuse atténuait à peine la vivacité? S'attendrit-il au moment de revoir l'homme qu'il avait tant aimé, qu'il aimait sans doute encore, mais dont une autre influence essayait déjà de le détacher? En pensant qu'il allait le retrouver malheureux, dépossédé du prestige du pouvoir, dépouillé du radieux éclat dont le parait naguère la faveur royale et victime de la haine des ultras, se reprocha-t-il sa dureté? Il est logique de le supposer à s'en rapporter au premier paragraphe de la réponse qu'il fit déposer, le 10 mars, à l'hôtel de Soyecourt, où le duc et la duchesse Decazes étaient attendus.

« Oui, mon cher fils, oui, tu trouveras un mot de moi à ton débotté : je crois que tu n'arriveras que lundi. Cependant, comme je ne suis pas absolument sûr que ce ne sera pas demain, et que demain, je suis à peu près sûr de n'avoir pas un

pauvre instant à moi, j'écris aujourd'hui samedi, que j'ai un peu de liberté. »

Voilà bien le ton des anciens jours, auquel le roi reviendra encore tout à l'heure dans le dernier alinéa de sa lettre. Mais, on aurait tort d'y voir la preuve qu'il regrette la résolution qu'il a prise d'exiger, au bout de huit jours, le départ de « son fils ». Loin de la regretter et d'y vouloir introduire un amendement, il s'y tient avec une énergie que dissimulent mal les formes familières sous lesquelles il s'exprime? On dirait même que c'est à l'unique fin de rendre plus précise et plus nette sa volonté qu'il la commente et la justifie une dernière fois :

« Je n'étais que trop sûr que ma lettre du 14 février t'affligerait. Elle m'a bien coûté à écrire. Mais, j'aurais cru manquer à l'amitié si je ne t'avais prévenu de ce que la nécessité des circonstances exige de moi. Tu ne le sais que trop, dans un gouvernement comme le nôtre, il est impossible de se passer de la majorité. Le ministère actuel l'a par la réunion du centre et de la droite. Mais, l'injustice de cette droite envers toi n'est pas diminuée et j'ai la triste certitude que si ton séjour se prolongeait ici, la majorité dissoute nous plongerait dans un chaos inextricable.

« Je t'aime plus que jamais. Le dissimuler serait une lacheté. Plier sous le poids des circonstances n'est pas même une faiblesse. J'ai dû te prévenir de ce que je serais obligé de faire dans

un cas prévoyable. Si j'y suis revenu dans toutes mes lettres, ce n'est pas que je doute de ta complaisance pour ton père et de ton obéissance envers le roi. Mais, le sujet qui m'afflige, ma plume y revient sans cesse malgré moi..... Il est impossible de douter que les médecins ne soient unanimement d'avis qu'un climat plus chaud que celui-ci ne soit indispensablement nécessaire à notre chère petite. Auvity vient de faire un miracle en faveur de ta belle-sœur; j'espère qu'il en produira un second. Il me paraît impossible que huit jours de repos ne soient plus que suffisants pour mettre notre Égédie en état de continuer sa route, et, quant aux affaires, il n'en est point qui ne doivent céder aux tristes mais impérieux motifs que je t'ai exposés. »

Il importe peu maintenant qu'en finissant sa lettre, le roi revienne aux vieilles formules et semble prodiguer « à son fils » les mêmes témoignages de tendresse et d'intérêt qu'autrefois, ni qu'il paraisse vouloir hâter le moment qui les réunira, Decazes ne peut se tromper à ce retour à des habitudes de langage ni se faire illusion, quant au caractère des sentiments qu'on lui manifeste. On lui a changé son roi ; il ne le reconnait plus à cette rigueur de volonté, qui, jamais, ne s'était exercée contre lui. Il achève tristement la lettre dont le début l'avait trompé, et dont la fin le tromperait encore s'il n'en avait lu le milieu.

« Tu seras ce soir à Amiens, lui dit Louis XVIII

en terminant. Je ne puis croire que demain tu puisses aller plus loin que Beauvais. Alors, tu ne seras à Paris qu'assez tard. Voici en tout état de cause l'arrangement que je te propose. Si tu arrives d'assez bonne heure pour venir passer chez moi depuis quatre heures jusqu'à cinq, terme de rigueur, viens-y. Si tu arrives plus tard, je t'attends à neuf heures et demie bien précises, afin que nous puissions passer une heure ensemble, car je continue toujours à me coucher à dix heures et demie. Mais, avant tout, écris-moi un mot sous le couvert de mon premier valet de chambre pour me faire connaître ta marche. Bonjour, cher fils bien-aimé, je t'embrasse, et notre Égédie, et notre petit Louis... »

Ce fut le 12 mars, dans la soirée, que le roi et son ancien ministre se retrouvèrent. Decazes était venu à cette audience le cœur anxieux, un peu inquiet de l'accueil qu'il allait recevoir. Il fut bien vite rassuré, car la sensibilité naturelle du monarque se manifesta en des accents très doux, très affectueux, et surtout en une joie sincère de revoir « son fils » et de l'embrasser. Mais, ces effusions témoignées, le roi redevint prudent et réservé, très attentif à ne pas laisser la conversation s'égarer sur les choses de la politique, si ce n'est celles dont son ambassadeur en Angleterre avait le droit de parler. Il fut donc impossible à Decazes de faire entendre les conseils et les avis préparés par lui pour être soumis au roi en vue

de la politique intérieure de la France. Dans les huit visites que, du 12 mars au 21, il lui rendit, leur entretien conserva cette physionomie de réserve excessive, qui, de la part du plus puissant des deux interlocuteurs, trahissait la crainte d'en trop dire. D'ailleurs, dès la première entrevue, le roi avait assigné comme terme aux audiences la date du 22, et Decazes s'était engagé à partir le 23. Mais l'aggravation de l'état de sa femme vint brusquement déjouer ces calculs. Le 21, à l'heure où il était attendu chez le roi, il dut lui mander que ne pouvant s'éloigner du lit de la malade, il était condamné à se priver ce soir-là du bonheur de se rendre aux Tuileries.

Et le roi de répondre :

« Ce que tu me dis, mon cher fils, de l'état de la petite, m'afflige vivement. Il m'est cruel de perdre un des deux derniers jours de consolation qui me restaient d'ici à quelque temps. Mais, c'est un sacrifice de plus qu'il faut faire. Puisses-tu le supporter avec plus de courage que moi. Bonsoir, cher fils, je t'embrasse de tout mon cœur. »

Le lendemain, Decazes ne fut pas plus heureux. L'état de sa femme semblait laisser peu d'espoir. Les plus illustres médecins, Auvity, Dubois et Portal, sans croire à sa mort immédiate, l'avaient condamnée. Il n'osait plus la quitter. En s'excusant de nouveau auprès du roi, que pour la seconde fois, il était empêché de voir, il lui faisait

part de l'impossibilité en laquelle il se trouvait de quitter Paris.

Le roi fut, au même degré que Richelieu, contrarié par cette décision, bien qu'elle s'inspirât de motifs trop respectables et de sentiments trop naturels pour être désapprouvée. Mais, il n'était pas en son pouvoir de contraindre Decazes à s'éloigner. Il ferma donc les yeux et se contenta de l'engagement qu'en lui écrivant, prenait envers lui l'ambassadeur, de se très peu montrer et de cesser jusqu'à nouvel ordre ses visites aux Tuileries.

« Je n'ai pas non plus un cœur de tigre. Il n'est pas en mon pouvoir d'ordonner ce que j'ai conseillé, ce que j'ai demandé, ce que je regarde comme une nécessité absolue. Dans le parti que tu parais avoir pris, et qui, je l'espère, ne te paraîtra pas longtemps indispensable, je ne vois aucun danger pour toi. Fasse le ciel, fils trop cher, qu'il ne te coûte pas de remords ! »

Ces déclamations sentimentales dépassaient la mesure, car Decazes ne songeait pas plus à se jeter dans la mêlée des partis, qu'à faire le jeu des ennemis du ministère. Elles témoignaient surtout des craintes que, bien à tort, l'homme jadis si puissant inspirait encore à Richelieu comme aussi des progrès de l'influence qu'avait prise sur le roi, une femme introduite depuis peu aux Tuileries, Mme du Cayla. Cette influence n'était pas encore ce qu'elle devint un peu plus

tard. Mais, dès ses débuts, elle s'exerçait contre Decazes, et dirigée par les chefs de la droite, avec l'assentiment de Monsieur, elle s'attachait à convaincre le roi que la présence à Paris de son ancien ministre, mettait l'État en péril en donnant un chef à l'opposition libérale. Ainsi s'expliquent les lettres que Decazes avait reçues à Londres et le caractère inébranlable des résolutions qu'elles lui signifiaient, résolutions d'autant plus douloureuses pour lui que, victime de complots et d'intrigues, œuvre de quelques meneurs, il ne pouvait ni protester, ni réagir, sous peine de blesser et d'irriter le roi.

Il dut alors comprendre que la faveur dont il avait été honoré dans le passé lui ôtait toute indépendance et lui fermait l'avenir. Même quand il la voyait décroître, il en subissait le joug. Elle n'était plus pour lui qu'une chaîne qui paralysait ses mouvements. Vainement ses amis s'efforçaient de lui prouver le contraire ; vainement, les libéraux l'invitaient à se mettre à leur tête. Il était trop clairvoyant pour ne pas sentir qu'il ne pouvait reprendre un rôle politique qu'avec et par le roi, et que même, animé d'un sincère désir de sauver la monarchie compromise par les excès de la droite, tout ce qu'il eût fait ou tenté contrairement aux ordres du roi, lui eût donné la physionomie d'un rebelle.

Je ne crois pas qu'il existe dans l'histoire pareil exemple d'un homme jeune, actif, entreprenant,

plein d'idées, et prompt aux initiatives, jadis monté si haut, aussi subitement tombé, alors que les causes de sa déchéance n'ont pas revêtu un seul instant le caractère d'une disgrâce éclatante et formelle. Decazes est pair de France; il est encore ambassadeur; le roi l'accueille toujours paternellement, lui écrit et lui parle comme à un fils chéri; il continue à intimider ses adversaires; ils redoutent les effets de la faveur apparente dont il jouit, et, cependant, il ne peut plus rien. L'affection que Louis XVIII lui témoigne maintenant est purement platonique. Le jour approche où les preuves s'en espaceront de plus en plus, où la plume qui a noirci pour lui tant de papier et y répandit à son intention tant de phrases chaleureuses et tendres, ne craindra pas de lui écrire : « Il m'est impossible de te recevoir. »

C'est l'heure la plus triste de sa vie jusque-là si brillante. Sa jeune femme se meurt, le désespoir auquel il est en proie s'envenime et s'assombrit des cruelles réflexions dont la décroissance de sa faveur, révélation des intrigues et du triomphe de ses ennemis, emplit sa pensée. Cette maladie de la petite duchesse ne laisse plus guère d'espoir. Nul ne prévoit, en un moment où l'on sent la mort planer sur elle, que sa jeunesse aura raison du mal mystérieux qui l'a frappée aux sources de la vie, et qu'elle atteindra un âge avancé. On la croit perdue. Elle le croit elle-

même, car, depuis son arrivée à Paris, elle n'a pas recouvré ses forces épuisées par le voyage.

« Mes médecins Dubois et Auvity, raconte-t-elle, demandèrent une consultation. Le roi indiqua le sien, le docteur Portal, puis le docteur Alais. Après m'avoir examinée et s'être concertés, ces messieurs s'enfuirent sans revoir personne de ma famille. Pendant deux jours, Dubois et Auvity vinrent sans qu'il fût possible de savoir le résultat de leur consultation. Enfin le troisième jour, on apporte de chez Alais une grande enveloppe à l'adresse de mon mari. J'étais seule; je l'ouvris. L'opinion des médecins commençait ainsi : *L'état de Mme la duchesse Decazes, sans menacer d'une fin très prochaine, laisse cependant peu d'espoir de guérison.* Je ne m'étendrai pas sur l'effet que produisit sur moi cette phrase. Je me la suis toujours rappelée, mais sans y ajouter la pensée de la mort. Je fus seulement frappée du parti que je pouvais en tirer pour faire rester mon mari près de moi. Je dis qu'il y aurait de la cruauté à l'éloigner à l'approche de mes derniers moments. Lorsqu'on voulait me rassurer sur mon état, je me fâchais et je criais que j'étais très mal.

« J'étais devenue une malade très soumise. Dans les commencements, je voulais voir du monde, parler, quoique une toux fréquente et des crachats de sang souvent m'en empêchassent. Maintenant, j'avais cessé de recevoir, craignant que ceux qui m'auraient vue, allassent dire que

j'étais bien et que mon mari pouvait partir. Cette crainte de le voir partir n'était que dans mon imagination. Depuis la consultation, Portal qui en avait fait connaître au roi le résultat, lui avait annoncé aussi qu'en disant que je n'étais pas menacée d'une fin très prochaine, on avait voulu flatter ma famille, mais que ma maladie ne serait pas longue. En peu de jours, mon état fut désespéré. Il était de plus horriblement douloureux. Quelle était cette maladie? Je ne saurais le dire. Mais, j'avais des redoublements de fièvre, qui m'arrachaient des hurlements de douleur. On m'entendait crier du bout de l'immense cour de notre hôtel.

« L'intérêt du roi était extrême. Trois fois par jour, il envoyait savoir de mes nouvelles; Monsieur, les princes, les ministres en faisaient autant. J'étais l'objet d'une grande curiosité. Portal venait tous les jours de la part du roi, Auvity comme ayant soigné mon enfance, Dubois comme mon médecin ordinaire et de plus comme accoucheur, car on avait enfin déclaré que j'étais grosse. De combien? On l'ignorait. Dubois passait des nuits pour être plus à portée de me donner des soins.

« Enfin, arriva le moment où tous les médecins réunis affirmaient, à l'exception d'Auvity, que je n'avais pas deux jours à vivre. Auvity persistait à penser, quoiqu'il ne vît pas de remède, qu'à dix-huit ans, on peut toujours espérer. Mais,

cette espérance était bien vague. On ne crut pas devoir y compter. C'est du moins ce que j'ai pensé en me rappelant l'espèce de dureté avec laquelle on me l'annonça.

« Un jour, je vis entrer mon confesseur. Il fit signe à ma belle-mère qui était près de moi, de se retirer. Il me dit que j'étais bien mal, qu'il fallait me préparer à mourir, à recevoir les sacrements qu'il voulait me donner. Je lui dis que, n'ayant pas ma tête, je ne pouvais pas me confesser et lui demandai d'attendre. Il chercha à me faire comprendre que cela ne se pouvait pas. Mais, comme j'insistais, il craignit de m'effrayer et me dit qu'il reviendrait dans deux jours.

« — Non, plus tard, répliquai-je.

« Cette visite me laissa très inquiète. On m'a raconté que, pendant toute ma maladie, j'avais fait des choses qui prouvaient que je m'attendais à une fin prochaine. J'avais donné mes diamants à vendre pour en remettre le prix à mon mari directement et qu'il n'entrât pas dans la succession, distribué des souvenirs, des cachets avec des devises; j'avais demandé à voir mon fils et je l'avais recommandé aux soins de ma vieille bonne pour lorsque je ne serais plus... Et cependant, je ne crois pas que j'eusse eu l'idée de la mort jusqu'au moment où je vis mon confesseur. Alors, mes idées se perdirent tout à fait. J'eus peur de mourir et de mourir en l'état de péché mortel. »

En dépit de tant de symptômes alarmants, et bien qu'elle eût été administrée, la petite duchesse ne devait pas mourir. Mais, jusqu'après ses couches qui n'eurent lieu que le 22 juin, le mal, auquel elle semblait devoir succomber, entretint les alarmes de ceux qui veillaient autour d'elle. Elle ne fut en état de quitter Paris qu'à la fin de juillet. Pendant tout ce temps, le roi eut le triste courage de ne pas ouvrir sa porte à Decazes. Le 20 avril, alors que, depuis un mois, celui-ci ne quittait pas le chevet de sa femme, un peu de mieux s'était manifesté. Il en profita pour écrire au roi et le supplier de le recevoir. Le lendemain, le roi lui répondait :

« J'ai lu, mon cher fils, avec un plaisir sensible, le commencement de ta lettre. Non, tu ne t'es pas trompé en jugeant ce que le danger de la chère petite ajoutait à tant d'autres peines que j'ai à souffrir. Je n'ai eu d'autre consolation que d'envoyer fréquemment savoir de ses nouvelles. Enfin, le danger est passé. C'est une grande joie pour moi. Dieu veuille qu'après avoir triomphé de la maladie aiguë, elle échappe également à une autre au moins aussi dangereuse. L'exécution de tes projets méridionaux est le meilleur, à mon avis, de tous les remèdes à employer.

« Ce qui me reste à te dire est affligeant pour tous les deux. Rappelle-toi que, le 14 février, je t'ai écrit que si ton séjour à Paris durait plus de huit à dix jours, je serais forcé de me condamner

au supplice de Tantale. Je n'ai pas tenu bien strictement aux dix jours. Je croyais que tu partirais le 23 mars et je ne me suis pas fait scrupule de te voir jusqu'au 22, car, c'est ce jour-là qu'a commencé ce supplice dont c'est aujourd'hui le trentième jour. Passé ce terme, j'étais résolu au sacrifice. Tu m'as épargné la peine de le prononcer et mon cœur a été bien sensible à cet effort du tien. Mais, les circonstances ne sont pas changées. On te dit le contraire; on te trompe, peut-être avec de perfides intentions. Toutes les notions que j'ai, et certes je ne croirais pas trop aisément d'affligeantes, sont diamétralement opposées aux tiennes et j'ai la certitude positive que si nous rompions en ce moment le jeûne, nous en perdrions le fruit. Sachons donc, — si je t'afflige, ma douleur te venge — l'observer jusqu'à la veille de ton départ. Alors, je ne te laisserai pas partir sans ma bénédiction. Ma porte et mes bras te seront ouverts, comme mon cœur l'est et le sera toujours.

« Adieu, cher fils; reçois ici de loin, comme en ce triste et pourtant encore beau jour, tu les recevras de près, pour toi et les tiens les embrassements d'un père aussi tendre que malheureux. »

C'étaient là de belles phrases. Malheureusement, elles ne changeaient rien à la triste réalité, ni à ce qui se racontait dans Paris, de la disgrâce

de Decazes, déjà commencée (1), et qu'allait promptement consommer la faveur envahissante et victorieuse de la comtesse du Cayla.

(1) Bien que deux années se fussent écoulées depuis la mort du duc de Berry, les colères des ultras contre Decazes restaient aussi vives et sa présence à Paris les surexcitait. La presse de droite s'en faisait l'écho et les journaux étrangers eux-mêmes. Le *Times* racontait qu'à l'une des réceptions de jour des Tuileries, la duchesse de Berry ayant entendu annoncer l'ancien ministre, avait poussé un cri d'horreur et que, pour éviter un scandale, Monsieur, après avoir vainement essayé de la calmer, avait dû l'emmener hors des salons.

— Vous pourrez faire tout ce que vous voudrez, mon cher père, lui avait-elle dit alors; rien sur la terre ne pourra m'empêcher de rester dans la même pièce que l'assassin de mon mari.

Elle s'était retirée ensuite dans ses appartements et, invitée pour le même jour au dîner du roi, s'était excusée de n'y pouvoir assister. Ce récit semble d'ailleurs de pure invention.

CHAPITRE XII

Mme du Cayla. — Son père Omer Talon sous la Révolution. — Son mariage avec Achille du Cayla et sa liaison avec le duc de Rovigo. — Intervention tragi-comique de la duchesse. — Mme du Cayla en procès avec son mari recourt à l'influence de Decazes. — Ses lettres. — Il la présente au roi. — Histoire d'une favorite. — Les services qu'elle rend aux ultras. — Ce que lui vaut sa faveur.

Ces récits seraient incomplets si nous n'y donnions place, avant de les clore, à quelques détails propres à faire connaître la femme dont les ultra-royalistes et la coterie de Monsieur se firent un instrument pour ravir au duc Decazes la faveur du roi. De la fin de 1820 à la mort de Louis XVIII, Mme du Cayla a exercé trop d'empire sur le vieux monarque et en marge de la vie publique, elle a porté, dans l'ombre, au favori qu'elle voulait faire disgracier, de trop rudes coups pour qu'il n'y ait pas lieu de raconter son histoire ou plutôt de la résumer, ne serait-ce qu'afin de faire connaître l'adversaire redoutable que Decazes, quand il cherchait à ranimer la vieille affection de son maître, rencontra sur son chemin et qui entrava ses efforts.

Dans les premiers jours de l'année 1800, la

police consulaire était avertie que l'ancien constituant Omer Talon, rayé depuis quelques années de la liste des émigrés, prenait la part la plus active aux intrigues nouées par les royalistes contre la République. Son passé ne justifiait que trop cette accusation. Jadis procureur au Châtelet et mêlé, à ce titre, à la fameuse affaire du marquis de Favras; compromis ensuite pour s'être entremis à l'effet de rapprocher Mirabeau de la cour, il était parti de France en 1792 et n'y était revenu, sous le Directoire, qu'après un long séjour à l'étranger. Sa conduite le rendait donc suspect, et le ministre de la Police, saisi d'une dénonciation, n'hésita pas à lancer contre lui un mandat d'arrêt.

L'exécution en fut confiée au magistrat de sûreté Fardel et, vu la qualité de l'inculpé, au colonel de gendarmerie Savary. Arraché à sa femme et à sa fille, qui plaidèrent en vain sa cause, Talon fut envoyé au Temple. Il y passa deux ans. En 1803, seulement, sa rigoureuse captivité prenait fin. On y substituait un internement sur parole dans l'île Sainte-Marguerite. On lit dans un rapport du 9 ventôse de l'an XII : « Il vivifie cette île depuis qu'il y est. Il a fait faire de superbes allées... un vrai bois de Boulogne d'avant 1789. » Ce n'est qu'en 1807 qu'il fut définitivement libéré.

Deux circonstances semblent avoir surtout contribué à ce résultat : les incessantes démarches

de Mlle Zoé Talon, fille de l'interné, et la bienveillance toute particulière que témoigna Savary à cette belle et spirituelle personne, dont les vingt ans donnaient tant de prix à ses supplications et à ses larmes. Cette bienveillance fut-elle récompensée sur-le-champ ou Savary dut-il s'en tenir alors aux espérances que peut faire concevoir à un homme jeune et amoureux, l'ardente gratitude qu'il a su inspirer, par des procédés généreux et délicats, à une femme sensible? Toutes les suppositions sont permises. Mais, le fait positif, c'est que, quelques années plus tard, en 1812, existait entre Zoé Talon, devenue, par son mariage, comtesse du Cayla, et le général Savary, duc de Rovigo, ministre de la Police, un lien intime et secret, que dévoila tout à coup le plus vulgaire incident.

A la fin d'un bal donné par Savary, ce haut personnage aurait été surpris dans un salon écarté de son hôtel, tenant assise sur ses genoux sa belle maîtresse et on l'aurait entendu lui demander de l'accent le plus tendre :

— Es-tu contente, chère Zoé?

Ce piquant épisode mondain se complète par l'intervention inattendue de la duchesse de Rovigo. Nous savons, par les révélations du grave chancelier Pasquier, qu'elle était alors en liaison réglée avec le général Horace Sébastiani et que cette circonstance lui avait valu de la part de son mari, peu de jours avant, les plus grossiers

reproches. Ne rêvant que représailles et prévenue de ce qui se passait entre lui et Mme du Cayla, elle se serait armée aussitôt d'une carafe d'eau et s'approchant traitreusement des deux amants, en aurait vidé sur eux le contenu.

Cette histoire, dont il ne semble pas que l'exactitude puisse être contestée, ne laisserait pas de faire comprendre pourquoi, en 1817, la suggestive personne dont nous essayons de reconstituer la physionomie, vivait en très mauvaise intelligence avec son mari, alors même que nous ne saurions pas, d'autre part, que le comte Achille du Cayla, par son caractère capricieux et emporté, ses goûts de dépense, sa vie désordonnée, avait créé entre sa femme et lui une invincible incompatibilité d'humeur. A cette date, les époux étaient séparés de fait et le règlement de toutes les questions soulevées par cette séparation restait pendant, la femme essayant de défendre ses enfants et sa fortune contre son conjoint et celui-ci cherchant à s'en emparer.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'affaire, c'est que la comtesse douairière du Cayla, mère de l'époux, s'était mise du parti de sa belle-fille. Ancienne dame d'honneur de la comtesse de Provence, attachée par son mari à la maison de Condé, elle avait tous les droits, pour elle et pour les siens, à la protection de Louis XVIII. Elle n'hésita pas à y recourir. Sa Majesté répondit à sa requête en accordant une audience à la belle

Zoé et en chargeant Decazes, son ministre, de tâcher de régler au mieux le différend qui s'était élevé entre les deux époux.

Sur cette intervention du ministre, qui s'exerça de 1817 à 1819, les apologistes de Mme du Cayla ont gardé le silence. Elle crée, en effet, un souvenir gênant pour sa mémoire et fait d'elle un véritable monstre d'ingratitude, lorsque, après la chute de Decazes, appelée elle-même à le remplacer dans la faveur du roi, elle déploya, dans le but de plaire au parti des ultras, qui l'avait mise à ce poste, les efforts les plus ardents pour effacer dans le cœur de son royal protecteur, le souvenir du ministre tombé. Sosthène de la Rochefoucauld, qui fut son ami le plus tendre et le plus passionnément dévoué, se garde bien, dans ses mémoires où il parle d'elle avec un vibrant enthousiasme, de toute allusion aux services qu'elle demanda à Decazes. Nous les ignorerions si elle n'en avait laissé dans les mains de celui-ci un éclatant témoignage, — je veux dire sa correspondance.

En 1817, voulant remercier le roi pour l'accueil qu'elle a reçu de lui et s'assurer qu'il connaîtra ces remerciements, c'est à Decazes qu'elle recourt pour les lui faire parvenir : « Vous avez permis, monsieur le comte, que j'eusse l'honneur de vous adresser cette lettre, dépositaire de ma profonde reconnaissance. Veuillez bien apprécier celle que m'inspire l'intérêt que vous

avez accordé à mes enfants, vous rappelant les cruelles inquiétudes qui déchiraient le cœur de leur mère. Chaque jour leur révélera tout ce que vous avez fait pour eux. »

Jusqu'en 1819, ces manifestations de gratitude se poursuivent : « Pardonnez-moi de vous occuper encore de nous, monsieur le comte. Mais, comment ne pas vous dire combien je suis profondément touchée de tout ce que vous faites pour nous assurer un peu de repos. Vous mettez à toute cette affaire une persévérance qui ne pourrait se comparer qu'à l'amitié... En vous parlant de toute la reconnaissance que mes enfants sentiront vous devoir un jour, c'est vous dire tout ce que j'éprouve... » — « Le sort de toute ma vie, celui de mes enfants sont entre vos mains, monsieur. Cette pensée est consolante pour moi. Pénétrée de toutes les bontés du roi, je ne peux les reconnaître que par une entière soumission. Il m'est doux que ses ordres me soient transmis par vous, monsieur le comte ; la confiance la plus absolue est dans mon cœur. Elle ne peut se comparer qu'à ma profonde reconnaissance. »

A ces lettres on pourrait en ajouter d'autres, celles de tous les défenseurs de Mme du Cayla, sa belle-mère, son oncle M. de Jaucourt, la duchesse de Tonnerre. Elles attestent toutes que Decazes fut l'intermédiaire désigné par le roi pour répandre ses bontés sur l'épouse malheureuse qui

avait recouru à sa protection et que Sosthène de la Rochefoucauld a, dans ses mémoires, bâti tout un roman lorsqu'il raconte qu'introduite déjà aux Tuileries pendant la faveur de Decazes, Mme du Cayla résista à la prière du roi qui lui demandait instamment de se rencontrer dans son cabinet avec son ministre.

La vérité, c'est que, contrairement à ce qu'il affirme et à ce que suppose le chancelier Pasquier, elle ne prit pied auprès de Louis XVIII qu'après la mort du duc de Berry et la chute de Decazes. Nous en avons maintes preuves. C'est à la fin de 1820 que Mme Hamelin raconte dans une lettre à Decazes qu'on ne parle que de la faveur de Mme du Cayla. Faisant allusion à une jeune femme peintre en miniature, admise un moment dans l'intimité du roi, sous prétexte de faire son portrait, elle ajoute : « La Polonaise et ses pinceaux sont dans l'abandon. C'est que la Polonaise est une bourgeoise assez commune et qu'il faut causer avec intérêt même avec sa maîtresse. Mme du Cayla est d'une famille où l'on connaît les affaires de toute espèce... Mais, s'il est vrai comme tous le disent, que jamais les sens du monarque n'ont été si vivement agités, convenez qu'il y a du piquant qu'il succède positivement à Savary et que cette ultrate si récalcitrante ait passé tant de nuits dans les bras d'un des expéditeurs du duc d'Enghien. Elle y a même été surprise par la duchesse de Rovigo qui en était

d'une jalousie outrée. » C'est en mars 1821 que le futur maréchal de Castellane, si familier avec les coulisses mondaines, mentionne dans son journal qu'on commence à parler de la faveur naissante de Mme du Cayla : « Belle, spirituelle, fort intrigante, très maniérée, elle a tout ce qu'il faut pour devenir une favorite accomplie. » Huit mois plus tard seulement, en décembre, La Rochefoucauld avoue à Villèle « qu'elle a remplacé Decazes dans la faveur du roi qui goûte fort sa conversation ».

Comment cela s'était-il fait? Il est aisé de le comprendre, en se rappelant que Louis XVIII, obligé, ainsi que nous l'avons raconté, à sacrifier son ministre, ne s'y était résigné que la mort dans le cœur. N'ayant jamais su se passer d'une favorite ou d'un favori, ayant eu tour à tour la comtesse de Balbi, d'Avaray, Blacas et enfin Decazes, le départ de celui-ci laissait dans sa vie un vide difficile à combler. Le souvenir « de son fils et de son ami » lui était affreusement douloureux.

Il fallut donc chercher
Quelque nouvel objet qui l'en pût détacher.

Délivrée depuis peu par une sentence judiciaire du joug conjugal, Mme du Cayla se trouva là tout à point pour occuper dans l'entourage du roi la place vacante. La Rochefoucauld se vante de l'avoir, depuis longtemps, préparée à ce rôle et bientôt, en effet, forte de son élégance, de son

esprit et de son charme, si propres à séduire le vieux souverain, elle semble n'avoir recouvré sa liberté que pour se consacrer tout entière à lui.

Il lui suffit de quelques entretiens avec Louis XVIII pour le captiver à jamais. Sa faveur battait son plein, tandis que Decazes, las de se morfondre en Angleterre, se décidait à revenir à Paris. « J'ai deux commissions à vous donner pour Mme du Cayla, écrivait alors le comte d'Artois à Sosthène de La Rochefoucauld : la première est de me féliciter avec elle du meilleur état de la santé du roi, et la seconde, dites-lui de jouir en paix du noble usage qu'elle fait de l'affection et de la confiance de mon excellent frère. »

La gratitude du comte d'Artois pour la favorite s'expliquait, dès ce moment, d'autant mieux que Mme du Cayla était en train de contribuer activement à la chute du second ministère Richelieu, qui avait cessé de plaire, et à l'avènement de Villèle au pouvoir, c'est-à-dire à une première et décisive victoire de la politique des ultras. Maintenant, grâce à elle, ils tiendront le roi qui, si longtemps, leur a résisté et lui imposeront leurs volontés. Un peu plus tard, lorsque Villèle sera obligé de se défendre contre les exigences des hommes qui veulent, après l'avoir choisi, le renverser, on verra Mme du Cayla, assurée de sa domination sur le roi, s'unir à eux, et on l'entendra s'écrier :

— Il faut ruser et l'emporter. Je secourrai le

petit Villèle. Il me craint plus qu'il ne m'aime; cela m'est égal; le petit homme a peur. Je vais continuer à lui montrer les dents.

Mais au commencement de 1821, ces dissentiments n'ont pas encore éclaté; entre elle et Villèle que la droite pousse au pouvoir, on en est aux douceurs de la lune de miel. Quand Villèle est ministre, s'il faut en croire les potins de la cour, le beau Sosthène va chaque matin lui porter les ordres de la favorite. Mais, il y a beaucoup de vantardise dans ces dires qui s'accordent mal avec ce qu'on sait du caractère si peu souple de Villèle.

Ces luttes d'influence naturellement amusent la galerie et donnent lieu aux rumeurs les plus bizarres. En juin 1823, on racontera que l'un des ministres, M. de Peyronnet, menacé de perdre sa place, s'est tiré d'affaires en devenant l'amant de Mme du Cayla. Mais est-ce vrai? Est-il vrai qu'au mois de décembre de la même année, elle s'efforce en vain de faire nommer à la marine le duc de Doudeauville, père de son ami Sosthène et celui-ci à la direction des postes? Est-il vrai que redevenue soudain favorable à Villèle, elle lui assure à bon prix le concours de quatre journaux et que c'est le roi qui paye? Il faut assurément se défier de la plupart des affirmations émises par La Rochefoucauld dans ses mémoires.

C'est ainsi qu'il se trompe lorsqu'il affirme qu'après l'expédition d'Espagne, Mme du Cayla a

obtenu du roi pour Villèle le cordon du Saint-Esprit. Tout autre est la vérité, ainsi qu'en témoigne ce billet du souverain à son ministre, écrit le jour même où est arrivée à Paris la nouvelle que le tsar Alexandre vient d'envoyer à Chateaubriand le cordon de Saint-André : « Pozzo et La Ferronnays viennent de me faire donner par l'empereur Alexandre un soufflet sur votre joue. Mais, je vais lui donner la chasse et le payer en monnaie de meilleur aloi. Je vous nomme, mon cher Villèle, chevalier de mes ordres. Ils valent mieux que les siens. »

Dans ses mémoires, Villèle est très sobre de détails en ce qui touche Mme du Cayla. Il en parle sans éloges excessifs comme aussi sans rancune. Il cite même ce billet, qu'elle lui a écrit après le décès du roi : « J'ai la mort dans le cœur. Nous savons l'un et l'autre tout ce que nous perdons. Votre mot, mon ami, me fait du bien. Nous sentons ensemble. Cet admirable roi sera toujours un lien entre vous et moi. » C'est l'éponge passée sur de vieilles querelles.

Mme du Cayla avait bien raison d'appeler le roi « ce prince admirable ». Admirable, il le fut pour elle en effet. Il fit d'elle pendant trois ans la reine de France et elle en profita largement. Elle était reçue tous les mercredis et les audiences qu'il lui accordait duraient plusieurs heures pendant lesquelles la porte du cabinet royal restait hermétiquement close. Les huissiers

avaient ordre de n'entrer sous aucun prétexte. Si rigoureuse était la consigne qu'aucun d'eux n'eût osé l'enfreindre. Un jour que Mme du Cayla était ainsi en tête-à-tête avec le roi, celui-ci, malade et d'une faiblesse affreuse, ayant voulu quitter son fauteuil, tomba à la renverse sur le tapis. Mme du Cayla, qui avait essayé de le retenir, roula par terre avec lui. Tous deux poussaient des cris qui arrivaient jusqu'à l'antichambre. Mais, personne ne vint à leur secours, les gens croyant à une ruse. Ils n'entrèrent que lorsque la favorite, ayant pu se relever, vint elle-même ouvrir la porte en appelant.

Indépendamment de ces entretiens confidentiels, le roi écrivait à son amie tous les jours et souvent plusieurs fois par jour. Il n'était pas rare qu'en entrant chez lui, on le trouvât en train de lui écrire. Avec précipitation, il cachait alors la feuille commencée en jetant dessus quelques-uns des papiers épars sur sa table. Après qu'il se fut alité pour ne plus se relever, on y trouva une lettre inachevée destinée à Mme du Cayla à qui, par ordre du comte d'Artois, elle fut remise telle qu'elle était.

Ce n'est pas par ces seuls signes que se manifestait visiblement la faveur royale. Mille petits détails la trahissaient, comme, par exemple, le mot d'ordre que, chaque soir, le roi donnait pour la nuit au capitaine des gardes. Au temps de Decazes, ce mot d'ordre était souvent « saint

Élie » ; Mme du Cayla entrée en scène, à saint Élie succéda sainte Zoé : « Sainte Zoé-Nogent-le-Roi; Sainte Zoé-la-Rochelle » par allusion à une terre que possédait la favorite aux environs de cette ville, ou bien encore « saint Sosthène et sainte Zoé », dénominations choisies par le roi lui-même et qui révélaient combien le poursuivait le souvenir de la belle charmeuse. D'ailleurs, il ne cachait ni son admiration ni l'intérêt qu'il lui portait. Recevait-il quelque étranger de marque, le duc de Wellington, par exemple, il ne manquait pas de l'inviter à aller voir Mme du Cayla.

A chaque page de l'apologie qu'il a consacrée à son amie, La Rochefoucauld nous parle de son désintéressement. Mais, ce qu'il en dit est si fréquemment controuvé qu'on touchera de plus près à la vérité en adoptant l'opinion émise à ce sujet par Villèle. Il confesse tout net « qu'il croit qu'elle a coûté beaucoup d'argent à la liste civile ». N'exagérons rien, cependant, et tenons pour certain que les libéralités qu'elle reçut du roi, prises d'ailleurs sur la cassette, ne sauraient être comparées aux prodigalités faites par Louis XIV et Louis XV à leurs maitresses et au détriment du trésor public. On pourrait presque chiffrer le total de ce qu'il lui a donné. Quand il jouait aux échecs avec elle, elle recevait six mille francs si elle gagnait et, si elle perdait, quelques cents francs pour « le bien joué ». Au jour de l'an

et à sa fête, elle recevait un beau cadeau, des breloques précieuses, des bijoux, un portefeuille orné de brillants. Une autre fois, le roi lui offre un recueil des Évangiles superbement relié, embelli de nombreuses gravures et où les feuilles de garde desdites gravures, sont remplacées par des billets de banque de mille francs.

— Si jamais vous tombez dans l'adversité, dit-il, en le lui offrant, vous trouverez dans ce saint livre un soulagement efficace.

A en croire La Rochefoucauld, il n'eût tenu qu'à elle que les dons royaux fussent plus fréquents et plus magnifiques; mais, il affirme qu'elle refusait sans cesse, ce qui ne laissait pas de chagriner le roi. Il déclarait alors qu'après lui, elle trouverait, grâce à un testament déjà fait, tout ce qu'elle affectait de ne vouloir pas prendre maintenant. Nous devons supposer qu'il y a une grande part d'invention dans ces prétendus refus dont nous ne pouvons malheureusement contrôler l'exactitude. Ce qui autorise à le penser, c'est que, dans une circonstance où la générosité royale fut solennelle et publique, la favorite n'en repoussa pas les effets et qu'elle dut à sa résignation de devenir propriétaire du château de Saint-Ouen où le roi, en 1814, avait signé la fameuse déclaration et qu'il avait racheté et fait restaurer pour son amie.

Elle en prit possession, le 3 mai 1823, et, par ordre de son seigneur et maître, y donna à cette

occasion une fête splendide dont on peut lire le compte rendu dans les journaux du temps. C'est le peintre Isabey qui l'avait organisée. Les invités étaient au nombre de quatre cent vingt-cinq. Tous les membres du corps diplomatique y figuraient, aucun d'eux n'ayant osé refuser de venir rendre hommage à l'amie du roi. Les Menus avaient arrangé une salle de spectacle. Les comédiens les plus réputés du temps, Mmes Mante, Cinti, Boulanger, Rigaud avec leurs camarades Potier, Huet et Philippe y jouèrent un vaudeville de circonstance. On se rendit ensuite dans le grand salon et, tandis que les chœurs entonnaient une cantate en l'honneur du roi, on découvrit un tableau placé au centre d'un vaste panneau en velours bleu, fleurdelisé d'or, peint par Gérard et réprésentant le donateur devant la table de travail en bois blanc qu'il avait rapportée d'Hartwell. La munificence royale représentait au total un million, ce qui atteste le degré de faveur auquel Mme du Cayla était parvenue.

En ce temps, du reste, il n'est rien qu'elle n'obtienne. Elle exprime le désir d'avoir son portrait. Le roi le commande à Gérard et en fixe le prix à quinze mille francs que Charles X payera en 1826. Elle fait avoir à son frère le général Talon le commandement de la brigade des lanciers et hussards de la Garde. Pour lui donner ce commandement, on l'enlève au duc de Guiche

qu'on nomme, à titre de dédommagement, lieutenant général, avec ses deux anciens MM. d'Ambrugeac et d'Escars, sur le dos desquels il n'a pas voulu passer. Un des parents de la favorite se marie et le roi d'offrir à la fiancée un cadeau pareil à celui qu'il avait offert à Mlle de Sainte-Aulaire lors de son mariage avec Decazes. Elle règne véritablement. Durant l'hiver de 1823, tout Paris s'émeut d'un accident où elle a failli perdre la vie. Elle se promenait avec Sosthène de La Rochefoucauld dans un traineau attelé de chevaux arabes, lorsque au coin de la rue Duphot, l'équipage a versé. C'est miracle qu'elle en ait été quitte pour la peur.

Sa vie alors est une féerie, grâce à la faveur qui l'auréole et qui lui vaut autant de sollicitations que d'hommages. Il existe à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits, un vieux cahier échoué là on ne sait trop comment et sur lequel la dame de compagnie de la favorite a écrit, sous sa dictée, le résumé des réponses que nécessitaient les innombrables requêtes dont elle était l'objet. Tout le monde s'adresse à elle ; des poètes, des gens en quête d'emploi, des flatteurs de toutes sortes, Fiévée, la duchesse d'Abrantès, le général duc d'Avaray qui voudrait avoir le commandement de la 19e division militaire.

Elle répond à tout le monde, mais, en fait, rares sont les circonstances où elle rend service. Il est vrai qu'elle est d'une habileté singulière à

donner de l'eau bénite de cour. A son amie Mme de Vibraye qui l'a sollicitée, elle répond : « Je dicte, n'ayant à moi que mon esprit de libre pour vous l'offrir avec le reste de ma pensée. » A Laure d'Abrantès : « Je n'ai à vous offrir, ma chère Laure, qu'une amitié sincère et une bonne volonté dont vous ne pouvez pas douter. » A un courtisan qui voulait écrire sur elle : « Moins on s'occupe de moi et plus je suis heureuse » et à un quémandeur qui avait fait suivre sa pétition d'un petit cadeau : « Je me suis prescrit une loi invariable dont rien ne pourra me faire départir, celle de ne jamais accepter la moindre bagatelle »

Cependant la tyrannie du maître, quoique cachée sous les fleurs, ne laisse pas d'être parfois lourde et irritante. En 1823, étant en voyage de villégiature, la favorite écrit : « Je n'imagine pas recevoir grand'chose ici; on est de si méchante humeur de mon petit voyage qu'on voudrait m'en punir. Ce serait par trop fort de me croire à la tâche. Ainsi, je ne pourrais plus remuer. » Ce cri de colère, révélateur de l'impatience avec laquelle, à certains jours, elle subit son joug, nous conduit tout naturellement à la question posée depuis quatre-vingts ans devant l'histoire : De quel prix Mme du Cayla a-t-elle payé les bienfaits qu'elle recevait du vieux roi dont elle fut la favorite et la dernière amie?

Quand on sait en quel piteux état physique était déjà tombé Louis XVIII, lorsque commencè-

rent leurs rapports, il est malaisé de croire qu'elle ait été effectivement sa maîtresse. Sans parler des soixante-cinq ans bien sonnés qu'il avait alors, et bien qu'il eût conservé la plénitude de ses qualités intellectuelles, son corps n'était plus qu'une plaie : une suppuration aux genoux, une autre sous les pieds, un cautère au bras gauche. Tout au plus donc, pourrait-on supposer que les joies que pouvait lui donner la favorite consistèrent en quelques privautés plus ou moins innocentes.

J'ai eu dans les mains une lettre écrite vers ce temps par une jeune femme au sortir d'une audience intime que lui avait accordée Sa Majesté. Elle raconte que le roi a voulu la prendre sur ses genoux « pour la dorloter comme une petite fille », fantaisie à laquelle elle s'est dérobée, « n'aimant pas ces manières ». Il n'est pas invraisemblable d'admettre que c'est à « ces manières » que se réduisit le commerce amoureux du roi et de Mme du Cayla, bien qu'elle ne fût plus d'âge à jouer à la petite fille. On a raconté qu'il aimait à répandre du tabac sur l'épaule nue de sa belle amie et à le humer à cette place. Cela se disait couramment alors, et Castellane nous apprend qu'un jour où la favorite, sortant de chez le roi, traversait le salon des gardes, ceux-ci affectèrent d'éternuer bruyamment sur son passage. Mais, n'y a-t-il pas, dans ces propos, plus de malignité que de vérité?

Au surplus, quel qu'ait été le caractère de

cette liaison, Mme du Cayla en tira une influence dont les ultras ne manquèrent pas de profiter. Le comte d'Artois et l'austère duchesse d'Angoulême lui furent toujours reconnaissants de la manière dont elle l'avait exercée. Elle avait espéré hériter du roi de grandes richesses, c'est La Rochefoucauld qui le donne à entendre. En fait, le testament sur lequel elle comptait ne fut pas retrouvé et, sans doute, n'avait-il jamais existé. Charles X répara tant bien que mal la négligence de son frère en accordant à la favorite une pension viagère de vingt-cinq mille francs et en se chargeant du coûteux entretien du château de Saint-Ouen. Il lui maintint, en outre, ses entrées dans la salle du trône. Mais elle n'en usa guère. Elle avait quitté la cour et, dès ce moment, elle voyagea beaucoup. En 1827, elle était à Londres, habituée du salon de Wellington, en 1831 à Jersey, et en 1833 en Hollande. Elle avait été liée avec le comte de Lucchesi-Palli et ne fut pas étrangère à son mariage avec la duchesse de Berry. Elle était oubliée lorsqu'elle mourut en 1860.

Pour la mieux faire connaître, nous avons anticipé sur les événements et résumé son existence jusqu'après qu'elle eût porté à Decazes les coups sous lesquels il devait succomber. Mais, au moment où il venait d'arriver à Paris et où il était contraint d'en partir — mars 1821 — la faveur de Mme du Cayla commençait à peine. Seuls les

initiés pouvaient prévoir que cette femme allait exercer sur le vieux roi une influence plus vive que celle qu'avaient possédée en d'autres temps Mme de Balbi, d'Avaray, Blacas et Decazes lui-même.

CHAPITRE XIII

La démission du ministère Richelieu. — Avènement du ministère Villèle. — Démission du duc Decazes. — Il revoit le roi. — Decazes prolonge son séjour à Paris. — Le roi se déclare empêché de le recevoir à nouveau. — La santé de Louis XVIII gravement altérée. — Mauvais procédés du gouvernement contre Decazes. — Le duc d'Angoulême à Bordeaux. — La mort de Louis XVIII. — Decazes et Polignac. — Une grande carrière politique finie.

A la fin de 1821, la position du ministère Richelieu était devenue intenable par suite de la coalition formée contre lui par les ultras de droite et par les ultras de gauche. Il ne pouvait y être porté remède que si le comte d'Artois employait son influence pour ramener à la raison les membres de la Chambre des députés qui faisaient profession d'exécuter ses ordres et d'obéir à ses volontés.

Convaincu qu'il ne pouvait plus gouverner si le prince n'intervenait en faveur du Cabinet, le duc de Richelieu, d'accord avec ses collègues, se décida à faire une démarche auprès de lui dont le résultat déterminerait ses résolutions ultérieures. Si Monsieur lui accordait son appui, il conserverait le pouvoir; mais si cet appui était refusé, le

ministère donnerait sa démission. Dans l'entretien qu'ils eurent ensemble, Richelieu rappela l'engagement formel pris par le prince, un an avant, de le soutenir envers et contre tous.

— C'est cette parole de prince, donnée à un gentilhomme que je réclame, lui dit-il.

Oublieux de sa parole, le comte d'Artois se déroba.

— Ah! mon cher duc, s'écria-t-il, vous avez pris aussi les syllabes par trop à la lettre. Et puis, les circonstances étaient alors si difficiles!

Indigné, Richelieu le regarda en face et se retira sans prendre la peine de dissimuler son indignation... Ses collègues la partagèrent et le lendemain, en leur nom comme au sien, il portait au roi la démission des ministres. Le Cabinet succombait ainsi, non pas seulement sous une coalition, mais encore sous une intrigue nouée dans l'entourage du comte d'Artois par l'extrême droite. Les influences qui le renversaient allaient porter au pouvoir, à quelques jours de là, le comte de Villèle.

Bien qu'il fût le plus modéré des ultras royalistes, Villèle incarnait dans sa personne à cette heure les plus ardentes passions de ce parti. Assurément le ministère qu'il avait formé ne représentait pas les opinions de Louis XVIII; il en était même le contraire. Mais, déjà, le roi ne s'appartenait plus. Par l'intermédiaire de Mme du Cayla, il était complètement tombé sous la domination

de son frère. Pour acheter son repos, il consentait à tout ce qu'on lui demandait, poussant la condescendance jusqu'à rendre sa faveur à des hommes notoirement connus pour leur hostilité à Decazes et à qui, jusqu'à ce jour, il l'avait refusée. Tout était donc bouleversé et changé. Le gouvernement allait s'orienter d'un pas rapide vers la politique d'ancien régime dont, en 1816, la dissolution de la Chambre introuvable avait arrêté la marche et paralysé les efforts.

En ces conditions, il ne pouvait plus convenir au duc Decazes de conserver le poste qu'il devait aux bontés du roi. Avec le consentement de celui-ci, il donna sa démission. Il était alors à la Grave et il ne comptait pas retourner à Londres même pour présenter ses lettres de rappel. Là, encore le roi l'approuva. Mais, il était tenu d'écrire au roi d'Angleterre pour s'excuser de ne pas aller les lui présenter et pour prendre congé de lui. Une question alors se posa. Par qui serait remise à son destinataire cette lettre d'excuses? Chateaubriand venait d'être nommé à l'ambassade que Decazes abandonnait. Le vicomte de Montmorency, le nouveau ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet Villèle, était d'avis que la missive de l'ancien ambassadeur fût portée à Londres par le nouveau. Decazes protesta. Chateaubriand s'étant toujours montré son ennemi, il considérait comme une humiliation de recou-

rir à son entremise (1). Résolu à en appeler au roi, il lui annonçait, dans les derniers jours de février 1822, sa prochaine arrivée à Paris. Il exprimait l'espoir d'être reçu en arrivant.

Le roi lui répondait quelques jours plus tard : « Quand tu me disais, cher fils, que tu espérais trouver un mot de moi à ton arrivée, cela pouvait se traduire ainsi : Je suis bien sûr que je trouverai, etc... Tu me mandais le 19 que tu arriverais le jeudi ou le vendredi, tant mieux. Avec cela, je pense que tu aurais mieux fait d'attendre que la fusée des deux lois sur la presse fût débrouillée. Mais, *alea jacta est* et, cela posé, le plus tôt nous voir, c'est le mieux. Ce ne pourra plus être

(1) Trois mois plus tard, la question n'était pas encore réglée. Le 31 mars, Decazes écrivait au roi : « Puis-je réclamer un tel service d'un homme qui m'a tant et si publiquement calomnié et outragé, dont les amis et anciens collaborateurs dans les journaux anglais m'insultent et me calomnient encore en l'encensant; d'un homme qui a dédaigné le moindre égard envers moi depuis qu'il me succède et malgré ce qu'il avait dit au roi et ce qu'il savait et a entendu des bontés de son maître pour moi. Peut-être m'est-il permis de croire que ce maître n'est pas moins offensé que je puis l'être de tels procédés. Mais, ne le suis-je pas assez dans tous les cas pour que ma dignité personnelle me commande de ne pas m'abaisser jusqu'à aller au-devant de nouveaux manquements peut-être... Le roi ne me commandera pas ce nouveau sacrifice qui ne peut être utile qu'au triomphe d'un homme qui aurait pu croire ce triomphe assez grand en succédant à celui qui, pendant cinq ans, a défendu contre lui les droits du trône et a dédaigné de confondre son hypocrisie et ses calomnies, alors qu'il avait tant de moyens de le démasquer et de le punir. » A la suite de cette lettre, le roi, comme on va le voir, invita Decazes à confier au ministre des Affaires étrangères sa lettre pour le roi d'Angleterre et le signataire se désintéressa de l'expédition.

le soir. Je suis devenu trop couche sept heures; il faut donc que ce soit l'après-midi et l'heure qui me convient le mieux est entre trois et quatre. Je t'attends donc le lendemain de ton arrivée, c'est-à-dire vendredi si tu arrives demain, samedi si tu n'arrives qu'après-demain. Nous raisonnerons sur ton attitude qui est délicate et puis nous causerons des rendez-vous que nous pourrons nous donner pendant ton séjour ici et qui ne pourront être qu'assez éloignés les uns des autres, car je dois aussi des égards à mon attitude. »

Decazes fut reçu à son arrivée ainsi qu'il le désirait. Il trouva le roi tout aussi affectueux pour lui que par le passé. Louis XVIII lui promit non seulement de parler au vicomte de Montmorency pour régler au mieux l'envoi de la lettre au roi d'Angleterre, mais, encore de chapitrer Chateaubriand afin d'obtenir qu'il désarmât vis-à-vis de son prédécesseur à Londres. Mais il ne mit pas moins de fermeté à lui déclarer qu'il ne pourrait lui accorder de nouvelles audiences qu'à de rares intervalles et, en effet, pendant les semaines qui suivirent, elle furent largement espacées.

Dans celles qu'il obtint encore, Decazes dut comprendre que le roi était résolu à ne pas le suivre sur le terrain de la politique. Quand il voulait s'y porter, le roi se dérobait. Son attitude et son langage témoignaient du désir de voir son interlocuteur quitter Paris. C'est de cette époque que date ce billet où s'affirment à la fois la vo-

lonté du roi et l'intérêt qu'il porte encore à son ancien ministre. « Il m'est impossible, mon cher fils, de te recevoir. Je suis surpris des mauvais procédés de M. de Chateaubriand pour toi après le langage qu'il m'a tenu encore en prenant congé de moi. Je conçois ta répugnance pour passer par lui. Mais, je ne crois pas qu'il soit convenable que tu envoies ta lettre à lord Londonderry. Je crois que le plus simple est de l'envoyer au vicomte de Montmorency qui lui donnera cours. »

Néanmoins, Decazes ne se pressa pas de quitter Paris. Il se préparait à faire avec sa femme un voyage en Allemagne. Mais, il retardait sans cesse son départ, retenu par l'espoir d'être admis auprès du roi et aussi par les sollicitations de ceux de ses amis qui pensaient qu'il ne devait s'éloigner qu'après avoir acquis la conviction qu'il ne pouvait plus rendre aucun service à la cause libérale.

Il s'en fallait du reste qu'ils fussent d'accord sur l'opportunité de son séjour à Paris. Plusieurs d'entre eux souhaitaient qu'il y restât et lui laissaient entendre que beaucoup de royalistes pensaient comme eux. Mais, d'autres ne croyaient pas à la possibilité immédiate de son retour aux affaires. « Les ultras ne sont encore qu'à leur début, lui écrivait l'un d'eux. Il me paraît impossible qu'ils ne fassent pas de très grandes fautes. Déjà le duc d'Angoulême, avec son excellent

esprit, est fort alarmé sur leur compte; Madame elle-même redoute qu'on n'aille beaucoup trop loin. Ne vous conviendrait-il pas mieux d'attendre le moment de ces grandes fautes commises? »

Quoi que pensât Decazes de ces avis contradictoires, et quoiqu'il les écoutât avec attention, il était décidé à partir, ayant acquis la certitude qu'il ne pourrait prendre un rôle à la Chambre des pairs, dont il était membre, sans déplaire au roi, et que tout acte d'opposition qu'il se permettrait contre le ministère lui aliénerait le cœur de son bienfaiteur. Il aurait voulu le revoir avant de partir. A la veille de son départ, il lui en exprima le désir. Le 17 mai, le roi lui répondait : « J'aurais été fort aise, cher fils, de te voir avant ton départ; mais, cela ne m'a pas été possible aujourd'hui et cela ne me le sera pas davantage demain. Reçois donc ici la bénédiction que tu me demandes; je la donne de tout mon cœur. Vous savez tous si je vous aime. »

Decazes ne se tint pas pour battu et l'espoir d'être reçu le retint à Paris pendant quarante-huit heures. Mais, le 19, une nouvelle lettre le contraignit à y renoncer.

« J'ai reçu ta lettre, cher fils, à neuf heures et demie; c'est le moment où jusqu'après le déjeuner, je cesse d'être libre et aujourd'hui même je ne l'aurais pas été avant la messe. Ta lettre n'a donc fait que me faire mieux sentir le sacrifice d'avant-hier et d'hier; j'ai eu du moins quelque

consolation à te souhaiter bon voyage en personne. Pour ton retour, plus pénétré que jamais du précepte de Cicéron (*et tacendo et latendo*), je te conseille, quand tu seras à Bâle, de prendre la diagonale et de te rendre en droiture à la Grave. J'embrasse et je bénis de nouveau et toi et tous mes autres enfants et petits-enfants. »

Ainsi, non seulement le roi le fuyait, mais encore il lui conseillait de ne pas repasser par Paris à son retour en France. C'était comme un ordre d'exil dont l'affectuosité des paroles ne dissimulait qu'imparfaitement la rigueur. Il n'était pas au pouvoir de Decazes de ne pas s'y conformer. Il quitta donc Paris sans avoir revu le roi et le laissant livré à des influences contre lesquelles il ne pouvait plus se défendre. C'en est fait maintenant de ces rendez-vous où le vieux monarque se répandait en confidences et le traitait comme un fils; c'en est fait de ces lettres paternelles si tendres, si réconfortantes. De jour en jour, les bontés royales s'espaceront et bientôt cesseront tout à fait. Decazes ne reverra plus que rarement le roi dans les réceptions de cour. Chaque fois, il constatera que son bienfaiteur se détache de lui et que, par suite de son absence, ses ennemis ont pu librement assouvir la haine qu'il leur inspire et exercer leurs vengeances implacables.

C'est à peine si dans l'une de ces réceptions, Louis XVIII paraît s'apercevoir de la présence de son ancien ministre. Il est vrai, qu'à ce moment

la santé du royal vieillard est devenue si précaire qu'on escompte déjà sa mort. Depuis 1815 et jusqu'aux derniers jours qui l'ont précédée, il n'avait pas été alité une seule fois. Il disait qu'un roi de France doit mourir dans un fauteuil. Il aurait dit volontiers qu'il ne devait pas être malade. Dans ses plus fortes crises de goutte, il se levait à la même heure, travaillait avec ses ministres avec la même régularité, causait avec une égale liberté d'esprit. Maintenant, la maladie a vaincu cette nature si fortement trempée. Elle paralyse les jambes qui, depuis vingt ans ne sont qu'une plaie, et, peu à peu, elle gagne tout le corps. La tête tombe sur la poitrine et ne peut se relever. Le roi ne voit plus la figure des courtisans auxquels il parle.

Il n'en va pas moins régulièrement à la messe tous les jours. Le dimanche, en en sortant, il s'arrête dans son cabinet pour la réception d'étiquette. Placé dans son fauteuil devant la porte de sa chambre à coucher, ayant près de lui ses grands-officiers, il se fait dire le nom des personnes présentes. Il nomme successivement, à haute voix, celles qu'il veut distinguer; il leur adresse une phrase bienveillante. C'est ainsi qu'un jour, après avoir appelé le duc Decazes selon son rang dans le cercle, il l'appelle une seconde fois, à la fin de la réception, pour lui faire honneur. Par suite de l'affaiblissement de la voix du roi, Decazes n'entend pas cette nouvelle

appellation et ne s'approche pas. Mais le roi, qui le croit près de lui, dit à voix basse :

— Je suis bien malade, mon pauvre Decazes.

C'est encore un témoignage d'intérêt qu'il donne, dans la personne de la duchesse, à celui qu'en d'autre temps il appelait son fils, lorsque à une réception où elle s'est approchée de lui sans qu'il pût la voir, il dit galamment :

— Je l'ai reconnue à son petit pied.

Il semble donc qu'en dépit des apparences contraires, le souvenir de « son fils » reste profondément gravé dans son cœur et que l'affection des jours passés n'est pas éteinte. Mais, elle ne se manifeste plus et tout ce que Louis XVIII conserve encore de vivacité d'esprit paraît réservé à la favorite, à cette Mme du Cayla dont le comte d'Artois et ses amis ont fait l'instrument de leurs funestes intrigues.

Il serait alors facile à Decazes de rester à Paris, d'y devenir le centre et le chef d'une opposition contre le ministère. Il n'aurait plus à redouter les reproches du roi qui, dans les derniers jours de sa vie, est devenu indifférent aux affaires du royaume. Mais, il entend rester fidèle à la promesse qu'il s'est faite de ne pas se jeter dans la mêlée des partis tant que vivra le souverain qui l'a honoré de sa confiance. Sa résignation n'est pas sans mérite, car ses ennemis s'obstinent à le provoquer. Du fond de sa retraite de la Grave, où il réside plus souvent qu'à Paris, il saisit sur

le vif et voit se multiplier les preuves de la malveillance ministérielle contre laquelle il n'est plus protégé. La faveur du roi lui manquant, il a cessé d'être redoutable. Les ministres le lui font sentir en disgraciant, au mépris de leurs services, la plupart des hommes qui lui ont été dévoués. Dans son ancienne administration, les employés qui l'ont servi sont révoqués. Révoqués aussi, dans le Conseil d'État, les conseillers qui lui doivent leur nomination.

Dans sa province, il n'est pas mieux traité. Lorsqu'il arrive à la Grave, à la fin de 1822, il apprend que les officiers du régiment en garnison à Libourne, et qu'il avait accueillis chez lui l'année précédente, ont reçu l'ordre du général d'Autichamp qui commande à Bordeaux, de refuser ses invitations. C'est le colonel de ce régiment qui le lui fait savoir en lui exprimant ses regrets et ceux de ses officiers. Le préfet de la Gironde lui manifeste la même hostilité. Non seulement, il la pousse jusqu'à ne pas rendre à l'ancien ministre les visites qu'il a reçues de lui et jusqu'à se faire un mérite de ce manque d'égards, mais, encore, il rabroue vertement le sous-préfet de Libourne qui, le jour de la Saint-Louis, est allé présenter ses hommages au châtelain de la Grave. « On m'a dit, monsieur, lui écrit-il, mais je n'ai pas voulu le croire, que vous vous étiez permis d'assister à la fête donnée par M. Decazes. Je vous prie de me donner des explications à cet égard

et de vous rendre à cet effet auprès de moi. »

Un journal local, subventionné par le ministère, renchérit sur cette malveillance et se répand en outrages contre un homme que sa qualité de pair de France et d'ancien ministre de Louis XVIII devrait faire respecter. Au roi lui-même, il ose reprocher d'avoir honoré Decazes de son amitié et de conserver « un certain portrait que les gens de bien s'affligent de voir dans certain salon ». Il exprime en même temps l'espoir que le roi imitera l'exemple de Louis XIII, dans sa conduite envers Concini et que le moment est proche où « bon ami fera une triste figure et passera un mauvais quart d'heure ». — « Que veut-on de moi? s'écrie Decazes exaspéré dans une lettre à « son père ». Quelle fureur de me poursuivre dans ma retraite? Quand je suis à Paris, on demande mon éloignement, on me chasse du cabinet du roi, on prête à mon séjour les motifs les plus sottement ambitieux. Quand je suis dans mes champs, uniquement occupé de ma culture, du bien que je peux faire, on m'y persécute avec la plus odieuse violence. On dirait qu'on veut m'interdire le feu et l'eau. Voilà que mon juge de paix, mon curé, mon maire n'osent plus tout à l'heure me saluer? »

Ces plaintes sont légitimes. Mais, le roi n'est plus en état de les entendre. Il n'a plus de volonté. La maladie qui le mine depuis longtemps et à laquelle il succombera, à deux ans de là, fait des

progrès rapides et, quoique épargnant son intelligence, elle brise son corps au point de lui enlever la force de défendre celui que naguère il appelait son fils et de renverser l'obstacle que dresse entre eux la sirène qui l'a captivé. La faction du comte d'Artois est devenue toute-puissante; le roi ne peut pas plus résister aux efforts incessants déployés pour perdre son ancien favori qu'à l'envahissement des doctrines de l'extrême droite. On ne saurait donc s'étonner que Decazes ne soit pas encore au bout de ses peines.

Au mois de novembre 1823, la malveillance inlassable de ses ennemis, encouragée par la faiblesse du roi, lui fait subir une avanie plus cruelle que les autres. Le duc d'Angoulême revenant d'Espagne où il avait victorieusement commandé les troupes envoyées au secours du roi Ferdinand, traversait Bordeaux, en route pour Paris. Decazes était accouru afin de le féliciter. Le prince s'était toujours montré son défenseur et son ami. Il l'était encore et le prouva avant même d'arriver à Bordeaux, en disant à son aide de camp, le duc de Guiche :

— Certainement nous allons voir le duc Decazes; tu l'inviteras à dîner.

Le duc de Guiche s'empressa d'exécuter l'ordre. Le préfet de la Gironde l'apprit et prévint télégraphiquement le comte d'Artois. Le lendemain, Decazes recevait du duc de Guiche la lettre suivante :

« Mon cher duc. Je vous ai fait connaître les intentions de Monseigneur qui m'avait chargé de vous inviter à dîner le jour où vous vous présenteriez chez lui, à Bordeaux. Je n'ai pu retarder mon empressement à vous en faire part ce matin, lorsque Son Altesse me fit dire, une heure après, que l'estafette de Paris lui a apporté des ordres si positifs à cet égard qu'Elle ne pouvait se permettre de vous engager ainsi qu'Elle l'avait désiré. Malgré ma bonne intention en vous écrivant ce matin, il m'est bien pénible d'avoir été si prompt et d'être obligé de vous prier de considérer ce que je vous ai dit comme non avenu. Vous devez être satisfait, cependant, de ne voir en cela, de la part de Monseigneur, qu'un acte d'obéissance à des ordres supérieurs. »

Decazes ne pouvait être insensible à cet affront d'autant plus humiliant que tout Bordeaux savait déjà qu'il avait été invité. Le duc d'Angoulême, qui désapprouvait ce procédé inqualifiable, en atténua la cruauté en se prêtant à la petite ruse imaginée par Decazes pour dissimuler la vérité. Celui-ci, d'accord avec le prince, simula une indisposition qui ne lui permettait pas d'assister au dîner.

Dans la soirée, il y avait réception à la préfecture. La duchesse Decazes s'y rendit. En la voyant, le duc d'Angoulême alla droit à elle, lui prit la main et lui dit :

— J'apprends avec bien du regret l'indisposi-

tion qui m'a privé d'avoir le duc Decazes à dîner. Exprimez-lui mes vœux pour qu'elle n'ait pas de suites.

Le préfet, qui avait entendu ces paroles, essaya d'en détruire l'effet en racontant aux personnes qui l'entouraient ce qui s'était passé. Il ajouta avec humeur que l'accueil fait par le prince à la duchesse était en contradiction avec les ordres de Monsieur et produirait un très mauvais effet pour les élections. Le duc d'Angoulême n'en persista pas moins dans son attitude bienveillante. Le lendemain, il écrivit à Decazes une lettre affectueuse comme pour réparer l'injure qui lui avait été faite. Mais, l'ancien ministre ne pouvait plus se dissimuler qu'il avait affaire à des ennemis implacables et à des haines qui ne désarmeraient pas.

Il est certain, du reste, qu'à partir de ce moment sa carrière politique est finie en ce sens qu'on ne le verra plus à la tête des affaires. Lorsqu'il les avait dirigées, il s'était donné pour but de nationaliser la royauté et de royaliser la nation. Pour y parvenir, il avait recouru à une politique libérale, convaincu que tout autre moyen serait inefficace. Ses successeurs professaient une opinion contraire. Ils croyaient qu'un retour aux doctrines d'ancien régime pouvait seul conserver le trône aux Bourbons. C'était aussi l'opinion du comte d'Artois. Une fois sur le trône, il s'efforcera de la faire triompher et l'illusion fatale que

révèlent ses actes et ses paroles, aussi bien lorsqu'il règne que lorsque son frère régnait, amènera en peu d'années la chute définitive de la monarchie des Bourbons.

Le roi Louis XVIII mourut au mois de septembre 1824. « Depuis quelque temps déjà, il ne vivait plus que par la force de son âme et de sa volonté. Dévoré de goutte, épuisé par un écoulement extraordinaire des jambes, il eût succombé beaucoup plus tôt avec un caractère moins fortement trempé. » Cette appréciation, consignée dans une note de Decazes, est conforme à l'opinion des contemporains.

Les historiens de ce temps ont consacré de nombreux récits à l'événement qui privait la France d'un souverain libéral, lequel avait appris à travers des épreuves successives, à tirer parti des circonstances, quelles qu'elles fussent, pour le bien de son royaume. Nous ne nous attarderions donc pas à ce douloureux épisode de sa fin si nous ne trouvions dans les papiers de Decazes des détails qui ne doivent pas être perdus pour l'histoire.

Il raconte qu'après que le roi eut rendu le dernier soupir, son corps fut abandonné aux gens de son service de chambre et aux appariteurs chargés de l'autopsie et de l'embaumement. « Pas un cierge, pas un prêtre, pas un bénitier, pas un officier du service d'honneur. Sa figure autrefois si pleine, était tellement

réduite qu'on avait peine à croire ce changement. Elle conservait pourtant sa noblesse et sa dignité, le calme et la sérénité d'une fin sanctifiée par la religion. Sa main droite était étendue le long de son lit. »

Decazes n'avait pas assisté au décès du roi. Mais, en l'apprenant, il était accouru et les lignes qu'on vient de lire peuvent être considérées comme aussi exactes qu'une photographie. Dans celles qui suivent, il se met en scène :

« On raconte que son serviteur le plus cher et le plus fidèle, dont le nom était sorti plusieurs fois de sa bouche pendant son affaissement, trompé comme tout le monde, la nuit, par une fausse lueur d'espérance, n'ayant pu revenir à temps pour ses derniers moments, fut introduit au milieu de cet abandon auprès de celui qui avait été son bienfaiteur et son roi et avait voulu joindre à ces titres ceux de père et d'ami. Anéanti à la vue du spectacle douloureux qui frappait ses yeux, il ne put que se précipiter à genoux et baiser cette main de laquelle il avait souvent obtenu des signatures qui auraient pu et auraient dû sauver la dynastie de sa ruine et qui du moins l'ont retardée. Suffoqué par les sanglots, écrasé par la douleur, la voix des opérateurs impatients le força à s'éloigner... Il avait pu voir, en traversant le cabinet où il avait travaillé six ans avec celui qu'il pleurait, son portrait suspendu à gauche de la cheminée à la place où le roi l'avait fait mettre

le jour même de sa sortie du ministère (1). »

C'est encore à Decazes que nous devons de savoir qu'une lutte de prétentions et de prérogatives que l'autorité royale ne sut pas ou ne voulut pas faire cesser, fut la cause d'un véritable scandale à l'occasion du transfèrement de la dépouille du roi à Saint-Denis. « Pas un prêtre, pas un chant, pas une croix ne firent cortège au cercueil, qu'aucun des anciens serviteurs les plus chers du défunt n'avait été autorisé à accompagner. Dans ce long trajet, il n'y eut d'autres prières que celles qu'élevèrent pour l'auguste défunt les cœurs dévoués et fidèles qu'un tel oubli de toutes convenances, de tout respect, de tout devoir indignaient (2). »

(1) Il y a lieu de rappeler ici que durant l'été qui suivit la chute de Decazes, la cour étant à Saint-Cloud, on profita de l'absence du roi pour faire disparaître ce portrait. Mais, à son retour des Tuileries, en entrant dans son cabinet, il vit la place vide. Il fut saisi d'une de ces colères violentes auxquelles il se laissait aller quelquefois, hors de la politique et des affaires pour lesquelles il était toujours d'un calme imperturbable, et ordonna que le portrait fût immédiatement remis là d'où on l'avait enlevé. Il y resta jusqu'au lendemain de sa mort.

(2) Le roi Charles X s'était retiré à Saint-Cloud le jour même de la mort de son frère. Dès le lendemain, il tenait un lever et reçut les pairs, les députés et les personnes présentées. Ses paroles les plus bienveillantes furent pour les membres de l'opposition. Il avait passé devant Casimir-Perier et devant Benjamin Constant sans les reconnaître. Le duc de Damas le lui ayant fait remarquer, il revint sur ses pas et causa avec eux plus longuement qu'avec aucun des assistants. Son attitude et son langage ne pouvaient faire supposer que, dès le lendemain, son gouvernement allait s'orienter dans la voie au bout de laquelle il devait trouver l'abîme.

La mort de Louis XVIII enlevait à Decazes l'unique chance qui lui restât de revenir un jour aux affaires. Il ne le comprenait que trop et son existence politique, à dater de ce jour, s'inspira visiblement de la conviction que, tant que Charles X régnerait, il n'y avait plus place pour lui dans les conseils du roi.

Cependant, en 1829, il put croire qu'il s'était trompé. Pendant toute la durée du ministère Villèle, il n'avait cessé de gémir sur les périls que l'influence toute-puissante de l'ultra-royalisme faisait courir à la monarchie. Au moment où ce ministère succombait sous les coups de ce parti qui ne le trouvait plus assez ardent pour les idées qu'il représentait, et où se constituait le ministère Martignac, Decazes avait fait part au duc d'Angoulême de ses appréhensions, de ses angoisses, dans une longue lettre qu'il lui écrivit le 2 janvier 1828 (1). Le prince ne lui avait pas répondu. Mais, il faut croire qu'il avait communiqué la lettre à Charles X et que celui-ci n'en avait pas perdu le souvenir lorsque, au mois d'août 1829, le ministère Martignac, battu en brèche par les factions de droite et de gauche, fut contraint d'abandonner le pouvoir.

Sur l'ordre du roi, le prince de Polignac fit demander, par son neveu le duc de Guiche, une conférence au duc Decazes. Elle eut lieu dans la

(1) On trouvera cette lettre dans l'appendice.

soirée du même jour et se prolongea jusqu'à une heure avancée de la nuit.

— Le roi me charge de m'informer auprès de vous, dit Polignac, si vous croyez pouvoir former un ministère susceptible d'obtenir la majorité dans les Chambres, en gouvernant dans les idées que vous avez appliquées sous Louis XVIII. C'est sincèrement que Sa Majesté a cherché à faire l'essai de cette politique avec le Cabinet actuel. Elle voit avec regret que M. de Martignac, qui se croyait sûr de réussir dans cette voie, n'y a pas réussi. Le roi est cependant disposé à faire une nouvelle tentative si vous voulez la diriger.

Sincère ou non, et il est permis de douter de sa sincérité, l'offre était formelle. Mais, elle soulevait les objections les plus graves et Decazes ne manqua pas de les faire valoir. Si, pendant cinq ans, il avait eu la majorité dans les Chambres, c'est parce que l'on croyait à la confiance du roi dans son ministre et dans le système de gouvernement inauguré le 5 septembre 1816, par la dissolution de la Chambre introuvable. Or, ce système n'avait pas cessé d'être désapprouvé et combattu par Monsieur, avant son avènement au trône. Comment croire qu'il s'y rallierait aujourd'hui?

— Je suis tellement identifié avec ce système, ajouta Decazes, que je ne peux rien pour le service du roi et le bien du pays qu'en y persévérant comme, d'ailleurs, mes convictions m'y obli-

gent. Mais, en me rappelant l'ancienne opposition de Monsieur, l'hostilité systématique de ses amis, ne dois-je pas craindre de les rencontrer encore? Quelle garantie peut-on me donner contre un tel danger?

— Vous recevrez les assurances les plus positives, s'écria Polignac. Du reste, le roi, en vous choisissant, ne vous donne-t-il pas la meilleure des garanties?

Decazes alors mit en avant plusieurs noms de députés qu'il entendait s'adjoindre s'il prenait le pouvoir et notamment ceux de Casimir-Perier et de Pasquier. Polignac ne protesta pas. Mais, il demanda à faire partie du Cabinet au moins comme ministre de la Maison du roi.

— Ce ministère n'a aucune action politique, dit-il, et Sa Majesté ne pourrait avoir confiance dans des hommes qui me repousseraient.

Decazes dut alors lui faire remarquer que son nom serait considéré par tout le pays comme un drapeau de contre-révolution. Si Polignac faisait partie du Cabinet, il faudrait, pour rassurer les constitutionnels, faire des concessions funestes sur les principes.

— Le pays est plus impressionné par les noms que par les actes et le vôtre serait un tel épouvantail qu'aucun bien ne serait possible.

Cette déclaration mit fin à la conférence. Elle avait eu lieu au mois de juin. Au mois d'août, Decazes fut prévenu que Polignac cherchait à

former un ministère et se flattait de le décider à en faire partie. Dans une lettre au duc de Guiche, il démentait formellement cette espérance.

« Je serais vivement affligé que Jules consentît à former un ministère de sa couleur. L'opinion s'élèverait contre lui avec tant de force qu'il se perdrait à jamais. Pour moi, je ne consentirais pas à faire partie d'un ministère où mes opinions n'auraient pas la majorité. Je ne consentirai jamais à prendre un portefeuille si je n'ai pas la confiance du roi et le pouvoir de faire le bien du pays comme je le vois et le comprends, selon ma conscience et ma conviction... Dites à Jules que je le conjure de ne pas s'engager témérairement; il perdrait et lui-même et la cause que nous voulons tous servir et défendre... Je n'entrerai pas non plus dans une combinaison sans proposer à Pasquier d'y entrer avec moi... Mais, je suis intimement convaincu que je ne serai pas dans l'embarras des choix et je m'en réjouis fort, je vous assure, car je vois l'avenir bien sombre. »

Ainsi, jusqu'au bout, Decazes restait fidèle à lui-même. Dans les conseils qu'il faisait entendre, on le retrouve tel qu'il avait toujours été. Malheureusement, il ne devait pas être écouté. Bientôt après, Polignac prenait le pouvoir et, par ses folies, rendait inévitable la chute de la royauté dont il fut à proprement parler le fossoyeur.

Quant à Decazes, comme nous l'avons dit, son rôle était fini. Si l'avenir lui réservait d'occuper

longtemps encore une place honorable parmi ces disgraciés de la politique, qui restent, dans les loisirs qu'elle leur crée, de grands citoyens, il ne devait plus se retrouver à la tête des affaires. On ne peut que le regretter quand on se rappelle avec quelle souplesse et quelle habileté il les avait dirigées tant qu'il avait été soutenu par l'affection confiante de ce roi qui s'était fait son père et son ami.

FIN

APPENDICE

EXTRAITS DES DOSSIERS DU CABINET NOIR

On trouvera réunis ici des lettres extraites des dossiers du Cabinet noir, écrites au lendemain de la mort du duc de Berry, des rapports de police décrivant la physionomie de Paris durant ces journées tumultueuses et, enfin, divers papiers diplomatiques relatifs aux affaires de France à cette époque. Tous ces documents sont inédits. Ils présentent un intérêt de Mémoires et nous semblent donner, des événements qui y sont racontés et commentés, une idée plus impressionnante que les récits des historiens.

C'est dans la soirée du 13 février 1820 que le duc de Berry avait péri sous le poignard de Louvel. Des ordres furent donnés aussitôt non seulement pour que la surveillance de la police, dans la

capitale et les grandes villes, s'exerçât avec plus de soin qu'en temps ordinaire, mais aussi pour que ce que pensaient les Français, de ce forfait abominable, arrivât promptement à la connaissance du roi et de son ministre de l'Intérieur.

La police avait divers moyens d'investigation : l'espionnage dans les lieux publics, la fréquentation occulte des ambassades et domiciles privés dont les serviteurs à ses gages lui répétaient les propos de leurs maîtres, lui livraient leurs papiers, lui rendaient compte de leurs actes et, enfin, les opérations mystérieuses du Cabinet noir.

Il n'y avait alors ni télégraphe électrique, ni téléphone, ni voies ferrées pour assurer la transmission rapide des nouvelles. Les gouvernements, les grands spéculateurs et banquiers les expédiaient par des courriers à cheval. Mais, les particuliers n'avaient d'autre moyen que la poste, et, au delà de dix ou douze lieues de Paris, on entrait dans la zone qu'elle ne pouvait atteindre le même jour. Il en résultait de longs retards dans le service des correspondances. Ce n'est que le 16 février que commencèrent à arriver les réponses faites aux lettres envoyées de Paris pour notifier au dehors la catastrophe. Mais, dès ce même jour, l'administration postale put transmettre à qui de droit une ample moisson de correspondances, encore qu'elle ne transmît que ce qui était signé de noms connus ou adressé à des personnalités de marque.

La pièce qui ouvre ce dossier de la première heure était de Mme de Rémusat, l'auteur des fameux Mémoires. Son mari résidait alors à la

préfecture de Lille. La nouvelle lui avait été envoyée par la comtesse de Nansouty et c'est à celle-ci qu'elle répondait :

« Je vous remercie, ma chère amie, de votre récit. En vérité, je voudrais pouvoir faire imprimer votre lettre. Il est impossible de la lire sans fondre en larmes, et vos réflexions sont toutes naturelles. Je m'étonne et m'abime devant la volonté de Dieu, comme vous; mais il me semble que le sang poursuit la France et j'en suis épouvantée.

« La situation de Mgr le duc d'Orléans est en effet fort embarrassée, et les bruits populaires, dans nos provinces, ont tout de suite uni son nom à cet événement. Les aveux de l'assassin redresseront les idées; mais, quelle nouvelle occasion de haines, de discordes, d'accusations fausses peut-être, et cependant fort excusables dans le premier moment de l'agitation de chacun. Qui est-ce qui est assez maitre de soi pour ne pas dire ou faire une imprudence? Combien la position du roi et la conduite des ministres est difficile; je les plains de tout mon cœur; à leur place, le découragement me gagnerait, et je sens bien que c'est le plus mauvais parti.

« Charles m'écrit une lettre qui est le supplément de la vôtre : à vous deux, vous m'avez tellement fait assister à cette horrible catastrophe, que je poussais des sanglots en vous lisant. Je vous prie, tous deux, de vous entendre pour continuer de m'écrire. Vous lui direz ce que vous aurez su, quand vous n'aurez pas le temps de le dire vous-même; je garderai soigneusement ces douloureuses notes, et nous les relirons dans notre vieillesse (si nous avons une vieillesse), pour nous retracer ce que nous aurons été appelés à voir et à éprouver dans le courant de notre vie.

« Ce qui me confond, c'est qu'il y ait en France,

dans ce siècle, des gens capables d'un tel fanatisme; quand les passions sont arrivées à être presque toutes fausses, il est assez singulier qu'elles excitent des enthousiasmes si défavorablement vrais. Les adresses et les discours du roi me paraissent bien; le discours de M. Clausel de Coussergues maladroit. J'ai pensé qu'une certaine personne que vous avez rencontrée, il y a quelques jours chez sa sœur, pourrait bien être accusée par quelques hommes échauffés et ce serait, j'en réponds, une grande injustice. Vous me direz si je ne devine pas vrai.

« Notre ville est bien triste et calme. Le peuple a fait fermer le spectacle; les fenêtres sont tendues en noir. Ce pauvre prince était particulièrement aimé ici. »

Le même jour, Mme de Rémusat répond à son fils :

« Mon cher enfant, j'ai le cœur navré de cet horrible événement. Mon âme et ma raison sont également épouvantées. Ce malheureux sang, si souvent versé en France depuis trente ans, les sentiments qui, comme vous le dites si bien, arrivent à la suite de ces sortes d'événements, les pensées toutes naturelles et toutes tristes qui doivent agiter la famille royale, l'effet en Europe, les paroles absurdes d'un parti qui aura aujourd'hui toutes les apparences de la raison, le reculement indéfini peut-être de ce qui serait utile, tout cela frappe l'esprit et, en même temps, déjoue les plus sages combinaisons, altère les espérances. Votre père est aussi attristé que moi et, faute de pouvoir calculer juste sur quoi que ce soit, nous baissons la tête, nous résignant à un avenir encore une fois obscur et troublé. Je vois que vous avez été frappé comme nous et, d'après cela, je suppose que, comme nous encore, vous vous

tiendrez dans le silence. Il y aurait folie, dans ce moment, à risquer une parole raisonnable; au milieu de toutes celles que vous racontez si bien, on serait mal entendu et mal interprété.

« J'ai compris les larmes de cette personne dont vous parlez; je l'aurais bien imitée et, comme elle, je serais sortie. Mais, il faut tenir pour certain, qu'au moment des grandes catastrophes, les sentiments vrais sont les moins compris de tous, et que ce qu'il y a de mieux à faire, est de se tenir à l'écart, et de souffrir et de penser avec le petit nombre de gens qui nous écoutent et nous répondent.

« Il est arrivé ici une estafette hier avec une lettre pour votre père et un récit détaillé du fait. Le ministre lui recommande de veiller à l'effet de cet événement et de poursuivre sévèrement ce qui serait imprimé à ce sujet dans une coupable intention. Que je plains M. Decazes! Quelle mauvaise foi d'accusation va se dresser contre lui! Les déclamations de paroles sont si faciles en pareille occasion! Voilà de bien grandes occasions de déployer de l'habileté. Mais, si notre malheureux roi et son ministre demeurent maitres d'eux-mêmes et de nous dans cette déplorable circonstance, en vérité, je les admirerai de tout mon cœur.

« Le *Drapeau blanc* (1) me fait l'effet d'un calmant. Il y a ici des gens qui débitent les mêmes sottises que lui. Le gros de la ville est consterné; eh bien! M. de Jumilhac perd la tête. Votre père a tout ce sang-froid que vous lui connaissez, avec une profonde tristesse. Son attitude en impose et met du calme dans les esprits. Il y un peu de chaleur dans la garde royale et un colonel excellent. »

(1) On sait que ce journal, dirigé par Martainville, se fit l'écho de Clausel de Coussergues et accusa Decazes d'être le complice de Louvel.

Quelques jours plus tard, Charles de Rémusat rendait compte à sa mère de ce qui s'était passé dans la chambre et dans l'entourage du roi, à la suite de l'assassinat. Au moment où il résumait ces émouvants détails, il ne les connaissait qu'imparfaitement et s'inspirait des rumeurs qui représentaient Decazes comme ayant refusé sa démission, tandis qu'il l'avait remise entre les mains du roi, lequel s'obstinait à ne vouloir pas le sacrifier aux ultras. Inexact à ce point de vue, le récit de Charles de Rémusat résume du moins ce qui se disait et témoigne avec exactitude les agitations de cette heure obscure et sinistre :

« Avez-vous bien suivi la marche politique? Cet affreux événement a réveillé la rage et les espérances des ultras. Entouré de leurs bourdonnements, entraîné par ses propres alarmes, le ministère propose un peu précipitamment les lois de sûreté, comptant sur une majorité considérable dont les ultras feraient partie, et seraient les chefs au besoin. L'attaque de M. Clausel, vingt-cinq ou trente voix déclarées en sa faveur, ne les désabusaient pas. D'ailleurs, dans ce premier moment, le premier ministre, livré à son désespoir, préoccupé du soin de l'ordre public et de la paix des rues, écoutait peut-être un peu trop les conseils de tels de ses collègues qui, parce qu'ils ont su se ménager l'indulgence des ultras, ne demandent jamais mieux que de leur faire des avances et des concessions. Cependant, le calme de la Chambre, le bon sens des gens modérés, qui résista à l'émotion du moment, l'opposition prévue et inévitable de la gauche, la violence de l'extrême droite, l'emportement de ses journaux, la couleur générale du parti ultra, dont les plus doux parurent tout

aussi décidés que les plus violents, seulement pour des raisons différentes, à prendre comme base de tout traité le départ de M. Decazes, l'éclairent sur ses vrais dangers, et il a été évident, pour lui comme pour nous, que sa présence était le seul obstacle à l'avènement d'un ministère ou faible ou violent et d'une réaction dont il est impossible de calculer la force ou le danger.

« Les ultras, en effet, cherchaient à former leur ministère. M. de Richelieu refusait, et d'ailleurs, il convenait peu à la masse du parti.

« — Autant vaudrait Robespierre, disait l'autre jour un ultra.

« Enfin, on s'était arrêté à MM. de Talleyrand, Villèle, Pasquier, peut-être Corbière, peut-être Molé. Les princes, c'est-à-dire Monsieur et Madame, qui jusque-là avaient été fort doux et même avaient bien traité M. Decazes, après un conseil tenu à Saint-Cloud, où étaient MM. de Chateaubriand, de Bruges, etc., mais où le duc d'Angoulême n'assista pas, vinrent demander au roi formellement le renvoi de M. Decazes. Le roi fut ébranlé : il lui écrivit, il vint ; le roi lui parla avec douleur et douceur de la nécessité probable de se séparer. M Decazes tint bon et déclara qu'il ne donnerait pas sa démission. C'est là sa résolution ; j'espère qu'il y persistera. Son honneur personnel, comme l'intérêt public, lui en font un devoir.

« Ceci se passa vendredi soir. De là, les nouvelles des journaux ultras d'hier matin. Hier matin, au contraire, le roi écrivit au ministre une lettre fort tendre et fort amicale : voilà tout ce que je sais de positif. Si M. Decazes continue à déclarer qu'il ne se retirera point qu'on ne le renvoie, je ne doute pas qu'il ne reste. Je crois qu'il ne s'est rien passé hier : s'il ne se passe encore rien aujourd'hui, jour bien vide et bien dangereux, et que nous puissions gagner demain et avoir une séance,

nous sommes sauvés. Il a le projet de jeter le gant aux ultras; il le peut, car pendant ce temps, on s'est remué, et l'on est parvenu à lui refaire sa majorité de l'année dernière : la plus grande partie du centre droit, tout le centre gauche, les trois quarts de la gauche voteront pour lui; s'il parle demain, et qu'on lui réponde, MM. Royer-Camille, Courvoisier, Foy et Constant se sont engagés à le soutenir. Nous n'avons plus à craindre maintenant que les intrigues souterraines ou les coups de mine.

« Heureusement, les ultras n'ont pas manqué d'irriter beaucoup le roi. Leurs insinuations dans les journaux l'ont profondément offensé; et s'il savait tout ce qu'ils disent! Tantôt, c'est qu'il s'est plaint à l'Opéra de ce que la voiture était dure; tantôt c'est qu'il a dit en rentrant aux Tuileries : — Voilà un escalier plus doux que celui de l'Opéra. Et cent calomnies du même genre.

« Il est évident que si le ministère allait à ceux qu'il désigne, ceux-ci seraient renvoyés au bout d'une semaine et impuissants dès le premier jour, et ce serait la garde royale qui gouvernerait. Un de leurs premiers actes serait de mettre M. Decazes sérieusement en accusation. Un de leurs moyens, disent-ils, et ceci ce sont les gens sensés du parti qui le disent, serait de promener dans Paris la chemise sanglante de ce malheureux prince. Au reste, on peut s'attendre à tout depuis que M. Séguier, haranguant le roi à la tête de la cour royale, a osé lui demander le rétablissement de la torture.

« En attendant, les gardes du corps et la garde royale sont consignés, et le petit tumulte qui a eu lieu au café du Palais-Royal, a eu l'avantage de faire prendre cette mesure, et d'éveiller là-dessus l'attention du gouvernement. Le roi, dit-on, en a été fort irrité. De ce côté, toutes les mesures sont prises, et si nous n'avons pas de catastrophes politiques, je crois que nous évite-

rons tout tumulte de places publiques. Il faut le désirer, car la résistance serait terrible, et les préparatifs en sont déjà menaçants. D'ici à deux jours, il sera permis de prévoir quelque chose. Cependant, j'ai bonne espérance. »

Cette espérance, un autre correspondant de Mme de Rémusat, le comte de Nansouty, ne la partageait pas :

« Nous allons voir le hideux spectacle du refus au roi de sauver sa vie et sa couronne. Certes, ce n'est pas moi qui porte confiance dans la capacité de M. Decazes. Je crois que ses détestables choix, les tristes principes qu'il a laissé publier, les royalistes qu'il a dégoûtés, peuvent être des accusations morales contre lui ; mais, dans ce moment, hésiter entre le malheur d'augmenter son pouvoir, ou la honte d'accroître la douleur du roi, me paraît inouï. Les jacobins sont dans la joie : le triomphe leur manquait; ils seront les funestes héritiers de nos crimes et de nos erreurs! M. Molé remue ciel et terre, ce n'est pas son royalisme qui lui donnerait de l'hésitation. Vil agent de son propre intérêt, de son ambition trompée, il allait à la Chambre des pairs dire aux gens plus royalistes que lui et qui hésitaient, qu'on le nommât de la commission, et qu'il voterait pour la loi contre la liberté des journaux. Le général Claparède l'a dit à M. de Bastard.

« Le comte de Damas, le duc de Grammont, de vieux serviteurs du roi, frémissent, reculent devant cette horrible position, et leur antique fidélité ne peut supposer l'idée d'ajouter à la douleur de leur maître. Il y a à la Chambre des députés une accusation contre M. Decazes pour avoir attenté à la charte. Elle est signée par une vingtaine de libéraux; cette situation est affreuse. Pendant ce temps, il est horriblement

malade et il n'est pas sûr que sa mort ne vienne mettre d'accord amis et ennemis. Il est bien juste que M. G*** et M. de B*** se déclarassent contre lui; il a galvanisé la Chambre des pairs pour ces espèces; il s'est compromis pour conserver M. de B*** dont, depuis longtemps, l'indignation publique lui demandait le sacrifice. Aujourd'hui, tous deux nomment les pairs qui sont contre la loi, annoncent qu'ils parleront comme elle: ô justice! Il est impossible de prévoir ce que deviendront tous ces événements. Il y a une vive agitation à Paris; on est obligé de consigner les troupes; elles sont enragées. Il est bon que cela soit et qu'on le sache; cela peut contenir, en ce moment, bien des gens qui, certes, auraient à profiter de l'aveuglement qui dirige tout.

« La duchesse de Berry est aussi bien que possible. Après l'enterrement, on la ramènera à Paris, aux Tuileries. Le scélérat est toujours incroyable. C'est un de ces phénomènes dont la Providence effraie l'humanité. Il ne dit rien, est calme, absolument de sang-froid; a dit qu'il était de la religion des théophilanthropes; a répété qu'il avait voulu donner une leçon aux grands de la terre, leur apprendre que, jamais, on ne reprend son royaume avec des secours étrangers. On lui reprochait son crime :

« — Les partis, dit-il, changent la couleur, le nom des actions; ce que vous appelez crime, d'autres le nomment vertu; ceux qui viendront après vous et moi, monsieur, s'adressait-il à M. Séguier, m'appelleront un bon Français. Brutus est resté comme un bon citoyen. »

« M. de Bastard dit que c'est l'homme le plus extraordinaire qu'il ait vu. On établit un prêtre près de lui. »

En même temps que M. de Nansouty écrivait à Mme de Rémusat la lettre qu'on vient de lire, sa femme adressait à un ami à Nice celle qui suit.

« Nous sommes dans une horrible crise, le ciel seul sait ce qui va arriver; toutes les têtes sont en fermentation; d'un jour, d'un monument de douleur, on veut faire un monument de haine. Le nom de M. Decazes est dans toutes les bouches et on le maudit comme complice de l'assassinat de M. le duc de Berry. La Chambre avoit repoussé cet acte de désespoir, d'imprudence, de démence même que tous les gens comme le comte d'Orglandes, par exemple, déploroient. Les pairs reconnoissoient la nécessité des lois qu'on proposoit, surtout la nécessité de suspendre cette odieuse liberté de la presse; mais, M. de Chateaubriand monte tous les esprits, bouleverse toutes les têtes, et il paroit à peu près sûr que toutes les lois vont être rejetées. En haine d'un homme bien coupable d'erreurs, il est vrai, on va donner à la France, à l'Europe le hideux spectacle de refuser au roi les moyens de connoitre les assassins du prince et de sauver peut-être les restes de sa famille. Mme de Damas qui certes n'est pas suspecte, est admirable dans sa profonde indignation. Je suis sûre que vous seriez comme nous effrayé sans doute de donner des moyens de force à un ministre inhabile; au désespoir peut-être de l'aveuglement de son maître qui dit que depuis l'abbé Suger, il n'y a pas eu de plus grand ministre; mais, aussi, dans une horrible indécision. Est-il possible que le lendemain de la mort d'un Bourbon, ce soit contre son roi qu'on ait la force de voter? M. Molé qui croit que ceci peut le faire ministre, remue ciel et terre pour faire des voix contre le roi. Bon Dieu, quelle différence avec ces vieux serviteurs du roi, tremblant, pleurant, suppliant le ciel d'éclairer leur conscience, leur antique fidélité! Le comte de Damas, le duc de Grammont, l'abbé de Montesquiou, M. de Rosambo, reculent devant la honte de mettre leur juste ressentiment avant leur douleur, et ce misé-

rable Molé ne songe qu'à son intérêt personnel! Pendant ce temps, le triomphe des jacobins est complet; ils ont tremblé un moment; maintenant cette rage les rassure, ils sont sûrs d'être les funestes héritiers de toutes ces erreurs! M. de Villèle est au désespoir; enfin, il est impossible de vous peindre cet affreux état.

« Il y a une grande fermentation autour de nous; cependant le royalisme domine. On est obligé de consigner les gardes du corps et la garde royale qui sont dans la rage. Beaucoup de gens, qui n'étoient pas connus pour leur attachement à cette famille, sont révoltés de cette horrible fin. Le peuple en général a été remarquable. A la halle, un homme qui auroit tenu un propos, auroit été lapidé; mais, d'un autre côté, il y a eu des propos atroces de tenus, des affiches séditieuses au Louvre; enfin, on ne sait que penser, que croire, qu'attendre, et si l'on ne se mouroit de douleur, on pourroit expirer d'effroi. Reste l'effet chez les étrangers; la mort de Kotzebue fit le congrès de Carlsbad! Ah! mon cher, quel pays! quel malheur d'y être né et d'y attendre la mort; et laquelle? »

Au même moment, au fond de la retraite où elle vivait et que son mari venait de quitter pour se rendre à Paris, la duchesse de Richelieu recevait les informations suivantes :

« Vous êtes vraiment bien occupée, Madame, de tout ce qui se passe à Paris, et quoique je n'aie qu'un moment, je veux vous en dire quelques mots. Il paraît positif que M. de Richelieu accepte le ministère, M. Decazes s'en va; et il est sûr, d'après la situation des choses, que, s'il reste, tout est perdu. Les royalistes, par suite de ce système que je blâme depuis quatre ans, manifestent une opposition absolue. C'est une dernière

bataille qu'ils donnent. S'ils la perdent, ils sont entièrement perdus, ainsi que la monarchie et les Bourbons; car M. Decazes aimera mieux maintenant marcher avec Manuel et B. Constant qu'avec Clausel et son parti. Il y a, dans tout cela, une complication de ruses, de passions, d'animosités, d'intrigues, d'ambition qui fait frémir : Dieu seul peut nous sauver. M. de Richelieu est le seul qui puisse être l'instrument de notre salut. Jusqu'à présent, il se refuse à toutes les sollicitations, et pourtant les destinées de la France sont pour la seconde fois entre ses mains. Il est effectivement bien souffrant. »

La question de savoir si le roi abandonnerait Decazes ou s'il persisterait à le défendre dominait toutes les autres. Le 19 février, le marquis de Coislin écrivait à une amie que l'effort des factions hostiles au ministre n'aboutirait pas et elle en était toute déçue :

« Nous avons eu hier l'espoir que Decazes était chassé. Le *Journal des Débats* le dit ce matin. Il paraît que cela n'est pas vrai. On vient de m'assurer qu'hier Monsieur, Madame et le duc d'Angoulême furent chez le roi à dix heures et demie, et, après une assez longue audience, ils en sortirent en larmes tous les trois. On dit que le roi a répondu qu'il ne ferait pas comme Charles Ier, qu'il soutiendrait Strafford. Nous sommes à la salle des Conférences, attendant qu'on tire la députation pour aller au Louvre. Le bruit se répand que Decazes sera ici comme ministre, dans une demi-heure. On a entendu dire à l'instant à Jacquinot-Pampelune qui est là, qu'il sortait de chez Decazes, qui lui avait donné des ordres comme ministre. Ainsi nous n'en sommes pas délivrés. »

Autre note donnée par le futur ministre Corbière à sa femme :

« Paris est occupé dans ce moment à faire des ministères. On ne doute pas que M. Decazes ne soit fini, et je ne comprends pas moi-même comment il pourrait aller plus longtemps. M. de Richelieu refuse, et sa colique l'a repris. M. de Talleyrand s'offre. On dit que le roi y répugne; il est appelé par bien des gens; il dit qu'il se passera des Chambres, cela flatte beaucoup de monde. L'affaire peut être faite d'un moment à l'autre. Il peut aussi y avoir des hésitations qui le retarderont. M. Decazes espère peut-être encore profiter des difficultés. Cependant, on va jusqu'à dire qu'il est parti cette nuit. Je ne le crois pas. Tu sens bien que mon nom doit se trouver mêlé à toutes ces nouvelles. C'est un grand honneur sans doute; mais tu sais bien aussi à quoi t'en tenir. »

On écrit de Tonnerre au marquis de Vergennes :

« Voilà donc encore le sang d'un Bourbon versé par un Français, et Napoléon n'a pas trouvé d'assassin! Quelle honte éternelle pour notre patrie!... quelle leçon pour notre roi, pour nos ministres! En profiteront-ils et abandonneront-ils enfin cet affreux système d'indulgence pour tout ce qu'il y a de coquins? Ils ont si bien dénigré les pauvres princes que ce malheureux événement ne fait aucun effet sur le peuple, qui ne s'en occupe pas davantage que s'il avait appris la mort du Grand Turc! »

Le frère de Chateaubriand, Christian, officier dans la garde, écrit de son côté à une personne de sa famille :

« J'aurais cru toute la ville de Paris dans une consternation générale; mais, mon frère me mande que déjà

ce sont les mêmes coteries, les mêmes querelles d'opinions, et on peut prévoir que le sang de notre prince aura encore été inutilement versé. Quel peuple pourri que le nôtre actuellement. Cette séance de la Chambre, le lendemain de l'assassinat, me paraît plus horrible que l'assassinat lui-même; et je ne sais comment on a pu voir Decazes venir tout simplement pour apporter sa loi d'élection, à la suite d'un crime dont il est au moins responsable, s'il n'est pas complice. Un ordre formel du maréchal de service défend de donner aucune permission d'absence jusqu'à nouvel ordre. Nous sommes fort agités. »

C'est ensuite, sous la signature de M. de Sailly, une véritable philippique contre le ministre dont les ultras demandent la tête et contre ce qu'il appelle le parti jacobin :

« Rougissons, monsieur, d'être Français. Quel crime affreux vient d'être commis! L'arbre se trouve coupé dans ses racines, et on a voulu frayer le chemin du trône à l'affreuse maison d'Orléans, au fils d'un régicide... *O tempora, o mores.* Voilà la suite de tous les malheurs prédits par Martin (1), s'il ne profitait pas des avertissements de l'ange. Quelle apathie et quelle indifférence le roi a montrées, en disant à ses gardes de veiller sur lui, au lieu de dire « sur ma famille et sur la France » ! Je dirai comme cet ambassadeur :

« Ouvrira-t-il enfin les yeux en voyant le cœur d'un Bourbon frappé par un vil assassin? »

« Quelle mort héroïque et chrétienne a fait cet auguste prince! Il a souffert horriblement sans se

(1) Un prétendu visionnaire qui était parvenu à se faire présenter au roi et lui avait prédit, disait-on, des catastrophes prochaines.

plaindre un seul moment. Quelle scène déchirante pour les princesses! et le roi, d'un grand sang-froid, va fermer les yeux de son neveu, qu'il appelle son fils, et aujourd'hui le deuil a trois semaines; et, le jour de l'enterrement, Paris pourra être en blanc. Quant à moi, je n'ai rien à ménager; je dis tout haut dans les sociétés : c'est Decazes qui est l'assassin. Je le dénonce à la France entière, avec le *Drapeau blanc* et M. de Coussergues. La demande qu'a fait ce député de mettre Decazes en accusation comme complice du meurtre de Son Altesse Royale, doit avoir les plus grandes suites, surtout ayant déposé sur le bureau de la Chambre les preuves irrécusables de sa scélératesse. Oui, monsieur, il travaille pour le petit Napoléon; et son but est de faire disparaître les deux princes, soit par le fer ou le poison; et quand tout sera au moment d'être consommé, Louis XVIII rejoindra son frère et ses neveux; la goutte aura remonté, nous dira-t-on, et l'affreuse révolution recommencera.

« Decazes a osé arrêter le *Drapeau blanc*. Il nous est arrivé quelques exemplaires de celui d'hier, qui était de la plus grande force contre Decazes, qu'il accusait, au nom de la France, d'être l'assassin du prince. Aujourd'hui, il n'en a paru aucun. Il a fait faire à Decazes une signification par huissier et témoins, de laisser paraître son journal en vertu de la liberté de la presse; que le ministre n'avait pas le droit de l'attaquer devant les tribunaux, et que lui, Martainville, saurait bien se défendre et prouver la vérité de ce qu'il avançait. Je ne sais quelle issue cette démarche de Martainville aura; le ministre sera obligé de laisser aller le journal jusqu'à ce que la nouvelle loi présentée contre la liberté des journaux soit passée. Si les journaux ont bouche close, il n'y aura que les journaux royalistes frappés, et Decazes tolérera encore tous les journaux jacobins.

Nous serons pires que nous étions. On ne pourra plus leur répondre ni découvrir de certaines vérités.

« Qu'allons-nous devenir, monsieur, si Decazes est conservé, et si les yeux du roi ne s'ouvrent pas? Quel aveuglement! Decazes lui a jeté un philtre. Que va devenir cette pauvre princesse, qui porte encore dans son sein les destinées de la France? Mais les jacobins l'assassineront pour consommer leur œuvre diabolique.

« Le préfet a fait ici une proclamation, qui est d'une faiblesse incroyable. Il rapporte bien l'événement affreux, mais dans les détails, il en éloigne tout ce que le prince a dit, et en ôte le principal intérêt. Depuis trois jours, je ne suis plus à moi : je ne m'occupe que des malheureux princes. Je crains que la douleur de Monsieur n'abrège ses jours. Je voudrais que la France, par l'organe des deux Chambres, suppliât Monsieur de se marier et de se sacrifier pour le bonheur de la France. S'il n'y a pas en Allemagne de princesse qui puisse lui convenir, qu'il prenne une Française dans une grande maison, dont les père et mère auront toujours été purs pendant la Révolution. Mais hélas! Monsieur n'aura peut-être pas le temps d'y songer. Je désirerais un coup de la part des jacobins. Ce serait pour nous une occasion de prendre les armes pour défendre la légitimité et le roi par conséquent. Alors il ne faudrait poser les armes qu'après avoir détruit et fait disparaître toute la race jacobine et n'en laisser aucun rejeton. C'est où commencera le bonheur de la France. Où en est la révolte d'Espagne (1)? Les rebelles subsistent toujours. On ne les attaque pas. Veut-on les affamer et, par là, les forcer de se rendre sans effusion de sang? Cette révolte est encore l'ouvrage du ministre. »

(1) La révolution espagnole venait d'éclater.

Cette lettre, fougueuse jusqu'à la rage, a du moins le mérite de nous révéler l'état d'âme des exaltés du parti royaliste. Avec celle qui suit, signée du général de La Fayette et adressée à Mme de Lasteyrie, nous avons, exprimée avec plus de sang-froid, l'opinion plus calme et plus raisonnée du parti libéral qui ne voulait soutenir Decazes que si les lois de sûreté présentées par le ministère après le crime étaient retirées :

« Nous sommes dans un moment d'incertitude qui ne peut pas durer, ma chère Virginie. Avant-hier au soir, un ministère tout ultra était formé; deux heures après c'était changé. Le roi a dit :

« — On m'a enlevé un fils; ils veulent m'en enlever un autre.

« Ce fils chéri est M. Decazes. Il se trouve entre l'acte d'accusation des ultras et un autre acte signé de onze de nous que nous avons suspendu comme de raison et à la grande satisfaction de nos autres collègues du côté gauche.

« Hier, on n'a fait que rendre hommage au catafalque de M. le duc de Berry; j'y suis allé, quoique n'étant pas de la députation, avec presque tous les députés. On m'a dit que les ministres nous faisaient des avances. Il avait été convenu d'égorger la liberté. M. Decazes a été nommé exécuteur par le roi, refusé par les princes et les ultras. C'est ce qui nous l'a ramené. Mon opinion a été que pour qu'il valût la peine d'empêcher sa chute, nous devions être assurés qu'on retirerait le nouveau projet de loi sur les élections, ainsi que les attaques à la liberté individuelle et qu'on nous proposerait tout de suite les projets de loi annoncés dès l'année dernière qui sont autant d'obstacles à la contre-révolution. J'ai-

merais mieux encore la dissolution de la Chambre et son renouvellement d'après la loi actuelle.

« Il y aura ce matin grande réunion chez M. Lafitte, qui est chargé de nous faire des propositions. Il arrive à Manuel et au général Foy une singulière aventure. M. Azaïs est venu leur dire qu'un secrétaire de Carnot, à qui chacun de nous a donné cinq francs, lui avait annoncé, il y a six semaines, que ces messieurs lui avaient proposé d'entrer dans un complot contre les Bourbons. M. Azaïs lui a donné un billet d'introduction pour le secrétaire de M. Decazes et n'y pensait plus, lorsque, appelé par M. Bellart, à propos du procès de Louvel, on lui a représenté son billet suivi de la déclaration de ce délateur qui, sans doute, a espéré gagner par là quelques écus. D'un autre côté, une marchande fleuriste a prétendu qu'un officier à demi-solde lui avait dit qu'il fallait tuer les princes ; mais, tout cela est si absurde qu'on n'en pourra jamais rien faire.

« M. de Kergolay a imprimé dans un des journaux ultras que tout le mal venait de ce que le roi ne m'avait pas fait arrêter en 1790, lorsque je parlai du devoir de l'insurrection, oubliant, suivant l'usage, les mots : contre le despotisme. Cet article produit la réflexion assez simple de demander comment la cour s'y serait prise pour me faire arrêter en 90?

« M. Lamblin, propriétaire du café de ce nom au Palais-Royal, un de mes électeurs de Seine-et-Marne, sort d'ici ; il m'a dit que plusieurs des fous de l'autre soir avaient des poignards et que si M. de Corcelles avait été reconnu pour un des députés du côté gauche, il était infailliblement tué. Cent neuf jeunes gens du Mans, fils de propriétaires et de négociants, m'ont envoyé une pétition avec une lettre charmante où ils rappellent ma défense de la jeunesse contre M. Cuvier. J'envoie à chacun un exemplaire de mon développe-

ment où ils verront que je parle encore de la jeunesse. On vient me dire que les journaux ultras parlent de notre réconciliation avec le ministère comme d'une lâcheté de notre part. Je n'en sais que ce que je viens de dicter. Je ne suis, pour ma part, ni réconcilié, ni brouillé, mais, je serai avec ou contre eux, suivant ce qu'ils feront sous la condition de n'avoir jamais d'estime politique pour des gens qui ont trompé tout le monde et qui ne cessent de nous faire du mal que parce qu'on a voulu qu'il fût fait par d'autres que par eux.

Par opposition au personnalisme et aux soucis ambitieux qui inspirent si visiblement les appréciations qu'on vient de lire, il faut citer celles que le marquis de Mun envoie à sa mère la duchesse d'Ursel. Elles sont d'un bon Français dont les opinions ardemment royalistes n'ont altéré ni le patriotisme ni la prévoyance :

« Émilie vous a mandé, chère mère, dans quelle disposition de joie et de folie bruyante elle avait appris, ainsi que moi, le crime atroce qui nous tient tous navrés de désolation depuis dimanche soir. Émilie, dont les impressions de tristesse sont durables, conservera une longue mélancolie de ce malheur. J'en juge par la difficulté que j'éprouve à l'arracher de ses noires préoccupations et de son habituelle ténacité de retourner dans tous les sens une catastrophe sur laquelle les combinaisons humaines ne peuvent malheureusement plus rien. Nos politiques ont plus de facilité à se distraire de ce fait abominable, car les passions, au lieu de se ralentir et de participer à la force de stupeur qui avait gagné tout le monde le premier jour, reparaissent maintenant plus vives et plus hideuses que jamais.

« Nous étions, avant cet événement, tout près d'un

accord désirable entre toutes les nuances de royalisme; eh bien! c'est pire que jamais. Je ne doute pas que les propositions coercitives demandées par le roi ne soient refusées aussi par ceux qui se disent ses amis, et que nous ne donnions à l'Europe le scandaleux spectacle d'une nation plus que jamais désunie, et de Chambres hésitant à s'unir à leur roi dans cette circonstance. C'est vraiment déplorable; on ne voit que des hommes, là où il ne faudrait voir que des choses, et les révolutionnaires hériteront de nos débats, de nos amours-propres blessés, de nos ambitions rentrées et de toute la puérilité des sentiments les plus abjects, dans un moment de haute importance. J'espère me tromper; mais je suis bien noir d'après ce qui se passe depuis vingt-quatre heures. Ce crime abominable semble avoir réveillé toutes les injures, tous les souvenirs, toutes les haines; je ne vois pas d'issue à en sortir; mais heureusement qu'il s'en présente toujours, d'après ce qui se passe depuis trente ans. La Providence a là-dessus des ressources dont il ne faut pas désespérer.

« Emilie part pour Saint-Cloud où chacun va porter aux dames de cette infortunée princesse des douleurs et des hommages si bien mérités. On ne peut assez dire combien cette pauvre petite princesse, si peu connue jusqu'ici, s'est distinguée à cette occasion en sensibilité et en présence d'esprit : tous les témoins de cette nuit fatale en ont été pénétrés. »

Dans un court extrait de sa correspondance, nous pouvons juger de la douleur de la duchesse de Duras et des femmes qu'elle fréquente :

« Nous sommes dans une consternation dont on ne peut se remettre, impossible de parler d'autre chose; beaucoup de jeunes personnes sont plus ou moins incommodées parce que la nouvelle de notre malheur

les a trouvées au bal; elles ont fui avec une sorte d'horreur. Elles n'avaient point de pelisses; le froid et le saisissement ont fait grand mal. »

L'émotion dont témoignent ces lettres n'est pas moindre dans le peuple que dans les hautes classes à en croire ce qu'écrit un diplomate, le baron Tardif, à un Anglais de ses amis :

« Le peuple en général est consterné de l'événement affreux qui plonge la France dans la douleur. Les ennemis de la famille royale ont manifesté une joie féroce qui a révolté tous les hommes honnêtes. Le premier aide de camp du maréchal Masséna, et un partisan de l'usurpateur ont payé de leur vie leur insolente témérité (1). Des officiers à demi-solde tenaient, hier au soir, dans un café du Palais-Royal, les propos les plus indécents sur la mort du prince; de jeunes gardes du corps du roi les ont entendus et les ont relevés avec une énergie qui distingue toujours l'esprit de cet illustre corps, et la lâcheté a empêché que cette vigoureuse provocation n'eût des suites. M. de Séguier, premier président de la Cour royale, a dit au roi, à la tête de sa compagnie, les plus grandes vérités. Son discours sera imprimé dans tous les journaux. Paris est dans la stupeur, et l'on n'entend partout qu'un cri d'indignation contre le nouveau Gaveston (2). »

Les sentiments de l'armée ne sont pas différents. Le crime de Louvel y inspire une légitime horreur. Parmi les lettres de chefs de corps, qui le déclarent,

(1) Il y eut plusieurs duels à la suite de l'événement.

(2) Favori du roi d'Angleterre Édouard II. Il périt, victime d'une conspiration de cour, ourdie contre lui par les seigneurs qui le jalousaient.

celle du colonel commandant la légion du Cantal les résume toutes, en dépit de son laconisme :

« La nouvelle a causé la douleur la plus profonde aux officiers, sous-officiers et soldats de la Légion du Cantal, et excité en eux la plus vive indignation contre ses misérables auteurs. Les dangers qui menacent les autres princes nous font frémir. Ils peuvent compter sur notre dévouement sans bornes, pour les défendre de leurs autres ennemis. Mes hommes sont tous animés du meilleur esprit. La conduite qu'ils tiennent ici est exemplaire. Depuis quatre mois, il n'y a pas eu de déserteur. Notre garnison est des plus avantageuses sous tous les rapports. »

Un officier écrit de Poitiers au colonel de Virieu en garnison à Paris :

« Je crois de mon devoir, mon cher colonel, dans la circonstance actuelle, de vous instruire de l'exaspération qui existe ici dans les deux partis. La mort du duc de Berry nous a fait voir à découvert, chose dont nous ne pouvions douter, qu'une révolution est inévitable, si l'on perd un seul moment pour détruire le jacobinisme et donner de la force aux amis du roi en replaçant, tant dans les départements que dans l'armée, les serviteurs dévoués. Qu'on ne s'y trompe plus, l'union ne peut plus exister; l'oubli est impossible comme il l'a toujours été. Cette malheureuse catastrophe a fait voir les progrès que la révolution a faits, depuis un an, dans les régiments. Si notre parti peut contribuer à changer le système, qu'il emploie tous ses moyens pour agir. Il n'y a pas un moment à perdre, et si, de suite, on ne porte pas le coup, tout est perdu. Le soldat est encore bon; la majeure partie des sous-officiers est encore machine et agira comme le voudront les chefs.

Plusieurs officiers sont déjà très mauvais; du reste, ils sont encore la minorité. Mais, avant six mois, on ne pourra peut-être plus en dire autant. Dans cette ville, il y a des gueux exécrables; mais, les gens bien pensants sont en si grand nombre qu'il serait bien facile de les exterminer s'il y avait un mouvement. »

« Dans la colonie étrangère de Paris, on est littéralement épouvanté. Un de ses plus illustres membres, le grand voyageur Alexandre de Humboldt, qui, depuis quatre ans, réside en France où le retiennent ses travaux, fait part de son indignation à son frère, Guillaume, non moins illustre que lui, et à son amie Mme Cuvier, la femme du savant qui est alors conseiller d'État et qui a été chargé, en cette qualité, d'assister les ministres devant les Chambres pour la défense des lois de sûreté. »

« Un événement atroce, mande-t-il à son frère, le féroce assassinat du duc de Berry a consterné toutes les âmes honnêtes. Tout a été épouvantable, inouï, dramatique dans cet événement; une jeune femme couverte du sang de son époux, demandant à grands cris de quitter une terre inhospitalière; un prince qui reçoit les secours de la religion dans le foyer de l'Opéra, près du buste de Mozart; un roi qui se transporte le matin, à cinq heures, dans un lieu où l'on voit encore tous les apprêts d'une fête; l'assassin interrogé dans un appartement contigu à celui du prince, jouissant des souffrances de la victime, cette même victime demandant le pardon de « l'homme » qui le fait périr dans les tourments! On interroge l'histoire et l'on ne trouve pas un concours de circonstances plus inconcevables. La consternation est générale; le public est

agité de cette inquiétude qui se répand sur toutes les choses humaines, lorsque notre imagination est frappée de quelque chose de funeste et d'imprévu. »

La lettre de Humboldt à Mme Cuvier est, quoique sous une forme moins intime, animée du même esprit.

« Je suis touché de votre aimable souvenir, madame, je m'étais déjà proposé d'aller vous offrir mes tendres et respectueux hommages, samedi soir, et j'accepte avec reconnaissance votre invitation à dîner pour le même jour. Je n'entreprendrai pas de me disculper de ma longue absence. Voyant de très près les différents centres d'agitation, j'ai fait, depuis six semaines, de sérieuses réflexions sur la nécessité dans laquelle je me trouve de profiter du moment actuel pour finir mon entreprise littéraire.

« Je partage votre sentiment sur le féroce et épouvantable événement qui tourmente toutes les âmes honnêtes. Ces effets des passions effrénées, au milieu d'un calme apparent extérieur, nous révèlent l'incertitude des choses humaines; ils chagrinent l'esprit comme ces catastrophes physiques dont nous ignorons les causes et le retour périodique, et ils agissent sur notre imagination avec cette force qui nous rend incrédules à tout ce que le raisonnement voudrait opposer à nos craintes.

« Je ne suis pas étonné, madame, qu'un réveil aussi funeste vous ait vivement saisie, dans un moment où M. Cuvier se trouve lancé de nouveau dans l'arène de toutes les passions déchaînées. Les mesures violentes que les différents gouvernements de l'Europe ont tentées pour maîtriser la tempête qui gronde de loin, contribueront, je crois, à augmenter les difficultés. M. Cuvier, par l'étendue de son génie, par l'heureuse facilité

de développer ses idées, par la réputation d'une âme noble et généreuse, rectifiera, sans doute, ce que les préjugés des gouvernants et des gouvernés offriront de plus exagéré; mais, tel est l'enchainement des choses et des événements que les sociétés secrètes dont l'Europe est inondée, et que l'on appelait jadis le peuple, briseront les anciennes institutions pour en fonder d'autres qui seront un peu difficiles à s'acclimater. »

Enfin, pour en finir avec ce lot de correspondances ouvertes à la poste, voici les renseignements qu'adresse à sa famille, le 19 février, un dignitaire de la couronne, le chancelier Dambray, que le haut rang qu'il occupe, n'a pas mis à l'abri des indiscrétions du Cabinet noir.

« Le bruit s'est répandu hier, mes bons amis, que le président du Conseil des ministres, sentant l'impossibilité de tenir tête à l'orage et craignant que l'exaspération contre sa personne ne nuisit aux lois qu'il a proposées et qu'il croit nécessaires, avait prié le roi d'accepter sa démission, en indiquant M. de Richelieu pour le remplacer; on ajoutait le soir que la démission n'était pas acceptée. J'allai hier au soir aux Tuileries à mon heure ordinaire, et quoique j'aie mis Sa Majesté sur la voie de s'expliquer, elle ne m'a fait aucune ouverture qui puisse m'éclairer sur la réalité de cette nouvelle qui tient toujours ce matin et acquiert plus de consistance, mais, que je ne puis ni vous nier, ni vous affirmer. Je crois cependant à un prochain changement dans le ministère, mais, je n'ai là-dessus que des données fort incertaines; j'en apprendrai peut-être davantage ce matin; mais, je ne pourrai pas vous en écrire, devant aller dès neuf heures me réunir aux commissaires instructeurs du grand procès, et puis rester avec

eux jusqu'à deux heures que je mènerai ma chambre rendre les derniers devoirs à M. le duc de Berry encore déposé au Louvre et dont les obsèques auront lieu probablement mardi. Si je sais demain quelque chose de positif, je vous écrirai par la digilence du soir. »

II

RAPPORTS DE POLICE

Grâce aux correspondances qu'on vient de lire, on peut se faire une idée de ce qu'étaient, au lendemain du crime de Louvel, l'agitation et le désordre des esprits. Les rapports de police qui suivent permettront de se figurer ce que furent le désordre et l'agitation de la rue et, notamment, du jardin du Palais-Royal où la vie publique tenait alors ses grandes assises :

« 18 février, dans la journée.

« Les mêmes figures étaient hier au café Valois, la même exaltation y régnait ; un papier posé sur une des glaces portait invitation aux royalistes de mettre des crêpes aux chapeaux.

« Des propos affreux circulaient contre le ministre de l'Intérieur. MM. de Romilly et Saint-Méard observaient scrupuleusement les figures; ils ont envoyé au café Lamblin des hommes plus tranquilles pour savoir ce qui s'y passait. Quelques jeunes gens, à la tête desquels étaient MM. Seguret, Salaberri fils, ayant appris par un

garde du corps échappé de l'hôtel, que les compagnies des gardes étaient consignées (parce qu'elles avaient projeté de tout casser de nouveau au café Lamblin) dans la soirée, y sont allés accompagnés du sieur de Castillon, ex-officier de gendarmerie, homme bouillant, et en entrant au café, un jeune officier de la garde royale s'est joint à eux. Ils ont demandé du café et de l'eau-de-vie pour des voltigeurs de Henri IV.

« Castillon, voyant que tout le monde restait tranquille, a mis son tabouret en travers de la porte pour pouvoir offenser quelqu'un. Notez que c'est celui qui avant-hier a frappé le jeune officier et qui a échangé son adresse avec un particulier pour ce matin, rue des Poulies. Son nom m'est échappé.

« Si les gardes eussent été libres, malgré les patrouilles de gendarmerie, ils devaient s'y rendre en tel nombre que des scènes sanglantes auraient eu lieu. Mais, celui qui était présent a assuré l'assemblée, que quand ils seraient libres, ce qui était différé n'était pas perdu. On attendait les officiers des cuirassiers. MM. Castillon et Seguret (c'est le nom de l'étudiant en droit battu aux Français, connu sous le nom de la Tête de chien dont j'ai parlé) sont les meneurs, ainsi qu'un chevalier de Saint-Louis qui s'est déclaré commandant d'une légion de la garde nationale. Il dit connaître parfaitement les mouchards. Tous les trois doivent aller aujourd'hui stimuler ces officiers.

« Castillon a lu à tout le monde un écrit ainsi conçu qu'il dit avoir remis au *Drapeau blanc* et à la *Gazette* : En voyant aujourd'hui une caricature lithographiée au bas de laquelle est écrit : portrait de J.-A. Louvel, ouvrier sellier de la maison du roi, assassin de S. A. R. feu M. le duc de Berry, je crois qu'il conviendrait d'ajouter, pour perpétuer à jamais la mémoire de M. Decazes : Louvel, etc., a assassiné, le 13 fé-

vrier 1820, S. A. R. le duc de Berry, sous le ministère de M. le comte Decazes, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, chargé spécialement de la police du royaume.

« Un seul individu à cherché a représenter que toutes ces provocations étaient inutiles, que c'était mal servir le roi. J'ai vu le moment où, malgré sa croix de Saint-Louis, il eût été mis à la porte. Castillon a cru remarquer un individu à cheveux blonds, habillé en brun, qui prenait un verre d'eau, comme étant un mouchard. Alors, il a dit des horreurs contre M. Decazes; tous les yeux se sont fixés sur cet homme ; on a agité la question si on lui donnerait des coups de canne; il s'est retiré accablé de sottises. »

« Même jour, 10 heures du soir.

« Il est hors de doute maintenant qu'il existe un parti composé de militaires à la demi-solde et en retraite. Ils ne prendront point l'offensive, mais au moindre signal, à la première agression, ils voleront aux armes. Le Palais-Royal est le champ de bataille. J'ai été initié un peu dans le mystère. Ce soir et demain, je dois me trouver dans la Société et j'y serai introduit par un nommé Leblond, ex-officier dans l'artillerie de la garde, qui reçut Bonaparte à Grenoble, à son retour de l'île d'Elbe, et qui le regarde toujours comme un dieu. Ils auront pour chef un général, s'il y avait un mouvement. Il ne me l'a pas encore nommé, mais j'en serai instruit plus tard. Le général Foy jouera un rôle dans tout cela, et il doit parler à la Chambre sur les nouvelles lois proposées et sur les dangers qui en résulteront.

— « On nous menace, me disait-il, on veut nous opprimer; mais, nous écraserons nos ennemis.

« On compte beaucoup sur B. Constant, Lafayette, d'Argenson, Chauvelin, Demarçay. Ils veulent savoir ce qu'est M. de Villèle. Ils en veulent beaucoup à la maison du roi, et les officiers de l'ancienne armée doivent se trouver chaque soir au Palais-Royal, à sept heures.

« Ils disent encore :

— « Nous ne pouvons nous réjouir de la mort du duc de Berry, parce que nous ne pouvons être partisans d'un assassinat; mais, nous ne sommes pas fâchés de le voir disparaître; nous n'aimons pas les Bourbons.

« J'ai observé que les gardes du corps avaient des pistolets.

« — Nous en aurons aussi, m'a-t-on répondu.

« La moindre provocation peut avoir les plus funestes résultats; car ils sont tous déterminés. Il paraît que les premières discussions des Chambres seront très orageuses. Les libéraux cherchent à renforcer leur parti de tout ce qu'ils trouvent, et les rédacteurs du *Constitutionnel* veulent qu'on s'apitoie sur leur sort. Ils font circuler qu'on voulait briser leurs presses.

« Demain, je rendrai compte de ce que je pourrai savoir, mais on ne peut se dissimuler que les têtes se montent. Cependant, les ennemis du gouvernement ne sont pas encore en mesure, et, s'il continue à montrer de la fermeté, il leur en imposera et atteindra le but qu'il se propose. »

« Même jour, minuit.

« A onze heures, les cafés Valois et Lamblin ont été évacués doucement, et le froid a chassé les curieux des galeries. On annonçait à ce moment que le drapeau tricolore avait été arboré à Grenoble. De là on disait :

« — Voyez comme Louvel n'a pas de complices, et puis fiez-vous à M. Decazes. »

« D'un autre agent, 19 février.

Dans la matinée d'hier, la réunion au café Valois a été assez calme, et ainsi de suite jusqu'au soir, où cet endroit s'est rempli d'une telle manière qu'à peine on pouvait se remuer. On y a remarqué quatre officiers de la 51e, dont un décoré de la croix de Saint-Louis, ayant rang de capitaine, qui, en quittant M. de Romilly, lui a dit assez haut : « Comptez sur nous. »

« Dans la soirée, on ne s'est entretenu que de l'esprit des régiments de la garde; plusieurs officiers supérieurs de ces corps s'entretenaient à voix basse, et il a été impossible de se mêler à leur conversation. On a remarqué que le sieur Castillon paraissait triste, et n'avait plus l'énergie de la veille. Le jeune officier qui, avant-hier, avait échangé son adresse avec un particulier du café Lamblin, n'a pas paru, ce qui inquiétait beaucoup de jeunes gens!

« A neuf heures, on est venu annoncer que Martainville avait donné pour certaine la démission de M. le comte Decazes; alors, une joie universelle s'est manifestée; il serait difficile de peindre l'hilarité qui régnait de toutes parts. Mais M. de Saint-Méard a dit :

« — Messieurs, soyez prudents; tant qu'il ne sera pas à Vincennes, prenez garde à la journée des Dupes.

« On a affirmé que le second aide de camp de Masséna a, dit-on, été tué; on le signalait comme le neveu d'un pair de France. Le général Canuel a paru un moment, s'est assis et a reçu les hommages de quelques officiers et s'est retiré. On a témoigné beaucoup de satisfaction de ce que le drapeau tricolore était arboré à Grenoble.

« — Tant mieux! s'est-on écrié; on se verra donc en face une bonne fois, et le sort en décidera.

« L'activité des patrouilles a contenu les plus acharnés. Le reste de la soirée s'est passé en pourparlers sur la recomposition du ministère. On désignait comme rentrant : MM. de Villèle, de Richelieu, Lainé, et on conservait M. de Latour-Maubourg. Les cuirassiers, sur lesquels on comptait, n'ont pas paru; en général, il n'y avait que des officiers supérieurs, parmi lesquels s'est fait remarquer le commandant du bataillon de la garde royale de Vincennes. On avait fait disparaître l'affiche concernant les crêpes. On se distribuait des adresses pareilles à celle ci-jointe, mais j'ignore encore pour quel motif. »

« Même jour.

« Si, d'un côté, les ultra-royalistes s'agitent pour exciter un soulèvement, et veulent, ainsi qu'ils le disent, forcer le roi à être plus royaliste qu'eux, d'un autre côté, les opinions des ultra-libéraux, manifestées avec impudence, ne peuvent que justifier les démarches inconsidérées de l'autre parti.

« Mercredi soir, à minuit moins un quart, je suis entré au café de l'Aurore, porte Saint-Denis, où l'on ne voit habituellement que des gens paisibles. Un individu bien mis est entré et a demandé un petit verre. La dame du comptoir lui ayant témoigné son étonnement de ne l'avoir pas vu depuis quelques jours, il a répondu en ces termes :

« — Je suis excédé de fatigue d'avoir dansé dimanche, lundi et mardi.

« — Comment, a dit cette dame, vous avez dansé dans ces moments de deuil?

« — Que m'importe la perte du duc que je ne connaissais pas et que je n'aurais jamais voulu connaître. Pour plaindre sa mort, j'atteste que je regarde cet

attentat comme exécrable; mais, voilà le résultat de l'opiniâtreté de cette famille à vouloir rester contre le vœu unanime. Le roi Louis XVI a été jugé!

« — Dites donc assassiné, a répondu cette dame; que voulez-vous donc?

« — Un homme qui nous gouverne mieux, et sous lequel nous soyons heureux. Au reste, ils ont été chassés, et pourquoi reviennent-ils? Les registres déposés aux archives constatent que le procès du roi a été bien fait; le peuple l'a sanctionné. J'ai signé l'acte additionnel. Vous voulez, parce qu'il plaît à un homme fou, isolé, de commettre un crime, que je ne m'amuse pas? »

Un autre agent préposé à la surveillance de la maison de Chateaubriand dévoilait, à la même date, ce qui se passait chez l'illustre écrivain.

« Aujourd'hui samedi, depuis ce matin sept heures, le vicomte travaille sans relâche au développement de l'acte d'accusation du comte Decazes pour M. Clausel de Coussergues. Il est aidé, dans ce travail, par le baron B*** et son beau-frère L***, ainsi que par deux autres personnes que l'observateur ne connaît pas. A quatre heures et demie, on était toujours occupé à cela. MM. Laborie, Agier, de Sèze fils, de Vibraye sont venus plusieurs fois dans le jour, et ont vu le travail. Plusieurs d'entre eux y ont même contribué par leurs conseils ou en fournissant des notes. M. Clausel de Coussergues était aussi là depuis sept heures. Il n'a quitté à midi et demi que pour aller à la Chambre d'où il est revenu vers trois heures.

« Mme de Duras a envoyé chercher M. de Chateaubriand à quatre heures et demie, en lui faisant dire qu'on l'attendait, et le vicomte s'y est rendu de suite. Il a dit, en sortant, qu'il ne rentrerait qu'à six heures

pour s'habiller et pour aller dîner chez M. de Talleyrand.

« Ces messieurs, ce matin, étaient toujours pleins d'espérance qu'ils parviendraient à renverser M. Decazes. Quand quelqu'un d'entre eux disait qu'on n'en viendrait peut-être pas à bout, à cause de l'opiniâtreté du roi, le vicomte ne cessait de ranimer leur courage à tous.

« Avant-hier soir, M. de Chateaubriand s'est rendu chez Monsieur, à neuf heures, et y est resté jusqu'à près de minuit, une partie du temps avec M. de Vitrolles et un autre personnage dont on n'a pu savoir le nom. Le matin de ce même jour d'avant-hier, le vicomte avait reçu chez lui M. Molé pendant plus de deux heures. M. Molé y venait très peu auparavant; l'observateur ne se rappelle pas l'avoir vu plus de deux fois. La plupart des articles des journaux ultras de ce matin ont été faits ou revisés, hier, chez M. de Chateaubriand. M. de Sesmaisons en a apporté un pour sa part.

« Demain, il y aura encore des articles très violents dans les mêmes journaux, et il y sera question de l'acte d'accusation et d'un mémoire du général Donnadieu.

« Ce matin, Mme de Talaru a écrit à M. de Chateaubriand un billet qui contenait à peu près ceci : « On « vient de faire appeler au ministère de l'Intérieur un « tapissier pour déménager le ministre. La chose est « certaine. Le suisse lui-même l'a assuré. »

« Hier soir, à dix heures, M. de Trogoff et M. de Bruges sont venus ensemble chez M. de Chateaubriand, lui annonçant que le roi venait d'accepter la démission de M. Decazes. Plus de quarante personnes sont venues le même jour chez le vicomte pour lui dire la même chose et le complimenter. M. de Chateaubriand croyait que la chose était bien réelle, mais ce matin, de huit à

neuf heures, il a reçu un billet qui l'a désabusé. Il a dit ensuite à M. de Clausel : « — Mais ce n'est qu'ajourné. »

Citons encore cet extrait d'un rapport envoyé à son gouvernement par le baron de Lebzeltern, chargé d'affaires d'Autriche à Saint-Pétersbourg :

« Encore une page d'ajoutée aux annales sanglantes de la Révolution française et à l'histoire des égarements et des turpitudes de l'esprit humain depuis cette mémorable époque. Deux courriers expédiés le 17 et le 18 de Paris, à M. de la Ferronnays (1), nous ont instruits de l'assassinat de Mgr le duc de Berry et des projets de lois proposés aux deux Chambres par le président du Conseil des ministres. Cet attentat, les conséquences qu'il peut avoir, les nouvelles d'Espagne forment un désastreux ensemble bien fait pour exciter et entretenir des alarmes.

« L'empereur en a été frappé, et il a dit à plusieurs personnes « qu'il en était accablé, mais que rien ne « pouvait le surprendre de ce qui venait de ce pays, et « qu'on pouvait s'attendre à pis encore ». Il comparait l'assassin Louvel à Sand, et il ne doutait pas que ce nouveau crime ne fût l'œuvre préméditée du parti dont les ramifications s'étendaient partout, et non le fait d'une seule tête fanatique.

« Les premières dépêches du général Pozzo laissaient entrevoir le même doute, mais elles l'exprimaient seulement comme une supposition motivée sur l'absence de détails assez complets de ce crime. »

Le correspondant d'un journal anglais rend compte le 21 février à un fonctionnaire du mi-

(1) Ambassadeur de France en Russie.

nistre de l'Intérieur des nouvelles qu'il a recueillies et qu'il va expédier à son journal :

« J'ai dîné hier avec M. d'Hautefeuille chez le comte de Loevenheilm et j'ai passé la soirée chez le marquis d'Avaray. Dans ces deux maisons on n'a parlé que de la réunion de M. Decazes avec le côté gauche, avec la société Ternaux, etc.

« M. le duc d'Avaray est arrivé au château et a confirmé la nouvelle que tout était *statu quo*. On ne sut trop que répondre à la question accablante que je leur fis :

« — Comment arrive-t-il que ces messieurs du côté droit, qui naguère étaient si convaincus de la nécessité d'appuyer le ministère dans son projet de modification de la loi des élections, maintenant qu'un événement qui ne peut que donner plus de poids à ses arguments a lieu, se rangent du côté de l'opposition?

« Je crois qu'il serait impossible de citer une preuve plus criante de leur soif de pouvoir et de la préférence qu'ils donnent à leurs propres vues sur les véritables intérêts de la monarchie. Les ultra-royalistes attendent beaucoup d'une demande de la part de Mme la duchesse de Berry. Ils prétendent qu'ils ont porté cette princesse à coopérer dans leurs projets par une demande qu'elle doit faire lors de la visite de Sa Majesté à Saint-Cloud.

« Il est de la dernière fausseté qu'un grand nombre de familles anglaises aient demandé des passeports à l'ambassadeur. On n'y remarque que le nombre ordinaire d'Anglais qui arrivent et qui s'en vont. Le *Journal de Paris,* ce me semble, devrait annoncer : « On demande pourquoi le ministère ne met pas fin au départ d'une immense multitude d'Anglais? C'est par une raison toute simple. La voici. Il n'y a pas un mot de vrai dans le départ de huit cents, sept cents ni

même cinq cents familles de cette nation. Nous tenons de source sûre que le nombre de ceux qui quittent la capitale n'excède pas celui qu'on remarque dans les temps ordinaires.

« On parle, dans la société, du fils aîné du duc d'Orléans qui est au lycée de Charlemagne et qui est mis, d'après les ordres de son père, sur le même pied que tout autre élève. Depuis le triste événement, on dit que ses jeunes collègues lui disent familièrement :

« — Eh bien, Chartres! tu seras donc roi!

« Cette anecdote m'a été racontée par un libéral avant-hier soir.

« On ajoute que le roi n'a pas été content de ce genre d'éducation et que, par suite de ses observations, M. le duc d'Orléans a cité le grand Condé et le prince de Conti. Sa Majesté, dit-on, a répondu avec vivacité :

« — Vos exemples ne sont pas heureux; le grand Condé était un factieux et le prince de Conti une bête.

« Si je n'avais pas habitude de vous envoyer toutes sortes de nouvelles, je n'aurais pas détourné votre attention de choses plus sérieuses pour des anecdotes peut-être inventées à plaisir. »

Le correspondant ajoute en confidence :

« En vous quittant ce matin, je me suis rendu auprès de sir Charles Stuart avec qui je suis resté près d'une heure. Son Excellence me dit en propres termes : « J'ai « espéré que M. Decazes aurait tenu ferme. Les libé- « raux payeront chèrement leur sotte ingratitude. « M. de Richelieu ne peut rien avec la Chambre telle « qu'elle est composée : ou il suivra la marche de M. De- « cazes et alors il n'aura pas les mêmes avantages que « lui qui a joui de toute la confiance du roi et de tout « le crédit de son parti, ou bien il sera entraîné malgré

« lui, vers l'extrême droite et il achèvera d'irriter la « nation et de navrer le cœur du roi.

« J'ai cru m'apercevoir que ces raisonnements, si justes qu'ils puissent paraître, sont un peu inspirés par la crainte qu'a sir Charles que ce soit la politique russe qui domine dans le Cabinet.

« J'ai bien reconnu les sentiments sincères de notre ambassadeur lorsqu'il ajouta : « Je suis bien aise au « reste que M. Decazes ait été nommé pour l'Angle- « terre. Je lui assurerai l'accueil le plus cordial. »

III

EXTRAITS DES RAPPORTS SECRETS DU COMTE DE GOLTZ, MINISTRE DE PRUSSE

A quelques jours de là, alors que la crise était en apparence dénouée par la démission de Decazes, envoyé comme ambassadeur en Angleterre, et par la constitution du ministère Richelieu, le comte de Goltz, ministre de Prusse à Paris, écrivait à sa cour :

« ... J'ai remarqué avec plaisir aussi que le duc de Richelieu a pris très décidément le parti d'être à son poste comme s'il devait y rester toute sa vie. Il disait, il y a trois jours, au baron de Vincent et à moi, qu'il ne pouvait nous faire une idée assez forte des angoisses qu'il avait éprouvées, avant d'accepter de nouveau la présidence du Conseil ; mais, que les choses étant faites, il se sentait, à sa grande satisfaction, aussi tranquille

qu'il était possible de l'être dans sa position actuelle, de manière qu'il n'ait même toujours parfaitement bien dormi, depuis sa rentrée au ministère. Il ajouta qu'il ne se croyait nullement au niveau des énormes difficultés dont le gouvernement français se trouve actuellement entouré, mais, qu'en portant ses regards en arrière, il voyait, en général, peu d'anciens hommes d'État à grande réputation, qui aplaniraient de pareilles difficultés; que tout le monde sachant, du reste, qu'il n'avait point voulu ce poste, et qu'il ne l'avait certainement pas accepté par présomption, ambition ou intérêt personnel, l'opinion des gens de bien ne pourrait lui devenir entièrement défavorable, s'il ne réussissait pas, et qu'il lui resterait, au moins, en tout état de cause, le sentiment d'avoir voulu contribuer au repos de la France et de l'Europe, ainsi que d'avoir donné une grande preuve de son dévouement au gouvernement légitime de sa patrie.

« ... Mme la duchesse de Berry mène la vie la plus triste et la plus sombre dans les appartements qu'elle occupe à présent, et qui, suivant l'usage de cette cour, sont tous tendus en noir. Elle n'y voit que les membres de la famille royale, sa tante, Mme la duchesse d'Orléans, qui lui a prodigué les soins d'une mère, les dames de service auprès d'elle et l'ambassadeur de Naples. Celui-ci m'a dit qu'elle venait de passer le second terme de sa grossesse, qu'elle montrait, à cause de cet état, un grand courage d'esprit, et que sa santé se soutenait assez bien, quoiqu'elle ne s'occupe que d'objets qui doivent lui rappeler sans cesse sa perte cruelle. Elle lui a fait, avant-hier, entre autres, la lecture de toutes les lettres infiniment délicates et tendres qu'elle a reçues du prince, son époux, depuis le moment où son mariage fut convenu, jusqu'à son arrivée à Paris, et pendant les courtes absences que ce

prince a faites de cette capitale pour aller à la chasse.

« D'après ce qu'une des dames de la duchesse m'en a dit, cette princesse éprouverait cependant en secret la crainte d'être elle-même assassinée. On a enclavé d'une légère balustrade un petit terrain devant ses fenêtres, pour y planter quelques arbustes et pour empêcher que le public ne s'en approche de trop près. La terrasse de l'eau dans le jardin des Tuileries sera probablement réservée pour sa promenade.

« ... Il m'est pénible de voir que la nouvelle qu'a donnée le sieur Rothschild, dans le but, très blâmable à mon avis, d'en tirer parti pour une spéculation commerciale très défavorable aux intérêts des gouvernements de l'Allemagne, soit arrivée quarante heures plus tôt à Berlin que les courriers français et russe qui en étaient porteurs. Le même cas a eu lieu à Vienne, où le courrier français, auquel le baron Vincent avait confié ses dépêches, n'est également arrivé que trente heures après celui de la maison Rothschild. Si j'avais pu prévoir que le courrier du général Pozzo ne partirait que très tard dans la nuit du 14 février, j'aurais expédié moi-même un courrier extraordinaire; mais comme il me paraissait de toute nécessité de ne pas laisser Votre Majesté, par son trop long départ après la mort du duc de Berry, dans l'incertitude de ce funeste événement qui aurait pu être suivi d'un mouvement révolutionnaire dans la matinée du 14, je me serais toujours décidé à ne pas l'expédier avant midi.

« Il est, au reste, presque impossible, à moins qu'on ne prenne des mesures toutes particulières, d'empêcher des maisons de commerce qui spéculent sur les fonds publics, de précéder les courriers des Cabinets. Ces maisons se bornent à annoncer le simple fait sur lequel se fonde la spéculation, sans avoir égard aux circonstances, qui rendent les faits plus ou moins importants

aux yeux des Cabinets; mais, ils se servent aussi de tous les moyens imaginables pour accélérer les voyages de leurs courriers. La maison Rothschild, par exemple, envoie souvent ses lettres par des hommes courant à franc étrier, qui se relèvent à certaines distances jusqu'à Francfort, et elle les paye trois fois plus cher que les cours, et en raison de la vitesse de leur voyage; c'est ainsi que cette maison a même réussi à savoir à Londres le gain de la bataille de Waterloo, avant que le ministère britannique en fût instruit. »

D'autres rapports signés du comte de Goltz, ministre de Prusse à Paris, qui vont du 18 mars au 10 juin, énumèrent et décrivent les incidents qui survinrent dans cette période. Les informations du diplomate prussien permettent de constater que Paris restait en proie à la fièvre. Nous les reproduisons par extraits et sans commentaires.

« 18 mars.

« ... La séance de la Chambre des députés a été remarquable, par les explications loyales et satisfaisantes que le général Foy a données sur la sortie violente qu'il semblait avoir faite, dans la séance du 13, contre tous les ci-devant émigrés français, et à laquelle M. de Corday (oncle de la fameuse Charlotte de Corday) n'a pu s'empêcher de répondre par une insulte personnelle. Le duel qui a précédé cette explication n'avait eu, d'ailleurs, aucun résultat fâcheux, puisque le sort ayant donné au général Foy l'avantage de tirer le premier, il a lâché son coup en l'air, et son adversaire alors a renoncé au droit de faire feu à son tour. Le général Foy n'avait été excité que par les astucieuses observations que M. Benjamin Constant, véri-

table serpent dans la Chambre des députés, avait cru devoir faire. Ce général est très vif et s'emporte facilement; mais, comme il n'est pas d'un mauvais caractère, et qu'il a beaucoup de moyens oratoires, le ministère avait même espéré parvenir à le détacher des hommes du côté gauche qui se sont emparés de lui : c'était probablement un motif de plus, aux yeux de Benjamin Constant, pour tâcher de le compromettre avec le côté droit.

« Quoiqu'on ne puisse que se féliciter du bon dénouement de cette affaire, on ne saurait toutefois assez déplorer le ton de fureur avec lequel les orateurs du côté gauche enveniment, en général, les discussions d'une Assemblée délibérative. Les meneurs de ce parti, voyant que leurs efforts pour le rejet des lois proposées sont inutiles, paraissent, en s'exprimant ainsi, n'avoir d'autre but que de produire un fâcheux effet au dehors de la Chambre, et de traîner les discussions en longueur, pour profiter, autant que possible, de la licence de la presse.

« Celle-ci a fait malheureusement, depuis la promulgation de la loi encore existante, un mal inouï; mais, il faut arrêter au moins ce mal et voir si l'on pourra empêcher encore que le venin déjà répandu ne produise un trop funeste effet. Il n'y a guère que le vicomte de Chateaubriand et deux ou trois autres écrivains royalistes, non moins fougueux que lui, qui aient assez d'amour-propre pour s'aveugler au point de croire que leurs écrits, quoiqu'ils aient fourni évidemment à leurs adversaires tant de prétextes et de moyens pour attribuer aux royalistes de perfides arrière-pensées, ont produit un bien infini. L'état des choses devrait, dans ce cas, ne pas être vingt fois pire qu'il n'était avant la liberté de la presse. Mais, l'auteur susnommé est tellement aveuglé sur ce point qu'il a même

osé voter, dans la Chambre des pairs, contre la nouvelle loi sur les journaux, tandis qu'un républicain, M. Gallatin, ministre des États-Unis d'Amérique, qui passe avec raison ici pour une des meilleures têtes politiques, n'hésite pas de dire qu'il est incontestable que l'établissement d'un gouvernement représentatif, ou non représentatif, légitime ou illégitime en France, est incompatible avec la liberté illimitée de la presse.

« ... Je me suis aperçu malheureusement aussi que j'ai eu trop bonne opinion des réflexions que sir Ch. Stuart semblait avoir faites sur la position relative aux circonstances présentes. J'ai appris, de plusieurs côtés, qu'il se prononce de nouveau contre le ministère et le système qu'il a adopté, et qu'il pousse l'inconvenance jusqu'à hausser les épaules dans quelques salons. Me trouvant avant-hier au soir chez le duc de Richelieu, lorsque les dernières mauvaises nouvelles d'Espagne venaient de lui arriver, ce ministre me prit par le bras, et, en s'éloignant avec moi de la société, il me dit :

« — Pouvez-vous vous faire une idée de l'inconcevable conduite de sir Ch. Stuart? Il semble non seulement apprendre avec plaisir les plus malheureux événements; mais, il vient, de l'air le plus indifférent, me dire, à moi ministre d'un roi de France et de la famille des Bourbons, qu'il était déjà question à Madrid d'un changement de gouvernement, et que l'archiduc Charles devait être rappelé au trône d'Espagne.

« Le duc de Richelieu ajouta que la nouvelle était évidemment fausse, puisque les lettres de l'ambassadeur d'Angleterre n'étaient aussi que du 8, et qu'il aurait été impossible à Madrid, le jour même où l'acceptation de la Constitution fut publiée, de penser à un changement de gouvernement; qu'il devait, par conséquent, supposer que l'ambassadeur n'avait voulu que jouir du plaisir de lui causer du chagrin.

« J'ai fait en sorte de calmer le duc de Richelieu sur ce sujet; mais, j'avoue que si j'ai toujours considéré la présence de sir Stuart à Paris, depuis le changement de ministère de la fin de 1818, comme un très grand inconvénient, je la considère maintenant comme un véritable malheur. Cet ambassadeur, qui tient plus ou moins à l'opposition en Angleterre, et qui se jette encore ouvertement dans une opposition qui menace l'existence du gouvernement auprès duquel il est accrédité, ne peut que nuire à ce gouvernement et à l'intérêt général de l'Europe. Le général Pozzo nous avait déjà plusieurs fois parlé dans ce sens; mais, j'ai cru jusqu'ici que l'antipathie qui règne entre eux le portait à l'exagération, et d'ailleurs, pour pouvoir continuer mon rôle de médiateur entre lui et sir Ch. Stuart, il fallait ne pas donner une trop grande importance à ce qu'il disait. Je crois cependant les circonstances présentes trop graves pour ne pas soumettre respectueusement à Votre Majesté l'opinion que les liens de la quadruple alliance me paraissent un peu relâchés, que les sentiments sur lesquels elle a été fondée sont bien les mêmes encore; mais, que la direction uniforme qui lui donnait tant de force a manqué, depuis 1818, et qu'il serait nécessaire d'employer tous les moyens pour revenir aux principes de cette alliance, et surtout à celui de sacrifier toutes les convenances particulières à l'intérêt général.

« Pour ce qui concerne l'influence du général Pozzo sur les affaires de ce pays, elle est différente de celle qu'il exerçait jusqu'à la fin de 1818. C'est une influence d'opinion sur le système et la marche du gouvernement en général, que nous avons tous jusqu'à un certain point, suivant notre position personnelle et le degré de confiance que nous avons dû inspirer; et comme il est bien avec les royalistes depuis l'époque

précitée, et qu'il tâche de contribuer à l'affermissement du trône légitime, cette influence, pourvu qu'il continue de la faire remarquer aussi peu que possible, ne pourra qu'être utile à la bonne cause, consolider tous les gouvernements et maintenir la tranquillité publique.

« 1er avril 1820.

« ... Je n'ai heureusement pas à confirmer à Votre Majesté la nouvelle de l'arrivée inopinée du duc Decazes dans cette capitale : elle avait été répandue par les libéraux, pour inquiéter les royalistes, et enlever la majorité au ministère. Quoique plusieurs circonstances la rendaient probable, je n'y aurais point ajouté foi, si le général Pozzo di Borgo n'en eût pas été sérieusement alarmé, et si je n'eusse pas su de bonne source que Monsieur lui-même l'avait dit à Mme la duchesse de Berry. Le duc de Richelieu paraît être entièrement certain que le duc Decazes ne reparaîtra à Paris que vers la fin du mois de mai, époque à laquelle il croit avoir achevé tous ses préparatifs pour se rendre à son ambassade, et pour y monter sa maison d'une manière brillante. »

« 8 avril 1820.

« ... Votre Majesté daignera voir par les feuilles du *Moniteur* de cette semaine de quelle manière la commission de censure pour les journaux et écrits périodiques a été composée et organisée ; et qu'une procédure a été instruite contre les auteurs de la souscription nationale, ouverte en faveur des individus qui seraient victimes de la loi temporaire sur la liberté individuelle. Le banquier Laffitte, qui était du nombre des sous-

cripteurs, a été destitué de la place de gouverneur de la Banque de France, et remplacé par M. Gaudin, duc de Gaëte, dont la nomination a produit un bon effet à la Bourse, tandis que la destitution de Laffite enlèvera à celui-ci probablement une partie de son influence commerciale sur les élections. »

« 8 avril.

« ... Parmi les maréchaux, il n'y a guère que Davoust et Suchet dont les dispositions paraissent être suspectes. Mais, ni eux, ni aucun autre des coryphées du parti n'auront le courage de sortir de la capitale pour monter à cheval et s'insurger ouvertement. Ils veulent bien être, autant que cela se pourrait sans risquer de se compromettre, à tout hasard et pour pouvoir en tirer parti, suivant les circonstances, les provocateurs, mais non les directeurs d'un mouvement insurrectionnel dans les troupes. Cependant, comme grâce aux mesures prises dans le ministère du maréchal Gouvion Saint-Cyr, beaucoup de légions ne sont malheureusement pas très bien composées, l'armée présente toujours de grands motifs d'inquiétudes.

« On ne peut néanmoins prendre que peu à peu, et avec beaucoup de prudence, des mesures pour diminuer les dangers qui menacent le gouvernement légitime et constitutionnel de ce côté. De ce nombre est celle du remplacement des généraux Maurin et Lahoussaye, commandant les 14e et 15e divisions à Rouen et à Caen par les généraux Rivaux et Pacthod. Ce dernier, connu par sa belle résistance dans les plaines de Fère-Champenoise, est le gendre du maréchal Oudinot. Le général Rogniat, qui doit une reconnaissance particulière à S. A. R. le duc d'Angoulême, a été envoyé à Strasbourg, sous les ordres du général Dubreton, dans

lequel on ne semble pas avoir autant de confiance qu'en lui, et on paraît vouloir adopter cette marche pour tous les lieutenants généraux commandant les divisions militaires, en envoyant près de chacun d'eux un maréchal de camp, ce que le maréchal Gouvion Saint-Cyr n'avait pas jugé nécessaire et avait toujours repoussé toutes les fois qu'on le lui avait proposé.

« Le maréchal Moncey, de la conduite duquel le gouvernement est fort content, vient d'être nommé gouverneur de la 9e division militaire, en remplacement du comte Puységur, décédé. Ces postes, à moins que ceux qui les occupent n'obtiennent par extraordinaire des lettres de service, ne sont qu'honorifiques; mais 25 000 francs d'appointements y sont attachés.

« On avait répandu, dimanche et lundi dernier, dans cette capitale, qu'une légion, en garnison à Rennes, ayant crié : « Vive le roi! » et qu'un bataillon d'artillerie y ayant répondu par les cris de : « Vive la charte! », un combat entre ces deux corps en avait été la suite. Le *Moniteur* du 5 rend exactement compte de ce qui s'y est passé, en annonçant que quelques jeunes gens seulement, pour la plupart élèves de l'École de droit, ont cherché à troubler la revue qui a eu lieu dans cette ville, en répondant par les cris de : « Vive la charte! » à ceux de : « Vive le roi! », mais que ni la population ni la troupe n'y avaient pris la moindre part. »

« 22 avril.

« ... Son Altesse Royale, Monsieur, m'a fait l'honneur de me parler de l'état actuel des choses, lorsque j'eus à lui présenter, jeudi dernier, la réponse de Votre Majesté à sa lettre de notification sur la mort de S. A. R. le duc de Berry. Après m'avoir renouvelé de

la manière la plus touchante, en me serrant la main à plusieurs reprises, l'expression des sentiments de reconnaissance que l'intérêt de Votre Majesté lui a inspiré, et après s'être informé, avec une sollicitude craintive, de l'état actuel de la Prusse, il eut la bonté de m'adresser des choses obligeantes que je crois pouvoir me dispenser de répéter ici, sur la manière dont je m'étais conduit dans toutes les occasions, et même à une époque où la passion du bien et la crainte du mal avaient peut-être un peu trop échauffé quelques têtes royalistes. En avouant que cette exaltation pouvait avoir été nuisible par les prétextes qu'il donnait aux ennemis du gouvernement, le prince énonça cependant l'opinion que le ministère de 1815 aurait dû se rendre maître de l'instrument de conservation qui se présentait à lui, et ne pas prendre la dangereuse résolution de le briser, ce qui devait le faire tomber nécessairement entre les mains du parti opposé.

« Je crus devoir faire à Son Altesse Royale quelques remarques sur les fâcheux effets qu'avaient produits les imprudences des hommes marquants de la Chambre de 1815, sur la bonne composition de celle de 1816 et sur tous les moyens qu'il y aurait eu de s'opposer à l'envahissement démocratique, d'assurer le repos de la France, si des fautes, qui ne paraissent grandes qu'à ceux qui en prévoyaient les conséquences, n'avaient pas été faites depuis cette époque. Le prince parut en sentir la justesse, et me répliqua qu'il fallait enfin ne plus penser au passé, et fixer son attention seulement sur le présent et l'avenir, que le ministère actuel lui semblait être dans la bonne voie, et qu'en y persévérant, il serait peut-être assez heureux pour sauver la France. J'ai dit tout ce qui me paraissait devoir confirmer Son Altesse Royale dans cette opinion, en faisant l'éloge de la conduite des ministres, mais en observant cependant aussi

que le bien ne pouvait se faire que lentement et avec toute la prudence que des circonstances devenues si excessivement difficiles rendaient nécessaire. Cette conversation m'a donné, comme j'osais le présumer, de nouveaux motifs d'espoir et de satisfaction.

« Mais, je ne m'attendais pas à me trouver dans le même cas, à la suite de quelques entretiens particuliers que j'ai eus, ces jours derniers, avec l'ambassadeur d'Angleterre. Je ne sais si tout ce qu'il a vu et entendu récemment a opéré un véritable changement dans ses opinions politiques ou si des instructions nouvellement arrivées de la cour l'avaient fait changer de langage; quoi qu'il en soit, il m'a dit que le ministère français lui semblait avoir pris une bonne attitude, qu'il avait montré une grande activité, en déconcertant l'opposition libérale, par sa résolution inattendue de retirer le premier projet de loi sur les élections, et d'y substituer le nouveau que la fureur avec laquelle l'opposition s'exprimait sur cette mesure paraissait en démontrer l'utilité, et qu'il croyait la France à présent dans une bonne ligne. Je lui ai témoigné toute ma satisfaction de l'entendre s'énoncer de cette manière, et je tâcherai de le maintenir, autant qu'il pourra dépendre de moi, dans ces dispositions; mais je ne puis m'empêcher de craindre que sa conduite ne soit pas constamment et sous tous les rapports analogue au langage satisfaisant qu'il m'a tenu.

«... Quand on voit les hommes appelés à délibérer sur les intérêts d'une grande nation, en vertu d'une charte constitutionnelle, donnée par le souverain légitime, mettre en question même l'initiative royale, qui consacre cette charte, et provoquer à entretenir, au sein de l'Assemblée, un tumulte scandaleux qui, après trois heure de durée, finit par une plaisanterie, on a peine à concevoir la possibilité de l'affermissement du régime

constitutionnel qui exige, avant tout, le respect du peuple pour les autorités constituées. Des circonstances, portant le même caractère, ont devancé et suivi cette affligeante séance : Un brandon de discorde et de guerre civile, sous la forme de pétition, a été adressé à la Chambre des députés par un sieur Madier de Montjau, conseiller à la cour royale de Nîmes. Ce conseiller n'a peut-être été que la dupe de la faction révolutionnaire, et la majorité de la Chambre des députés accueillera sans doute, comme elle le doit, la pétition ; mais, le parti y aura toujours trouvé un moyen d'inquiéter les esprits. Je me réfère plus particulièrement, sous ce rapport, à un méchant pamphlet de M. Jay qui se trouve dans le nombre de ceux que j'expédie, par le courrier de ce jour, ainsi qu'à l'article « Paris » du *Journal des Débats* d'avant-hier, et à une réponse à M. Jay que le *Constitutionnel* d'hier rapporte. Dans l'espoir d'embarrasser le gouvernement, MM. Lafayette, Chauvelin, Manuel, Dupont de l'Eure, Laffite, d'Argenson, Kératry, Casimir-Perier et Benjamin Constant, députés co-signataires de la souscription pour les détenus, en vertu de la loi du 26 mars dernier, ont jugé à propos d'écrire aussi une lettre insérée dans les journaux d'hier et d'avant-hier au procureur général du roi pour lui demander à être également mis en cause. La réponse de M. Bellart, publiée par les mêmes journaux, est rédigée avec la dignité qui convient à un magistrat.

« Quelques hommes de la basse classe du peuple ont fait entendre des cris séditieux. Un de ces misérables, assez bien vêtu, a même osé proférer contre Mme la duchesse de Berry, malgré la présence des officiers et des gardes qui l'accompagnent lorsqu'elle se promène au Jardin des Tuileries, les injures les plus grossières. Ces gens ne pouvant se soustraire à l'arrestation, paraissent s'être portés à des actes de cette nature par

l'assurance qu'ils ne pourront être longtemps en prison et que de grandes récompenses les attendent. Un placard contenant les plus affreux outrages contre le roi et la famille royale a même été affiché, la nuit d'avant-hier, sur la place des Victoires. Tous ces faits enfin et l'avidité avec laquelle les sous-ordres des révolutionnaires saisissent dans les spectacles toutes les allusions qui se prêtent à faire considérer le ministère actuel comme voulant établir le despotisme, duquel cependant les libéraux de ce pays s'accommodaient fort bien du temps de Buonaparte, achèvent de prouver que les principaux agitateurs, trop peu courageux pour se mettre eux-mêmes en avant, voudraient prévenir, par des troubles dans les classes inférieures, l'effet des lois adoptées ou proposées, et en général des heureuses conséquences du sage système que le gouvernement est décidé à suivre.

« Le plus grand obstacle qui s'oppose à la marche de celui-ci se trouve cependant dans la Chambre des députés elle-même. Suivant ce qu'en disait, il y a quelques jours, le comte Siméon, qui a connu toutes les assemblées délibérantes en France depuis 1789, jamais aucune, à l'exception de la Convention nationale, n'a eu une minorité plus factieuse et n'a réuni dans son sein autant d'éléments révolutionnaires que cette Chambre. Il faut donc tâcher d'en avoir une autre. Aussi suis-je certain maintenant que le ministère est décidé, dans le cas où la nouvelle loi sera adoptée, à la dissoudre pour pouvoir la renouveler intégralement avant la session prochaine. »

« 29 avril 1820.

«... Par suite d'une décision qui a été prise dimanche dernier dans le Conseil du roi, S. A. R. le duc d'An-

goulême, accompagné du lieutenant général Bordesoule, aide de camp de Monsieur, et deux de ses aides de camp, le duc de Guiche et M. de Champagny, est parti, jeudi, pour faire, comme les années précédentes, une tournée militaire dans quelques provinces de la France. Il se rend à Dijon, Lyon et Grenoble, et se dirigera ensuite sur l'Alsace, où le général Rogniat doit augmenter sa suite, et il reviendra par Metz à Paris. On avait d'abord eu, suivant le désir qu'en avait témoigné le prince lui-même, la bonne idée de le faire accompagner par le général Rapp; mais, ce général étant à présent l'un des secrétaires de la Chambre des pairs, on a jugé qu'il ne serait pas convenable de l'enlever à ses fonctions pendant la durée de la présente session. Les agitateurs libéraux s'étaient, comme de raison, empressés de répandre le bruit que le duc se rendait à Lyon, parce que des troubles y avaient éclaté; mais, ce bruit, n'ayant aucune espèce de fondement, n'a pu se fixer dans l'esprit des gens les plus crédules que pendant deux jours.

« Plusieurs ordonnances relatives à l'organisation militaire ont été publiées par le *Moniteur* les 24, 25 et 26 de ce mois : la plus importante est celle dont j'ai cru pouvoir prévenir, il y a quelque temps, Votre Majesté et par laquelle soixante-dix maréchaux de camp vont être employés dans les divisions militaires; il y aura presque dans chaque département, un général sous les ordres du commandant de la division. Cette mesure paraît être bonne sous plus d'un rapport. On a eu soin, du reste, de faire tomber les choix, autant que possible, sur les généraux dans lesquels on a le plus de confiance. Il est vraiment curieux de voir la différence qu'établit entre eux la *Renommée*, dans sa feuille du 25, en imprimant le nom de ceux qu'elle réprouve en lettres italiques. Le comte de La Roche-

Aymon a perdu le commandement de la subdivision militaire à Versailles. Très lié dans ces derniers temps, à ce qu'il paraît, à la cause du duc Decazes, il doit à présent avoir eu en vue de très bien s'établir dans l'opinion de l'ancienne armée française, en se faisant le protecteur des officiers à demi-solde, qui lui avaient été dénoncés, par des habitants de Versailles, comme ayant tenu les propos les plus injurieux sur le roi et la famille royale. Le ministre de la Guerre lui ayant tracé une autre ligne de conduite, il doit avoir répondu à sa lettre, dans les termes les plus inconvenants, et le ministre a pris alors, sur-le-champ, le parti de lui ôter son commandement : voilà, au moins, ce qu'on m'en a dit. Le comte de La Roche-Aymon a été cependant dans la liste des maréchaux de camp inspecteurs de la cavalerie. »

« 6 mai.

« C'est dans la classe des fédérés des Cent-Jours que se présentent tout naturellement les hommes qui sans peut-être attendre les ordres de leurs supérieurs déguisés en libéraux, mettront en action les doctrines subversives de l'ordre social, que l'on a répandues non seulement par des journaux et pamphlets, mais même par des discours prononcés à la tribune de la Chambre des députés. Lorsqu'on a prêché la souveraineté du peuple et appelé l'insurrection, dans ce cas, le plus saint des devoirs, un Louvel s'est empressé d'enfoncer le poignard dans le sein du duc de Berry ; lorsqu'on s'est aperçu de la difficulté de corrompre l'esprit de la garde royale, on a assassiné également des individus qui en font partie, ou pour exciter des jeunes gens, dont particulièrement les gardes du corps sont composés, à commettre par exaspération quelques excès qui

mécontenteraient également le gouvernement et le peuple, ou pour inspirer des craintes; lorsque enfin à la tribune, on a parlé tout à coup, et après avoir même gardé le silence pendant tout le temps où la liberté de la presse était illimitée, d'un gouvernement occulte qui devait avoir provoqué à Nîmes, en 1815, les actes de vengeance dont cette ville a été le théâtre, et qu'on a même osé jeter sous ce rapport des soupçons odieux sur l'héritier présomptif du trône, des révolutionnaires subalternes n'ont point balancé d'assassiner un garde du corps de Monsieur, dans l'espoir de trouver sur lui des preuves de ces abominables assertions.

« Un soldat de l'infanterie de la garde royale a été attaqué et tué, il y a trois jours. Comme les assassins l'ont volé, il serait cependant possible encore que l'esprit de parti n'en ait point été l'unique cause; mais, quelques jours après, on a fait sauter un pétard sous une arcade de la nouvelle galerie des Tuileries, évidemment dans le dessein de donner lieu à une fausse couche de Mme la duchesse de Berry, par le saisissement que la détonation (qu'elle a cependant heureusement à peine entendue) pouvait lui faire éprouver.

« Dans la nuit du mardi au mercredi, un garde du corps de Monsieur, nommé Mouchard, revenant des Tuileries avec le mot d'ordre, et les lettres ordinaires pour le service du lendemain de la compagnie de Monsieur, a été grièvement blessé dans la rue de Bourbon, tout près de l'hôtel que j'occupe, et aurait été tué, si le mouvement qu'il a fait pour tirer son sabre n'avait détourné le coup. Le *Journal de Paris* d'hier et le *Journal des Débats* d'aujourd'hui donnent les détails exacts de cet événement. Ce n'est cependant pas un des domestiques du comte de Rostopschin, mais un des miens, qui est venu le premier au secours du malheureux garde du corps. Je rentrais justemement, vers onze

heures et demie, avec ma femme, chez moi, lorsqu'au moment de descendre de voiture dans notre cour, nous entendîmes un coup de pistolet qui nous sembla être tiré tout près de nous. J'envoyai de suite mon domestique dans la rue, pour voir ce qui s'était passé, et il revint, après quelques minutes, me rendre compte de l'événement à peu près de la manière dont l'ont rapporté lesdits journaux. Un domestique du comte Rostopschin étant survenu également a aidé le mien à transporter le sieur Mouchard dans l'hôtel du duc de Broglie, dont celui-ci était plus près que de l'hôtel de l'ambassade. Il est à remarquer encore que, d'après ce que le garde du corps a dit à mon domestique, les assassins, en lui criant : « A bas les royalistes », lui ont demandé non pas le mot d'ordre, mais les papiers dont il était porteur. Il les avait dans la main, et on les lui a arrachés, après lui avoir tiré le coup de pistolet. Parmi ces lettres de service sus-mentionnées se trouvait, en effet, le mot d'ordre cacheté, mais ce n'était que le mot d'ordre du commandant de la ville, et non du château des Tuileries, au moyen duquel seulement il aurait pu s'y introduire, et ce mot d'ordre même n'aurait pu servir à quelques individus de passeports pour arriver jusqu'aux appartements du roi ou des membres de sa famille. Tout me porte à croire que les assassins ont espéré se saisir de quelques pièces secrètes et importantes. Ils ont été complètement trompés dans leur attente, et ils ont même très mal choisi leur homme, puisque le nommé Mouchard a servi pendant onze ans dans la ligne, et n'est que depuis dix-huit mois dans la compagnie des gardes du corps de Monsieur.

« Les mots : « Ainsi périra le dernier royaliste et le char... » sont grossièrement et très mal écrits, sur le bois du pistolet.

« Tous ces faits ne paraissent que trop prouver que

les révolutionnaires voudraient insurger la France contre l'adoption de la nouvelle loi des élections, ou du moins avant la clôture de la session actuelle. Réussiront-ils? Voilà le grand problème. D'après ce que m'en a dit le baron Mounier, on ose espérer cependant le contraire. Il me fit part, entre autres, que l'on devait s'attendre encore, jusqu'à la fin de cette session, à toute espèce d'agitation; mais, que le gouvernement avait déjà gagné beaucoup de terrain, et que l'intervalle d'une session à l'autre lui en ferait gagner bien davantage. Il me fit observer aussi qu'il aurait été impossible de réunir les succès obtenus jusqu'ici, dans le but du maintien de la tranquillité publique, si la censure sur les journaux n'avait été heureusement établie; que les pamphlets, à la vérité, étaient plus abominables que jamais; mais, qu'on ne les lisait presque pas dans les provinces, et que, dans la capitale même, le nombre des personnes qui se décident à en faire la dépense était bien moins considérable que par le passé. »

« 13 mai.

« ... En attendant la grande lutte qui va s'établir dans la Chambre, on a vu malheureusement, dans la semaine qui vient de s'écouler, un nouvel attentat prêt à être exécuté contre la famille royale. Dans la nuit du samedi au dimanche, un nommé Gravier a été arrêté au moment même où il venait de placer, sous le guichet de la galerie du Louvre, une nouvelle boîte infernale dont il espérait une meilleure réussite que de la première, qui avait été également déposée par lui. Ce misérable, quoique d'une stature petite et contrefaite, avait servi, en dernier lieu, en qualité d'officier dans le 5e régiment de lanciers. Après avoir été deux ans à la demi-solde, il était entré dans une maison de

commerce : celle-ci ayant fait banqueroute, il n'avait plus de moyens d'existence. Comme il fréquentait de mauvais cabarets, que visitent de temps en temps des agents secrets et subalternes de la police, le comte Anglès, préfet de police, fut prévenu qu'une nouvelle explosion devait avoir lieu dans la nuit du 6 au 7, près des fenêtres de Mme la duchesse de Berry. Le préfet se rendit, d'après ces avis, dans la soirée du 6, chez le maréchal Macdonald, qui est à présent de service aux Tuileries, pour convenir avec lui des mesures de précaution nécessaires et pour y attendre l'événement.

« Le maréchal, avec qui je me trouvais lundi à dîner chez le duc de Richelieu, me raconta lui-même que, pour inspirer un peu plus d'assurance au malfaiteur, il avait fait retirer sans affectation la sentinelle qui est ordinairement sous les fenêtres de Mme la duchesse de Berry; que l'homme était arrivé, en effet, en grand silence, sous le guichet de la rue de l'Echelle; qu'il y avait placé un pétard très serré et d'une assez volumineuse dimension pour qu'il pût produire une détonation assez violente pour faire briser les fenêtres des maisons voisines; qu'au moment où il allait mettre le feu à la mèche, par le moyen d'un cigare allumé, les agents de police, cachés et surveillés, à quelque distance, par d'autres agents et des gendarmes, s'étaient précipités sur lui et l'avaient saisi et garrotté; que les soldats de la garde royale, qui étaient au corps de garde de la rue de Rivoli, ayant entendu des cris, et en même temps le bruit des chevaux d'une patrouille de cavalerie, et s'étant imaginés que celle-ci venait prendre part à une attaque dirigée contre les Tuileries, se portèrent avec une précipitation remarquable en avant, et voulurent faire main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent, et que ce mouvement apaisé on avait sur-le-champ conduit le criminel, pris en flagrant délit, de-

vant lui et le préfet de police. Le maréchal ajouta à ceci qu'il n'avait jamais vu un homme capable d'une pareille entreprise montrer autant de lâcheté que celui-ci lorsqu'il se vit entre les mains de la justice.

« C'est le procureur du roi qui est saisi maintenant de cette affaire. On a arrêté quatre ou cinq individus de la plus basse classe du peuple, avec lesquels le nommé Gravier, d'après ses premiers aveux, qu'il doit cependant avoir rétractés depuis, paraît avoir été en liaison. Un petit marchand de vin à la bouteille se trouve également compromis et est au nombre des arrêtés, on a découvert chez lui des paquets de poudre soigneusement cachés. Un autre homme, avec lequel Gravier vivait beaucoup, s'est enfui, mais la justice est à sa poursuite. Jusqu'à présent, on ne semble avoir aucun indice de la complicité matérielle d'individus d'une classe supérieure.

« Voici l'abominable quatrain qui était gravé, pour que le vent ne pût les emporter, sur deux petits morceaux de fer blanc, dont l'un se trouvait à côté du pétard et l'autre dans la poche de Gravier :

« AUX BOURBONS
« Précurseurs de notre juste vengeance,
« Ces pétards dont vous vous effrayez
« Vous annoncent, annoncent à la France
« L'échafaud auquel vous monterez.

« Ces attentats ont produit une grande exaspération parmi les troupes de la garde royale, et comme les révolutionnaires ne demandaient pas mieux de les voir commettre quelques excès qui pourraient leur servir de motif pour exciter le peuple contre les royalistes et le gouvernement, il est fort à désirer que l'on réussisse à empêcher, comme par le passé, toute espèce d'éclat.

« M. Manuel, alarmé, comme j'en ai fait mention

dans mon dernier rapport, de ce qu'on lui avait dit d'un plan concerté entre des gardes du corps contre sa vie et celle de ses amis, ou ne voulant peut-être ainsi que faire naître une nouvelle occasion d'aigrir les esprits, avait l'intention d'en faire l'objet d'un discours à la Chambres des députés. Mais, le comte de Boisgelin, aide-major des gardes du corps et député, lui a déclaré que le fait était controuvé, qu'on n'avait pas même été obligé d'arrêter aucun garde du corps par mesure de précaution, et que, s'il en parlait à la tribune, lui, M. de Boisgelin, y monterait après lui pour lui donner le démenti le plus formel. Cette observation a calmé M. Manuel et l'a déterminé à renoncer à son dessein. »

IV

RAPPORTS DIPLOMATIQUES

Aux pièces qu'on vient de lire, il y a lieu d'ajouter les lettres qui suivent et toutes relatives à la situation de la France après l'assassinat du duc de Berry et la chute de Decazes. Voici d'abord un extrait d'un rapport expédié de Londres au prince de Metternich par le chargé d'affaires d'Autriche et où il rend compte d'une conversation qu'il a eu avec le premier ministre anglais, lord Castlereagh.

« Londres, le 17 février 1820.

«... Sa Seigneurie passa ensuite à la seconde partie de la dépêche n° 1 de Votre Altesse et s'étendit longue-

ment sur les affaires de France aussi compliquées que difficiles à préjuger. Après m'avoir répété ce qu'elle m'avait dit, au sujet de la situation épineuse et même précaire de M. Decazes, et que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Altesse, par mon rapport n° 135 du 3 de ce mois, lord Castlereagh n'en conclut pas moins qu'il était difficile, pour ne pas dire impossible, de hasarder aucune opinion sur l'état intérieur de la France, et la marche de son gouvernement. « Nous « avons, me dit-il, assez l'habitude des affaires dans « un gouvernement représentatif, et je défie qu'aucun « de nous soit capable d'indiquer les remèdes qui « conviendraient à la France, quoique nous aperce- « vions toutefois ses défectuosités. Que faire avec une « Chambre où il y a six partis marqués, qui laissent à « peine une majorité de dix individus au ministère? « Quel est l'homme assez fort pour fondre toutes ces « nuances, qui sont devenues des couleurs prononcées « dans un seul foyer? Est-ce M. de Richelieu? Est-ce « M. de Talleyrand, ou qui que ce soit en France? « Personne ne peut donner un mouvement régulier à « une machine aussi compliquée, formée d'autant d'élé- « ments hétérogènes, qui tous ont leur origine dans « les passions les plus fortes, les plus haineuses. Je ne « dirai pas que M. Decazes soit l'homme qu'il faut pour « débrouiller ce chaos; mais quel est celui qui le pour- « rait à sa place? Partout où l'on porte ses regards, on « ne voit que des extrêmes prêts à produire des réac- « tions. Les royalistes seraient tout autant dangereux « que les libéraux s'ils s'emparaient du gouverne- « ment : il faut donc flotter entre les deux partis, et « c'est la tâche la plus difficile. Nous nous attachons « trop aux défauts des individus, sans considérer que « les événements sont plus forts qu'eux, et que, pour « les maîtriser, ils doivent aller lentement et prudem-

« ment, et être libres dans leur action. En nous pro-
« nonçant d'une manière quelconque sur la marche des
« affaires en France (ce que nous n'avons, du reste,
« pas le droit de faire), nous renforcerions l'un ou
« l'autre parti en opposition avec le ministère, et si,
« par malheur, celui-ci en devenait la victime, nous
« arriverions tout d'un coup à l'un des deux extrêmes,
« qu'il est de notre intérêt d'éviter. Malgré l'esprit de
« fluctuation qui agite le ministère français, et qui cer-
« tainement est à regretter, il ne s'ensuit pas qu'il soit
« entièrement répréhensible à ce sujet. Nous avons
« nous-mêmes un exemple frappant de ce genre à four-
« nir dans les dix premières années de la conduite
« politique de M. Pitt, qui se rétractait constamment
« sur les thèses et les arguments les plus forts, selon
« l'exigence des circonstances. C'est dans le temps
« seul qu'on peut trouver le remède à de pareils maux.
« Ce n'est peut-être pas un inconvénient que la France
« soit absorbée par ses affaires administratives, et ne
« puisse porter son attention sur des parties de l'Europe
« où le mécontentement pourrait lui faire trouver de
« puissants alliés. Cela donne le temps aux autres États
« de rétablir et consolider l'ordre chez eux, sans que
« pour cela nous soyons endormis sur ce qui se passe
« en France. Tant qu'il ne s'agira que d'objets adminis-
« tratifs, nous devons rester spectateurs paisibles, mais
« s'il s'agissait de mesures d'État qui pourraient com-
« promettre l'ordre des choses en Europe, nous serions
« bientôt d'accord pour les réprimer. Il est impossible
« qu'un danger, de quelque nature qu'il soit, devienne
« tout à coup assez pressant, qu'il ne permette aux
« autres d'arriver à temps, pour lui apposer de la
« résistance. »

« Tout ce que je viens d'avoir l'honneur de rapporter à Votre Altesse n'étant que des observations géné-

rales de la part de lord Castlereagh, ne portant sur aucun fait positif, je ne me crus pas autorisé à hasarder aucune réflexion, et me bornai à dire que l'expérience des trente dernières années de révolution qui, loin d'avoir guéri la France, la laissaient encore dans un état réel d'agitation, après tout ce qu'il en avait coûté aux puissances de l'Europe, devait rendre celles-ci craintives sur un état de choses qui était loin d'offrir le repos et la stabilité que l'on avait eus en vue; que la position géographique de l'Angleterre la mettait à l'abri de bien des dangers, que nous ne pouvions pas éviter; que, malgré cela et la force de ses institutions, elle avait éprouvé de violentes commotions dans le temps, à la suite des principes révolutionnaires qui s'étaient propagés de la France chez elle.

« J'appelai ensuite l'attention du principal secrétaire d'État sur la lettre particulière de M. Decazes, en date du 13 janvier, annexé à la dépêche n° 3, de Votre Altesse et lui observai que, bien loin de vouloir guider la marche du ministère français par des conseils, c'était lui qui venait frapper aux portes des ministères étrangers pour connaître l'opinion des puissances. Je sais même que M. Decazes a écrit encore tout dernièrement au duc de Wellington, par l'occasion de lord Fitz-Roi Sommerset.

« Lord Castlereagh me dit que c'était la conséquence d'un ministère encore neuf dans ce genre d'affaires; qu'il avait tort d'en parler aux autres, et que cela n'autorisait pas ceux-ci à répondre en aucune manière à de pareilles interpellations; que sir Charles Stuart avait l'ordre le plus positif de ne jamais se prononcer en rien sur les affaires intérieures de la France; que si M. Decazes l'en entretenait quelquefois, l'ambassadeur d'Angleterre n'avait pas le droit d'énoncer aucune opinion, soit pour, soit contre, que s'il désirait qu'on

pût donner une instruction aux ministres des quatre cours à Paris, ce serait celle d'observer le silence le plus complet sur tout ce qui se fait; de ne jamais, soit vis-à-vis du ministère, soit en société, énoncer la moindre idée qui ait rapport à la marche des affaires; que M. Pozzo di Borgo avait des instructions qui lui permettaient d'aller trop en avant; que d'un autre côté, M. le baron de Vincent était trop ultra-monarchique, non par esprit de parti, mais par suite d'un sentiment de rectitude et de probité, qui le faisait raidir contre des gens souillés par tant d'inconséquences et même de crimes, que la pureté de ses principes lui faisait mépriser.

« — Si telle est votre impression, mylord, lui dis-je, alors il me paraît qu'il serait plus utile que les ministres des quatre cours n'agissent que par un seul et même principe, fût-ce même celui du silence absolu, qui en serait un en lui-même, et qu'ils se bornassent (comme il m'avait dit qu'il le désirait) à communiquer leurs aperçus sur la marche des événements, afin d'être à même de faire des rapports uniformes à leurs gouvernements, et à vivre ensemble en bonne intelligence. Le spectacle de leur harmonie sera le plus sûr garant de la force morale de la quadruple alliance.

Lord Castlereagh me répondit que c'est tout ce qu'il désirait; mais lorsque je lui demandai s'il m'autorisait à soumettre cette proposition à mon gouvernement comme venant de lui (lord Castlereagh), il me répliqua que cela ne pouvait s'effectuer sans une instruction commune et uniforme, qui aurait l'air de constituer en conférence l'attitude des quatre ministres. Si j'ai bien compris le principal secrétaire d'État, il me semble qu'il voudrait que les représentants des quatre cours ne consultassent que leur propre jugement, sans avoir besoin d'ordres ultérieurs et positifs, qui suppo-

seraient une entente préalable sur des événements vagues et indéterminés; point délicat, que le gouvernement anglais veut éviter.

« N'ayant pas été autorisé par Votre Altesse à faire aucune proposition de ce genre, je l'ai fait sentir à lord Castlereagh : mais, l'occasion d'en parler était trop belle pour la laisser échapper, et je crois pouvoir hasarder de dire qu'il ne serait peut-être pas difficile d'y faire accéder le Cabinet de Saint-James, si on pouvait réaliser ce projet dans un autre moyen que celui du consentement tacite des Cabinets, et du bon sens de leurs représentants dans l'exécution. »

Le prince de Metternich au prince Esterhazy, ambassadeur d'Autriche, à Londres (Particulière).

« Vienne, 23 mars 1820.

« Je suis depuis quelque temps, mon cher Paul, bien gravement inquiet de Clémentine. Voici la troisième rechute de maladie qu'elle a eue depuis les derniers jours de janvier. Son état ne présente jusqu'à présent pas encore un symptôme directement alarmant, mais sa maladie est si longue qu'il y a autant à risquer qu'à espérer. Il ne me faudrait pas dans un moment comme celui-ci, ce nouveau déboire, le pire de tous; vous savez quel attachement je porte à mes enfants, et leurs maladies sont les miennes.

« Je vous envoie aujourd'hui une dépêche de raisonnement que j'ai rédigée pour me soulager. Je ne trouve quand je suis triste de délassement que dans la raison. Elle renferme, dans un grand aperçu, ma façon de juger la position des choses en France. Je crois me tromper d'autant moins que je trouve à côté de bien

des risques, d'immenses remèdes. La lettre de Marmont est pleine de raison qui est plus que de l'esprit.

« Malgré que je ne sois pas d'humeur à rire, je ne puis m'empêcher de vous conter le *nec plus ultra* de Giroux. J'ai peur que ce ne soit le bouquet du feu d'artifice, et qu'après un mot aussi classique, il soit resté épuisé.

« Il vint ces jours derniers me conter qu'une famille de ses amies est plongée dans la désolation. Je lui en ai demandé la raison. « Figurez-vous, me dit le « grand homme, que la femme est accouchée de deux « jumeaux. Ces enfants *se ressemblent comme deux « œufs;* il vient d'en mourrir un; jugez du désespoir « des pauvres parents, ils ne savent pas lequel des deux « est mort. » Je lui ai dit très sérieusement : « Eh « bien! c'est sans doute celui qui ne vit plus. »

« Adieu, mon cher Paul, j'espère que les radicaux ne vous ont pas encore porté sur leur liste. Je ne vous dis pas que je ne m'y trouve pas. »

Du même au même (Officielle).

« Vienne, le 23 mars 1820.

« Mon Prince,

« Lord Stewart (1) m'a permis de prendre lecture de quelques dépêches que sir Ch. Stuart (2) a adressées dans le cours des derniers mois à son gouvernement. Je leur ai voué une attention d'autant plus scrupuleuse, que chacune de ces dépêches m'a semblé renfermer une déviation positive du jugement que je porte, de

(1) Ambassadeur d'Angleterre à Vienne.
(2) Ambassadeur d'Angleterre à Paris.

mon côté, sur la position des choses passées et présentes en France.

« Le chevalier Stuart est sur les lieux, il a donc un grand avantage sur moi; mais, je connais la France depuis que j'existe, ce qui n'est pas le cas de cet ambassadeur; l'avantage qu'il a sur moi ne m'offusque donc en aucune manière. Outre ma conviction, il est en moi un autre motif de sécurité en faveur de mon opinion. Je ne crois pas qu'entre nous deux, ce soit un homme fort de la connaissance de la *position constitutionnelle anglaise*, imbu depuis sa jeunesse de ses lois comme de ses formes, qui soit le moins exposé à se tromper sur la *situation constitutionnelle française* J'admets même d'une manière absolue, que tout observateur placé sur une ligne d'impartialité complète, est plus apte à asseoir un jugement sur la disparité des positions des deux pays tant relativement à l'ensemble de la question constitutionnelle, que relativement à la différence essentielle qu'offrent les deux nations, malgré la similitude apparente des formes du gouvernement sous lesquelles elles sont placées.

« Il existe aujourd'hui dans le monde politique une maladie qui est assez commune à l'esprit humain. Cette maladie ne fait que changer d'objet; lorsqu'elle porte les uns vers le charlatanisme des sciences, elle en entraîne d'autres vers le merveilleux de la nature, et enfin la multitude, depuis trente ans, vers le but uniforme d'une perfectibilité supposée de la société, *vulgairement appelée système représentatif*. Le nombre des hommes atteints de la maladie dans cette dernière forme, est immense, et ce résultat est dû aux succès et aux avantages qui ont favorisé le développement de la Révolution française. On concoit que ce qui tend, dans une interprétation fausse, mais facile, à placer les individus au-dessus des lois, à ouvrir un champ im-

mense à toutes les ambitions, à sanctifier dans leur but toutes les passions, à confondre tous les raisonnements, acquiert de grands droits à la faveur de la multitude. Aussi voyons-nous où va ce soi-disant *perfectionnement de la société!* L'observateur calme et impartial ne découvre en vingt pays que des monceaux de ruines, et, la seule Angleterre exceptée, il n'aperçoit pour tant de destructions, guère plus d'une espèce de lettre de change, tirée par quelques hommes faibles, où par des idéalistes ineptes, à l'ordre du bonheur et de la prospérité.

« En exceptant de cette règle la seule Angleterre, ma thèse reste en entier; elle a eu aussi pendant longtemps, pour tout bien réel, *son billet à ordre;* il a fallu le laps de quelques siècles pour arriver au jour de l'échéance. Aussi n'ai-je pas peur que ce bienfait ne soit réservé également à nos petits-neveux; le monde moral est constamment exposé ainsi que le monde physique à de grandes révolutions, leur résultat final est l'ordre. Si le repos des générations entières, y compris le leur propre, semble ne pas entrer dans le calcul de quelques idéalistes philanthropes, il n'en est pas toutefois ainsi de leurs associés les libéraux *par calcul.* Ceux-ci sont comme les chevaliers d'industrie, qui pénètrent dans les maisons auxquelles ils ont mis le feu, non pour en sauver les richesses, mais pour se les approprier.

« Ma conviction est que l'Angleterre seule a une constitution, et que la France ni aucun autre État n'en ont; car une charte n'est pas une constitution, pas plus qu'un code de lois n'est la jurisprudence et les constitutions tout comme la jurisprudence ne s'écrivent pas, mais, se font successivement dans la vie des sociétés.

« Vous me demanderez, mon prince, ce qu'une digression aussi peu diplomatique peut avoir de commun

avec le premier alinéa de la présente dépêche? Je vous répondrai que je n'y ai eu recours que pour renforcer ma thèse; que vouloir juger la position des choses en France sur une échelle de comparaison avec l'Angleterre, et que de même, vouloir établir une évaluation sur une base constitutionnelle générale, c'est se tromper.

« Je vous envoie ci-joint, mon prince, l'extrait d'une lettre du maréchal Marmont qui me paraît d'un intérêt majeur, vu que d'après mon entière conviction, elle renferme le jugement le plus sain qu'il soit possible de porter sur la situation de M. Decazes, dans les derniers temps de son ministère de même que sur la position actuelle des choses en France. Si le maréchal Marmont se trompe, je m'avoue battu avec lui.

« La France est de tous les pays celui qui réclame le plus *d'être gouverné*, tout comme l'Angleterre est jalouse de se gouverner *elle-même*. Gouverner la France est aussi facile qu'il serait difficile à un roi et à un consul de gouverner dans un même sens la Grande-Bretagne. Avec une disposition pareille dans les peuples, ce qui en France se nomme le parti *constitutionnel* n'est composé que de partisans de la *révolte*, quelques francs *idéologues* exceptés, et les idéologues en France ne seront jamais que des phrasiers à la fois lourds et superficiels. Soyez sûr que les hommes les plus véritablement constitutionnels en France se trouvent aujourd'hui parmi les royalistes éclairés; non que ces hommes aiment le régime représentatif opposé au génie et à la légèreté des Français, mais, parce qu'ils reconnaissent dans la Charte un point d'appui à opposer aux factieux. Dans l'exacte définition, je ne compte pas un seul constitutionnel dans le côté gauche de la Chambre, mais bien cent individus qui demain se feraient les valets de Bonaparte et les valets les plus soumis envers le despote ainsi que les plus insolents défen-

seurs du despotisme, pourvu que celui-ci fût fondé sur l'usurpation et accompagné de fortes chances de pillages. Bonaparte a connu mieux la France que personne; il a jugé et apprécié les hommes de ce pays, ainsi que je le fais; j'ai fait mon cours de droit public français sous lui; c'est le seul motif de reconnaissance que j'avoue. Il m'a rendu un service immense, et certes, sans le vouloir, un service qui influera pour le reste de ma vie sur les calculs que je suis malheureusement forcé à fonder journellement sur le pays, qui déjà depuis si longtemps à troublé l'ordre social en Europe.

« M. le comte de Walmoden ayant profité de la permission de se rendre pour quelques jours en Angleterre, je me dispense de vous envoyer le rapport qu'il m'a adressé sur son premier séjour à Paris; il vous aura rendu lui-même le compte le plus fidèle de ses aperçus. Il me paraît avoir vu très juste et les nouveaux avantages qu'il croit avoir remarqués dans l'attitude personnelle de M. le duc de Richelieu sont l'une des choses qui m'ont fait le plus grand plaisir. Tout homme placé à la tête des affaires en France, qui croira pouvoir arriver à son but par le régime des concessions, se perdra toujours, et avec lui, dans des moments de crise, la chose publique. »

Lord Stewart au vicomte Castlereagh.

« Vienne, 9 avril 1820.

« Milord,

« Les dernières dépêches de M. de Vincent à sa cour sont du 30 mars.

« L'attaque de maladie qu'a eue le roi de France,

et le degré de connaissance que possède M. de Vincent (1), relativement à la correspondance qui s'est établie entre les quatre cours alliées, en cas que Sa Majesté Très Chrétienne fût victime de quelque fatal événement, ont engagé ce ministre à presser fortement le prince de Metternich de diriger sa conduite, si un tel malheur arrivait.

« M. de Vincent dit que grand nombre de militaires, à la tête desquels sont des maréchaux, tels que Davoust et autres, s'assemblent fréquemment et tiennent des conférences principalement chez le général Maison, que leurs vues ne sont point décidément jacobines, mais, qu'ils désirent changer la dynastie régnante, et que l'on a fait au duc d'Orléans quelques propositions qui ont été rejetées. Par suite de ce rejet, différentes communications doivent avoir lieu secrètement avec le prince d'Orange.

« Votre Seigneurie pourra, par d'autres sources, apprécier la valeur de ces rapports.

« Le général Pozzo di Borgo a annoncé à M. de Vincent que l'empereur avait reçu la nouvelle de la mort du duc de Berry, que Sa Majesté Impériale avait témoigné les plus grands égards à M. de La Ferronnays, qu'il lui avait fait beaucoup de questions; mais, M. Pozzo croyait que les actes de sa cour se borneraient à ces démonstrations, et il était étonné qu'elle n'envoyât aucun grand personnage en compliments de condoléance auprès de la cour des Tuileries.

« Le changement du gouvernement en France, et les nouvelles de l'Espagne n'étaient point arrivés par les dernières nouvelles de la Russie. M. Pozzo di Borgo n'a point laissé soupçonner à M. de Vincent quel serait le langage ou la conduite de son gouvernement, relati-

(1) Ambassadeur d'Autriche à Paris.

vement à ces questions importantes; mais, quant à lui, il déclarait qu'il croyait les événements assez importants pour que les Cabinets se réunissent, quoiqu'il ignorât si l'empereur le proposerait. Il ajoutait qu'il était fâché de voir que la quadruple alliance perdait fortement de son crédit, et que la conduite de quelques ministres contribuait à la détruire; qu'on en faisait surtout peu de cas en Angleterre, et qu'elle devait être *retrempée,* que pour cela l'Autriche devait jouer un rôle plus marquant, et qu'il devait paraître dans les *Beobachter* autrichiens des écrits qui donneraient dans toute l'Allemagne une nouvelle vie et une nouvelle force à l'alliance. Il est peut-être douteux, aujourd'hui, si la France aurait part aux délibérations.

« M. de Vincent croit qu'il est important de faire connaître ces observations, parce qu'il est possible que M. Pozzo donne une impulsion à sa cour, en manifestant ses sentiments.

« Le baron de Vincent dit que le roi de France correspond très fréquemment avec M. Decazes, et qu'il leur arrive continuellement des courriers de part et d'autre, au grand déplaisir de M. de Richelieu. »

Le baron Vincent au prince de Metternich (Extrait).

« Paris, le 3 juin 1820

« Le général Pozzo est fort agité; il est venu plusieurs fois s'entretenir avec moi sur la crise où nous nous trouvons; il redoute que les personnes qui composent le ministère actuel n'aient pas toutes le courage de vouloir s'y maintenir, si la loi électorale était rejetée, et celui de dissoudre la Chambre et de gouverner par des ordonnances, en attendant qu'on ait avisé

aux moyens d'assembler les collèges électoraux ; il voit le roi cédant au désir de reprendre M. Decazes, ou réduit à la nécessité de former un ministère libéral, ce qui détruirait infailliblement les dispositions qu'a su maintenir dans l'armée M. de La Tour-Maubourg, ministre actuel de la guerre, en faveur de la monarchie. Enfin, le général Pozzo regarde la guerre comme infaillible. — Nous aurions pu prévenir cela, me disait-il avant-hier, car si l'on eût aperçu l'accord de nos cours par celui qui aurait régné ici entre nous, cette manifestation de notre part aurait bien valu quelques voix de plus au ministère.

« Enfin il est affligeant de voir le sort de la société sans cesse exposé aux atteintes que quelques factieux, qu'on ne sait pas réprimer, cherchent à y porter. Cependant, il est évident qu'en y comprenant même l'Espagne, la masse des peuples voudrait partout le repos, mais rien ne résiste à des attaques toujours renouvelées.

« Le maintien en place des hommes qui sont aujourd'hui à la tête des affaires de leur pays est d'une haute importance *partout.* »

Le prince de Metternich au prince Esterhazy.

« Kœnigswarth, 15 juin 1820.

« Mon Prince,

« Je profite du départ du courrier hebdomadaire pour Paris, pour avoir l'honneur de transmettre à Votre Altesse quelques informations qui peuvent intéresser le Cabinet britannique.

« Vous trouverez dans l'annexe n° 1, l'extrait d'un rapport de M. le baron de Vincent, et sub. n° 2, la

copie d'une dépêche que je lui ai adressée en réponse à ce rapport sub. n° 3; enfin l'extrait d'une lettre confidentielle que j'ai écrite à ce même envoyé, pour compléter mon point de vue sur les paroles de M. le général Pozzo.

« Ces différentes pièces, jointes à mes dernières expéditions à M. le baron de Lebzeltern que Votre Altesse a déjà reçues, prouveront à Lord Castlereagh quelle est notre façon de juger et les propositions du Cabinet russe et le langage de son représentant en France. Je connais trop bien la pensée du Cabinet britannique, pour ne pas être certain qu'elle coïncide, en tout point, avec la nôtre.

« C'est effectivement le mal qui désole, aujourd'hui, la France et l'Espagne, qu'il eût été sage et même qu'il eût été facile de prévenir. Il eût suffi, pour atteindre ce but, d'une attitude correcte des *quatre alliés* dans le cours des quatre dernières années, de 1815 à 1819. Nul reproche ne peut, à ce sujet, retomber sur nous; notre langage, nos prières même n'ont point été accueillies, et là où elles l'ont été, elles n'ont conduit a rien. Couper un mal dans sa racine présente peu de difficultés, aussi longtemps qu'il ne se montre encore que dans les premiers effets; mais, dès qu'il a pris son développement, qu'il a acquis toute sa vigueur, l'entreprise devient souvent impossible : cet exemple est parfaitement applicable aux affaires d'Espagne comme à celles de France.

« Mais l'existence de la société ne doit jamais être livrée à des calculs d'humeur; rien n'est dangereux comme les récriminations, le jour où il s'agit de sauver la chose publique. Il suffit qu'un mal existe pour qu'il faille le combattre; mais le choix des remèdes doit être pesé avec scrupule, et c'est ici, que ce qui ne doit jamais trouver de récrimination sur le passé, si diffé-

rent ordinairement du présent, peut et doit servir de guide et d'exemple.

« Personne n'est plus prêt que je ne le suis a rendre au sentiment politique de l'empereur Alexandre la justice la plus entière. Je ne puis toutefois en faire autant pour son Cabinet et pour ses agents dans l'étranger. Ce qui se présente à la pensée de Sa Majesté Impériale comme des craintes qui ne se sont que trop fondées sur la possibilité de maintenir le repos général, n'est, de la part de son Cabinet, que des regrets d'une influence perdue. Les lois qu'il s'agit de réformer aujourd'hui en France tombent autant à la charge de ce Cabinet qu'à celle du gouvernement français, et la révolution consommée en Espagne est également le résultat de sa politique. L'Orient menace ruine; ce sera encore le Cabinet de Russie qui aura bouleversé ces contrées qu'il eût été si heureux de ne pas voir se joindre aux complications inextricables qui semblent devoir les conduire au bouleversement du monde civilisé.

« Les choses étant placées ainsi, il est du devoir d'un grand empire, tel que le nôtre, de ne pas se laisser entraîner hors de la ligne de ses propres calculs. Un radical anglais, sir Robert Wilson, m'a adressé, dans l'un de ses pamphlets, le reproche personnel de partir du principe que l'Autriche est, de tous les États, celui qui peut le moins se laisser aller à une politique de fantaisie. La thèse est vraie, elle m'appartient, tout comme le reproche est digne d'un cerveau brûlé, et je crois servir utilement, non seulement mon pays, en ne le perdant jamais de vue, mais, je vais plus loin, et je suis même convaincu que si jamais le Cabinet autrichien devait s'écarter de cette ligne de sagesse, il hâterait en tous temps des malheurs dont l'Europe pourrait être menacée, et il ferait naître des chances de

bouleversement nullement prévu, ni même à prévoir.

Les alliés peuvent encore, aujourd'hui, à la fois beaucoup et rien : beaucoup en serrant les rangs de leur alliance sur les bases morales où elle repose; rien en voulant remplacer une attitude uniforme et ferme par des actions isolées. Ce calcul, qui est le nôtre, doit être celui de l'Angleterre, et il l'est en effet; il est commun à la Prusse, et il deviendra forcément celui de la Russie.

« En résumant en peu de mots, et notre politique du moment, et notre marche future, lord Castlereagh devra se convaincre que les questions soumises à notre délibération commune auront beau partir d'un point quelconque, ce ne sera pas de Vienne qu'il pourra jamais en sortir des complications nouvelles. »

Le comte de Grote, chargé d'affaires à Paris, au roi d'Angleterre.

« Paris, 26 juin 1820.

« Sire,

« La tranquillité continue ici, et, d'après tout ce qu'on apprend, l'agitation et les désordres qui ont eu lieu, dans quelques départements, ont également cessé. Le bruit qu'on avait fait courir d'une insurrection sérieuse dans les départements des Pyrénées, et dont un ancien général Harispe serait le chef, est entièrement dénué de fondement.

« Depuis quelques jours, on parle d'un changement partiel du ministère : on désigne MM. de Villèle et Ravez (président de la Chambre des députés) pour remplacer MM. Portal et Siméon aux départements de la Marine et de l'Intérieur. En admettant même qu'il existe quelque vraisemblance d'un pareil changement,

je doute cependant qu'il y ait déjà quelque chose de décidé à cet égard, et, dans tous les cas, que cela se fasse de sitôt.

« Depuis jeudi, le duc Decazes est arrivé dans cette ville; tous les jours, le roi le reçoit en audience particulière, et il continue de jouir d'une grande faveur. Son départ pour Londres est annoncé pour la fin de cette semaine; mais une personne, qui est dans une espèce d'intimité avec lui, m'a dit, hier, qu'il ne partirait que dans le courant de la semaine prochaine. Cependant, je crois qu'on aurait tort de regarder cette prolongation de son séjour à Paris comme un présage de sa rentrée au ministère. Tout me paraît confirmer, au contraire, qu'il n'en est pas question.

« Les dernières lettres d'Espagne n'ont rien apporté de nouveau. Il paraît que, pour le moment, on est assez tranquille, mais qu'on s'attend que la réunion des Cortès produira une crise et beaucoup d'agitation

« Le marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal, vient de rendre plainte en calomnie contre les auteurs d'une lettre par laquelle on excite les Portugais à l'insurrection en se fondant surtout sur l'intention du roi de les abandonner, en fixant définitivement sa résidence au Brésil; entreprise, ajoute la lettre, qui serait facilitée par l'approbation d'un homme tel que le marquis de Marialva. »

Le prince de Metternich au baron de Vincent.

« Kœningswarth, 15 juin 1820.

« Monsieur le baron,

« Les rapports de Votre Excellence, en date du 3 juin, complétés par les feuilles de Paris, prouvent

que le gouvernement français continue à se trouver dans une crise dont les résultats sont placés hors de tout calcul. Telle devait être la suite immanquable des fautes graves que le gouvernement et les amis les plus chauds de la légitimité n'ont cessé de commettre à l'envi depuis 1815, et tout ceci est conforme aux vues des désorganisateurs et à la marche ordinaire des événements.

« J'ai voué une attention toute particulière à ce que Votre Excellence me dit des inquiétudes que lui a manifestées M. le général Pozzo. Abstraction faite même des dangers patents du moment actuel, ces appréhensions ne sauraient être sans valeur à mes yeux ; je connais les principes et les lumières de ce ministre, et c'est par cette raison que je ne puis m'empêcher de vous mettre à même de vous expliquer vis-à-vis de lui avec cette franchise que, dans tous les temps, il doit avoir reconnue dans la marche de notre Cabinet, et, j'ose le dire sans fard, dans celle qui m'est propre et personnelle.

Les communications que le dernier courrier vous a portées, monsieur le baron, renferme notre point de vue tout entier sur la position des grandes puissances relativement aux affaires d'Espagne. Il en est de ces affaires, comme de toutes les questions politiques locales. Les puissances alliées doivent les considérer au point de vue de l'étranger, le seul qu'elles puissent saisir dans leur intérêt, comme dans celui de la partie directement compromise. En partant de ce point de vue, on aperçoit dans l'analyse de ces questions une grande somme de *vœux* et un nombre restreint de *possibilités*. C'est à distinguer les unes d'avec les autres que doit s'appliquer scrupuleusement tout Cabinet ; les erreurs sont faciles dans les moments de crises, et elles offrent des dangers bien réels dans un temps comme

le nôtre qui n'est plein que de crises et de bouleversements!

« Ce que nos dernières expéditions à Saint-Pétersbourg ont établi sur les affaires d'Espagne, est également applicable à la position de la France et de tout grand État qui pourrait se trouver placé ainsi que le sont ces deux royaumes, aux bords du précipice.

« Il est certes hors de tout doute qu'il n'y a pas de puissance qui ne regarde les risques que court la chose publique en France et en Espagne comme autant de dangers qu'elle partage individuellement et auxquels participe tout le corps social. Vouloir admettre le contraire ce serait se livrer à des calculs absurdes, démentis par l'expérience des dernières huit années, à des suppositions odieuses et injurieuses tant au caractère connu et éprouvé des monarques, qu'à l'esprit qui a dirigé leurs Cabinets. Il existe néanmoins de grandes difficultés à l'exécution de ce qui, en simple théorie, parait si conforme à la pensée de ces mêmes cours. Où faut-il chercher la cause de ce mal? Est-il commun à tous les temps, où bien tient-il à des positions et à des combinaisons particulières dans le moment actuel?

« Je ne crains pas de me tromper en établissant en thèse que la dernière de ces suppositions serait erronée; jamais, au contraire, les vues des Cabinets n'ont été plus éclairées et plus uniformes que dans le moment actuel; chaque jour, depuis huit années, a ajouté à leur expérience et servi à éclairer davantage sur la nature des dangers et sur l'uniformité de leur pensée foncière. Un roi fainéant ou un conquérant pourrait seul s'éloigner, aujourd'hui, de la ligne de la raison et de la justice que les grandes cours ont suivie avec tant de succès dans des crises, comme bien souvent des siècles n'en produisent pas, et heureusement, sur aucun des trônes qui encore sont debout, on ne voit

un prince qui ne soit à la fois aussi éclairé sur les besoins véritables de la société qu'éloigné de toute vue ambitieuse.

« Les difficultés qu'offre l'emploi des remèdes efficaces contre des maux qui ne sont que trop réels, ne peuvent donc être cherchées que dans cette somme d'embarras qui doivent nécessairement produire les mêmes effets toutes fois que les mêmes circonstances se présenteront. Les obstacles sont dans le mal, et la plupart des remèdes qu'il pourrait s'agir de lui opposer sont dans une proportion tellement inférieure à son intensité, ou tellement homogène avec sa nature, qu'en les employant on s'expose aux risques que courent les corps inflammables quand on les approche du feu. Toute masse d'eau qui ne couvre pas l'incendie l'augmente; il en est de même de l'incendie moral bien autrement désastreux qui dévore aujourd'hui un espace habité par plus de 40 millions d'hommes, et de la plupart des moyens que les puissances pleines de vues secourables peuvent opposer à ses dévastations!

« Je ne reviendrai pas sur les recherches et sur les faits historiques que j'ai fait entrer dans mes dépêches à M. de Lebzeltern, du 24 mai et du 5 juin. Il me suffira de vous assurer, monsieur le baron, que je ne cherche rien du mal actuel dans le moment présent; tout au contraire, il se trouve (et ce fait m'est démontré) dans les errements des cinq dernières années. Plus on désire secourir, plus il faut éviter de confondre les effets avec les causes. Or, en Espagne comme en France, nous en sommes réduits aux seuls effets; les causes sont placées hors de notre domaine Otez la loi des élections et quelques autres des malheureuses années de 1817 à 1819, de la législation française, quel mal y aurait-il à combattre aujourd'hui dans ce royaume? Reprenez les actes du gouvernement de Fer-

dinand VII, entre les années 1814 et 1820, l'Espagne serait, aujourd'hui, l'un des boulevards des principes conservateurs de l'Europe.

« Dans une pareille position de choses, les remèdes ne se trouvent jamais que dans les pays mêmes qui souffrent des erreurs et des fautes commises par leur propre gouvernement. Tout remède *matériel* que dirige l'étranger contre un mal intérieur de ce genre, sert à augmenter ce dernier, en ce qu'il donne une force toute particulière aux partis extrêmes. Les remèdes *moraux* restent seuls au libre arbitre des puissances; ces remèdes sont malheureusement négatifs dans leur action sur les pays bouleversés ou exposés à l'être, et ils ne peuvent cesser d'être négatifs sans tourner en danger dans ces mêmes pays et en compromissions gratuites pour les cours étrangères. J'applique, pour me faire comprendre, cet axiome à la position actuelle de la France.

« Il est démontré à tous les hommes impartiaux et de bon sens que si la loi actuelle des élections n'est pas réformée, la monarchie ne peut subsister en France.

« Le gouvernement a proposé une loi nouvelle. Les Chambres la débattent. Elles l'accepteront ou la refuseront; dans l'une comme dans l'autre de ces suppositions, le repos n'est point assuré. Un gouvernement n'efface pas par un retour sur ses propres erreurs et par une seule loi, des difficultés qu'il s'est créées pendant des années, et parmi lesquelles la moindre n'est pas celle de revenir contre une application soutenue par de faux errements, sans s'exposer aux reproches d'avoir également changé de principes.

« Je ne connais ici aucun moyen d'influence directe réservée aux puissances.

« Conseilleront-elles au gouvernement de changer la loi? Il en est occupé.

« Conseilleront-elles aux Chambres d'admettre la loi nouvelle? Ce serait le moyen de la perdre.

« Feront-elles marcher leurs armées pour en imposer aux factieux dans le cas qu'elle soit rejetée? Ce serait assurer non seulement le triomphe des ennemis de la légitimité en France, mais également celui de tous ceux répandus en grand nombre sur la surface de l'Europe. Procurez-moi le moyen de rencontrer tous ces factieux réunis en corps d'armée. Je ne compterai pas leur nombre, et vous me verrez les prévenir à provoquer l'attaque. Mais il n'en est pas, et il ne saurait pas en être ainsi. Les rois Louis XVIII et Ferdinand se rangeront-ils, le jour de l'appel, dans les rangs des alliés? Ceux-ci ne les trouveront-ils pas au contraire à la tête du parti de leurs ennemis? Et où seront les factieux, le jour de l'action? Les bannières royales flotteront au milieu du camp national, et les véritables amis du trône deviendront la proie des proscriptions et des échafauds.

« Les mauvaises lois en France, ainsi que les actes pitoyables du gouvernement en Espagne, auraient pu être empêchés lorsqu'ils ont été conçus, et lorsque la Camarilla gouvernait l'Espagne de par le roi; il eût suffi pour cela d'une entente franche et d'un énoncé ferme de la part des quatre grands alliés; l'Europe réunie ne peut plus aujourd'hui annuler le mal existant; elle peut l'aggraver en se mêlant directement des questions nationales; elle peut le diminuer par une conduite aussi ferme que sage, aussi correcte en principe que vigoureuse dans l'exécution. Il ne faut pour cela que de l'*entente* dans les principes, de l'uniformité dans les attitudes.

« Il est prouvé que les grandes crises veulent la même chose, c'est-à-dire le maintien du repos général, le triomphe du principe fondamental de la société,

celui de la légitimité et de la stabilité dans les institutions. La quadruple alliance, cette alliance qui s'est si fort retirée dans l'ère de la reconstruction politique de la France et de l'influence toute morale et conservatrice, dont cette puissance elle-même a cherché si malheureusement à s'affranchir, a résisté à l'oubli auquel elle a couru risque d'être vouée. Elle existe et elle existera, vu qu'elle est dans le cœur des quatre monarques, et conforme aux véritables devoirs de leurs peuples.

« L'abus cruel que la société est constamment si prête à faire de quelques idées plus brillantes que solides, noyées dans une masse infinie de mots et de phrases, est démontré aux yeux mêmes des hommes bienveillants, quelque incrédules qu'ils puissent avoir été à ce sujet. Ce qui naguères semblait problématique aux esprits faibles et prévenus ne l'est plus. Il n'est pas une des quatre grandes monarchies qui n'ait fourni, dans le cours des derniers temps, des preuves tellement manifestes des principes d'administration qu'elles veulent suivre, et, ce qui n'est pas moins précieux, de l'indissolubilité de leur alliance et de l'uniformité de la pensée des monarques, qu'en ceci la position actuelle de l'Europe est essentiellement différente des années précédentes.

« Cette union, la plus formidable et à la fois la plus tutélaire des boulevards de l'Europe, doit être maintenue avant tout, et dans l'intérêt de tous. Le moyen le plus certain de prouver son existence se trouvera constamment dans l'uniformité la plus complète du langage des Cabinets et de leurs envoyés respectifs. Rien dans ces résultats ne doit jamais rester problématique aux yeux du public; et c'est parce que nous sommes pénétrés de l'importance de cette vérité, que nous avons établi dans nos dernières communications avec

la Russie, le principe que mieux vaudra en toute occasion qu'une cour n'agisse pas, et que même elle ne s'explique pas, aussi longtemps qu'elle n'est pas sûre que ses paroles seront partagées en principe par ses alliés, et, qu'en conséquence, il ne faut jamais laisser admettre au public la possibilité d'une divergence dans les vues des quatre Cabinets.

« Une entente particulière, sur les *principes*, est superflue. Cette entente existe et les jugements portés uniformément par les quatre cours dans des circonstances les plus graves en font foi.

« Quant à la mise en action de la quadruple alliance dans des cas spéciaux, que les cours ne s'écartent pas des bases et des stipulations explicites de leurs traités. Vouloir dépasser ces limites, ce serait se perdre dans des impossibilités et mettre en risque jusqu'à l'existence de l'alliance, vu la position particulière de chaque puissance. C'est ici, sans doute, que nous touchons à une corde qui paraît faible, mais qui l'est bien moins, quand on se livre à l'examen même des difficultés. Il n'en existe, à notre avis, aucune qui soit du domaine de la volonté libre des gouvernements; toutes, au contraire, sont si intimement liées à la nature même des choses, que vouloir les combattre, ce serait aider à des bouleversements plutôt que les prévenir.

« C'est ainsi que la position constitutionnelle du gouvernement anglais offre sans doute une barrière insurmontable à toute ingérence de la part de la quadruple alliance dans l'administration intérieure d'aucun pays. Mais, dans le cas même que le gouvernement britannique fût aussi peu responsable *constitutionnellement* de ses actes politiques que les trois autres monarques alliés, des cours éclairées, éloignées de tout esprit de système et de toute illusion, assises sur des principes politiques corrects et éprouvés, pourraient-

elles aller au delà de simples admonitions envers de grands États en combustion? Nous ne le croyons pas.

« Je regarde comme un bonheur véritable les relations d'amitié qui existent entre Votre Excellence et le général Pozzo; entretenez-les, monsieur le baron, et placés comme vous l'êtes tous les deux sur une scène vaste, contribuez à prouver qu'il n'existe entre vos cours qu'une pensée; que leurs vœux sont les mêmes, et que le jour où, ce qui encore n'est que du domaine de la France, devrait vouloir sortir de ses limites, une masse de forces morales et matérielles, imposantes, saurait ne pas laisser impunie une entreprise aussi déplorable. »

V

UNE LETTRE DU DUC DECAZES AU DAUPHIN, DUC D'ANGOULÊME

Au commencement de 1828, le duc Decazes, effrayé des dangers que la politique du Cabinet Villèle faisait courir à la monarchie, écrivit au duc d'Angoulême pour les lui signaler. Nous donnons ici cette lettre parce qu'elle révèle avec force les progrès des ennemis des Bourbons depuis le jour où Decazes avait quitté le pouvoir.

Du duc Decazes au dauphin, duc d'Angoulême.

« Paris, 2 janvier 1828.

« Monseigneur,

« Depuis que je suis sorti du ministère, je n'ai pas essayé une fois d'entretenir Votre Altesse Royale de po-

litique; non que je n'aie souvent éprouvé le besoin de lui soumettre mes alarmes et d'appeler son attention sur les dangers dont je voyais le trône entouré; mais ces dangers, pour être réels, n'étaient pas imminents et j'espérais toujours que le gouvernement ouvrirait les yeux, s'arrêterait à temps et y porterait remède. Maintenant que je vois qu'il se précipite avec tant de témérité au-devant du péril et que l'abîme est sous nos pas, il faut bien que je parle, Monseigneur, car je n'ai pas dans les veines une goutte de sang qui n'appartienne au roi et à votre Auguste famille. Je n'ai pas une pensée, pas un sentiment qui ne soient pour leur gloire et la vôtre. Je vous appartiens par tous les liens les plus saints qui lient les hommes. J'ai reçu de votre Auguste oncle plus de bienfaits qu'un sujet n'en reçut jamais; j'ai reçu de lui un titre plus glorieux et plus cher que celui dont il a daigné illustrer ma pairie. Comblé de sa confiance et de sa bonté, je lui dois celles dont Votre Altesse Royale a daigné me donner autrefois tant de marques. Tout ce qui me reste de vie ne saurait acquitter ma reconnaisssance. Elle a survécu à mon bienfaiteur comme à ses bienfaits mêmes; elle est une bien faible mais non peut-être une méprisable partie de son auguste héritage. Il a laissé, Monseigneur, à votre Auguste père un serviteur prêt à lui donner mille fois sa vie, heureux s'il pouvait, au prix de son sang, effacer les impressions pénibles qu'il n'a été en son pouvoir ni d'empêcher ni de détruire, un serviteur sans autre ambition que celle d'acquitter une dette sacrée, sans autre prétention que celle de vivre et de mourir pour vous.

Le temps presse, il dévore. Ce qui serait simple aujourd'hui, difficile demain, pourra être impossible plus tard. Ce qui serait facile à une administration qui aurait eu quelque temps devant elle, pour s'asseoir,

parler au pays, rallier ses amis, et désarmer par ses actes ses ennemis de bonne foi, sera impossible à un ministère sorti du choc de la Chambre, nécessairement absorbé par le combat et la lutte d'où il sera né, en butte aux exigences de ses amis,

Leurs votes à la main, demandant leur salaire,

en butte aux irritations de ses adversaires encore sanglants de leur défaite; à un ministère incessamment occupé à se défendre et ne pouvant opposer aux craintes que des espérances, aux demandes que des promesses, aux discours que des paroles.

« Or, les discours, les promesses, les paroles, les espérances ne désarmeront, ne satisferont, n'entraîneront plus personne aujourd'hui. Il faut des actes, il faut des garanties réelles, positives. Les noms les plus populaires ne seront rien, s'il n'y a pas derrière eux et avec eux, des choses et des faits; et ces noms, et ces actes, et ces faits eux-mêmes, on les demandera d'autant plus vifs, d'autant plus réactifs peut-être, qu'on aura livré plus de combats pour les obtenir. Là où des ordonnances et des instructions ministérielles, sages et modérées, auraient suffi, on voudra des lois incisives, profondes. Si des ministres pris dans les deux centres ou dans la contre-opposition même, satisferaient aujourd'hui, on le serait à peine, après la lutte, d'un Cabinet en entier de la couleur de M. Royer-Collard.

« En définitive, on ne peut rien faire sans rapprochement, sans conciliation, sans fusion; or une fois le gant jeté, une fois la lice ouverte et le feu engagé devant la publicité de la tribune, il n'y aura ni fusion ni conciliation possibles.

« Dans cette lutte, que deviendront les serviteurs de la couronne, qui, placés dans le centre de la Chambre des députés, se croient obligés de soutenir le discours

du trône et de défendre le gouvernement par respect et par dévouement pour le roi? Après avoir plus ou moins vivement défendu M. de Villèle contre ses adversaires, si ceux-ci triomphent et arrivent au pouvoir, faudra-t-il à leur tour les défendre, servir demain sous ceux qu'ils ont attaqués la veille? Faut-il s'étonner que le titre de ministériel soit déconsidéré à ce point? Cependant, si l'on peut appuyer avec honneur un ministère, si l'opinion repousse toujours ceux qui soutiennent le pouvoir, que deviendra en définitive ce pouvoir? Il en sera ainsi, Monseigneur, tant que le pouvoir n'honorera pas davantage ses défenseurs, tant qu'il ne respectera pas davantage leur caractère et cette portion d'indépendance inséparable de la conscience, et de l'honneur, tant qu'il lui demandera d'approuver en aveugles tous ses actes, d'être Richelieu aujourd'hui, demain Villèle, le jour d'après Royer-Collard ou La Bourdonnais.

« Mais si cet inconvénient est grave, il en résulterait de bien plus graves encore de la prolongation de l'état actuel des choses jusqu'à l'ouverture des Chambres.

« Et d'abord, combien la majesté royale ne sera-t-elle pas compromise par le discours du trône! Si le ministère tombe après l'adresse, que de pas rétrogrades n'aura pas à faire la couronne que les paroles royales auront rendue comme solidaire des fautes et du système de l'administration à laquelle elle se sera, pour ainsi dire, associée? Les lois que le roi aura annoncées pourront-elles être présentées? Lui sera-t-il possible de suivre au dehors et au dedans la politique qu'il se sera tracée? Les hommes nouveaux qu'il appellera n'auraient-ils pas d'autres principes de gouvernement et pourraient-ils accepter sa confiance si ces principes n'entraient pas au Conseil.

« La nomination du bureau et du président est pour

la couronne d'une grande importance, le choix du président surtout. Doute-t-on que les candidats ne soient tous hostiles en présence du ministère actuel? Il est un de ces candidats que le roi doit désirer très vivement. N'est-il pas plus important pour lui de s'assurer ce choix que de garder quelques jours de plus M. de Villèle avec la certitude de le perdre plus tard? Or ce choix, plus qu'incertain dans l'état actuel des choses, ne le sera plus un instant, on peut l'affirmer, avec une administration nationale. Alors M. Ravez sera inévitablement élu; aujourd'hui avec M. de Villèle, il ne le sera certainement pas.

« Et l'adresse, peut-on douter qu'elle ne soit bien plus vive en présence d'un ministère objet de tant de défiances et de récriminations que sous l'influence d'un Cabinet appuyé par l'opinion?

« A la Chambre des pairs et malgré l'adjonction des soixante-seize pairs, je ne doute pas davantage que cette adresse ne soit sévère, si c'est M. de Villèle qui en soutient la discussion, qu'elle ne parle des jésuites et des élections et de la liberté de la presse et des garanties que la charte réclame.

« Avant l'adresse même, et avant le choix du président et des bureaux, la Chambre des députés aura à s'occuper de la *vérification des pouvoirs*. Si les esprits sont aigris, irrités, cette vérification se fera avec rigueur, avec passion, peut-être, et la moitié des élections ministérielles pourront être annulées; et celles où le secret du vote n'a pas été respecté, malgré les dispositions précises de la loi de 1820, et celles en si grand nombre, où le principe que la liste doit être faite d'office a été violé; celles où les préfets ont rayé, le 30 septembre, des masses d'électeurs sur le seul motif qu'ils n'avaient pas produit leurs pièces; où l'on à refusé la production faite par des tiers, sous le prétexte ridi-

cule que ceux-ci n'étaient pas munis de procurations; où, malgré les arrêts des cours royales qui ordonnaient de porter des électeurs sur la liste, ils n'y ont pas été portés; où malgré la loi qui veut que les pouvoirs soient suspensifs, les électeurs qui s'étaient pourvus n'ont pas été appelés à voter, etc.

« Je le dis avec une entière conviction, si la Chambre veut seulement être sévère, les élections du Lot, de la Haute-Garonne, de la Loire, de la Meuse et de dix autres départements ne pourront pas être maintenues.

« Doute-t-on que si elles sont annulées et qu'elles soient recommencées au milieu de cette irritation et de cette lutte, elles ne soient bien plus vives que si elles se font sous un ministère inspirant confiance au pays? Doute-t-on qu'il n'en soit ainsi pour les 29 doubles élections à refaire? On retardera autant qu'on pourra celles-ci, on gagnera quelques semaines, quelques mois peut-être, misérables faux-fuyants indignes de la couronne et qui, pour faire vivre un ministère quelques jours, compromettent l'avenir du trône et l'environnent d'obstacles et de dangers amoncelés à plaisir autour de lui. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra réunir les collèges irrités de ce retard et d'une défiance qu'ils ne seront que trop empressés à justifier.

« Si j'ai raisonné dans la supposition que le ministère serait renversé par la Chambre, s'il se présentait à elle, c'est que je n'ai, à cet égard, aucune espèce de doutes. Ma conviction est la plus profonde et la plus positive que j'aie jamais eu sur une chose au monde.

« Il y a en effet cent cinquante libéraux ou constitutionnels dont je connais les neuf dixièmes et parmi lesquels il n'y en a pas deux sur lesquels M. de Villèle puisse compter.

« Il y a quarante opposants de droite qu'aucune com-

binaison ne lui rendra, quarante autres qu'il n'aurait qu'en perdant plus de cinquante voix au centre droit; et au centre droit, quatre-vingts voix dont la moitié se prononcera contre lui, quelque chose qu'il fasse, aussi bien que les cent cinquante libéraux.

« Je sais qu'il a compté détacher quelques-uns de ceux-ci et il a pu espérer un moment. J'ai connu les négociations dans tous leurs détails, sans avoir jamais cru qu'elles fussent sérieuses; mais, je sais aujourd'hui qu'elles font place à des résolutions tout à fait hostiles.

« Quelque chose qui arrive et quelque chose qu'on fasse, le ministère aura donc à combattre une majorité qui ne peut pas être de moins de deux cent cinquante et qui dans ma conviction sera de près de trois cents.

« Cette conviction est aussi celle des fonctionnaires eux-mêmes depuis Halgan jusqu'à Saint-Cricq, à Favard, Dartiganx, Mestadier, Daugier et une foule d'autres qui voteront avec MM. de Beaumont et Royer-Collard et qui tous, sans exception, parlent comme le public, des fautes accumulées depuis un an par le ministère et surtout des deux dernières, les soixante-seize pairs et cette précipitation des élections qui a eu tous les caractères d'une surprise et qui a si vivement blessé la France.

« Le ministère tombé, quel sera l'embarras de ses successeurs obligés de prendre et sa loi des comptes et son budget, s'étant aliéné une partie des fonctionnaires ministériels, ayant pris des engagements tacites résultant des combats mêmes, avec les deux extrémités de la Chambre et obligés envers elles à des ménagements fâcheux, si ce n'est à des concessions funestes.

« Quel ne sera pas l'embarras du roi lui-même et que n'aura pas à souffrir la dignité royale, forcée d'obéir,

si j'ose prononcer ce mot presque sacrilège, obligée d'obéir à des intimations qui, pour avoir des formes respectueuses, n'en seront pas moins des intimations?

« Mais admettons que M. de Villèle ait mieux calculé que moi ses forces et qu'il puisse l'emporter de quelques voix, qu'y gagnera-t-il? Quelques mois! Les mois peuvent-être quelque chose pour un ministère qui passe; mais, que sont-il pour la couronne qui ne passe pas?

« Sans doute, on en pourra gagner quelques-uns de plus encore par un ajournement et profiter de l'année financière, qui n'a pourtant pas été votée pour cela. Mais, en définitive, le roi en aura-t-il retiré quelque avantage? Les Chambres reviendront-elles plus modérées? L'opinion sera-t-elle plus calme? Les Chambres et l'opinion, également blessées, se prononceront avec mille fois plus d'amertume encore, s'il est possible. Il n'est pas promis d'en douter.

« En France, tout ce qui n'a pas un caractère de franchise, de fermeté, de loyauté, blesse et repousse. Les voies droites et ouvertes sont les seules qui puissent réussir, les seules qui conviennent au peuple comme au prince, à la dignité de la couronne comme à celle du pays; heureux également le pays et le prince, de cette sympathie généreuse et de cette salutaire nécessité.

« M. de Villèle bravera-t-il la majorité de la Chambre, et se flattant que cette majorité qui se réunira inévitablement pour l'adresse, ne pourra pas se former pour la mise en accusation et contre le budget, essaiera-t-il de passer ainsi la session? Il ne le pourra pas, j'en suis convaincu; mais, le pût-il, le roi, l'autorité, la dignité royales qu'y gagneront-ils ou plutôt que n'y perdront-ils pas? Si le cœur du roi souffre de cette irritation des esprits qui, malheureusement, a gagné, peut-être,

trop de cœurs, ses intérêts, ceux de sa famille en souffrent-ils moins?

« L'histoire nous montre tous les gouvernements sages incessamment occupés à calmer les passions, à amortir les haines; en présente-t-elle un seul ayant jamais pris plaisir à les exciter et à les braver, comme le fait le ministère actuel et ayant eu profit à le faire?

« Sans doute les princes ne doivent pas obéir aux exigences des partis; mais, est-ce donc un parti que toute la France s'exprimant par ses organes légaux et dans les formes constitutionelles? La dissolution est-elle autre chose qu'un appel du roi à son peuple, qu'une question adressée par lui à l'opinion du pays représenté par les collèges électoraux? Le pays a répondu en déposant aux pieds du trône ses doléances et ses plaintes : qu'y a-t-il de plus simple, j'ajouterai de plus sage, que de les écouter, que d'examiner des suppliques aussi régulières? N'est-ce pas le moyen le plus sûr, le seul moyen d'empêcher que son mécontentement ne le jette dans des voies moins légales et toujours funestes?

« N'y a-t-il pas d'ailleurs ici une nécessité impérieuse à laquelle la raison commande de céder? Ce qu'on aura refusé de céder aux collèges électoraux, ne faudra-t-il pas l'accorder à la Chambre et l'autorité royale sera-t-elle moins compromise après le discours du trône et après l'adresse qu'elle ne le serait à présent? Qui ne se rappelle l'impression pénible qu'éprouva la France entière à la fin de 1821, lorsqu'elle vit le roi forcé de faire (huit jours après l'adresse) ce qu'il avait hautement blâmé dans une réponse empreinte de toute la dignité royale, et croit-on que cette dignité ne perde rien à de tels affronts?

« Ces conseils de dévouement et de fidélité ne peuvent vous être suspects, Monseigneur; ils ne peuvent l'être

au roi qui les reçoit à la fois de tous ses serviteurs les plus fidèles, de tous ses amis les plus dévoués, car il est impossible qu'il en ait trouvé un seul ayant tenu un autre langage.

« Mais, s'il est utile de consulter ses amis et de peser leurs conseils, il est en politique un moyen encore plus sûr de s'éclairer, c'est de reconnaître ce que souhaitent nos ennemis. Or que désirent-ils? Le roi ne peut l'ignorer. Ils désirent tout ce qui peut empêcher les rapprochements, tout ce qui peut irriter les esprits; ils désirent par-dessus tout une lutte qu'ils sauront bien rendre vive et prolongée. Ils désirent à défaut de succès immédiats gagner du temps, parce qu'ils croient que le temps est pour eux.

« C'est surtout en politique et dans les moments de crise, qu'il est vrai de dire que le temps perdu ne se répare pas et que les occasions manquées ne se retrouvent jamais.

« Monseigneur, en voulez-vous un exemple entre mille autres? A la fin de la dernière session, par une préoccupation inexplicable, le ministère conseilla au roi de retirer de la Chambre des pairs la loi de la presse pour éviter de nombreux amendements qui formaient en réalité une loi nouvelle substituée par la commission à la proposition royale. Or, cette nouvelle loi condamnée si légèrement et sans l'avoir méditée ni discutée, cette loi nouvelle, beaucoup meilleure que celle du ministère, combien ne doit-on pas s'affliger aujourd'hui de l'avoir repoussée, aujourd'hui qu'on se flatterait vainement d'en obtenir une semblable de la nouvelle Chambre. Il y a six mois, elle eût été accueillie par les acclamations publiques : Paris et la France entière eussent illuminé; aujourd'hui, elle serait frappée d'autant de réprobation que celle qu'elle était destinée à remplacer et l'on ne trouve-

rait pas un ministère assez téméraire pour la présenter.

« Plus on jette les regards en arrière, Monseigneur, plus on est frappé du chemin immense fait en si peu d'années. Qui se flatterait, aujourd'hui, de faire passer ni la septennalité, ni le 3 pour 100, ni la loi de tendance, ni celle de censure, ni la loi du sacrilège? Qui oserait même les proposer?

« Lorsque le ministère est entré au pouvoir, tout se taisait devant lui; l'opposition était nulle à la Chambre des députés, presque nulle à la Chambre des pairs. D'un bout du royaume à l'autre, la sévérité des tribunaux telle qu'on avait cru pouvoir leur donner la puissance exorbitante de la tendance; les cent mille électeurs de la France n'avaient envoyé que quinze députés opposants.

« Aujourd'hui, depuis ledit tribunal de première instance jusqu'à ladite cour royale, toute la magistrature est en opposition et il n'y a pas de petit juge d'arrondissement qui ne juge les ordonnances royales et qui ne se permette de décliner la juridiction du trône témérairement compromise.

« Les quinze voix de l'opposition sont plus que décuplées; le ministère a été battu presque partout; là où il ne l'a pas été, il n'a triomphé que de très peu de voix dues, le plus souvent, aux efforts, aux menaces et à la manière illégale dont les listes ont été formées, et si les élections devaient être recommencées dans un mois, l'opposition verrait doubler ses rangs, il n'est pas permis d'en douter. Mais, l'opposition n'est pas seulement dans les collèges électoraux, dans les Chambres, dans les tribunaux, elle est dans les académies et jusque dans les conseils de guerre qui ne craignent pas plus que les magistrats de lutter contre les ordonnances du roi; elle est dans la cour même, autour du roi, qui ne compte peut-être pas quatre des officiers de sa maison

parmi les amis du ministère qui, depuis son avènement, n'a été que de fautes en fautes et de pertes en pertes, fruits de ses fautes.

« Voyez ce qui s'est passé à la Chambre des pairs. Là, en arrivant au pouvoir et quoiqu'elle trouvât devant elle, un grand nombre d'anciens ministres qu'elle avait combattus si vivement quand ils étaient honorés de la confiance royale, l'administration actuelle a eu constamment pendant les deux premières années, cinquante voix de majorité, elle a fait dans cet intervalle jusqu'à la dernière session environ cinquante pairs; sa majorité est-elle montée à cent? Non, pendant toute cette session, elle a été constamment en minorité de quarante voix, ce qui fait contre elle une différence de cent quarante voix perdues en six ans. Des pairs passons aux députés et aux collèges électoraux : nous voyons dans la Chambre l'opposition s'élever de quinze jusqu'à cent soixante, et dans les collèges les anciennes majorités ministérielles disparaître et devenir des minorités nulles. A Paris, où jusqu'en 1821, on avait toujours empêché les B. Constant, Lafayette, ils passent à sept mille voix contre sept cents. Cependant, avant cette époque, l'opposition de droite avait contre le ministère douze à quinze cents voix. Que sont-elles devenues? Quoi, la moitié de ces voix qui ne trouvaient pas assez royalistes ni les ministres d'alors, ni MM. Bellart, Bonnet, Breton veulent, ainsi que les six mille voix ministérielles de cette époque, Benjamin Constant et Lafayette?

« Que de fautes n'a-t-il pas fallu accumuler pour arriver à un si déplorable résultat.

« Il y a huit ans, le quartier Saint-Antoine nous donnait toujours une majorité de près des quatre cinquièmes; c'était lui qui, dans l'addition des votes recueillis dans chaque section, contribuait le plus à faire pencher la balance pour le candidat royal, et voilà

que sur onze cents et quelques votants, M. B. Constant en a plus de onze cents et son adversaire six. Que sont devenues les deux cents voix qui avec le comte de Saint-Roman portaient le candidat du *Conservateur* et les quatre-vingts voix constitutionnelles qui votaient pour M. Bellart? Et Bordeaux, Monseigneur, et Bordeaux! Ses élections ne vous disent-elles pas la révolution opérée dans les esprits de votre ville fidèle? Sans doute, les cœurs y sont encore à vous et au roi; on y adore encore les vertus de Madame; mais que d'inquiétudes, d'alarmes, de défiances funestes sont venues se mêler à un amour alors sans restriction et sans mélange!

Monseigneur, si le roi n'arrête pas le torrent ou n'amortit pas sa course en lui traçant un autre lit, bientôt, on comptera plus de départements où le *Constitutionnel* fera les élections que ceux peu nombreux où il ne les fera pas.

« Nous perdons tous les jours du terrain, et le terrain que nous perdons, d'autres le gagnent. Il est des ennemis qui veillent, qui attendent en silence; leurs progrès m'effrayent. Encore quelques fautes comme celles accumulées depuis quelques années et ils n'auront plus rien à gagner. Il ne restera à vos serviteurs fidèles qu'à se faire de nouveau volontaires royalistes, et à venir mourir à vos côtés.

« Je n'ai contre les ministres ni haine ni colère; il en est deux que je préférerais probablement à leurs successeurs; mais, il ne s'agit plus de ministres et du ministère; il s'agit de la monarchie et du roi. La question n'est plus dans les hommes; elle est dans les choses; elle n'est plus parlementaire; elle est royale. Il s'agit de savoir si on a abandonné un système qui a aigri tant d'esprits, altéré tant d'opinions, aliéné tant de cœurs, préparé tant de joie aux ennemis de votre maison et tant de découragements à ses amis, ou si l'on

persévérera dans une lutte où chaque triomphe de l'autorité est obtenu aux dépens de l'affection et de la confiance politiques, d'une lutte où pas un combat ne se livre pour le pouvoir, qui ne soit plus funeste au vainqueur qu'au vaincu.

« Il s'agit de savoir si le roi se mettra à la tête de son peuple ou s'il le laissera livré à l'impuissance des partis; s'il s'emparera de l'opinion prête à s'égarer sans remède ou s'il l'abandonnera à la discrétion de ses ennemis; si simple spectateur, pour ainsi dire, de la guerre allumée entre la France et le ministère, il n'y interviendra pas comme médiateur et juge suprême de débats auxquels il est aussi dangereux pour le trône de prendre part que de rester étranger, de débats où la couronne, engagée plus qu'elle ne pense, ne le souhaite, ne doit vouloir l'être, a tout à perdre et rien à gagner; où ses victoires sont des malheurs publics puisque le sang français a coulé, alors que tout annonce qu'une administration vigilante aurait pu facilement l'épargner. Mais, quel que soit le parti que le roi prenne, Monseigneur, ce qui importe par-dessus tout, c'est de faire cesser cet état de fluctuation, je dirai d'anarchie et d'interrègne où nous sommes placés aujourd'hui.

« La retraite de M. le garde des Sceaux est publique, depuis plusieurs jours par lui-même et, cependant, il remplit les tribunaux de juges, le *Moniteur*, de maîtres des requêtes et de conseillers d'État. Il harangue le roi et, de la même voix qui a tant aliéné la magistrature, il la gourmande encore et la brave. Le ministère de l'Intérieur est vacant et, cependant, on menace de destitution ou de mutation quarante préfets; on met en question toute l'administration, sans s'inquiéter si les changements qu'on pourra faire ne forceront pas un nouveau ministère à en faire d'autres à son tour et m'amèneront pas des réactions toujours funestes

et qu'il importe tant à la sagesse du roi d'empêcher.

« Dans une telle position, Monseigneur, le roi est trop éclairé pour ne pas comprendre combien il importe que sa détermination, quelle qu'elle soit, mette enfin un terme à l'anxiété et à l'irritation toujours croissantes, pour ne pas comprendre que le parti qu'il prendra, décidera de la session qui va s'ouvrir. Une vérification des pouvoirs, vive et sévère; une investigation rigoureuse de la conduite des préfets et, par suite, la Chambre entrant, pour la première fois, dans la voie si dangereuse des enquêtes; une adresse; une liste des candidats à la présidence; une composition du bureau telle que le roi peut la craindre et le roi réduit à choisir un président parmi des noms étrangers, peut-être, à sa confiance personnelle; des réélections non moins vives que les élections qui les nécessitent; une accusation admise ou rejetée après les plus fâcheux débats, et, en définitive, un nouveau ministère imposé par les Chambres après une lutte qui aura rendu tout rapprochement, toute majorité et tout bien impossibles, et qui forceront, peut-être, à une nouvelle dissolution non moins funeste que la première, telles sont les conséquences du maintien de l'état actuel des choses, et ces conséquences sont trop graves; elles peuvent faire naître de trop grands dangers pour que je n'aie pas cru devoir les signaler.

« Monseigneur, ces dangers n'effrayent point ceux qui aspirent au pouvoir. Si j'écoutais la voix de l'ambition et si elle pouvait faire taire en moi celle de ma conscience et du dévouement, je ne redouterais pas une lutte où je serais appelé à prendre part; je ne serais pas alarmé de voir le gouvernement placé dans une Chambre où je crois avoir quelques amis. Hors de question dans les combinaisons ministérielles qui sont ou pourront être soumises au roi, si je m'en affligeais,

je pourrais espérer être plus heureux dans celles qui naitraient de l'action des Chambres et j'appellerais cette action au lieu de m'en effrayer. Mais, étranger à toutes les intrigues, à toutes les prétentions, sans autre but, sans autre ambition que celle de servir le roi et de vous servir, j'ai pu sans crainte mettre aux pieds de Votre Altesse Royale des impressions et des sentiments que j'ose espérer que son indulgence et sa justice daigneront apprécier et que j'aurais renfermés dans mon cœur si j'avais pu craindre un moment que Monseigneur le Dauphin y vît autre chose que le dévouement sans bornes qui les a imposés.

« Je suis, etc., etc.

« Duc Decazes. »

« 2 janvier 1828.

« Monseigneur, je viens de relire cette lettre et je suis honteux et effrayé pour Monseigneur le Dauphin de sa longueur. Je la supplie de me la pardonner. Quelque longue qu'elle soit pourtant, je vois que, si je me suis beaucoup étendu sur le mal que j'ai voulu signaler, j'ai dit peu de chose des remèdes; mais, je n'aurais pu en parler sans être entraîné trop loin et j'aurais besoin pour le faire de l'assurance que ma témérité n'a pas déplu à Monseigneur. Mon opinion pourrait cependant se résumer en peu de mots :

« Commencer, dès ce moment, une ère nouvelle; oublier tout le passé, sauf les services; interdire toute réaction, toutes dénominations faites pour perpétuer les divisions et les haines; rentrer franchement dans les voies légales sans persécution, mais sans privilèges pour les Jésuites ni pour personne.

« Enfin *faire* aujourd'hui ce que le roi a *dit* à son avènement : exécuter religieusement la pensée royale

qui excita un enthousiasme et une confiance qu'une administration nationale ferait renaître demain avec plus de vivacité encore s'il est possible, en se faisant les interprètes et les ministres fidèles des paroles et des principes que tous les cœurs français accueillent avec tant de reconnaissance et d'amour.

« D. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement I

CHAPITRE PREMIER

L'opinion publique après la mort du duc de Berry. — Haines qui menacent Decazes. — Son départ pour la Grave. — Les premières lettres de Louis XVIII. — Les débats sur les accusations de Clausel de Coussergues. — Decazes consolé par le roi 1

CHAPITRE II

Decazes se plaint de ses successeurs. — Il les accuse de ne pas le défendre. — Pasquier se justifie. — Decazes prévient le roi que leur correspondance est lue au Cabinet noir. — Il donne des avis sur la politique ministérielle. — Le roi refuse de les discuter. — Il tempère les effets de ce refus par un redoublement de sollicitude pour Decazes 19

CHAPITRE III

L'inutilité de la démission de Decazes démontrée. — Embarras du ministère. — Grave indisposition du roi. — Il se défend d'oublier Decazes. — Nouvelle campagne de Clausel de Coussergues. — Decazes se décide à prendre possession de son ambassade. — Son arrivée à Paris. — Tendre accueil du roi. — Decazes refuse de se mettre à la tête d'une opposition libérale. — Son départ pour l'Angleterre 41

CHAPITRE IV

Decazes à Londres. — Le roi George IV. — La reine Caroline. — Causes du mépris des Anglais pour leur souverain. — Lettres de Louis XVIII au roi d'Angleterre. — Decazes à la cour britannique. — Suite de la correspondance de Louis XVIII avec lui. — La société anglaise. — Présentations et fêtes..... 64

CHAPITRE V

Souvenirs d'Hartwell. — Anecdote sur la comtesse de Balbi. — Révolution d'Espagne et révolution de Naples. — Opinion des cours sur ces événements. — Une lettre de Mme Hamelin. — Conférences de Decazes avec les ministres anglais..... 85

CHAPITRE VI

Un souvenir du congrès d'Aix-la-Chapelle. — Les gouvernements européens préoccupés de l'éventualité de la mort de Louis XVIII. — Lui-même les provoque à s'entendre sur la conduite à tenir au moment où il mourrait. — Ouvertures de son ambassadeur comte de Caraman au prince de Metternich. — La réponse de celui-ci critiquée par le roi. — Suite et fin de la négociation..... 96

CHAPITRE VII

Une crise en Angleterre. — Procès en divorce intenté par le roi George IV à sa femme. — Les rapports de Decazes sur ce sujet. — Les troubles de Londres au cours du procès. — Incidents racontés dans les cahiers de la duchesse Decazes. — Un mot cruel du duc de Wellington sur le roi d'Angleterre. — Le ministre anglais retire le bill d'accusation contre la reine. — Fin du procès..... 114

CHAPITRE VIII

Impressions d'ambassadrice racontées par elle-même. — La justice en Angleterre. — Ce qu'est une grande dame.

— Protestations de Decazes contre la persistance des attaques des ultra-royalistes. — Il veut aller se défendre à Paris. — Louis XVIII, sur les instances de ses ministres, le fait renoncer à ce projet. — Deux querelles avec Pasquier. — Decazes déclare au roi qu'il n'ambitionne pas le pouvoir..... 135

CHAPITRE IX

Séjour à Harrow et visite à Hartwell. — Description déplaisante qu'en donne la duchesse. — Souvenirs de l'émigration rappelés par le roi. — Lettres affectueuses. — Decazes se plaint au roi des procédés de Pasquier à son égard. — Il menace de donner sa démission en alléguant que sa femme grosse en ce moment veut faire ses couches à Paris. — Blâme du roi. — Irritation de Decazes contre ceux qu'il accuse de lui avoir aliéné le cœur du roi. — Le roi s'attache à le calmer..... 154

CHAPITRE X

La duchesse Decazes ramenée en France par ordre des médecins. — Son mari l'accompagne en vertu d'un congé qui ne lui est accordé qu'à regret. — Émotion des ultras à cette nouvelle. — Le roi insiste auprès de Decazes pour qu'il ne prolonge pas son séjour à Paris. — Protestations de Decazes contre les haines dont il est l'objet. — Il est obligé de se résigner..... 188

CHAPITRE XI

Nouveaux emprunts aux cahiers de la duchesse Decazes. — Fatiguée de la vie. — Une aventure de la princesse Borghèse. — Départ pour la France. — Decazes revoit le roi. — Il est prévenu que s'il ne repart pas au bout de huit jours, le roi ne le recevra plus. — Déclamations sentimentales. — Decazes paralysé par les souvenirs de son ancienne faveur. — Retenu à Paris par la santé de sa femme, il n'est plus reçu. — La duchesse en danger de mort. — Les derniers billets du roi..... 206

CHAPITRE XII

Mme du Cayla. — Son père, Omer Talon, sous la Révolution. — Son mariage avec Achille du Cayla et sa liaison avec le duc de Rovigo. — Intervention tragi-comique de la duchesse. — Mme du Cayla, en procès avec son mari, recourt à l'influence de Decazes. — Ses lettres. — Il la présente au roi. — Histoire d'une favorite. — Les services qu'elle rend aux ultras. — Ce que lui vaut sa faveur..... 228

CHAPITRE XIII

La démission du ministère Richelieu. — Avènement du ministère Villèle. — Démission du duc Decazes. — Il revoit le roi. — Decazes prolonge son séjour à Paris. — Le roi se déclare empêché de le recevoir à nouveau. — La santé de Louis XVIII gravement altérée. — Mauvais procédés du gouvernement contre Decazes. — Le duc d'Angoulême à Bordeaux. — La mort de Louis XVIII. — Decazes et Polignac. — Une grande carrière politique finie..... 248

APPENDICE

I. Extraits des dossiers du Cabinet noir..... 271
II. Rapports de police..... 297
III. Rapports secrets du comte de Goltz..... 308
IV. Rapports diplomatiques..... 329
V. Une lettre du duc Decazes au duc d'Angoulême..... 354

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8

Date Due

FORM 109			

YORK
UNIVERSITY
LIBRARIES

TENTANDA VIA

BOOK CARD

YOU ARE RESPONSIBLE
FOR THE LOSS OF THIS CARD

011307

COPY NO.

011307